

1	2	3	4
Site de loisirs « Le silo », Beauquesne, Doullennais © Aduga	Sénarpont, Région de Oisemont © Aduga	Domart-en-Ponthieu, Val de Nièvre © Aduga	Namps-Maisnil, Canton de Conty © Aduga

> DES TENDANCES GÉNÉRATRICES DE PROJET



Élaborer le SCOT c'est se projeter dans 20 ans, c'est-à-dire en 2030, en considérant :

- les tendances passées sur lesquelles prendre appui ou à infléchir pour assurer un développement et une gestion soutenable du territoire ;
- les changements auxquels le territoire devra faire face.

Cette troisième partie du diagnostic met donc en évidence les tendances d'évolution marquantes qui ont été à l'œuvre dans le Grand Amiénois au cours des décennies passées. Qu'elles expriment les atouts ou les faiblesses du pays, ou bien les facteurs exogènes qui influenceront sur son avenir, elles sont autant de points d'appui pour anticiper l'avenir et construire le projet de territoire.

La structuration de cette dernière partie du diagnostic permet d'appréhender :

1. Les tendances d'évolution du socle environnemental, agricole et paysager du Grand Amiénois.
2. Celles relatives à son fonctionnement, dans une approche thématique ou transversale.
3. Enfin, les conséquences en termes de consommation foncière.

Sans être absentes de cette partie du diagnostic, les thématiques environnementales sont plus particulièrement développées dans le chapitre consacré à l'état initial de l'environnement.

1. Une richesse environnementale spécifique reconnue, mais des zones humides fragiles et une attention à porter aux continuités écologiques

Le Grand Amiénois étant un territoire essentiellement agricole, les surfaces occupées par des écosystèmes naturels sont peu importantes. On distingue dans le pays cinq grands ensembles naturels identifiés comme Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II et correspondant essentiellement à des vallées humides.

1.1 Un patrimoine reconnu par divers classements

Certains espaces constituent un patrimoine remarquable, reconnu d'intérêt européen. Plusieurs font en effet partie du réseau Natura 2000, qui désigne des espaces considérés comme précieux à l'échelle européenne, en raison de la présence de milieux et/ou d'espèces devenues rares et menacés dans l'Union européenne.

On peut distinguer principalement dans le Grand Amiénois quatre types de milieux concernés par ce classement :

- les marais tourbeux des vallées de la Somme et de l'Avre, qui représentent 60 % des surfaces classées Natura 2000 dans le pays ;
- les pelouses calcicoles du nord du pays et celles attenantes aux vallées de la Somme, des Évoissons, de la Bresle et du Liger ;
- des cours ou tronçons de cours d'eau (Bresle, Authie, Évoissons, etc.) ;
- quelques secteurs très particuliers de la forêt de Lucheux.

Ces milieux sont assez spécifiques : les marais tourbeux sont de type alcalin et constituent un des plus grands ensembles de ce type en Europe de l'Ouest ; les pelouses calcicoles sont liées à la présence de vallées sèches, caractéristiques des régions crayeuses et particulièrement nombreuses et remarquables dans le Grand Amiénois.

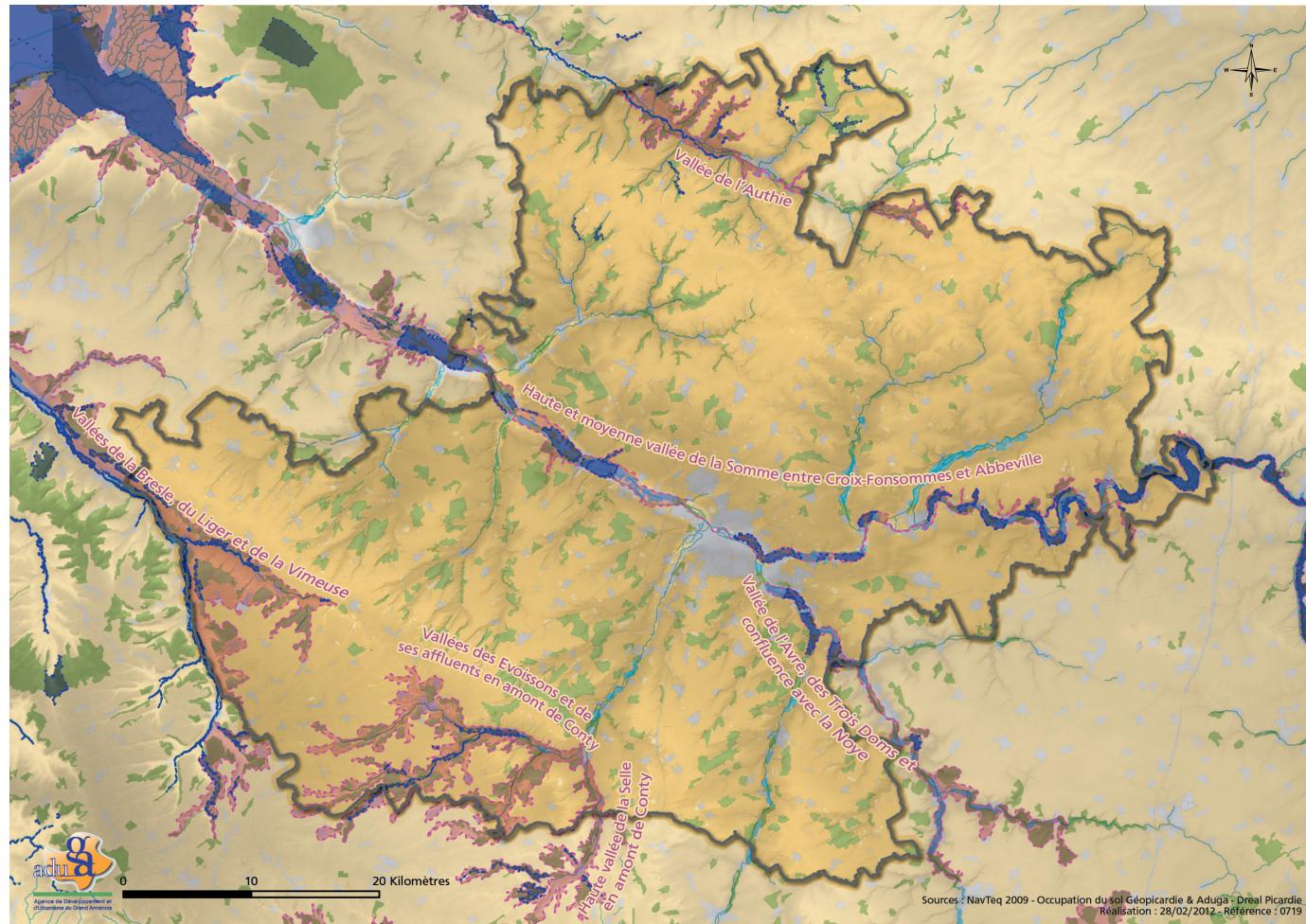
Quoique moins riches, beaucoup d'autres espaces du pays contribuent à son patrimoine environnemental, comme en atteste la présence dispersée de ZNIEFF de type I sur une bonne partie du territoire. Ces ZNIEFF occupent 11,5 % de la surface du Grand Amiénois, ce qui est peu en comparaison du taux national (25 %) et même du taux régional (18 %). Néanmoins, près de trois quarts des communes du pays (272) sont concernées par ce type de zone sur au moins une partie de leur territoire.

1.2 Une sensibilité particulière des zones humides

Les zones humides représentent donc une part importante de ces milieux remarquables. Elles sont aussi parmi les plus fragiles. Boisement volontaire ou spontané, remblayages ont conduit à l'assèchement de plus d'une centaine d'hectares entre 1980 et 2002.

Mais les menaces pesant sur ces milieux tiennent également à la dégradation de leur qualité. La pollution de l'eau qui alimente ces zones humides (substances chimiques, excès d'éléments minéraux) perturbe leur fonctionnement. Cette pollution les atteint via les nappes phréatiques, les cours d'eau ou les ruissellements. Ces derniers entraînent par ailleurs souvent une érosion des sols agricoles qui provoque un engorgement croissant de ces zones humides.

> Grands ensembles naturels du Grand Amiénois



- Nom ZNIEFF de type 2
- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2
- Zones Natura 2000



> Zones humides de la vallée de la Somme à Éclusier-Vaux,
Pays du Coquelicot
© Aduga

1.3 L'importance des corridors biologiques

Par ailleurs, les milieux naturels du Grand Amiénois forment un ensemble de sites de taille souvent modeste et éparpillés sur le territoire. Aussi riches soient-ils, ces sites n'ont un avenir que dans la mesure où ils constituent un réseau dans lequel les échanges sont possibles. La survie des espèces qui peuplent ces milieux disséminés nécessite en effet l'existence de liaisons entre les sites, afin de permettre des échanges entre individus de même espèce, indispensables à leur reproduction. L'existence de connexions biologiques entre les sites est ainsi une condition essentielle de la conservation des habitats naturels en question, en particulier de ceux qui abritent les espèces les plus menacées (zones Natura 2000).

En Picardie et notamment dans le Grand Amiénois, le conservatoire régional des Espaces naturels a identifié de nombreux linéaires constituant des corridors, avérés ou potentiels, permettant de relier les sites et contribuant ainsi aux déplacements des espèces. Dans le Grand Amiénois, près d'un millier ont été recensés à ce jour.

Si les sites naturels les plus remarquables sont aujourd'hui relativement protégés dans leur intégrité physique, ce n'est pas toujours le cas des corridors. La circulation des espèces via ces linéaires peut être interrompue par des aménagements (infrastructures, constructions, etc.). Les corridors empruntent en effet des éléments de nature plus ou moins ordinaire (haies, prairies, champs, etc.) et sont donc moins protégés que les sites remarquables.

Les ouvrages linéaires sont particulièrement impactants. Par le passé, divers aménagements d'infrastructures ont provoqué des coupures infranchissables entre milieux naturels. À proximité du Grand Amiénois, les autoroutes A16 et A28 ont coupé des pelouses calcicoles remarquables, aujourd'hui intégrées au réseau Natura 2000, sans que des dispositifs adaptés aux espèces concernées (franchissements) n'aient été réalisés.

Pour l'avenir, les projets de nouvelles voies de transport devront intégrer l'objectif de préserver l'intégrité des réseaux écologiques les plus riches du pays. L'implantation de ce grand ouvrage devra tenir compte de la localisation des continuités écologiques et prévoir les franchissements nécessaires à la pérennité de ces connexions.

2. Paysage et patrimoine

Dans le Grand Amiénois, deux grands types de paysages dialoguent : les vallées et les plateaux. Ils se succèdent en jouant de l'alternance entre horizons lointains et dénivelés plus ou moins prononcés, créant ainsi des perspectives paysagères variées. L'histoire du territoire trouve quant à elle une part de son expression dans les éléments de patrimoine recensés dans les communes. De l'époque romaine en passant par l'apogée de l'industrie textile et la Grande Guerre, les vestiges sont nombreux et variés mais restent bien souvent à valoriser.

2.1 Des paysages marqués par l'alternance de vallées et plateaux

Au-delà de la présence d'une agglomération importante en son cœur, le Grand Amiénois se présente comme un territoire de plateaux entaillés de vallées humides et de vallées sèches caractéristiques des régions crayeuses. L'espacement des vallées, leur largeur et leur encaissement déterminent les mouvements de sol et les grands traits du relief, et définissent des horizons proches ou lointains. Si les paysages remarquables du Grand Amiénois sont nombreux, ils restent cependant relativement uniformes.

Un paysage ouvert, composé de grandes cultures et fortement exposé

Les plateaux du pays offrent un paysage d'openfield où les grandes cultures sont omniprésentes avec des paysages qui changent au rythme des saisons, en fonction de la variation des assolements et de la floraison des plantes cultivées.

En dehors des villages, si les plateaux paraissent vierges de toute urbanisation, les éléments naturels (bosquets, haies, etc.) qui ponctuent ces espaces ouverts sont souvent peu nombreux. L'urbanisation intégrée se caractérise alors par la forme de bosquet des villages qui constitue une spécificité forte du Grand Amiénois. Plusieurs types de structures végétales participent à cette silhouette, à commencer par les courtils, ensembles de prairies et de jardins entourés de haies et parfois plantés de vergers, qui forment un bocage périvillageois. Il peut s'agir aussi de bois et réserves situés à proximité des villages, d'alignements d'arbres menant à un château, d'espaces publics arborés ou de jardins privés.

Ces masses boisées qui enserrant les villages, d'où seuls émergent les éléments bâtis verticaux, tendent à s'altérer sous l'avancée des grandes cultures et le développement de l'urbanisation. À ce jour, les secteurs les moins touchés par le démantèlement des courtils sont le nord-ouest et le sud-ouest du pays ainsi que le nord du Pays du Coquelicot. Avec une tendance à la généralisation de la périurbanisation, il est avéré que les silhouettes de bosquet des villages encore intactes s'altèrent, et que celles déjà abîmées s'amenuisent peu à peu jusqu'à disparaître. De plus, de nombreux éléments bâtis s'implantent hors de ces villages (éoliennes, silos agricoles, bâtiments d'élevage et d'exploitation) et viennent également fragiliser les formes originelles des bourgs et villages typiques.

Une concentration des principales villes en vallée

L'unité urbaine d'Amiens et les villes importantes comme Albert, Corbie, Doullens, Ailly-sur-Noye, Poix-de-Picardie, Flixecourt ou encore Airaines se sont accrochées aux vallées et ont composé au fil du temps avec les contraintes de leur site d'implantation pour assurer leur croissance. Toutes ces villes et bourgs importants connaissent dès l'origine une dynamique de développement sur les plateaux et les hauts de versant, avec l'aménagement d'espaces d'activités et une urbanisation à vocation résidentielle. Dès lors, l'impact sur le paysage perçu s'avère important et produit un changement de la physionomie des vallées. En effet l'urbanisation sur le haut des versants n'est que très rarement accompagnée de végétation, le bâti ne s'adaptant plus à la pente et se situant souvent sur les lignes de crête, ce qui renforce sa perception. Autour de l'agglomération amiénoise, cette urbanisation vient également perturber la perception de la ville et de ses monuments à partir des plateaux. Dans le même temps, les entrées de ville se transforment et les éléments urbains emblématiques tendent à s'effacer. De plus, force est de constater que le développement d'une urbanisation linéaire le long de ces couloirs naturels aux qualités écologiques très souvent remarquables a généré l'apparition d'une conurbation dans certaines sections de vallées (vallée de la Selle au sud d'Amiens, vallée de la Somme en aval d'Amiens et autour de

Corbie, vallée de la Nièvre et vallée de la Grouche entre Doullens et Luchaux).

Une grande diversité paysagère en fond de vallée

Des vallées humides offrant un paysage varié, très vert et plutôt sauvage, aux vallées sèches qui s'inscrivent en prolongement et assurent une transition entre les paysages de vallées et ceux de plateaux, le Grand Amiénois compte des sites naturels remarquables qui construisent l'identité du territoire.

Ces vallées remplissent des fonctions multiples et accueillent des activités pouvant paraître antagonistes : une très grande diversité biologique avec une mosaïque de milieux (milieux humides, tourbeux, bois marécageux, larris et rideaux sur les coteaux), des activités de loisirs (pêche, kayak, promenade, jardinage, etc.), des activités économiques (agriculture industrielle et extractions de matériaux sur les versants, maraîchage, populiculture, pâtures, pisciculture et pêche à l'anguille dans les thalwegs). Les vallées du pays connaissent par ailleurs depuis une vingtaine d'années de nombreux bouleversements marqués par un développement du tourisme et de la cabanisation dans plusieurs secteurs de fond de vallée. En outre, la disparition des pâtures au profit de la populiculture, entraînant une fermeture des milieux, une dégradation physique et une tendance à l'envasement des milieux humides, ainsi que l'enrichissement de certains larris et les remblais de zones humides exposent les vallées à de multiples pressions et fragilisent ces milieux sensibles.

2.2 Un patrimoine riche et diversifié

Au-delà des hauts lieux touristiques qui font la renommée du territoire (cathédrale d'Amiens, Hortillonnages, sites de la première guerre mondiale, vallée de la Somme), le Grand Amiénois compte un important patrimoine local qui participe à son attractivité et rappelle son histoire. Si aux quatre coins du pays certaines similitudes se révèlent, des spécificités patrimoniales peuvent toutefois être soulignées comme la présence marquée d'un bâti rural traditionnel assez bien conservé dans la vallée de l'Authie, le Bernavillois et le sud-ouest du territoire, la persistance d'éléments de patrimoine liés à l'histoire de l'industrie textile dans plusieurs vallées ou encore le "secteur du souvenir" avec un patrimoine spécifique lié à la Grande Guerre de 1914-1918.

Cependant, qu'il s'agisse d'édifices religieux ou d'habitats vernaculaires, le patrimoine du territoire nécessite une mobilisation tant des collectivités que des particuliers pour amplifier les actions en faveur de sa réhabilitation et de sa valorisation pour freiner, le cas échéant, sa dégradation.

Le patrimoine archéologique, témoignage de l'histoire

Comme l'ensemble de la Picardie, le Grand Amiénois est porteur d'un patrimoine archéologique très riche qui le relie à son histoire, celle de l'époque romaine ou encore du Moyen Âge. Les sites majeurs sont localisés aux abords des anciennes voies romaines et dans les fonds de vallée où se concentrent une grande partie du patrimoine archéologique du Grand Amiénois. Sur les hauteurs de la vallée de la Somme, quatre oppidums sont recensés.

Même si les vallées recèlent un patrimoine archéologique plus important que les plateaux, une estimation des services de la DRAC Picardie (Délégation régionale des affaires culturelles) évaluait à 20 % la part du territoire occupée par des vestiges archéologiques.

Le passé industriel et ses vestiges

La ville d'Amiens, la vallée de la Nièvre et la vallée de la Somme à l'aval d'Amiens conservent des éléments de patrimoine industriel. L'histoire de la vallée de la Nièvre est d'ailleurs indissociable de celle de l'industrie textile, et particulièrement de l'entreprise Saint Frères et du paternalisme. Au cours du XIX^e siècle, les différents sites de production de cette dernière ont marqué les paysages de la vallée et de ses franges, son organisation urbaine et ses caractéristiques sociologiques. Une partie de l'habitat de certaines communes témoigne encore de cette histoire textile comme les cités ouvrières à l'Étoile,

Saint-Ouen ou encore à Flixecourt.

Si le patrimoine industriel du Grand Amiénois commence à être reconnu et valorisé, notamment dans l'agglomération amiénoise et le Val de Nièvre, la réappropriation par les habitants des vestiges qui rappellent le passé ouvrier prend du temps.

La ruralité, une empreinte dans le patrimoine des communes

Le pays est marqué par une longue tradition agricole. L'ouest et le nord du pays se caractérisent par un patrimoine rural dense et relativement bien préservé. De nombreuses communes comptent en effet des éléments de patrimoine rural qui participent à leur identité (corps de ferme et bâtiments alignés sur rue, trottoirs enherbés, etc.) et certains villages du Grand Amiénois présentent encore du bâti construit en torchis puis en briques, comme la présence des courtils (prairies et haies entourant les villages). Ce patrimoine, s'il est encore assez bien conservé dans le nord et le sud-ouest du pays, se dégrade rapidement : c'est le cas en particulier des bâtiments agricoles traditionnels comme les granges.

À ce titre, dans plusieurs communautés de communes, des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou des Opérations groupées d'amélioration des façades (OGAF) ont été ou sont mises en œuvre pour contribuer à restaurer une partie de ce patrimoine.

Le patrimoine du souvenir, mémoire du territoire

Le nord-est du pays (Pays du Coquelicot, Val de Somme) qui a souffert des deux guerres mondiales est très marqué par le souvenir de la Grande Guerre, en particulier grâce aux mémoriaux de Thiepval et de Beaumont-Hamel (en cours de classement) mais aussi aux dizaines de cimetières militaires marquant le territoire. Ce patrimoine, particulièrement bien valorisé sur le plan touristique, est complété par les bâtiments de la Reconstruction recensés à Albert notamment.

Les sites et monuments remarquables

Dans les espaces plus ruraux, de nombreux châteaux ponctuent les villages de campagne avec une forte concentration au sud-ouest, au nord-ouest, dans la vallée de la Noye et surtout autour de la vallée de l'Hallue (châteaux d'agrément).

Au-delà de ces édifices recensés dans le Grand Amiénois, une grande partie de son patrimoine bâti est reconnu : près de 80 monuments ou sites sont classés, dont la plupart sont des églises, des châteaux ou des bâtiments civils. Le pays compte également plus de 100 monuments ou sites inscrits. Ces monuments historiques sont répartis sur tout le territoire mais sont particulièrement nombreux dans la ville d'Amiens. Par ailleurs, quatre monuments figurent au patrimoine mondial de l'Unesco : la cathédrale d'Amiens et les beffrois d'Amiens, Doullens et Lucheux.

3. Une activité agricole qui évolue et s'adapte progressivement au contexte économique et aux contraintes environnementales

L'agriculture du Grand Amiénois a connu des évolutions très rapides au cours des trente dernières années. Elle est passée d'une activité très majoritairement familiale, sociologiquement très présente dans les communes, à une activité de plus en plus professionnelle, spécialisée, et dont les acteurs sont devenus minoritaires dans la société.

3.1 Un secteur qui s'adapte par concentration et spécialisation

Comme indiqué dans la première partie du diagnostic, dans le pays du Grand Amiénois comme ailleurs, le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de baisser depuis des décennies. Cette baisse traduit en fait une concentration des structures agricoles : les exploitations sont certes de moins en moins nombreuses, mais elles sont de plus en plus grandes. De nombreuses exploitations cessant leur activité viennent en effet augmenter la taille d'exploitations voisines, qui en reprennent les terres voire l'ensemble des installations.

Cette évolution lourde est liée d'une part à l'internationalisation des marchés des produits agricoles et d'autre part à l'évolution des habitudes de consommation de la population. Ces deux facteurs pèsent sur les prix des produits agricoles, réduisant la rentabilité des petites fermes et incitant les agriculteurs à produire davantage et donc à agrandir leur exploitation.

Parallèlement, l'agriculture du pays est de plus en plus spécialisée en grandes cultures (céréales et colza notamment), ce qui traduit notamment un recul de l'élevage. Ce phénomène était déjà particulièrement marqué en périphérie proche de l'agglomération amiénoise, où le dynamisme de l'urbanisation, les densités de population et de déplacements génèrent des contraintes d'exploitation particulières. Ainsi sur le plan des productions, l'agriculture s'adapte aux contraintes, mais aussi à l'évolution des débouchés, comme en témoigne la progression de la culture du colza pour la production de carburant. Certaines exploitations agricoles ont par ailleurs mis en place des activités de diversification complémentaires aux activités de production. L'agriculture du pays a ainsi su accompagner le développement du tourisme rural ; en 2007, elle proposait une offre touristique presque équivalente à celle de la Picardie maritime.

Exploitations agricoles professionnelles proposant une activité touristique

Pays	2001	2004	2007
Picardie maritime	6	10	23
Grand Amiénois	11	20	20
Santerre Haute-Somme	8	10	10

Source : Guides « Bienvenue à la ferme » Picardie - éditions 2001, 2004, 2007-2008

Même si les activités de diversification peuvent générer de nouveaux emplois dans les exploitations, elles ne compensent pas la baisse générale de l'emploi agricole. L'agriculture locale occupe en effet de moins en moins d'actifs. Dans les secteurs les plus spécialisés en grandes cultures comme le Canton de Conty (céréales, colza), les exploitations occupent à peine plus d'un actif en moyenne¹ chacune.

3.2 Un recul sensible de l'élevage¹

L'élevage est globalement en recul en Picardie. Le nombre d'exploitations d'élevage diminue plus rapidement que le nombre total d'exploitations et la plupart des cheptels sont également en diminution.

¹Source : Recensement agricole 2010

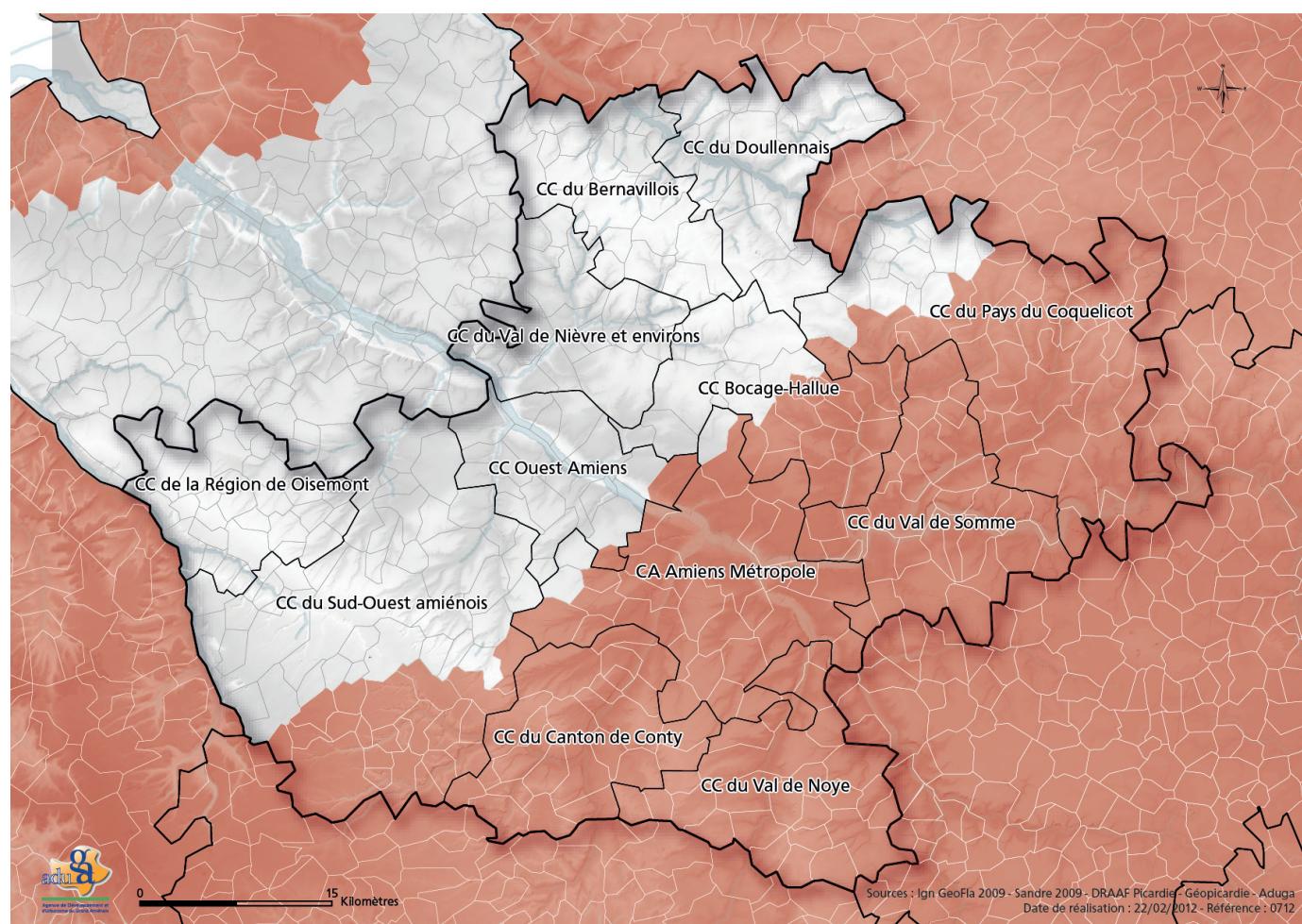


C'est le cas notamment de l'élevage bovin et particulièrement de l'élevage laitier. Dans le département de la Somme, près d'un tiers des exploitations laitières a disparu entre 2000 et 2010 et, même si la taille moyenne des exploitations restantes augmente, le nombre de vaches a baissé d'environ 10 % au cours de cette période. La tendance est la même pour les porcs, les chèvres, les lapins ; seuls les effectifs de moutons et de poules sont en augmentation dans le département, dans un nombre réduit d'exploitations.

3.3 Une activité en forte interaction avec l'environnement

L'agriculture du Grand Amiénois utilise beaucoup d'intrants, notamment des engrais synthétiques et des pesticides. Ces intrants sont responsables d'une partie de la pollution des eaux souterraines. La moitié du territoire du Grand Amiénois est classée en "zone vulnérable" à la pollution par les nitrates d'origine agricole.

> Les zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole en 2012



 Zones vulnérables

L'utilisation d'engrais synthétiques contribue aussi fortement au réchauffement climatique par l'émission de gaz à effet de serre.

Depuis les années 90, les pratiques agricoles évoluent pour tenter d'enrayer la pollution des eaux souterraines par les pesticides et la présence excessive de nitrates : amélioration du stockage et du traitement des effluents issus des élevages, développement de la conduite raisonnée des cultures et de l'implantation de "cultures intermédiaires (pièges à nitrates)", actions de lutte contre les pollutions ponctuelles et accidentelles se sont progressivement étendus.

L'agriculture biologique est peu développée en Picardie. En 2008 elle ne concernait que 122 exploitations picardes et moins d'1 % de la surface agricole régionale². Ce mode de production se développe néanmoins progressivement. Parallèlement, dans le département de la Somme en particulier sont menées des expérimentations relatives à la production intégrée, qui associe notamment des techniques agronomiques, des moyens de lutte biologique et l'utilisation marginale de pesticides.

L'évolution des cultures et certaines pratiques agricoles ont aussi contribué à un accroissement des risques de ruissellements et d'érosion. Si les principaux points noirs sont progressivement résorbés, grâce aux interventions coordonnées de l'association SOMEA³, de communautés de communes et d'agriculteurs impliqués, de nombreux secteurs restent soumis à ce risque et des coulées de boues surviennent chaque année dans le pays.

Enfin, étant donnée son occupation du territoire, l'agriculture façonne littéralement la plupart des paysages ruraux. À l'exception de certains espaces de vallées, tous ces paysages sont marqués par la présence plus ou moins prégnante de cette activité.

Au fil des décennies, ce paysage rural a progressivement évolué. Les vastes paysages ouverts, autrefois vierges de toute urbanisation en dehors des villages et de quelques rares fermes isolées, ont vu l'apparition d'imposants bâtiments agricoles. La raréfaction des prairies (leur superficie totale dans le pays a reculé de 26 % entre 1980 et 1992), l'agrandissement du parcellaire via notamment les remembrements ont entraîné une banalisation du paysage dans de nombreux secteurs, en supprimant progressivement de nombreux éléments fixes du paysage (haies, talus, etc.). Depuis les années 90, replantations de haies et implantations de bandes enherbées contribuent à reconstituer progressivement des paysages agricoles diversifiés. Ces évolutions paysagères ont également un impact sur la biodiversité des espaces agricoles.

Une partie du bâti agricole traditionnel est en état de délabrement avancé ; c'est le cas par exemple des granges en torchis. Le recul de l'élevage, la cessation d'activité de nombreuses fermes et l'agrandissement de nombreuses autres a conduit à l'abandon de beaucoup de ces bâtiments, devenus inutiles ou inadaptés aux nouvelles formes d'exploitation.

²Source : Agence BIO

³Somme espace et agronomie



4. Des ressources naturelles abondantes et variées, mais une qualité de l'eau à reconquérir et des sources d'énergie à valoriser davantage

4.1 Une ressource en eau abondante

En raison de son climat et de sa géologie, le Grand Amiénois bénéficie d'une ressource en eau abondante. La pluviométrie importante et une roche crayeuse en sous-sol permettent en effet au pays de disposer d'importantes réserves en eau souterraine qui permettent l'approvisionnement de la population en eau potable. Bien que la quantité d'eau présente dans le sous-sol soit difficile à estimer, celle-ci apparaît suffisante pour couvrir les besoins du pays. L'abondance de l'eau contribue aussi à la prospérité de l'agriculture du pays. Plusieurs des productions pratiquées dans le Grand Amiénois nécessitent des quantités d'eau importantes et certaines productions (en particulier les pommes de terre) nécessitent un recours à l'irrigation. Dans certains fonds de vallées, les terres riches et humides ont permis l'implantation d'exploitations maraîchères. L'eau d'irrigation est elle aussi essentiellement prélevée dans les nappes phréatiques. Entre 1,5 et 3 millions de mètres cubes d'eau sont ainsi prélevés chaque année à cette fin, soit de 3 à 6 % des prélèvements totaux du pays.

4.2 Un élément important du cadre de vie et de l'attractivité du pays

Les vallées humides génèrent parmi les plus beaux paysages du pays et constituent la majorité des paysages "référents" identifiés par les services de l'État pour leur grande valeur paysagère liée à leur caractère typique. Ces vallées humides offrent un paysage varié, très vert et plutôt sauvage. Les cours d'eau qui les sillonnent sont naturels (rivières, fleuves) ou artificiels (canaux, fossés, rieux). Dans les fonds de vallées, l'eau est omniprésente, offrant une mosaïque de milieux naturels (milieux tourbeux, bois marécageux, etc.) et dessinant par endroits (dans les hortillonnages par exemple) un réseau de chenaux et de plans d'eau d'une incroyable complexité.

Les vallées humides accueillent par ailleurs des activités de loisirs (pêche, kayak, promenade, jardinage, etc.). Les fonds de vallées concentrent en effet une grande partie des loisirs de nature du pays et connaissent depuis une vingtaine d'années un développement du tourisme. Les plans d'eau, nombreux et prisés, sont le siège d'activités variées et un des supports de ce développement touristique. La pêche est particulièrement développée dans le Grand Amiénois comme dans le reste du département.

En haute vallée de la Somme en particulier, elle est un support important de l'activité touristique. Les activités nautiques se développent. Dans plusieurs vallées, des plans d'eau hébergent des activités sportives ou ludiques : pratique de la voile en vallée de la Somme, du canoë-kayak en vallée de la Selle, pédalos et modélisme dans la vallée de la Noye.



> La Somme et son chemin de halage à Ailly-sur-Somme, Ouest Amiens
© Aduga

4.3 Des risques liés à l'eau

Cette abondance de l'eau rend le Grand Amiénois sensible aux risques d'inondations, que ce soit par débordement des nappes phréatiques et des cours d'eau ou par ruissellement.

Ce risque est particulièrement connu dans la vallée de la Somme et ses affluents depuis la crue exceptionnelle de 2001, qui a conduit à la mise en place d'un plan de prévention des risques d'inondations. Un atlas des zones inondables a par ailleurs été élaboré pour la vallée de la Bresle.

Le risque d'inondations par des coulées de boues concerne également de nombreuses communes situées en fond ou sur les versants des vallées. Ce risque s'est accru depuis quelques décennies en raison de l'urbanisation, des remembrements et de l'évolution des pratiques agricoles.

4.4 Un patrimoine aquatique à préserver

Si la quantité d'eau dont dispose le Grand Amiénois est satisfaisante, la disponibilité de cette ressource est parfois limitée par des problèmes de pollution. Toutes les nappes phréatiques sont en effet plus ou moins contaminées par des pesticides, la plupart des substances retrouvées dans les eaux souterraines étant des herbicides émanant des activités agricoles, mais aussi des désherbages pratiqués dans les zones urbanisées.

Les teneurs en nitrates des eaux souterraines sont également excessives en de nombreux endroits, même si les niveaux atteints sont globalement inférieurs à ceux rencontrés en Bretagne. L'agriculture contribue à cette situation par l'apport d'engrais azotés dans les champs et par le biais des effluents provenant des élevages. Le traitement insuffisant des eaux usées contribue également à cette pollution : la vétusté des stations d'épuration est importante et plus de la moitié des équipements d'assainissement individuel seraient à réhabiliter à plus ou moins long terme.

Les cours d'eau restent également contaminés par des substances chimiques : hydrocarbures, pesticides, etc. Le bon état écologique des cours d'eau, que la Directive européenne – cadre sur l'eau (DCE) requiert pour 2015, semble envisageable pour la plupart des cours d'eau mais l'atteinte de cet objectif semble incertaine pour l'Avre et peu probable pour la partie canalisée de la Somme.

Par ailleurs, l'urbanisation des fonds de vallées humides peut en diminuer la qualité paysagère et donc l'attrait touristique, même si aujourd'hui l'urbanisation de l'agglomération amiénoise et des villes secondaires du pays se développe essentiellement sur les plateaux et les vallées adjacentes. Le développement d'une urbanisation linéaire le long de ces vallées humides tend vers une conurbation de certaines sections (vallée de la Selle au sud d'Amiens, vallée de la Somme en aval d'Amiens et autour de Corbie, vallée de la Nièvre, vallée de la Grouche entre Doullens et Lucheux). Si l'urbanisation en fond de vallée est très intégrée dans le grand paysage et se fonde dans le contexte arboré, la plupart des extensions récentes sont en rupture avec l'urbanisation existante (implantation par rapport à la rue, continuité urbaine, choix des essences d'accompagnement, choix des matériaux et des couleurs du bâti).

Dans certains fonds de vallées, un phénomène de cabanisation est apparu : de l'habitat léger (mobile homes, caravanes, cabanes, etc.) se développe sur le fond alluvial, sur des parcelles autrefois ouvertes qui tendent à se fermer (clôtures, thuyas, etc.). Localement, cet habitat léger de loisirs devient habité à l'année, voire est transformé en constructions en dur qui ont parfois un statut illégal. Elles posent en outre des problèmes de raccordement aux réseaux (assainissement, électricité, etc.).



> Camping dans le fond de vallée de la Somme à Sailly-le-Sec
Val de Somme
© Aduga

4.5 Une dépendance forte sur le plan énergétique

Le Grand Amiénois ne produit pas de produits pétroliers, de gaz naturel ni d'électricité nucléaire. Or les produits pétroliers et le gaz représentaient à eux seuls, en 2007, plus de la moitié de l'énergie consommée dans le pays. L'électricité représentait 42 % de la consommation d'énergie cette même année et elle est, en France, pour 75 % environ d'origine nucléaire.

Le pays est donc largement dépendant des territoires voisins et du reste du monde pour son approvisionnement en énergie. Sa consommation, de l'ordre de 730 000 tonnes équivalent pétrole en 2007, s'appuie en outre essentiellement sur des sources non renouvelables et contribue ainsi à l'épuisement progressif des ressources et au réchauffement climatique notamment.

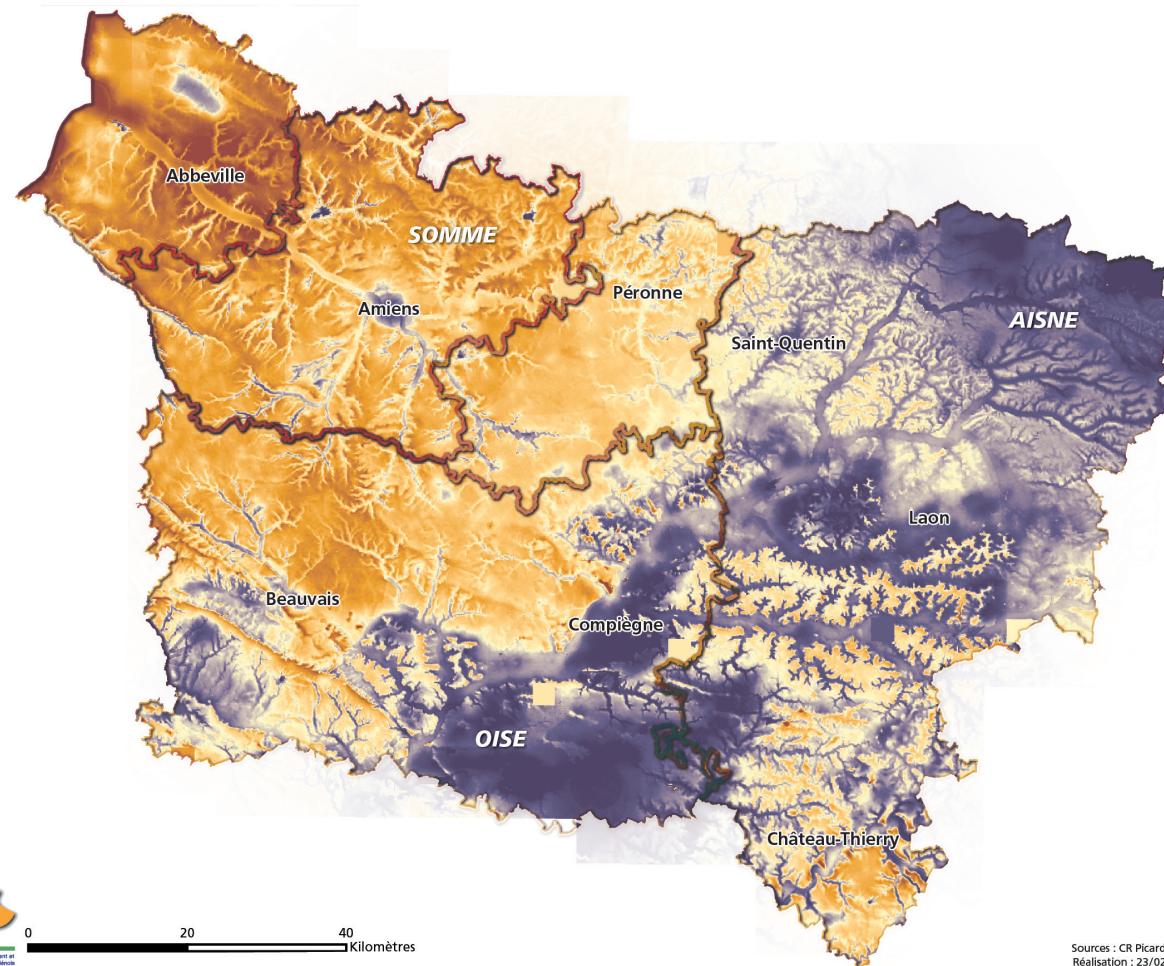
La production d'énergie locale, dont les principales sources actuelles sont le bois, le vent et le traitement des déchets, couvre ainsi moins de 5 % de la consommation. Le pays dispose pourtant de sources d'énergie : le vent, les rayons solaires mais aussi la biomasse au sens large.

4.6 Un potentiel de développement important

Le vent et les rayons solaires constituent des sources d'énergie inépuisables dont dispose le Grand Amiénois.

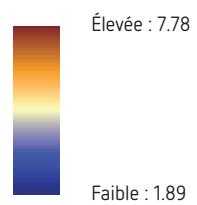
La production d'électricité d'origine éolienne se développe déjà fortement depuis quelques années. Début 2012, 113 éoliennes étaient en fonctionnement ou en construction dans le pays et des permis de construire ont été accordés pour 72 autres machines. Face à l'engouement des opérateurs éoliens pour les espaces venteux du pays, toutes les communautés de communes du Grand Amiénois se sont engagées dans une planification de ce développement à l'échelle de leur territoire, en faisant réaliser une étude de définition de Zones de développement éolien (ZDE). Huit ZDE intercommunales sont opérationnelles (Bernavillois, Val de Nièvre et environs, Ouest Amiens, Sud-Ouest amiénois, Région de Oisemont, Canton de Conty, Val de Noye et Pays du Coquelicot) et cumulent une capacité maximale de 492 mégawatts. Le développement quantitatif de l'énergie éolienne dans le Grand Amiénois est désormais encadré par ces ZDE, mais aussi par le schéma régional éolien.

> Le potentiel éolien en Picardie



146

Vitesse des vents à 40 mètres d'altitude (en m/s)





La production d'énergie solaire est beaucoup moins développée. En 2007, on comptait dans le Grand Amiénois 70 installations solaires thermiques (qui représentaient alors 11,5 % des installations solaires thermiques individuelles de la Picardie). Les installations solaires photovoltaïques se sont développées plus récemment, et ce dans l'ensemble de la Picardie. Néanmoins la production d'énergie solaire ne représente encore aujourd'hui qu'une infime partie de la consommation. Les surfaces urbanisées du pays représentent pourtant un potentiel important : les toitures du bâti existant (maisons, bâtiments industriels, commerciaux ou agricoles, etc.) représentent des surfaces considérables (plusieurs millions de m²) pouvant accueillir des panneaux solaires producteurs d'énergie thermique ou photovoltaïque.

4.7 La biomasse

Bien que la couverture forestière du pays soit faible, celui-ci dispose de ressources en bois non négligeables. On peut estimer à au moins 30 000 tonnes la quantité de bois de chauffage récoltée dans le Grand Amiénois en 2005, mais le potentiel du pays est plutôt de l'ordre de 100 000 tonnes par an. Cette source d'énergie présente donc des perspectives de développement. C'est pourquoi, afin d'accroître l'approvisionnement des cheminées individuelles et chaufferies collectives en bois local, une société coopérative d'intérêt collectif appelée « Picardie Énergie Bois » a été créée, qui réunit les professionnels de la filière (exploitants forestiers, récupérateurs de palettes, etc.) en vue d'organiser l'offre à l'échelle régionale.

La production agricole est une autre source potentielle d'énergie. L'agriculture génère beaucoup de co-produits qui peuvent trouver de multiples valorisations, dont la production d'énergie. Avec 70 % de sa surface consacrée aux cultures, le Grand Amiénois dispose ainsi d'une ressource potentielle importante.

Par ailleurs, le pays produit beaucoup de déchets organiques : déchets alimentaires des ménages ou encore de la restauration collective, déchets d'industries agroalimentaires, déchets verts, déchets agricoles, etc. Une grande partie de ces déchets est déjà valorisée par compostage, par méthanisation ou suite à la récupération de biogaz produit spontanément dans les centres de stockage. Trois installations liées aux déchets transforment ainsi du biogaz en chaleur ou en électricité ; c'est le cas en particulier de l'usine de méthanisation d'Amiens Métropole, qui produit plusieurs milliers de tonnes équivalent pétrole d'énergie par an. Cependant une partie du potentiel énergétique des déchets organiques pourrait être valorisée davantage, qu'il s'agisse des déchets des ménages déposés en centres de stockage ou de déchets agricoles.

5. Une diffusion des populations et un affaiblissement des principaux pôles urbains qui génèrent une dissociation croissante entre territoires habités et territoires pratiqués

5.1 Un développement qui s'est appuyé, pendant 30 ans, principalement sur les infrastructures routières et la mobilité individuelle

Des politiques de déplacements fondées sur l'accessibilité routière jusqu'à une période récente

Depuis les années 60-70, jusqu'aux années 2000, dans le Grand Amiénois, comme partout en France, l'aménagement des espaces publics et de nouvelles infrastructures a privilégié la mobilité en voiture particulière. Il a également accompagné et encouragé la motorisation croissante des ménages, en particulier en dehors des principales agglomérations urbaines.

Dans le Grand Amiénois, en dehors du cœur d'agglomération amiénoise, 87 % des ménages sont motorisés en 2008 contre 79 % en 1990. Globalement, l'espace géographique des pratiques quotidiennes des ménages s'est élargi. Cette évolution majeure des modes de vie des habitants « ruraux » a été confortée par la réalisation de la rocade amiénoise, de 1988 à 1998, et du réseau autoroutier, de 1994 à 2005, qui ont réduit les temps d'accès à l'agglomération depuis les territoires connectés aux diffuseurs autoroutiers de Flixecourt, Villers-Bretonneux, Croixrault et Essertaux. Entre 1990 et 2007, la part d'habitants et d'emplois des communes du Grand Amiénois situées à moins de 5 km d'un diffuseur est passée de 56 à 70 %. En 2010, parmi les 134 500 actifs résidant dans le Grand Amiénois, trois quarts d'entre eux disposent d'une voiture en tant que conducteur et l'utilisent habituellement pour se rendre à leur travail.

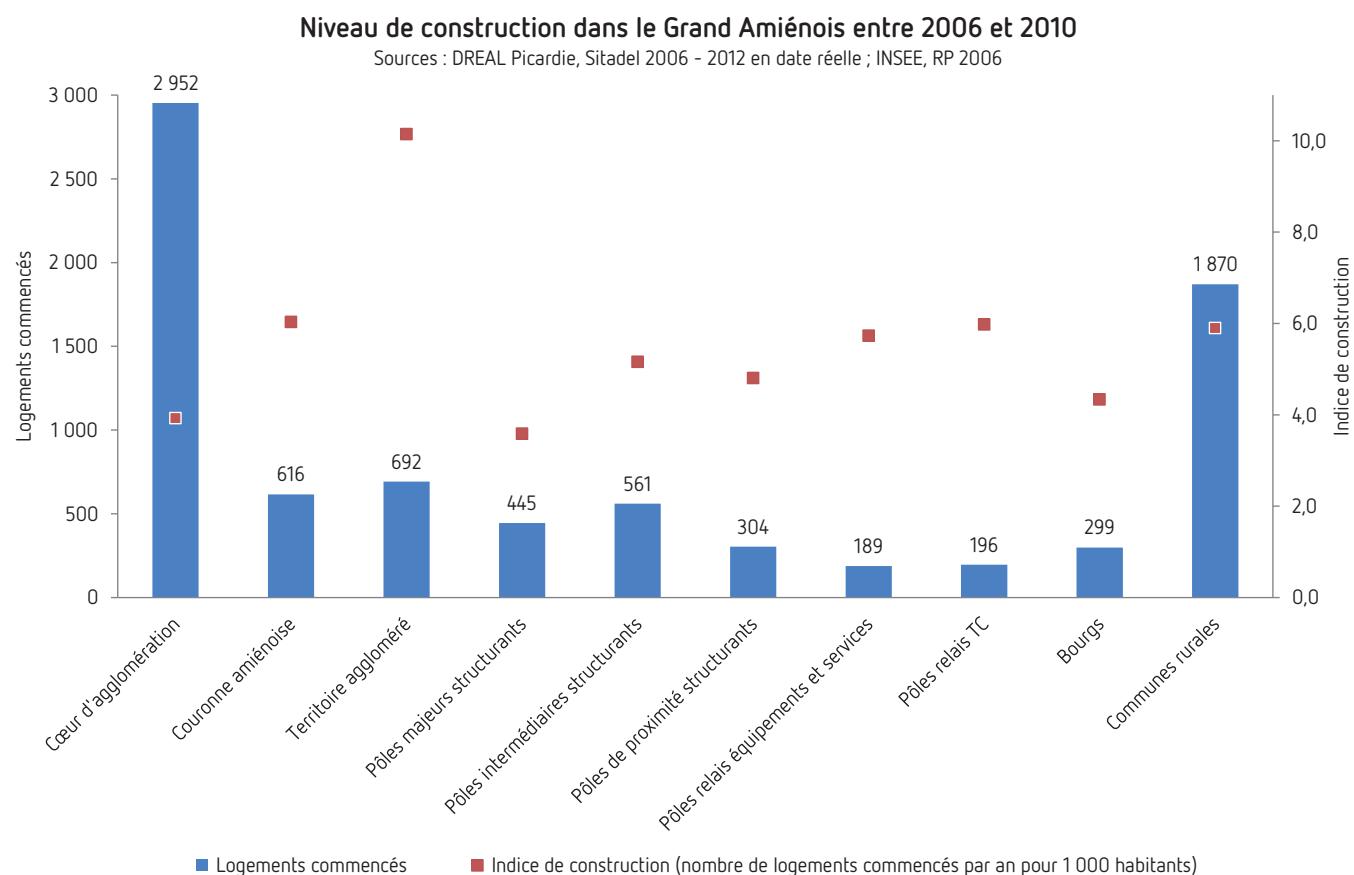
L'urbanisme qui a façonné l'organisation et les paysages urbains du territoire a longtemps été pensé pour l'automobile, même si des évolutions majeures sont à noter (piétonisation d'axes routiers importants comme l'axe des rues des Trois Cailloux et de Noyon à Amiens par exemple). L'aménagement des espaces publics et privés a fait une large place au stationnement des voitures. Par conséquent, une très large majorité des actifs résidant le Grand Amiénois n'éprouve pas de difficulté pour stationner à proximité de leur lieu de travail (82 %)¹. Dans l'agglomération amiénoise, l'offre de transport urbain a peu évolué au cours des années 2000. Le réseau de bus s'avère peu performant et sa fréquentation est en baisse. Pour résumer, l'utilisation de la voiture a été largement favorisée par les politiques publiques urbaines mises en œuvre au cours des dernières décennies. Cependant, les transports en commun ferroviaires reliant les polarités urbaines du pays à la capitale régionale ont fait l'objet d'investissements lourds, notamment depuis la prise de compétence du TER par la région Picardie en 2002. Depuis, le train a repris vigueur et l'offre s'est considérablement renforcée, surtout depuis 2004, principalement dans les communes qui structurent l'espace périurbain telles que Corbie et Ailly-sur-Somme avec environ 20 trains supplémentaires par jour dans les deux sens cumulés entre 1999 et 2011 pour chacune des deux gares (Cf. tendance déplacements). Les gares du Grand Amiénois (hors Amiens et Longueau) ont vu leur fréquentation augmenter de 33 % entre 2002 et 2010.

¹Source : EDGT du Grand Amiénois 2010

Une construction de logements, majoritairement individuels, de plus en plus loin des pôles urbains

Globalement, les conditions de déplacements extra-urbains des ménages ont été facilitées au cours des dernières décennies, que ce soit en véhicule particulier ou en transport en commun, favorisant ainsi la production de logements là où les contraintes urbaines sont les moins fortes.

Depuis 2006, le cœur d'agglomération a un niveau de construction faible. Même s'il accueille 35 % des nouveaux logements du pays, essentiellement en collectif, son indice de construction est d'environ 4 logements construits par an pour mille habitants, soit le niveau le plus faible du pays avec les pôles majeurs. Les communes rurales ont, à elles seules, accueilli 24 % des logements commencés dans le pays entre 2006 et 2010 et leur indice de construction est élevé (6 logements construits par an pour 1 000 habitants). Dans ces communes, la construction de logements concerne majoritairement de la maison individuelle en accession à la propriété et le parc locatif aidé y est très peu présent. Rapportées à leur population, les communes du territoire aggloméré, voisines du cœur d'agglomération, sont les plus dynamiques avec 10 logements



construits par an pour 1 000 habitants. Elles bénéficient d'une forte attractivité résidentielle liée à leur proximité au cœur d'agglomération.

La question du coût du logement est centrale pour expliquer l'essor de la construction de logements dans les communes rurales. En effet, les choix résidentiels des ménages qui envisagent de déménager semblent résulter principalement d'un arbitrage entre les qualités attendues du logement et le budget consacré à ce poste. Dans cet arbitrage, les aspects liés aux aménités du cadre de vie (proximité de la famille, des amis, des activités loisirs et du travail) apparaissent comme secondaires².

Le niveau modéré de construction de logements dans le Grand Amiénois (4,9 logements pour 1 000 habitants) dans le contexte national d'augmentation des prix immobiliers a généré des tensions sur le marché local. Même si l'ensemble des territoires du pays sont concernés par une augmentation constante des prix du foncier et de l'immobilier, les écarts importants entre l'agglomération amiénoise et les communes rurales se maintiennent :

- en 2006 et 2009, le prix moyen au m² d'un terrain à bâtir dans l'agglomération amiénoise est 1,5 fois plus élevé que dans les territoires à l'est du pays et 3 fois plus que dans ceux des franges nord et sud-ouest. Sur cette période, un terrain situé dans la métropole fait en moyenne 740 m² et se vend près de 72 100 €, contre 1 200 m² pour un prix de 37 000 € au nord-est du pays³ ;

²Voir tendance 6 et EDGT du Grand Amiénois, rapport CETE 2010

³Moyenne des terrains viabilisés et non viabilisés vendus sur la période, hors promotion immobilière. Source EPTB, DREAL Picardie

- le marché du logement ancien suit la même inflation. Le prix moyen d'un appartement ancien à Amiens en 2009 était de 2 100 € par m² contre 2 430 € fin 2011. Sur la même période, le prix moyen d'une maison ancienne (de plus de 5 ans) à Amiens est passé de 153 800 € en moyenne à 175 500 €⁴. Les prix des maisons anciennes sont globalement plus élevés dans les communes constituant la première couronne périurbaine de l'agglomération que dans la ville d'Amiens (la différence étant liée souvent à la nature du bien et à la surface du terrain qui accompagne la maison). Leur prix tend à diminuer en s'éloignant de l'agglomération du fait d'un foncier moins coûteux.

Ainsi, pour accéder aux logements qui correspondent à leurs attentes et besoins, de nombreux ménages des principaux pôles du Grand Amiénois se tournent vers des produits financièrement plus abordables et éloignés de leur travail, mais aisément accessibles en voiture grâce à l'amélioration des performances du réseau routier. On assiste ainsi à une diffusion de la production de logements dans les communes rurales au détriment du cœur d'agglomération et des pôles majeurs qui construisent insuffisamment pour répondre aux besoins de leurs ménages.

Des zones d'activités implantées en périphérie des villes, à proximité des axes routiers

L'urbanisme fonctionnel a engendré une extension urbaine des villes basée sur la séparation des lieux dédiés à l'habitat, au travail, aux achats et sur leur accessibilité par des infrastructures routières.

Entre 1982 et 2010, l'augmentation des surfaces à vocation économique s'est faite, pour beaucoup, dans l'agglomération amiénoise (44 % des 1 014 ha supplémentaires dédiés à l'activité économique sont situés dans les communes du cœur d'agglomération et du territoire aggloméré).

Depuis la seconde moitié du 20^e siècle, la périphérie amiénoise accueille les principaux sites d'activité de l'agglomération : Espace industriel nord (1954), Vallée Saint-Ladre au nord et Amiens sud (années soixante-dix), La Blanche Tache à Camon (début des années soixante-dix), Zone artisanale de la Haute Borne (1988) à Rivery, ZAC de l'Arc (1988), ZAC de la Croix de Fer à Boves (1993), La Vallée des Vignes au sud (années quatre-vingt-dix), Pôle Jules Verne (2001) à Longueau. Un retour à l'implantation d'activités tertiaires au centre-ville et à la mixité fonctionnelle est toutefois à noter avec la création de la ZAC Gare La Vallée en 2006.

La réalisation de la rocade et du réseau autoroutier en plusieurs étapes de 1988 à 2005, a conforté ces zones d'activités économiques.

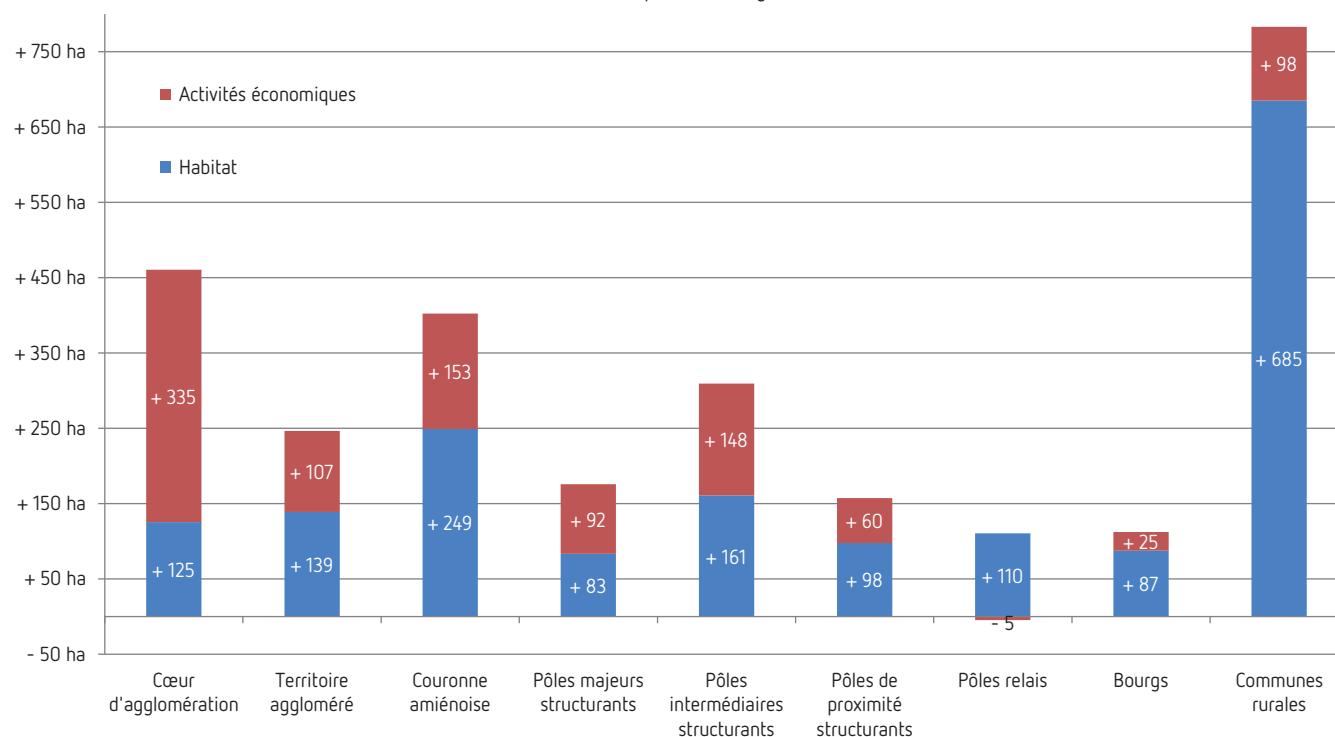
Hors agglomération, chaque intercommunalité traversée par une autoroute bénéficie d'un diffuseur sur son territoire ou à proximité immédiate, à une distance de 10 à 20 km de la rocade amiénoise. Des zones d'activités ont été créées à proximité de chacun d'eux, à Flixecourt (ZAC des Hauts du Val de Nièvre en 1999 et ZAC des Hauts Plateaux en 2006), Villers-Bretonneux (ZAC du Val de Somme en 2007), Croixrault (ZAC du Sud-Ouest amiénois en 2005), la ZAC d'Essertaux (en 2008) et la ZAC du Bosquel (en cours).

⁴Selon la note de conjoncture immobilière des notaires de France



Évolution des surfaces vouées principalement à l'habitat et aux activités économiques entre 1982 et 2010 (en ha)

Sources : Géopicardie - Aduga, MOS



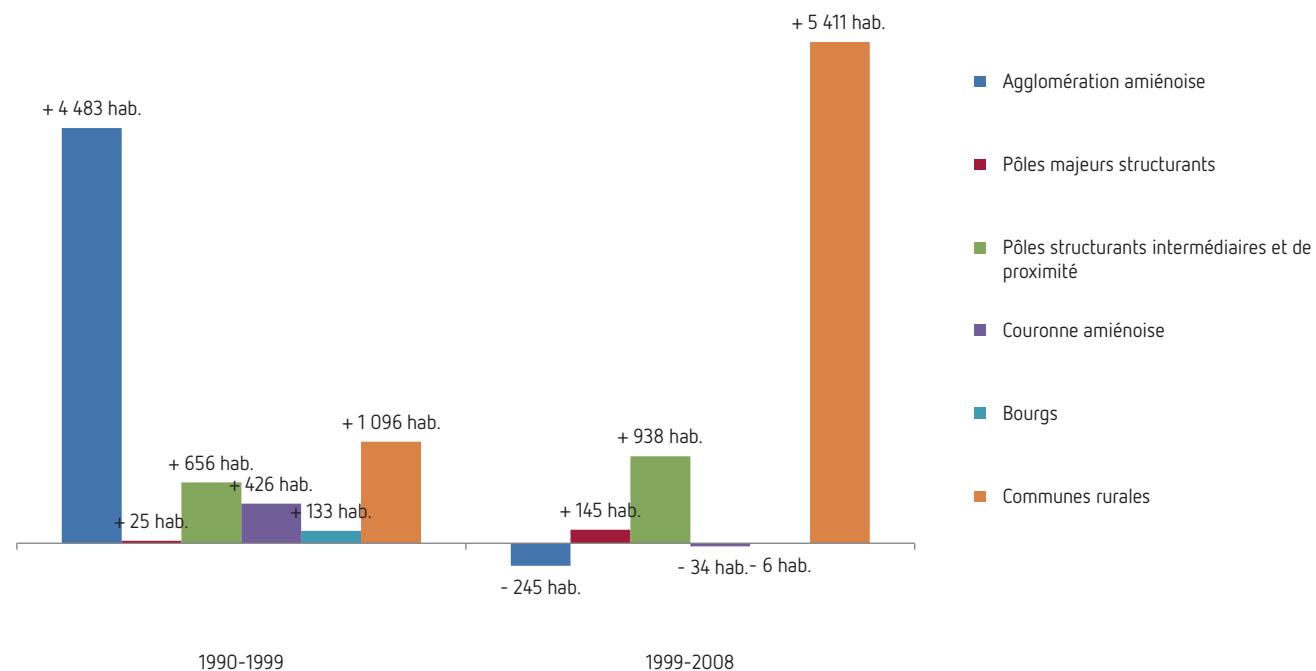
5.2 Une dissociation croissante des lieux d'habitat et d'emploi, et une dépendance accrue de la voiture pour se déplacer

Une croissance démographique portée principalement par les communes rurales au cours de la dernière décennie

Alors qu'on constate une reprise de la croissance démographique dans les villes centres et banlieues des principales agglomérations françaises sur la période 1999-2008, la population de l'agglomération amiénoise, et en premier lieu de la ville centre, Amiens, stagne. Par conséquent, la croissance démographique du pays repose, entre 1999 et 2008 sur les 277 communes rurales et 16 pôles relais du pays (+5 400 habitants pour des communes de 265 habitants en moyenne) et dans une moindre mesure par les pôles intermédiaires et de proximité (+940 habitants), notamment Villers-Bretonneux, Flixecourt et Hornoy-le-Bourg. Entre 1990 et 1999, le gain de population était assuré par l'agglomération (+4 480 habitants). Le léger accroissement des pôles majeurs structurants sur la dernière décennie (+145 habitants) masque des disparités : les pôles de Doullens et Corbie gagnent respectivement 170 et 180 habitants, alors que celui d'Albert en perd 210.

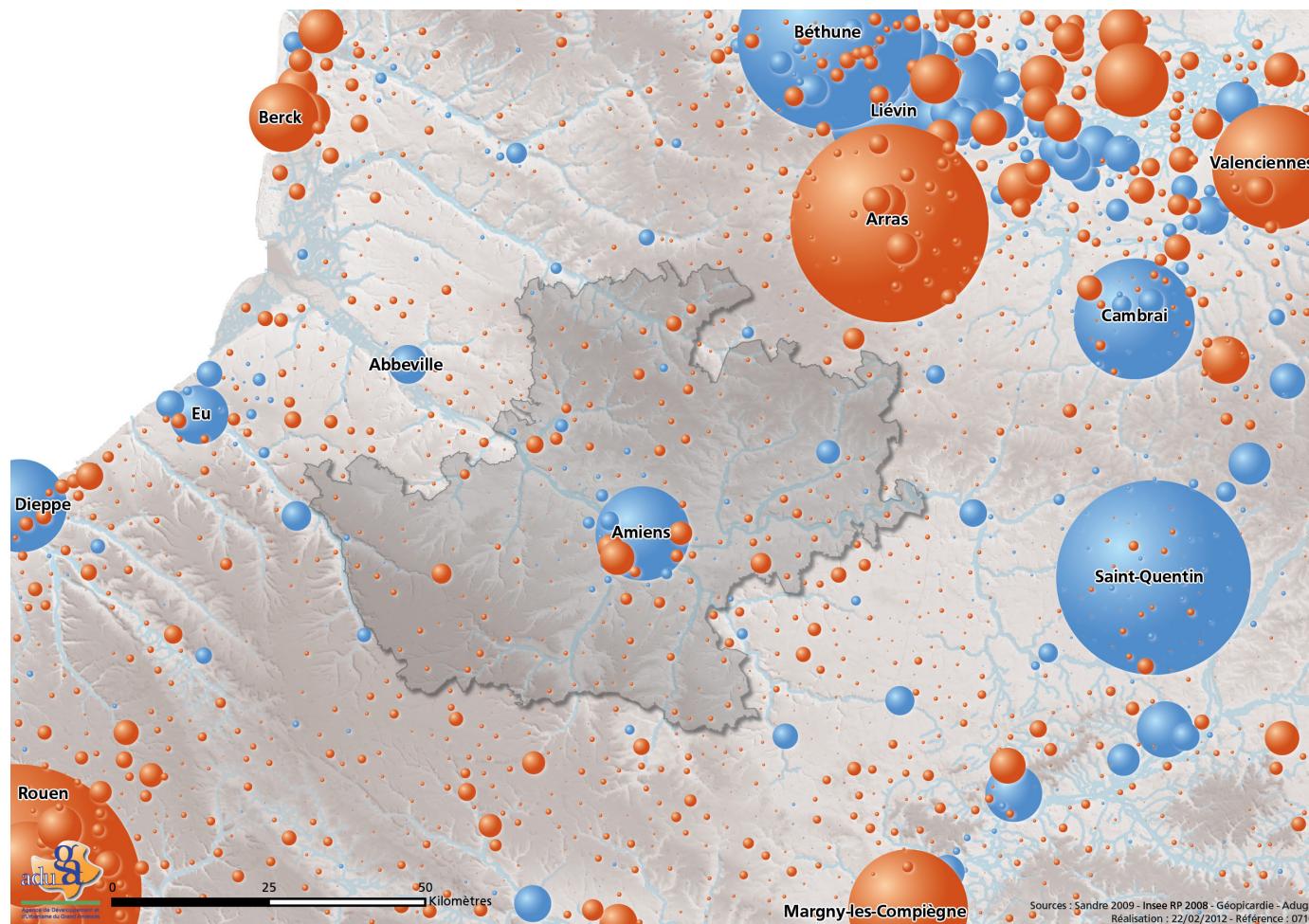
Variations de population 1990-1999 et 1999-2008

Source : INSEE RP

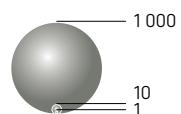




> Variations de la population communale entre 1999 et 2008



La taille des cercles est proportionnelle à la variation absolue de population entre 1999 et 2008



Évolution entre 1999 et 2008

- Augmentation (represented by an orange square)
- Baisse (represented by a blue square)

La disparité des dynamiques démographiques s'explique principalement par les mouvements migratoires.

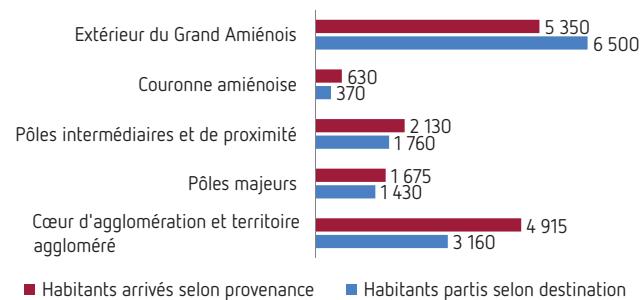
Entre 1975 et 1982, les communes qui accueillent plus d'habitants qu'elles n'en voient partir sont situées autour de l'agglomération amiénoise. Durant les périodes suivantes, et jusqu'en 2006, elles sont toujours plus éloignées, jusqu'à gagner les franges du Grand Amiénois.

Entre 2003 et 2008, la croissance démographique des communes rurales, bourgs et pôles relais est liée aux mouvements migratoires avec les pôles et l'agglomération amiénoise. En effet, il y a un excédent d'arrivées d'habitants en provenance des pôles vers les communes rurales, bourgs et pôles relais par rapport aux départs des habitants de ces derniers vers les pôles, en particulier l'agglomération amiénoise.

Même si d'un point de vue quantitatif, la périurbanisation est assez modérée par rapport à d'autres parties du territoire national, la diffusion des populations urbaines dans des espaces ruraux est un constat majeur dans le Grand Amiénois. Cette observation souligne le fait que la ville et la campagne sont de plus en plus en plus imbriquées, que les pôles urbains, et en premier lieu celui d'Amiens, prennent de plus en plus d'importance dans les pratiques quotidiennes des habitants du Grand Amiénois. Autrement dit, les communes rurales ont perdu 1 250 habitants dans le jeu des migrations résidentielles avec l'extérieur du Grand Amiénois.

Échanges migratoires avec les communes rurales du Grand Amiénois entre 2003 et 2008

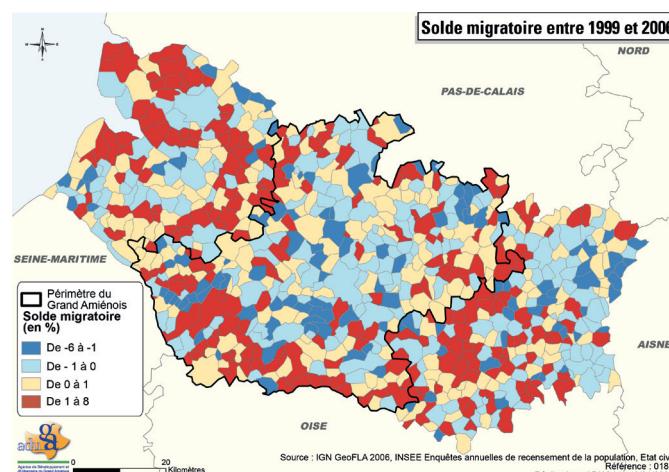
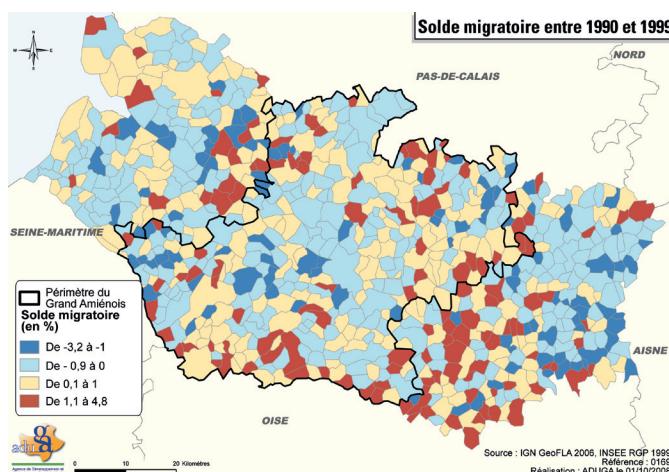
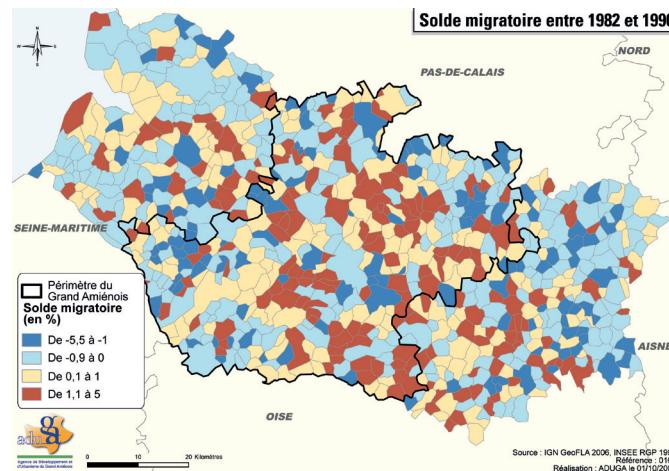
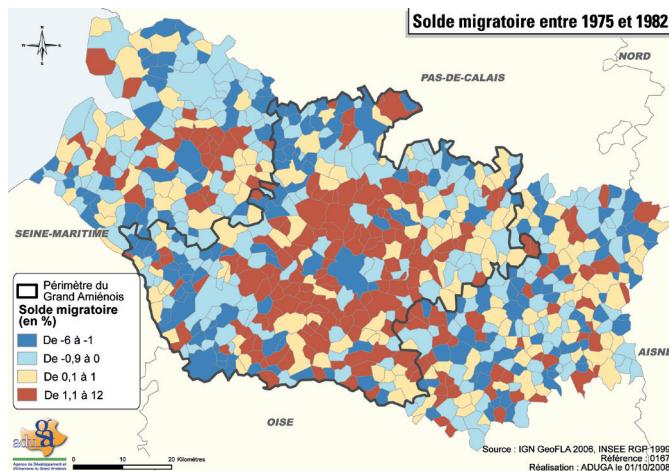
Source : INSEE, RP 2008 - Traitement Aduga



> Aide à la lecture : 5 350 personnes résidaient en dehors du Grand Amiénois en 2003 et habitent dans une commune rurale du Grand Amiénois en 2008. 6 500 habitants résidaient dans une commune rurale du Grand Amiénois en 2003 et habitent en dehors du Grand Amiénois en 2008. Le solde migratoire de cette partie du Grand Amiénois avec l'extérieur est donc de -1 250 habitants.



> Évolution du solde migratoire



Une croissance de l'emploi principalement portée par l'agglomération

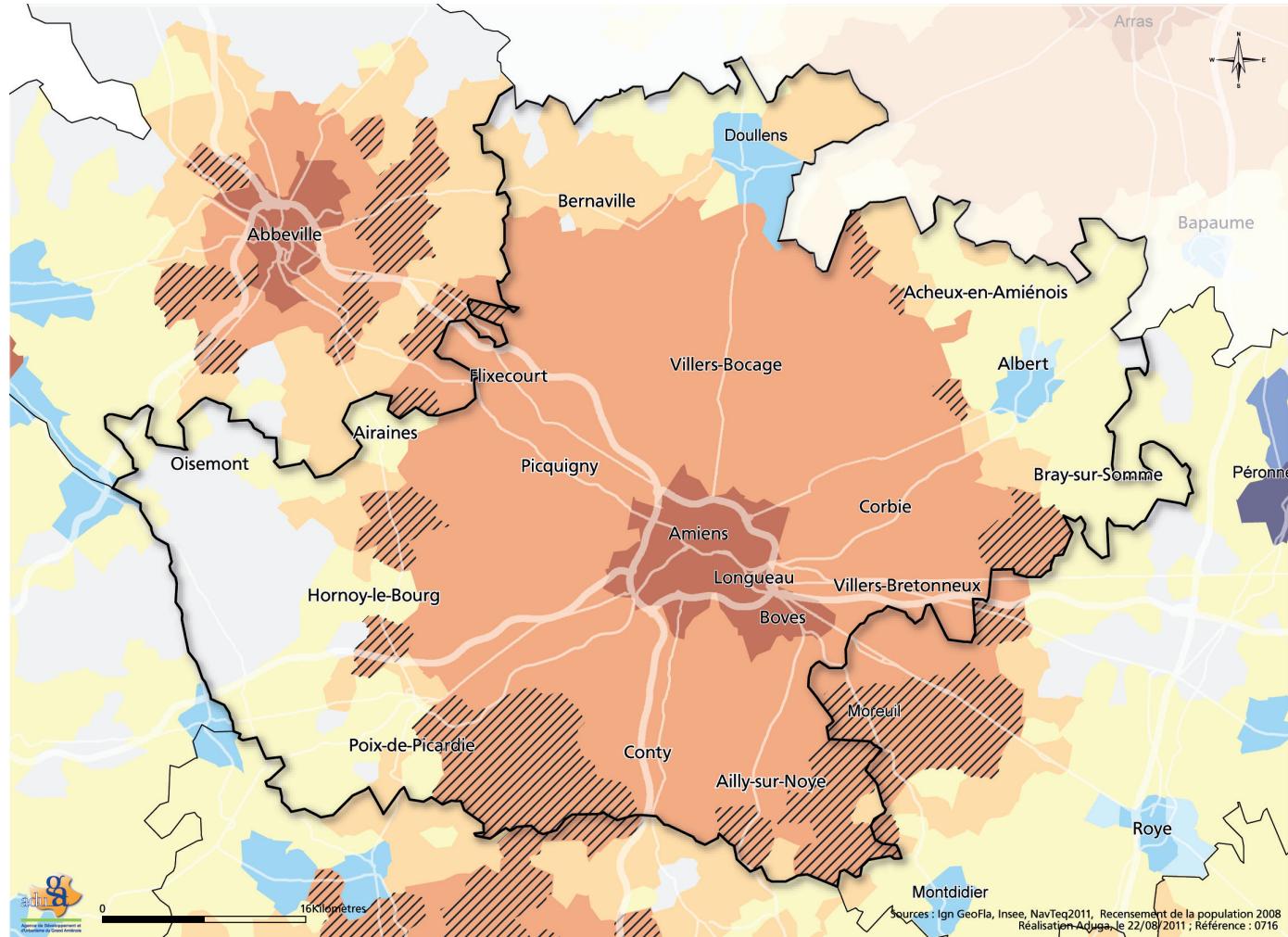
Les dynamiques spatiales de croissance des emplois sont très différentes de celles observées pour la population et les logements : alors que l'agglomération amiénoise voit sa population stagner entre 1999 et 2008, elle compte 12 000 emplois supplémentaires sur cette même période. Chaque type de territoire a tendance à connaître des croissances d'emploi dans de moindres proportions, excepté les bourgs qui perdent 500 emplois, et les communes rurales dont le nombre d'emplois reste stable.

Par conséquent, les aires d'influence des pôles s'élargissent, en premier lieu celle du pôle amiénois. L'aire urbaine d'Amiens compte désormais 292 communes. Son périmètre s'est étendu de 55 communes essentiellement au sud. Les communautés du Canton de Conty, du Val de Noye et du Canton de Moreuil intègrent l'aire d'influence du pôle d'emploi amiénois⁵.

Une « grande aire urbaine » (cas de celle d'Amiens) est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

⁵Insee Picardie Analyse n° 60, Nouvelles aires urbaines 2010, Des situations contrastées dans les 3 départements picards, Insee Picardie, Aduga, Oise-la-Vallée, octobre 2011

> Évolution de l'aire urbaine entre 1999 et 2008



Typologie des aires urbaines

- | | |
|---|---|
|  Grands pôles (plus de 10 000 emplois) |  Couronne des petits pôles |
|  Couronne des grands pôles |  Autre multipolarisé |
|  Multipolarisé des grands pôles |  Communes isolées hors influence des pôles |
|  Moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois) |  Communes qui ont intégré une aire urbaine de grand pôle |
|  Couronne des moyens pôles |  Périmètre du Grand Amiénois |
|  Petits pôles urbains (moins de 5 000 emplois) | |

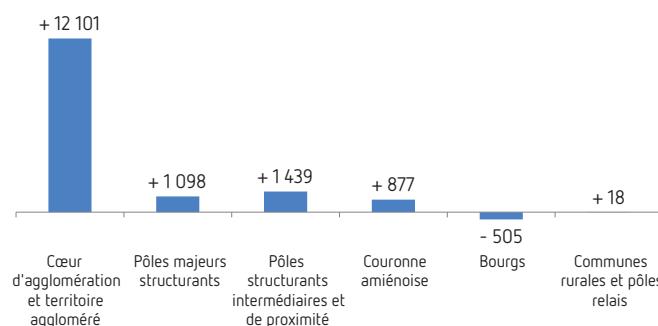


En 1999, comme en 2008, environ 60 % des actifs occupés résidant dans le Grand Amiénois travaillent dans l'agglomération, mais ils sont proportionnellement de moins en moins nombreux à y habiter. En 2008, chaque jour, l'agglomération amiénoise attire 29 500 actifs des autres secteurs du Grand Amiénois qui viennent y travailler (5 500 de plus qu'en 1999 et 8 600 de plus qu'en 1990). Ces actifs occupent 31 % des emplois localisés dans l'agglomération. 41 % des actifs occupés du Grand Amiénois qui résident hors de l'agglomération travaillent dans celle-ci contre 35 % en 1999.

L'influence de l'agglomération amiénoise sur le pays du Grand Amiénois s'exerce sur d'autres points que l'offre d'emploi. L'exploitation de l'enquête déplacements grand territoire menée en 2010 a montré qu'une majeure partie des personnes du pays qui se rendent dans l'agglomération amiénoise y viennent pour y réaliser une activité autre que le travail.

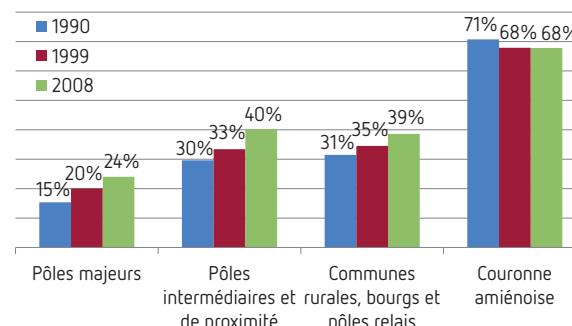
Variations du nombre d'emplois entre 1999 et 2008

Source : INSEE RP 1999 et 2008



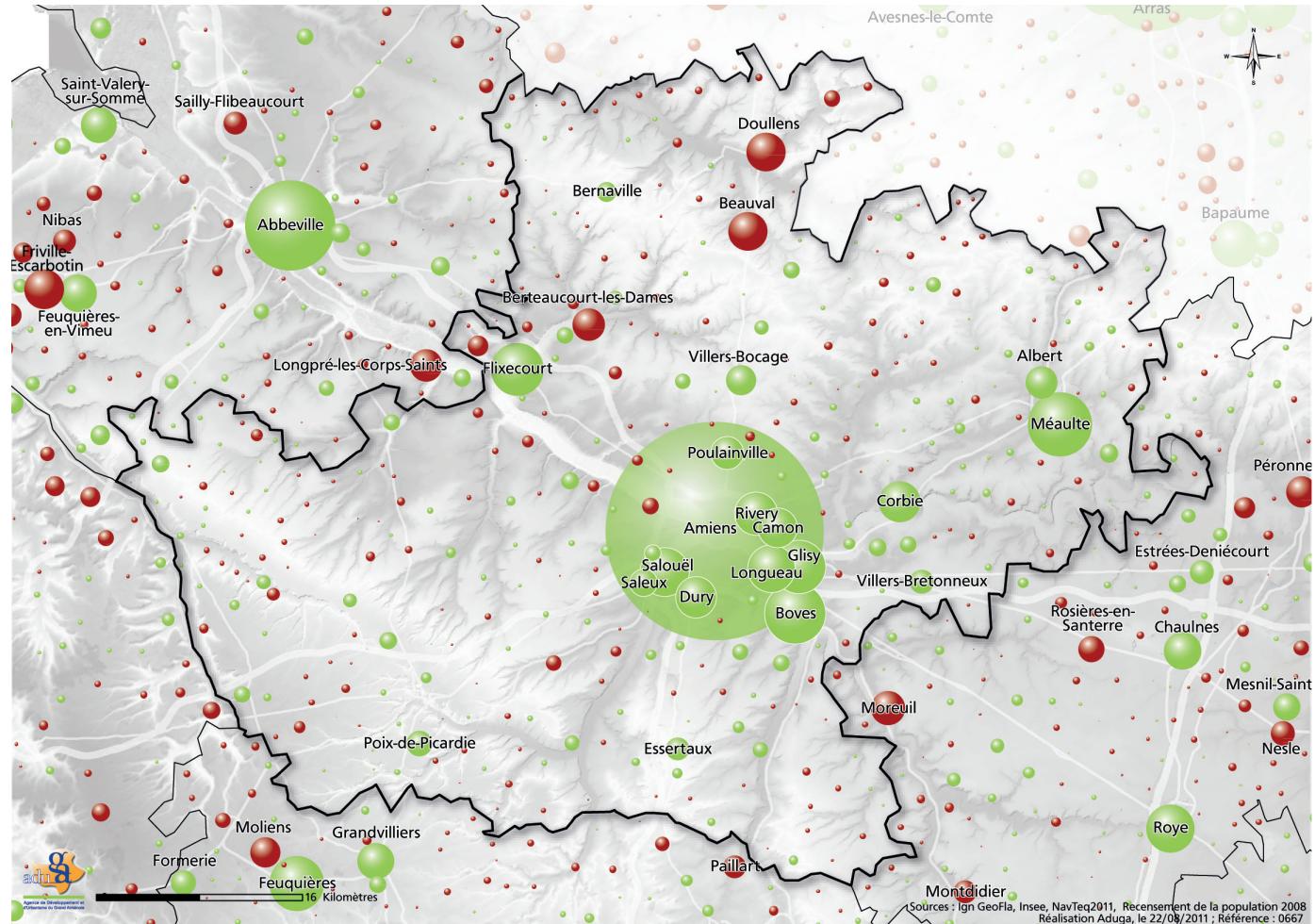
Part des actifs travaillant dans l'agglomération amiénoise selon leur lieu de résidence

Source : INSEE RP



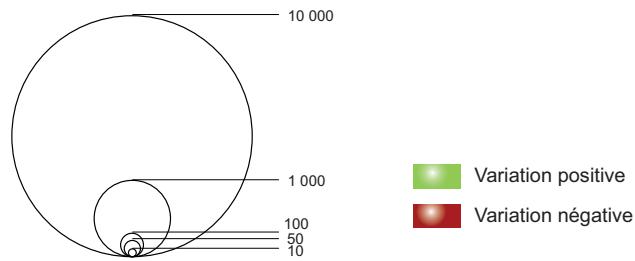
> Le gain d'emploi des pôles majeurs structurants est à nuancer : Corbie et Albert-Méaulte gagnent respectivement 400 et 1 000 emplois (dont 800 à Méaulte), Doullens en perd 310. Le développement des pôles structurants intermédiaires est principalement porté par celui de Flixecourt (+520 emplois), Villers-Bocage (+180 emplois).

> Évolution de l'emploi par commune entre 1999 et 2008



158

Variation de l'emploi entre 1999 et 2008



Sources : Ign GeoFla, Insee, NavTeq2011, Recensement de la population 2008
Réalisation Aduga, le 22/08/2011 ; Référence : 0667



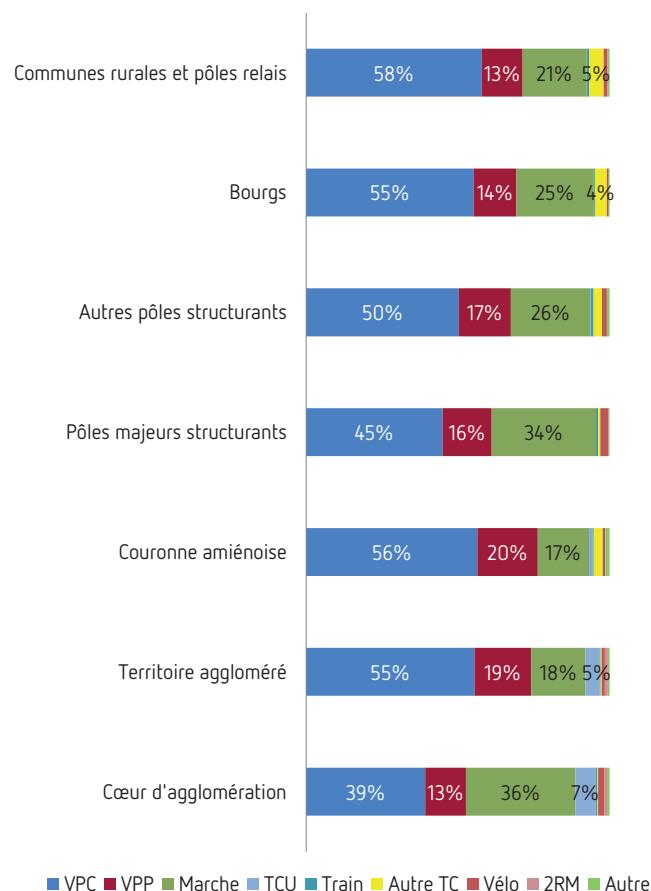
Une dépendance croissante à la voiture particulière

La dissociation croissante entre lieux de travail et d'habitat a pour conséquence l'augmentation de la longueur des déplacements domicile-travail, notamment entre l'agglomération amiénoise et le reste du Grand Amiénois, et un recours accru à la voiture particulière pour se déplacer. Les salariés du pays quittant leur commune de résidence pour aller travailler parcourent, en moyenne une plus longue distance, 33 km aller, soit 13 km de plus qu'en 1999. En 2004, la moitié d'entre eux travaillent à plus de 15 km de leur résidence contre 12 km en 1999⁶. Compte tenu de l'augmentation du nombre d'actifs et d'emplois, les déplacements domicile-travail sont également plus nombreux.

Si on inclut les autres motifs de déplacements que le travail, un habitant du Grand Amiénois réalise en moyenne 3,6 déplacements par jour, parcourt 21 km pour accomplir l'ensemble de ses activités et passe 51 minutes à se mouvoir. Cependant, les habitants du Grand Amiénois ont des pratiques de déplacements différentes selon l'endroit où ils habitent. Le fait d'habiter en dehors d'un pôle structurant induit un recours plus fréquent à la voiture particulière en tant que conducteur : 58 % des déplacements effectués par les habitants des communes rurales le sont en voiture en tant que conducteur contre 39 % dans le cœur d'agglomération.

Répartition des déplacements par mode principal selon le lieu de résidence

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010



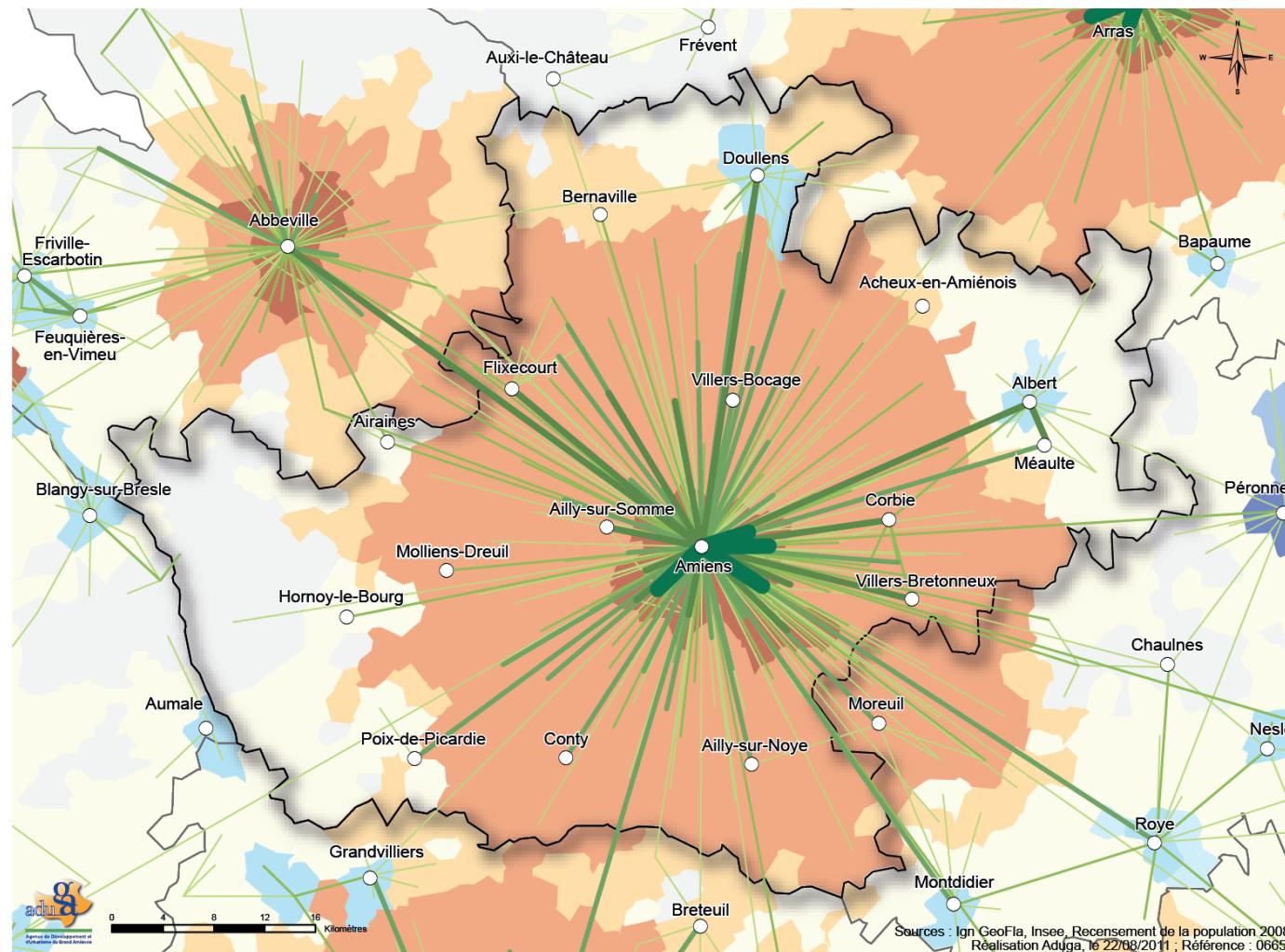
⁶Insee Picardie Analyse n° 30, Déplacements domicile-travail dans le Grand Amiénois : plus nombreux et plus longs, Insee Picardie, Aduga, décembre 2008

Des pôles aux trajectoires contrastées

La précédente partie a montré que, durant les années 2000, le développement des emplois de chaque territoire ne va pas de pair avec le développement résidentiel, en particulier dans les principaux pôles du Grand Amiénois. La dynamique de l'agglomération amiénoise qui a maintenu difficilement sa population tout en gagnant 12 000 emplois entre 1999 et 2008 est, à ce titre, éloquente. Les deux pôles majeurs les plus éloignés de l'agglomération amiénoise ont connu des évolutions très différentes. Doullens, qui est dans un contexte économique difficile, a enrayé le déclin démographique qui touchait le pôle depuis une quinzaine d'année. Sa situation géographique, aux confins des aires d'influence amiénoise et arrageoise offre au Doullennais des perspectives résidentielles favorables qui tendent à être confortées par le développement de son offre commerciale, notamment de centre-ville. De nombreux emplois, principalement liés à l'industrie aéronautique, ont été créés dans le pôle Albertin, dans la commune de Méaulte. D'un point de vue démographique, il ne connaît pas l'inversion de tendance observé dans le Doullennais au cours des années 2000. Depuis 35 années, le pôle d'Albert voit sa population diminuer.

À l'est et à l'ouest de l'aire urbaine amiénoise, Flixecourt, Corbie et Villers-Bretonneux se distinguent en s'inscrivant dans une dynamique conjointe de développement démographique et économique. D'un point de vue économique, ces deux pôles sont dans des processus de reconversion et de mutation du tissu d'entreprises (engagés depuis plus ou moins longtemps). Les emplois industriels, pour beaucoup du textile, ont été ainsi remplacés par ceux d'autres activités industrielles, des services et des commerces. Cette tendance est favorisée par la constitution de zones d'activités proches des diffuseurs autoroutiers et la proximité de l'agglomération amiénoise et abbevilloise pour Flixecourt et de l'agglomération amiénoise pour le secteur Corbie/Villers-Bretonneux. Le développement résidentiel s'opère pour les mêmes raisons mais dans le cas de Corbie et de Villers-Bretonneux celui-ci est favorisé par une offre de TER vers Amiens non négligeable.

> Principaux flux de mobilité domicile-travail en 2008 : l'organisation du Grand Amiénois



Typologie des aires urbaines

- Grands pôles (plus de 10 000 emplois)
- Couronne des grands pôles
- Multipolarisé des grands pôles
- Moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois)
- Couronne des moyens pôles
- Petits pôles urbains (moins de 5 000 emplois)
- Couronne des petits pôles
- Autre multipolarisé
- Communes isolées hors influence des pôles

Flux domicile ↔ travail

(De communes à communes dans les deux sens cumulés)

- Entre 1 000 et 2 000 actifs
- Entre 500 et 1 000 actifs
- Entre 200 et 500 actifs
- Entre 100 et 200 actifs
- Entre 50 et 100 actifs

Périmètre du Grand Amiénois

5.3 Des impacts conséquents à l'échelle planétaire et locale

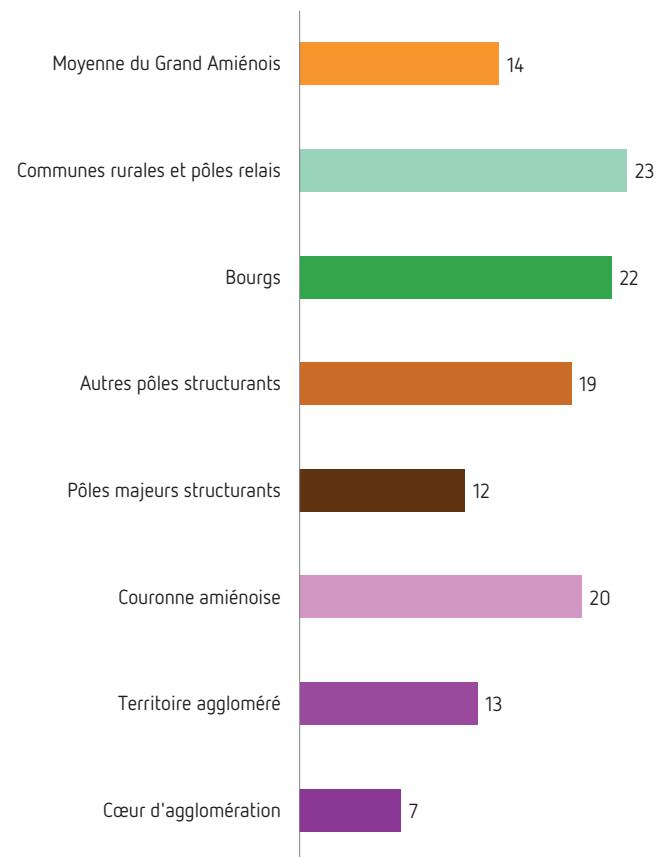
Le développement, tel qu'il s'est fait durant les dernières décennies, et les comportements de déplacements qu'il a induits, ont des effets locaux directs sur l'environnement, l'équité sociale, le budget des collectivités et des ménages, et des effets moins directs, qui, cumulés à l'échelle planétaire, feront peser des risques sur le monde entier en matière d'alimentation, d'accès à l'eau potable et aux ressources énergétiques.

L'épuisement de l'énergie non renouvelable qu'est le pétrole, et le réchauffement climatique

Les véhicules particuliers pèsent 16 % dans le total des émissions de gaz à effet de serre du Grand Amiénois en 2007. L'augmentation du nombre et de la longueur des déplacements domicile-travail et la part importante de ces trajets effectués en voiture conduit à une consommation accrue de carburant et une croissance des émissions de gaz à effet de serre. Ces dernières sont, en effet, en partie liées aux distances parcourues. Les choix de localisation résidentielle des ménages ont un impact important sur ce paramètre : un habitant des communes rurales et pôles relais ou de la couronne amiénoise parcourt, dans une journée, en moyenne 3 fois plus de kilomètres au volant de sa voiture qu'un habitant du cœur d'agglomération (23 km contre 7 km).

**Budget distance en voiture conducteur
selon le lieu de résidence (en km/personne)**

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010





La loi Grenelle I fixe un objectif de division par 4 de ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 par rapport à 1990. L'Union européenne s'est donnée comme objectif, en 2008, de réduire de 20 % les émissions de (GES) à l'horizon 2020.

Développer prioritairement l'habitat dans le cœur d'agglomération, le territoire aggloméré et les pôles majeurs est un moyen de contribuer à cet objectif.

Une pression croissante sur les terres agricoles

La dernière décennie a été celle de la recrudescence de la consommation de terres agricoles. Entre 2001 et 2010, 2 365 ha ont été urbanisés (dont 1 482 ha de grandes cultures et 725 ha de pâtures) contre 929 ha entre 1992 et 2001. Cette évolution interpelle. En effet, les espaces agricoles ainsi consommés sont définitivement perdus pour l'agriculture alors qu'à l'échelle mondiale, les besoins iront croissant pour répondre à la demande en denrées alimentaires, en matériaux de construction écologiques, en biocarburants.

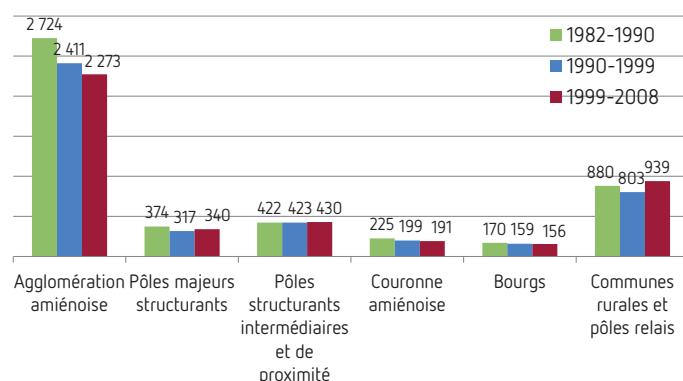
Par ailleurs, le grignotage progressif des espaces agricoles par l'urbanisation fragilise l'activité agricole en réduisant son «outil de production».

Des besoins accrus de services dans les communes rurales et périurbaines

La démographie des communes rurales et pôles relais évolue différemment de celle des autres parties du Grand Amiénois. Le nombre de naissances comptabilisé dans ces communes a considérablement augmenté dans les années 2000 (130 naissances supplémentaires par an en moyenne sur la période 1999-2008 par rapport à 1990-1999), tandis que les naissances stagnaient dans les autres parties du territoire et diminuaient dans l'agglomération amiénoise. Leur regain de natalité s'explique en grande partie par leur attractivité résidentielle vis-à-vis des ménages jeunes.

Naissances par an en moyenne

Source : INSEE, État civil



Cette tendance se combine avec une forte augmentation des plus de 75 ans (+26 %), hausse semblable en intensité à celle observée dans le Grand Amiénois. Les communes rurales sont dans leur ensemble confrontées à une augmentation des attentes d'équipements et de services pour la petite enfance et l'enfance, et à un besoin de prise en charge de la vieillesse accru.

Les communes de la couronne amiénoise ont connu la première vague de périurbanisation des années 70. Du fait de ce peuplement hérité, et en dépit de la jeunesse de sa population, ce territoire connaît une augmentation importante, de l'ordre de 30 % entre 1999 et 2008, des 60-74 ans et des 75 ans et plus. Les personnes de 45 à 60 ans y étant très nombreuses (62 % de la population), le vieillissement de la population évoluera rapidement dans ces communes.

Un accroissement des inégalités territoriales

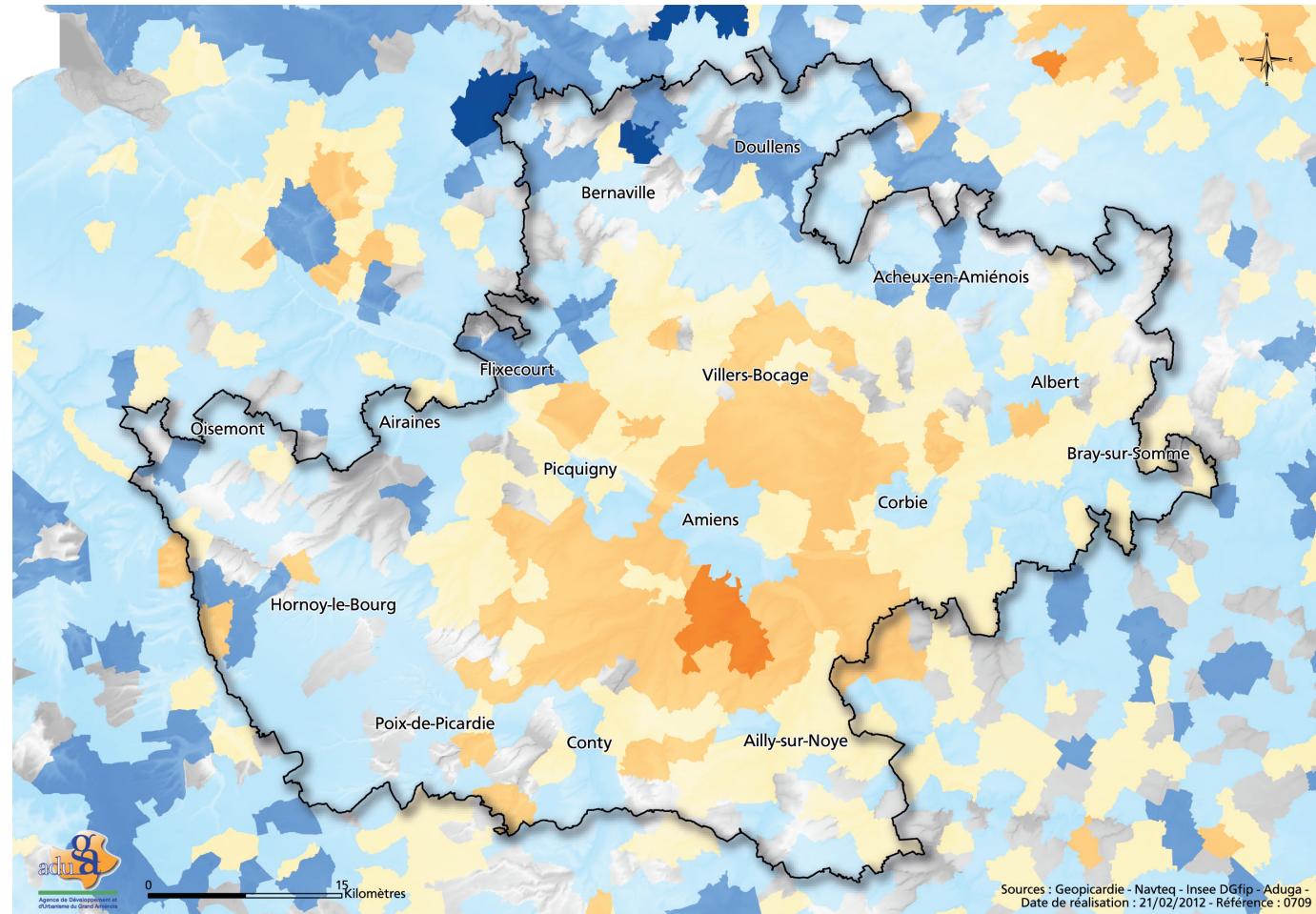
Le Grand Amiénois présente un visage très contrasté du point de vue des revenus de ses ménages.

Trois types de communes peuvent être distingués :

- les pôles urbains du Grand Amiénois : Amiens, Albert, Doullens, les communes de la vallée de la Nièvre, Ailly-sur-Somme, qui ont une forte proportion de ménages aux revenus modestes ;
- un ensemble de communes périphériques d'Amiens avec une large part de ménages aux revenus élevés ;
- les communes les plus éloignées du pôle urbain amiénois sont celles dont les populations ont majoritairement des revenus modestes.

La dynamique globale du territoire entre 2001 et 2008 tend à l'enrichissement des communes périurbaines et à un appauvrissement des principaux pôles urbains (Amiens, Albert et Doullens). Ces derniers tendent à concentrer de plus en plus de populations aux revenus faibles. À l'inverse, Amiens est entourée d'une vaste couronne périurbaine à la population aisée et qui, globalement, l'est de plus en plus. Cette tendance témoigne des liens étroits entre les phénomènes de spécialisation sociale des espaces du Grand Amiénois et la périurbanisation.

> Revenus des ménages par unité de consommation et par commune en 2008

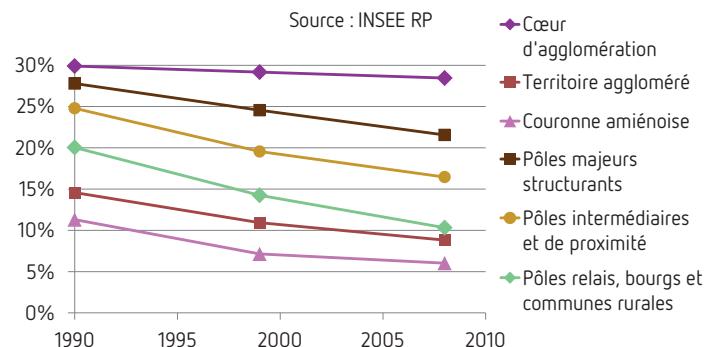


Des inégalités dans l'accès aux activités de la vie quotidienne

L'accessibilité des zones d'emplois, peu denses, étendues et éloignées des cœurs de villes, comme l'Espace industriel nord, est essentiellement fondée sur le mode routier. Y travailler est exclu pour les actifs ne pouvant utiliser de voiture particulière. En 2010, 5 600 demandeurs d'emploi résidant dans le Grand Amiénois, soit plus d'un sur trois, ne possèdent pas le permis de conduire (Source : EDGT du Grand Amiénois 2010).

Tous les ménages ne sont pas égaux face à la mobilité individuelle et dans l'accès aux activités de la vie quotidienne. Même si, comme ailleurs en France, la proportion de ménages non motorisés entre 1990 et 2008 est en très nette diminution, un ménage du Grand Amiénois sur cinq ne possède toujours pas de véhicule particulier en 2008. Dans le cœur d'agglomération, où une alternative à la voiture existe, 30 % des ménages ne sont pas motorisés. Dans les pôles relais, bourgs et communes rurales, où les commerces, services et alternatives à la voiture sont rares, ils sont encore 10 %.

Évolution de la proportion de ménages non motorisés



Un risque de précarisation des ménages aux revenus modestes installés loin de l'agglomération

En 2004, les ménages français dépensent en moyenne 15 % de leur budget total pour leur transport. C'est le poste le plus élevé après le logement et devant l'alimentation. Malgré la hausse du prix du carburant, la part du budget des ménages consacrée à l'acquisition d'un véhicule et à son utilisation est restée stable de 1990 à 2006, autour de 12 % (12,3 % sur la période 1998-2006 et 12,4 % sur la période 1998-2006)⁷. Les ménages s'adaptent à la hausse des prix en achetant des voitures diesel plus économes, en gardant plus longtemps leur voiture ou en l'utilisant moins : en 2005, la hausse des prix du carburant a engendré une baisse de la circulation automobile nationale.

L'augmentation du prix du carburant est une tendance lourde. Elle remet en cause pour les ménages les plus modestes l'intérêt de s'installer loin de leur lieu de travail et des transports collectifs. Pour les ménages qui ont déjà fait ce choix, la question est de savoir jusqu'où ils pourront adapter leurs comportements à la hausse des prix et quelles en seront les conséquences.

Une rentabilité peu optimale des investissements des collectivités en matière de réseaux

L'extension des réseaux de voirie, de transports collectifs, d'électricité, d'eau, d'assainissement, de téléphonie, etc. a un coût. Ce coût est peu optimisé lorsque ces réseaux desservent des secteurs peu denses en périphérie des villes et villages.

⁷«Le budget transports des ménages depuis 40 ans» - INSEE Première n°1 039 - septembre 2005

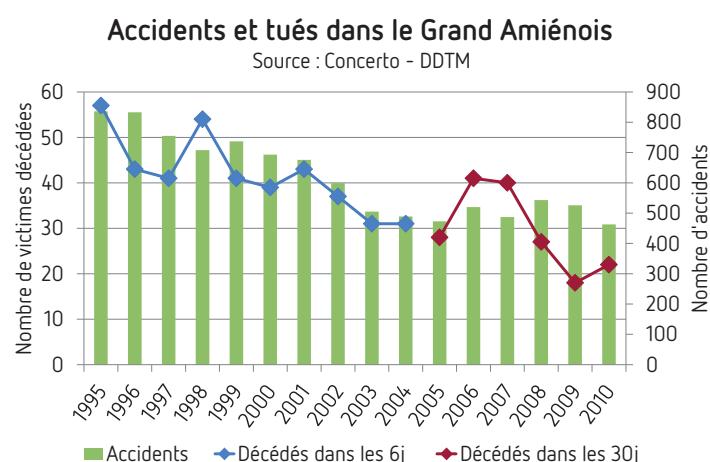
«Le budget automobile des ménages s'adapte aux prix des carburants» - INSEE Première n°1 159 - octobre 2007



La diffusion de l'habitat pavillonnaire dans les communes rurales et en périphérie d'agglomération, le développement de zones d'activités facilement accessibles en voiture rendent l'organisation des transports collectifs difficile dans des coûts acceptables pour la collectivité. L'abondance de places de stationnement, la facilité de circuler en voiture, la croissance de la motorisation des ménages n'encouragent pas l'usage des transports collectifs.

Des conséquences sur la santé

La circulation automobile est source d'accidents. 463 accidents ont eu lieu en 2010 dans le Grand Amiénois faisant 44 tués. Seulement 16 % des accidents se sont produits dans la couronne périurbaine et les communes rurales mais ils ont été beaucoup plus graves que dans l'agglomération amiénoise puisque 55 % des tués l'ont été dans ces communes.



La circulation automobile est également source de bruit et de pollution de l'air.

En 2001 et 2002, la pollution de l'air dans les communes comprises à l'intérieur de la rocade d'Amiens à l'exception de Cagny aurait causé en moyenne, chaque année, 14 décès anticipés (toutes causes sauf accident), 25 admissions hospitalières pour motif cardiovasculaire et 8 pour motif respiratoire chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

La diminution de 25 % de la moyenne annuelle de chaque polluant (ozone, dioxyde d'azote, poussières) permettrait d'éviter en moyenne 6 décès par an, toutes causes confondues sauf accident, et 14 hospitalisations pour motif cardiovasculaire ou pour pathologies respiratoires chez les 65 ans ou plus (Source : CIRE-INVS-DRASS-Atmo Picardie - février 2006).

5.4 Des changements de pratiques à impulser pour relever le défi du développement durable

L'amélioration récente de l'offre de TER, ainsi que les fluctuations du coût du carburant pourraient amener les ménages à prendre à l'avenir plus en compte la desserte en transports collectifs ou la proximité de leur lieu de travail dans leurs choix résidentiels. Il faudra cependant pour cela que des logements ou du foncier soient disponibles et financièrement accessibles à proximité des pôles d'emploi ou des points d'arrêts les mieux desservis et que leur emploi soit accessible en transports collectifs ou en modes actifs. Les politiques publiques peuvent y contribuer et impulser ainsi une autre dynamique. C'est un des leviers pour relever le défi de la lutte contre le changement climatique et d'un développement conciliant équité sociale, préservation de l'environnement et efficacité économique.

6. Des parcours résidentiels en mutation qui imposent une évolution du parc de logements du Grand Amiénois

Les différentes étapes qui ponctuent le parcours matrimonial et familial d'un ménage suscitent des besoins de logements diversifiés. Répondre à ces besoins, c'est offrir, à chaque étape de la vie, des réponses adaptées à ses revenus, aux évolutions de la famille (naissance, départ d'un « grand enfant », décès, etc.) et à l'âge de la (des) personne(s) qui le compose(nt), en facilitant les mutations au sein du parc de logements.

Sous l'effet des évolutions démographiques, sociales et sociétales, les parcours résidentiels se complexifient, faisant paraître le parcours « classique » - que l'on pourrait résumer de façon simpliste à « un logement locatif puis devenir propriétaire » - d'un autre temps. L'offre de logements doit donc aujourd'hui s'adapter, et offrir plus de diversité et de souplesse.

6.1 Des motivations persistantes et des besoins variés

Des choix guidés par le désir d'un logement plus confortable et financièrement accessible

Le désir d'accéder à la propriété est significatif en France. Selon une enquête du Crédoc¹, près d'une personne sur deux locataire ou logée gratuitement désire devenir propriétaire. Ce désir s'exprime principalement chez les ménages jeunes, âgés de 25 à 40 ans, tranche d'âge qui correspond à l'arrivée d'enfant(s) et à une certaine stabilité des revenus. Ce désir est par ailleurs le plus souvent associé à celui de maison individuelle : parmi les ménages enquêtés, 83 % ont exprimé ce souhait.

Dans le Grand Amiénois, 16 % des ménages enquêtés à l'occasion de l'Enquête déplacement grand territoire du Grand Amiénois (EDGT) réalisée en 2010 envisageaient de déménager dans les deux ans à venir. Cette part est plus forte dans l'agglomération amiénoise, avec près d'un quart des ménages enquêtés souhaitant déménager dans les deux ans contre 8 % dans les pôles structurants et 6 % dans les autres communes. Ce sont principalement des actifs (58 %), des petits ménages (en moyenne 2,16 personnes/ménage contre 2,27 pour ceux qui n'envisagent pas de déménager) et les 35-59 ans qui sont majoritaires. Ces derniers représentent en effet 40 % des ménages souhaitant changer de logement. Les locataires sont également très représentés : ils constituent 79 % de ceux qui envisagent de déménager contre 30 % de ceux qui ne l'envisagent pas.

La forte présence des jeunes et des petits ménages parmi ceux envisageant de déménager peut s'expliquer par une forte représentation de ménages d'une ou deux personne(s) dans l'agglomération amiénoise et d'une population plutôt composée de jeunes actifs et d'étudiants qui débutent leur parcours résidentiel et qui sont très mobiles.

Le désir de changement de logement pour les ménages du Grand Amiénois s'explique en grande partie par le souhait d'avoir un logement plus confortable (plus petit ou plus grand, plus agréable ou mieux adapté) ou moins cher. Ce souhait supplante celui de devenir propriétaire (17 %) ou de se rapprocher de son lieu de travail. Par ailleurs, le changement de cadre de vie est exprimé en quatrième position et le désir d'habiter à la campagne est équivalent au souhait d'habiter en ville. Les habitants du Grand Amiénois sont donc plus attachés au choix de leur logement pour ses qualités intrinsèques plutôt que pour son environnement ou sa proximité au lieu de travail.

Parmi les ménages qui envisagent de déménager, une large majorité resterait dans le Grand Amiénois alors que 27 % souhaiteraient sortir du pays. 50 % d'entre eux désirent continuer à habiter à Amiens, 59 % dans l'agglomération amiénoise alors que 5 % rejoindrait une des communautés de communes du pays. Les intentions de déménagement entre le reste du pays et Amiens Métropole sont sensiblement du même poids, environ 7 %.

¹Enquête « conditions de vie et aspiration des Français », Crédoc, juillet 2008



« Envisagez-vous de déménager dans les deux ans ? »

	Oui	Non	% qui envisage de déménager
Cœur d'agglomération et territoire aggloméré	19 265	59 377	24 %
Pôles structurants	1 676	19 896	8 %
Couronne amiénoise, pôles relais, bourgs et communes rurales	2 908	45 475	6 %

Grand Amiénois	23 849	124 748	16%
-----------------------	---------------	----------------	------------

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010, traitements Aduga

Taille des ménages ayant répondu à la question : « Envisagez-vous de déménager dans les deux ans ? »

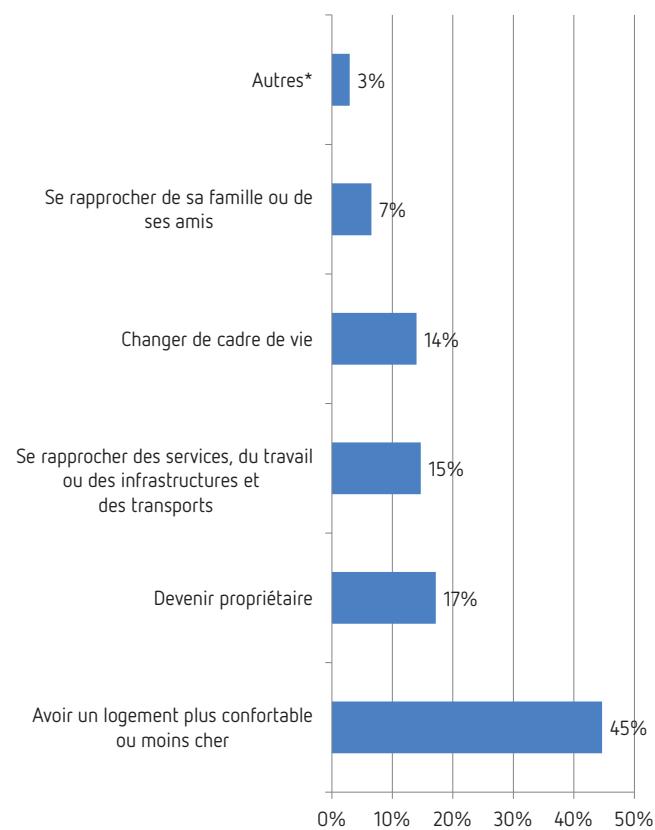
	Oui	Non
Cœur d'agglomération et territoire aggloméré	2,11	2,05
Pôles structurants	2,23	2,27
Couronne amiénoise, pôles relais, bourgs et communes rurales	2,42	2,54

Grand Amiénois	2,16	2,27
-----------------------	-------------	-------------

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010, traitements Aduga

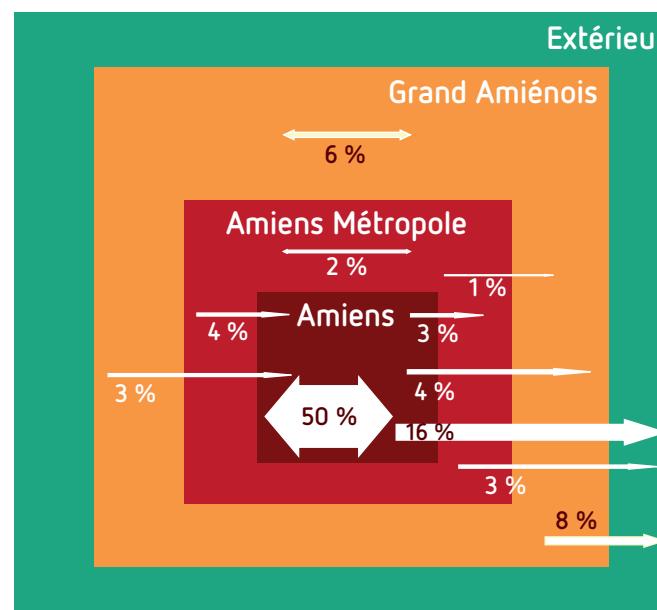
Raisons d'intention de déménager dans les 2 ans exprimées par les ménages du Grand Amiénois

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010



Lieu de résidence des ménages du Grand Amiénois envisageant de déménager dans les deux ans et secteur dans lequel ils souhaiteraient s'installer

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010, traitement Aduga



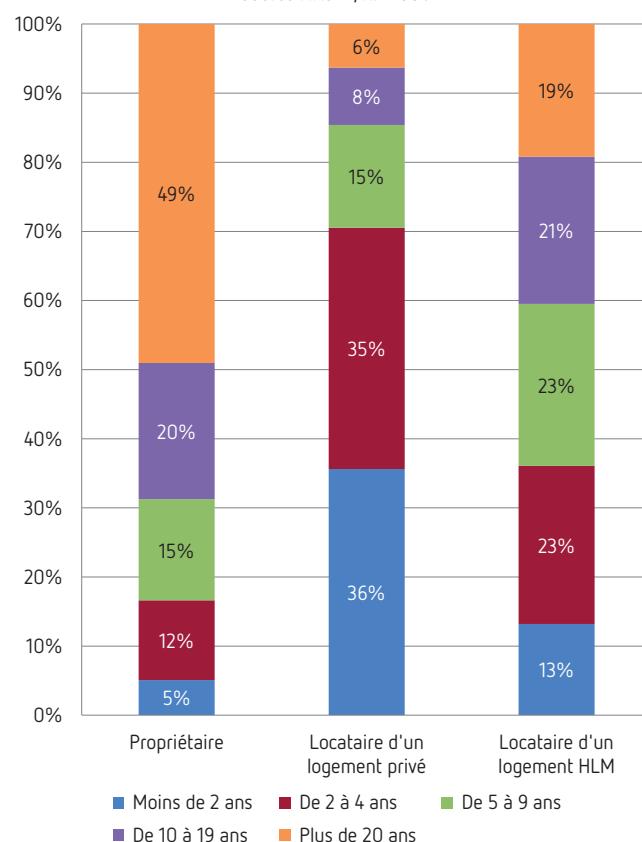


Des propriétaires peu mobiles

La mobilité résidentielle est faible dans le Grand Amiénois, mais cette situation diffère selon les territoires. Elle est plus forte dans l'agglomération amiénoise où 41 % des ménages ont emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans en 2008. Elle est plus faible dans les autres intercommunalités, où 60 % en moyenne des ménages occupent leur logement depuis plus de 10 ans à la même période. Ce phénomène touche différemment chaque segment de marché, les propriétaires étant moins mobiles que les locataires du parc privé. Ainsi, en 2008, 30 % des propriétaires du Grand Amiénois occupaient leur logement depuis plus de 30 ans, contre 24 % pour la France. C'est dans le parc de logements locatifs privés que la mobilité est la plus importante : 75 % des ménages étaient installés depuis moins de 5 ans en 2008. Dans le parc de logements aidés, la mobilité est moins élevée, 41 % des ménages occupent leur logement depuis plus de 10 ans. Les ménages de ce parc semblent avoir des difficultés à accéder à la propriété. Les primo-accédants ayant souscrit un Prêt à taux zéro (PTZ) entre 1999 et 2008 originaires du parc locatif privé sont largement majoritaires (69 %) alors que les anciens locataires du parc locatif (HLM) ne représentaient que 13 %.

Période d'emménagement des ménages du Grand Amiénois dans leur résidence principale en 2008

Source : INSEE, RP 2008

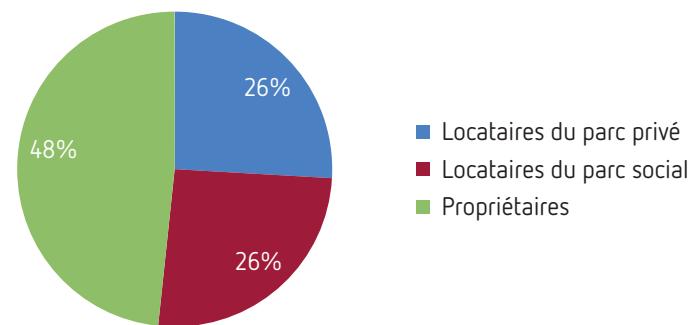


Des ménages modestes, tous statuts d'occupation confondus

En 2009, 78 % des ménages déclarent des revenus pouvant leur permettre de prétendre à un logement locatif aidé, 61 % ont un revenu imposable correspondant aux plafonds PLUS² et 31 % au plafond PLAI³, une proportion plus importante que celle de la Picardie. Des disparités existent entre les territoires du Grand Amiénois. Amiens et les pôles majeurs ont davantage de ménages pouvant prétendre à un PLAI que la moyenne du pays, mais ces communes disposent également d'un parc locatif social conséquent.

Statuts d'occupation des ménages du Grand Amiénois pouvant prétendre à un logement aidé en 2009*

Source : DREAL, Filocom 2009



*ménages dont les ressources sont inférieures ou égales au plafond PLUS

La part des propriétaires est importante dans le pays et elle est majoritaire pour toutes les catégories socioprofessionnelles. Seuls les ouvriers et employés habitant dans l'agglomération amiénoise sont principalement locataires d'un logement aidé (40 % des employés et 46 % des ouvriers). Une part importante des propriétaires occupants ont des revenus modestes. En 2009, 48 % d'entre eux ont des revenus éligibles au PLUS, et la part des employés et des ouvriers propriétaires recule. Les ménages modestes occupent de plus en plus un logement locatif du secteur privé qui joue de fait, un rôle social : 29 % des employés sont locataires du secteur privé en 2008 contre 20 % en 1999.

Des besoins en logements qui se diversifient

Les débuts de la vie d'adulte vont généralement de pair avec un logement locatif de petite taille localisé dans un centre urbain.

Dans le Grand Amiénois, près de la moitié des logements locatifs privés comptent une ou deux pièces. En 2006, les logements occupés depuis moins de 2 ans dans l'agglomération amiénoise comptaient, en moyenne, 2,7 pièces contre 4,4 pour les logements dont les occupants ont emménagé depuis plus de 10 ans. De plus, les jeunes ménages se logent essentiellement dans le parc locatif aidé ou privé. En 2009, 56 % des locataires du parc privé avaient moins de 40 ans et 80 % des moins de 25 ans se logent dans ce parc. Le développement du parc locatif permet donc de faciliter les parcours résidentiels en favorisant l'installation des jeunes ménages, mais il intervient également en solution de transition pour les ménages en situation de mutation professionnelle ou familiale.

²1 579 € net mensuel pour une personne seule et 3 062 € net pour un couple avec deux enfants.

³Inférieur à 60 % du plafond PLUS correspondant à un logement très social.



Dans le pays, le parc locatif est concentré dans l'agglomération et dans certains pôles (Albert, Doullens, Corbie notamment). Si Amiens et ces communes sont attractives pour certains ménages, et que leur installation reflète un choix individuel, d'autres sont contraints de s'en rapprocher parce qu'ils ne trouvent pas de logements correspondant à leurs besoins et à leur niveau de ressources dans le parc locatif privé ou social de leur commune d'origine, lorsqu'il existe une offre.

L'arrivée d'un enfant amorce une nouvelle étape de la vie pour les ménages qui recherchent alors à devenir propriétaires et un logement plus adapté et plus grand. Entre 1999 et 2008, plus d'un PTZ sur deux était souscrit dans le Grand Amiénois par un ménage dont le chef de famille avait entre 30 et 39 ans. Ceux qui s'installent en périphérie de l'agglomération, et dans le Grand Amiénois, sont plutôt des familles (près de 3 membres) achetant, dans 95 % des cas, une maison. L'accès à la propriété nécessite une capacité d'emprunt importante ou une épargne suffisante qui est parfois longue à constituer, et contraint les ménages dans leur choix en fonction du coût du bien à acquérir (taille et type de logement, état et niveau de qualité, localisation, etc.). Aussi, la part des propriétaires augmente avec l'âge du chef de famille. Les ménages propriétaires de leur logement, dans le Grand Amiénois, sont à 40 % des ménages dont le chef de famille a entre 40 et 59 ans.

La maison individuelle, lorsqu'elle est située en périphérie, peut répondre aux besoins des familles avec de jeunes enfants, mais elle peut s'avérer moins adaptée lorsque les enfants grandissent. Le départ des enfants puis le vieillissement modifient considérablement les besoins, notamment en termes de taille et d'aménagement intérieur. En effet, le vieillissement et la perte d'autonomie progressive nécessitent une adaptation des logements aux handicaps et aux difficultés physiques afin de permettre le maintien à domicile. En dehors de l'agglomération, 86 % des ménages de plus de 60 ans sont propriétaires de leur logement et certaines personnes sont très attachées au domicile dans lequel elles ont passé de nombreuses années. L'adaptation des logements peut demander des travaux importants. De plus, le maintien à domicile nécessite un accompagnement spécifique et la mise en place de services à la personne (soins infirmiers, aide-ménagère à domicile, portage de repas, etc.). Des projets plus spécifiques destinés à des personnes à mobilité réduite, et plus particulièrement à des personnes âgées, commencent à voir le jour dans le Grand Amiénois. Plusieurs communes se sont engagées dans la réalisation d'opérations en accession ou de résidences locatives pour séniors : Flixecourt, Doullens, Villers-Bocage, Salouël notamment. Ce nouveau type de logements permet de répondre aux besoins des personnes qui souhaitent rester dans leur commune alors qu'elles ne peuvent plus assumer l'entretien et le coût d'une maison familiale devenue trop grande ou inadaptée. En 2006, le Grand Amiénois comptait également deux MARPA⁴ (à Bernaville et à Quevauvillers), quatre foyers logements dont un habilité aide sociale à Ailly-sur-Noye et une dizaine de maisons de retraite autonomes. Pour les personnes dépendantes, 52 établissements spécialisés (EPHAD⁵) étaient répartis dans la Somme, pour un volume de 4 482 places.

Face aux nouveaux modes de vie, à l'augmentation des séparations, au vieillissement, les besoins des ménages se diversifient, tant sur les segments de marché que dans les formes mêmes de l'habitat. Une offre de logements basée quasi exclusivement sur la maison individuelle en accession à la propriété, de type le plus souvent pavillonnaire, est désormais trop limitée. L'offre doit se diversifier et être plus flexible afin de mieux répondre aux besoins des ménages et de fluidifier les parcours résidentiels. Par exemple, en proposant des logements adaptés aux personnes âgées, en locatif et en accession, de grands logements correspondants aux besoins d'une famille sont libérés.

⁴Maison d'accueil rurale pour personnes âgées

⁵Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

6.2 Un parc de logements toujours plus spécialisé, et insuffisant

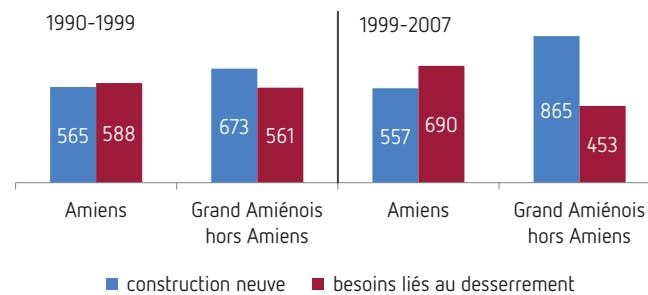
Malgré l'augmentation du rythme de construction, au regard de son poids de population et comparativement à la France métropolitaine, le Grand Amiénois est un territoire qui construit peu, et majoritairement des maisons individuelles en accession à la propriété. Cette offre monotype, à laquelle s'ajoutent des niveaux de prix croissants, sont des facteurs limitant des choix résidentiels des ménages du pays, quels qu'ils soient : étudiants, jeunes actifs ou encore familles qui tentent d'acquérir une maison.

Un rythme de construction modéré

Profitant de la dynamique nationale amorcée dans les années 2000, le Grand Amiénois a vu son rythme de construction progresser régulièrement jusqu'en 2006. Fortement ralenti sur la période récente, le nombre de logements commencés est passé de 2 130 en 2006 à 1 020 en 2009, le plus bas niveau constaté ces cinq dernières années. Ce niveau de construction a permis de répondre aux besoins de la population du pays et d'accueillir de nouveaux habitants. Toutefois, les niveaux de construction et les besoins en logements ne sont pas uniformes dans le pays.

Construction annuelle de logements et besoins liés à la diminution de la taille moyenne des ménages

Source : INSEE, RP 1990 et 1999 ; DREAL, Filocom 1999 et 2007



Les territoires les plus proches de la métropole sont très attractifs, mais l'augmentation des niveaux de construction bénéficie davantage aux communes rurales, alors que l'attractivité résidentielle de la métropole amiénoise s'érode depuis une dizaine d'années. En effet, Amiens ne construit pas suffisamment : les besoins en nouveaux logements y sont estimés à 690 logements par an entre 1999 et 2007 pour 557 logements effectivement réalisés. Depuis le début des années 2000, moins de 40 % des logements construits dans le pays le sont à Amiens. La construction y est insuffisante pour satisfaire les besoins des ménages de plus en plus nombreux, en raison du desserrement. C'est la remise sur le marché de logements vacants, la division de maisons et d'appartements et la transformation de bâtiments en habitations qui permettent de produire des logements complémentaires sans pour autant suppléer à l'insuffisance de construction.

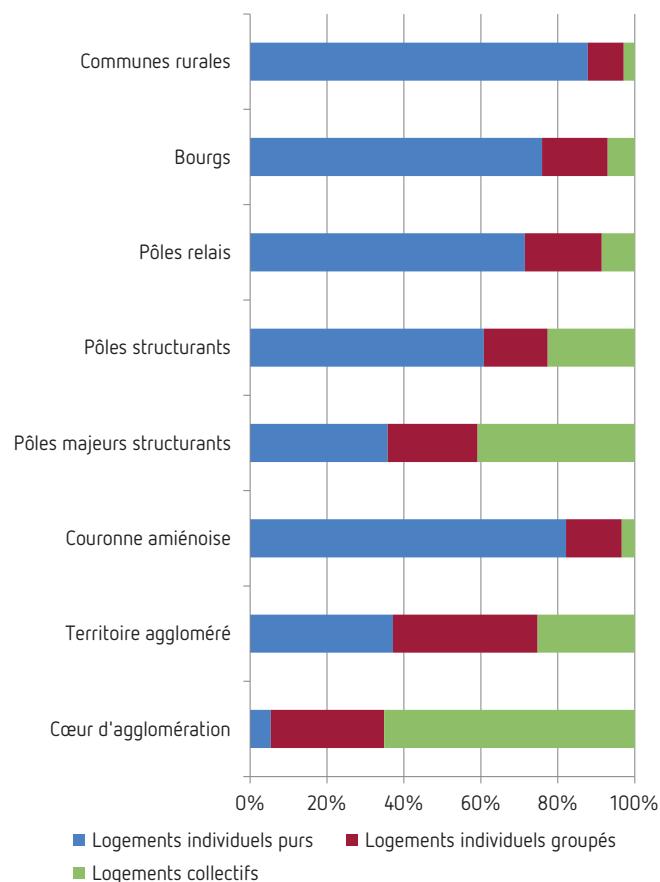
Une construction principalement portée par le logement individuel en accession et un développement localisé de logements collectifs et locatifs

Les logements individuels représentent la majorité des logements construits dans le Grand Amiénois. Entre 2000 et 2010, ces logements constituaient 72 % des logements neufs et il s'agissait essentiellement de maisons en accession à la propriété. Il s'agit du modèle de construction de logements quasi unique en dehors du cœur d'agglomération et des pôles majeurs.



Types de logements construits dans le Grand Amiénois entre 2006 et 2010

Source : DREAL, Sitadel 2006-2010, date réelle



En dehors de l'agglomération, le parc de résidences principales occupées par leurs propriétaires connaît une croissance importante, toutefois, le parc locatif privé est le segment de marché qui s'est le plus développé ces dernières années, et ce dans l'ensemble du pays. Sa croissance est de 33 % entre 1999 et 2009, confirmant une tendance amorcée dans les années 90. Dans les communes du cœur d'agglomération et les pôles majeurs, la croissance du parc de résidences principales est essentiellement liée au parc locatif privé sous forme de collectif. Entre 2000 et 2005, moins d'un logement construit dans le pays sur quatre était un appartement, entre 2006 et 2010 cette part atteint 31 %. Le logement collectif se développe prioritairement dans des communes disposant d'équipements et de services et/ou d'un parc de logements collectifs locatifs privés. Dans les communes du cœur d'agglomération, 65 % de la construction est de type collectif, dans les pôles majeurs, ils représentent près de 40 %. La promotion immobilière portée par les dispositifs de défiscalisation qui se sont succédés sur la période explique cette tendance.

Il est important de souligner que depuis une dizaine d'années, des territoires ruraux comme le Bernavillois, le Canton de Conty, Ouest Amiens et le Sud-Ouest amiénois amorcent une croissance significative de leur parc locatif privé, mais celui-ci était quasiment inexistant initialement.

Un développement modéré du parc locatif aidé

De 2006 à 2010, le logement locatif social s'est faiblement développé dans le Grand Amiénois, dans des proportions inférieures au reste de la Somme si le volume construit est rapporté à la population du territoire. Ainsi, sur la période, 1 584 logements ont été financés et 1 150 mis en location. Un logement locatif social financé sur deux dans le Grand Amiénois concernait un loyer de type PLUS, 40 % un loyer PLS et 10 % un loyer PLAI destiné aux ménages les plus modestes.

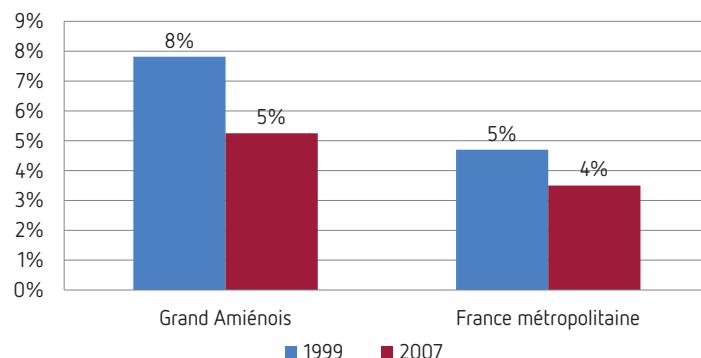
Globalement, la construction de logements aidés reste concentrée sur les principaux pôles du pays. Ainsi, 60 % des logements mis en location ont été réalisés dans l'agglomération amiénoise maintenant, de fait, la concentration de l'offre en logements locatifs aidés dans la métropole et quelques communes du pays. Hors Amiens Métropole, ils ont été réalisés dans quelques pôles (Albert, Doullens, Picquigny, Flixecourt, Airaines, etc.), et plus généralement dans les intercommunalités du Val de Nièvre et environs (8 %), du Pays du Coquelicot (6,2 %) et du Sud-Ouest amiénois (6,2 %).

Des efforts à poursuivre malgré l'amélioration du confort du parc de logements existants

En 2009, les logements construits avant 1975 constituent 67 % du parc de logements du Grand Amiénois, une part supérieure de près de 2 points à celle de la Picardie. La répartition du parc ancien n'est pas uniforme dans le pays, les territoires situés au nord et à l'ouest ayant une proportion de logements construits avant 1949 plus importante.

Part des résidences principales sans sanitaires en 2007

Source : INSEE, RP 2007



L'inconfort des logements est donc une problématique forte pour le pays. En 2007, près de 7 300 résidences principales n'étaient pas équipées de sanitaires (douche, baignoire, wc), soit 5 % du parc. Toutefois, des actions sont menées dans le pays pour lutter contre l'habitat dégradé et inconfortable. Sur la dernière décennie, plusieurs OPAH se sont succédées dans l'agglomération amiénoise et quatre se sont déroulées dans le reste du Grand Amiénois : dans le Domartois, le Doullennais, le Val de Noye et le Pays du Coquelicot. Ainsi, entre 2006 et 2010, 1 816 logements ont bénéficié de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation, d'amélioration ou d'adaptation. Les logements sans confort sanitaire sont en net recul dans le Grand Amiénois, leur part a baissé de trois points entre 1999 et 2007, mais ce niveau reste encore élevé et supérieur à la moyenne nationale.

Ces logements anciens revêtent différentes formes, des maisons rurales et des granges en torchis et à pan de bois à l'ouest d'Amiens, en brique à l'est. En effet, la brique a été très utilisée à partir du 19^e siècle dans la Somme et on trouve un habitat ouvrier sous la forme de maisons, étroites et hautes (1 à 2 étages) constituant des rues, à Amiens et



dans les communes qui ont eu un passé industriel (Albert, Flixecourt, Doullens, Beauval, etc.). Ces logements sont très contraints dans leur forme architecturale et ne répondent plus aux exigences d'un confort de vie moderne. Ils nécessitent de lourds travaux pour être réhabilités et transformés pour permettre l'installation de sanitaires, la création d'extensions ou l'amélioration de leur confort thermique. La réhabilitation des logements est un véritable enjeu pour le Grand Amiénois du fait de l'ampleur du parc aujourd'hui vétuste. De plus, les logements anciens, quel que soit leur type, constituent le patrimoine du pays et s'inscrivent dans son paysage. Au-delà des enjeux environnementaux et de mise aux normes de ces logements, leurs caractéristiques architecturales sont également à préserver.

6.3 Des politiques locales de l'habitat qui impulsent des évolutions

Les Programmes locaux de l'habitat (PLH)

Dans le Grand Amiénois, dix intercommunalités sur douze sont engagées dans une réflexion PLH. Les autres territoires sont à des stades différents dans la définition d'une politique locale de l'habitat :

- deux PLH sont actuellement approuvés, celui du Pays du Coquelicot depuis 2006 et celui d'Amiens Métropole début 2012 ;
- les communautés de communes du Canton de Conty, de la Région de Oisemont, du Sud-Ouest amiénois et du Val de Noye ont initié en 2005 une démarche PLH à l'échelle de l'ex-syndicat mixte du Pays de Somme Sud-Ouest. Une étude habitat a été menée à cette échelle puis déclinée pour chaque communauté de communes. Elle a abouti à une programmation, à l'exception de la communauté de communes de la Région de Oisemont. Ces programmations servent de cadre aux actions menées par les EPCI dans le cadre de leur politique locale de l'habitat respective ;
- pour les communautés de communes du Doullennais, du Bernavillois, du Val de Nièvre et environs et de Ouest Amiens, qui composaient l'ex-syndicat mixte des Vals d'Authie, Nièvre et Somme, une étude habitat a été engagée en 2004-2005. La démarche n'a pas été finalisée, restant au stade d'une étude habitat comportant un programme d'actions décliné à l'échelle de chaque communauté de communes. Les communautés de communes Bocage-Hallue et Val de Somme n'ont pas encore initié de démarche de ce type.

Le Plan départemental de l'habitat (PDH) et PDALPD⁶

Le PDH définit les orientations de la politique départementale de l'habitat. Il s'appuie sur un diagnostic des marchés de l'habitat et a vocation à coordonner les différentes politiques locales de l'habitat engagées dans la Somme. Il définit des orientations et les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat à l'échelle départementale, mais il n'entre pas dans le détail des moyens d'actions.

Le PDH de la Somme a été approuvé en 2009 pour une durée de 6 ans. Ses orientations visent à mieux répondre à la diversité des besoins en logements des ménages de la Somme, à revaloriser le parc existant et à accompagner les besoins spécifiques des populations. Pour intervenir sur ces thématiques, le conseil général a mis en place un Programme social thématique (PST)⁷ pour la période 2010-2013 qui doit intervenir spécifiquement sur l'insalubrité et les logements très dégradés, sur la lutte contre la précarité énergétique et le maintien à domicile des personnes âgées. En complément, un Programme d'intérêt général (PIG)⁸ sera également mis en place en 2012 et aura pour objectif de lutter contre la précarité énergétique.

En parallèle du PDH, le conseil général a établi son PDALPD pour la période 2009-2014. Celui-ci a pour objectif de développer une offre de logements accessibles et adaptés aux modes et conditions de vie des ménages, avec des charges maîtrisées, d'assurer la fluidité des parcours résidentiels et le renforcement des dispositifs de repérage de logements dégradés ainsi que le traitement des situations de logements indécents. Il a également pour objectif de conforter la coordination entre les partenaires du dispositif de prévention des expulsions (conseil général, ADIL, travailleurs sociaux, bailleurs, etc.) et de parvenir à traiter les situations d'impayés de loyers.

⁶Le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) est le cadre institutionnel de définition et d'harmonisation des initiatives en direction du logement des personnes en situation de précarité. Il est élaboré conjointement par le préfet de département et le président du conseil général, en association avec les partenaires du logement et de l'action sociale.

⁷Le PST est une convention signée entre l'État, l'Anah et une collectivité locale. Il permet, en contrepartie d'une subvention pour des travaux et d'un certain nombre de services tels que l'assistance technique aux bailleurs, le propriétaire occupant s'engage à respecter un loyer conventionné pendant neuf ans et à loger des personnes en difficulté qui lui sont proposées par une commission ou un organisme.

⁸Le Programme d'intérêt général (PIG) mis en place sous l'impulsion politique de la collectivité territoriale sur la base d'une contractualisation préalable avec l'État, l'objectif du PIG est de promouvoir des actions d'intérêt général, afin de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant.

7. Une tendance nationale à la réorganisation de l'offre en services publics et l'émergence d'une organisation nouvelle des territoires autour de coopérations intercommunales

Des besoins nouveaux

Si les dynamiques démographiques des territoires semblent essentielles pour appréhender les besoins en services des habitants, l'évolution des modes de vie est également à prendre en considération. Le développement des modes de vie urbains en milieu rural, les évolutions des pratiques professionnelles (couples biactifs, horaires atypiques), l'évolution de la constitution des foyers (monoparentalité), l'accessibilité aux outils de télécommunication ou encore la culture de « consommation »... sont autant d'éléments qui impactent également la nature des besoins des habitants et qui les rendent si complexes à appréhender.

Une offre en évolution

Pour répondre à ces besoins et compte tenu du mouvement de décentralisation amorcé dans les années 80 qui a consacré la place des territoires dans la gestion de leur propre développement, les acteurs publics locaux doivent s'organiser au mieux pour trouver les réponses adaptées. Si les intercommunalités n'ont émergé que récemment en tant que collectivité à part entière, elles constituent aujourd'hui des acteurs publics locaux incontournables, en particulier dans un contexte de ruralité importante et de morcellement communal tel que c'est le cas dans la Somme en général et dans le Grand Amiénois en particulier. La tâche est donc de taille pour assurer à tous un égal accès à la santé, au sport et à la culture, aux services à la personne (petite enfance, vieillesse), aux commerces... La diversité des contextes, notamment sociodémographiques, des périmètres, des compétences ou encore des moyens d'actions des acteurs publics locaux conduisent à des réponses d'ambitions et de natures différentes.

7.1 Une tendance nationale à la réorganisation de l'offre en services publics classiques

Des évolutions de fond sont à l'œuvre au niveau national afin de réorganiser la carte des services publics. Engagée en 2007, la réforme nationale de la carte des services publics d'État a vu disparaître ou fusionner un certain nombre d'activités en Picardie. Dans la Somme, la réforme de la carte judiciaire achevée le 31 décembre 2010, a entraîné la fermeture de 2 tribunaux de grande instance (Abbeville et Péronne) et de 2 tribunaux d'instance (Doullens et Montdidier). Dans une même logique, des recompositions hospitalières ont été opérées et la Picardie a assisté à la fermeture de la maternité et de la chirurgie de l'hôpital de Noyon, la fusion des hôpitaux de Creil et de Senlis ou encore la fermeture de la maternité de Doullens, située sur le territoire du Grand Amiénois. Cette tendance générale est largement due à des contraintes budgétaires croissantes, à des volontés d'adaptation de l'offre à l'évolution des pratiques ou encore d'adaptation aux évolutions démographiques des territoires.

Les services publics de proximité tels que les écoles, les bureaux de poste, les antennes emplois, etc. n'échappent pas non plus à cette tendance. La suppression de 64 classes dans la Somme dont 37 pour raison de baisses des effectifs pour la rentrée 2012-2013 dans la Somme illustre en partie ces redéploiements et évolutions¹. Soulignons ici que dans leur ensemble, les effectifs de la population en âge d'être scolarisée diminuent au fil des ans, du fait de la démographie du territoire. En prenant l'exemple des lycées, si les établissements privés maintiennent leurs effectifs, ceux du public enregistrent des baisses depuis plusieurs années : leurs effectifs cumulés ont diminué de 8 % entre 2005 et 2009. Cette baisse touche aussi bien les lycées professionnels que les lycées généraux et technologiques.

¹Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) de la Somme du 20 février 2012. « Carte scolaire 2012 », syndicat des enseignants UNSA, février 2012

Décisions de la CDEN pour la rentrée 2012-2013 : 12 créations de classes contre 64 suppressions de classes (dont 12 cas à réexaminer en septembre 2012) dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires de la Somme. Sur ces 64 suppressions de classes, 37 répondent à une baisse des effectifs.



Évolutions des effectifs dans les lycées du Grand Amiénois de 2005 à 2009

SECTEUR PUBLIC		2005	2006	2007	2008	2009
LYCÉE LAMARCK	ALBERT	690	632	562	550	509
LP	ALBERT	278	282	260	243	233
LYCÉE LOUIS THUILLIER	AMIENS	1 402	1 379	1 371	1 231	1 337
LYCÉE MADELEINE MICHELIS	AMIENS	1 043	931	856	845	814
LYCÉE ÉDOUARD GAND	AMIENS	1 212	1 141	1 089	1 072	1 008
LYCÉE ÉDOUARD BRANLY	AMIENS	652	613	621	686	636
LYCÉE JEAN-BAPTISTE DELAMBRE	AMIENS	691	691	706	642	569
LYCÉE ROBERT DE LUZARCHES	AMIENS	986	917	941	997	1 043
LYCÉE LA HOTOIE	AMIENS	1 057	1 015	987	1 114	1 126
LP DE L'ACHEULEEN	AMIENS	742	793	797	771	764
LP ÉDOUARD GAND	AMIENS	412	462	478	284	297
LP MONTAIGNE	AMIENS	379	376	366	323	342
LP ÉDOUARD BRANLY	AMIENS	388	377	366	347	322
LP ROMAIN ROLLAND	AMIENS	645	697	665	670	640
LP LA HOTOIE	AMIENS	87				
LYCÉE DE L'AUTHIE	DOULLENS	432	444	458	490	487
LP DE L'AUTHIE	DOULLENS	311	315	307	307	316
LP ALFRED MANESSIER	FLIXECOURT	195	188	180	201	199
Somme :		11 602	11 253	11 010	10 773	10 642

SECTEUR PRIVÉ		2005	2006	2007	2008	2009
LYCÉE SACRÉ CŒUR	AMIENS	536	496	527	576	550
LYCÉE SAINTE FAMILLE	AMIENS	608	664	669	613	662
LYCÉE SAINT-RÉMI	AMIENS	928	916	877	868	882
LYCÉE LA PROVIDENCE	AMIENS	866	886	826	811	774
LYCÉE SAINT-RIQUIER	AMIENS	282	297	321	337	330
LYCÉE SAINT-MARTIN	AMIENS	116	139	140	145	162
LP LA PROVIDENCE	AMIENS	141	157	148	142	129
LP SACRÉ CŒUR	AMIENS	208	190	188	190	204
LP SAINT-MARTIN	AMIENS	122	119	124	116	136
LP SAINT-RIQUIER	AMIENS	67	66	55	52	53
LP SAINT-RÉMI	AMIENS	491	512	526	545	534
LP AUX MÉTIERS DU FOOTBALL	AMIENS			28	30	21
LYCÉE MONTALEMBERT	DOULLENS	376	373	366	383	347
LP HENRY POTEZ	MEAULTE	61	61	56	55	53
Somme :		4 802	4 876	4 851	4 863	4 837

Source : Ministère de l'Éducation nationale

7.2 Des territoires qui s'organisent pour le développement des services mais des complémentarités qui restent à trouver

Les territoires s'organisent et tentent de répondre au mieux aux besoins de leurs administrés. Cependant, des complémentarités restent à définir afin de trouver des réponses adaptées aux besoins de tous et en adéquation avec les capacités d'intervention de chacun.

Un renforcement des équipements dans l'agglomération amiénoise mais des liens qui restent à tisser avec les territoires limitrophes

Le Zénith, la restructuration du CHU, les équipements sportifs d'envergure (le stade de la Licorne et le coliséum) sont autant de signes d'une dynamique de création d'équipements structurants qui conforte l'agglomération amiénoise dans son rôle de capitale régionale. Cependant, le pôle amiénois concentre 75 % des emplois du Grand Amiénois et accueille près de 180 000 habitants. Il doit donc également être en mesure d'offrir des services intermédiaires et de proximité afin de satisfaire aux besoins de ses habitants et même d'une partie de ses actifs ne vivant pas dans l'agglomération. Par exemple, le taux d'équipements sportifs de proximité reste peu élevé (terrain de football, court de tennis, etc.) compte tenu du nombre d'habitants de la métropole et du fait que ces équipements ne sont pas forcément fréquentés que par des habitants de l'agglomération.

De même, la question de la capacité d'accueil petite enfance (individuelle et collective) se pose avec acuité sur le territoire métropolitain. Malgré une offre conséquente (environ 3 500 places d'accueil collectif et individuel en 2009), au vu des naissances depuis 2006, l'agglomération peine à satisfaire entièrement les besoins de garde, ne serait-ce que sur son propre territoire.

En ce qui concerne les publics plus âgés, même si en 2007 la proportion des plus de 65 ans restait plus forte dans les territoires du pays les plus éloignés d'Amiens et plutôt à dominante rurale, les évolutions démographiques font apparaître depuis 1999 une tendance au vieillissement plus marquée que par le passé au sein de l'agglomération d'Amiens et dans les territoires directement limitrophes (Bocage-Hallue et Ouest Amiens).

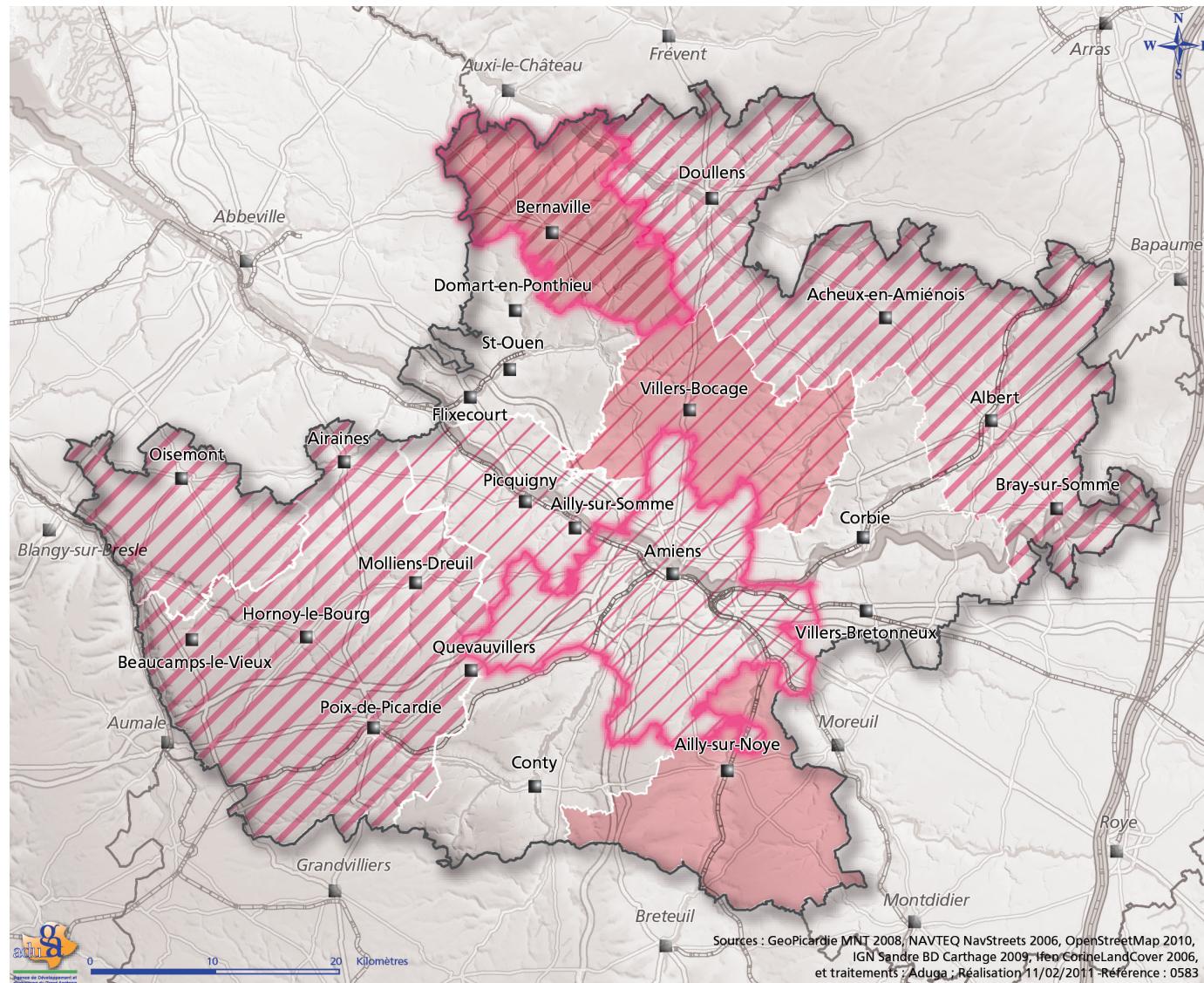
La complémentarité de son offre de services de proximité avec celle des pôles de sa grande couronne périurbaine (Ailly-sur-Somme, Picquigny, Vignacourt, Villers-Bocage, Corbie, Villers-Bretonneux, Ailly-sur-Noye et Conty) apparaît donc essentielle. Elle assurerait à chaque habitant et actif de la métropole vivant en périphérie, les services dont il a besoin dans la proximité. En effet, l'offre de services présente dans ces territoires de couronne périurbaine (globalement satisfaisante mais à étoffer) pourrait jouer un rôle de relais en termes de services et faire baisser la pression sur les équipements de la métropole.

Des pôles majeurs dont l'offre se développe mais dont les situations territoriales sont contrastées

Les polarités « secondaires » du pays en termes de diversité des services proposent une offre de services et d'équipements significative qui s'étoffe pour la plupart d'entre elles :

- le pôle d'Albert-Méaulte qui réunit un hôpital, des lycées, le théâtre du Jeu de Paume, des équipements touristiques liés au tourisme de mémoire, etc. constitue le deuxième pôle du pays en termes de diversité de services. Il rayonne sur le vaste territoire, majoritairement rural, du Pays du Coquelicot qui figure parmi les territoires les plus âgés du pays mais dont le déclin démographique des années 1990 semble enrayé. Les services sont fortement polarisés sur Albert et peu d'autres pôles émergent. Certains pôles extérieurs ont une influence comme Bapaume, Pas-en-Artois, etc. Le triangle Albert-Doullens-Arras laisse une importante zone située à plus de 20 minutes d'un pôle intermédiaire et une large zone, peu dense, est également située à plus de 10 minutes d'une offre de proximité. Les communes d'Acheux-en-Amiénois, de Warloy-Baillon et Bray-sur-Somme proposent un bouquet de services de proximité dont la préservation semble importante. Les franges nord sont également les moins bien desservies en transports collectifs. Les lignes

> Les territoires à enjeux en matière de services aux personnes âgées



Tendances de la demande



Une demande parmi les plus importantes du pays en 2007, posant la question de la pérennisation de l'offre existante voire du développement d'une offre nouvelle



Une demande moins importante qu'en moyenne à l'échelle du pays mais dont l'évolution récente laisse entrevoir des besoins nouveaux à prendre en compte

Enjeux de développement de l'offre



Réfléchir à l'opportunité de développer une offre en hébergement médicalisé, actuellement inexistante



Renforcer l'offre de soins infirmiers à domicile

Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ NavStreets 2006, OpenStreetMap 2010, IGN Sandre BD Carthage 2009, Ifen CorineLandCover 2006, et traitements : Aduga ; Réalisation 11/02/2011

de rabattement vers Albert sont peu nombreuses et par conséquent, les habitants de cet espace restent largement dépendants de l'automobile et de l'offre de services proposée à Amiens ;

- le pôle de Corbie, qui est équipé entre autres d'une piscine importante (Calypso), d'un équipement médical de renommée nationale (centre de réadaptation cardiaque et centre de rééducation), d'une nouvelle médiathèque, etc. constitue le troisième pôle de services du pays. Faisant partie de l'aire urbaine amiénoise, le pôle corbéen se différencie notablement d'Albert et de Doullens, plus autonomes vis-à-vis de l'agglomération amiénoise. Ce bassin profite de la proximité d'Amiens mais bénéficie cependant d'une dynamique économique et résidentielle endogène. Le pôle de Corbie exerce d'ailleurs une influence particulière sur le large bassin du Val de Somme, considéré comme un espace périurbain plutôt attractif, qui voit s'installer de jeunes ménages, plutôt d'origine urbaine, et des classes moyennes. Les services pour le Val de Somme se polarisent fortement autour de Corbie (pôle majeur) et la bonne desserte par l'A29 permet notamment le développement de Villers-Bretonneux (pôle intermédiaire) au sud. Une absence de pôle de services de proximité au nord et à l'est de Corbie est notable mais les services n'y sont pas absents. L'enjeu d'accès aux pôles de Corbie, Villers-Bretonneux voire Albert et Bray-sur-Somme est donc prégnant pour les espaces les plus ruraux du Val de Somme ;
- le pôle de Doullens qui réunit un hôpital, des lycées, une piscine, un cinéma, une Agora regroupant les services sociaux et d'emploi, etc. constitue le quatrième pôle de services du pays. Le commerce du centre-ville y connaît un certain dynamisme grâce notamment à un groupement de commerçants reconnu. Avec un secteur public qui pèse fortement dans l'emploi local, le pôle de Doullens a été fragilisé par les fermetures récentes de certaines activités de services publics. Cependant, le Doullennais est un territoire qui connaît aujourd'hui un léger renouveau démographique. L'offre reste fortement polarisée sur Doullens, relayé par des pôles locaux (Bernaville, Auxi-le-Château, etc.) mais excentrés des grands axes de communication. La forte présence de ménages modestes et la mauvaise desserte en transports collectifs renforcent la problématique de l'accessibilité aux pôles de services extérieurs.

Dans un contexte assez proche, le Val de Nièvre et environs présente lui aussi une offre de service dense, mais répartie sur plusieurs bourgs rapprochés et non pas sur un seul pôle : elle se structure autour de Flixecourt et de trois pôles de proximité contigus (Domart-en-Ponthieu, Saint-Léger-lès-Domart et Saint-Ouen). Le Val de Nièvre rassemble également des populations parmi les moins aisées du pays et héritier d'anciens bassins d'emplois industriels.

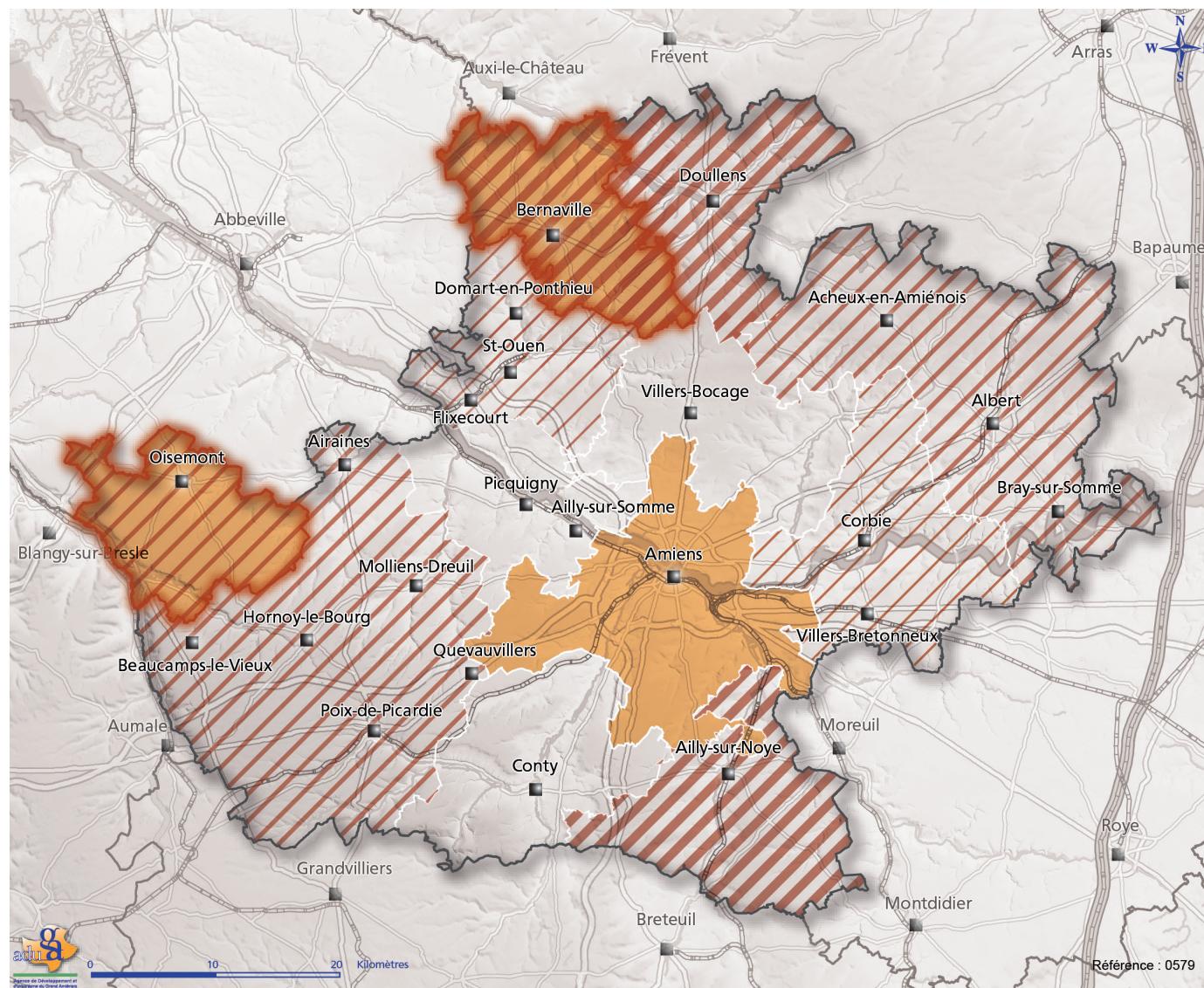
La densité des bouquets de services, aussi bien pour le Doullennais que dans le Val de Nièvre leur permet de se démarquer de l'influence unique d'Amiens. À l'avenir, l'objectif sera certainement de profiter du léger renouveau que ces territoires rencontrent en consolidant l'existant, maintenant une offre de services indépendante en matière d'éducation, de santé (fonction hospitalière de Doullens notamment), tout en développant des services dans des domaines comme la petite enfance ou encore le sport ou la culture. Le réseau de bibliothèques mis en place par le Val de Nièvre et environs ou encore les efforts du Doullennais pour améliorer l'accès à la culture et aux services à la petite enfance notamment, sont d'excellents exemples d'investissements que certains territoires peuvent mettre en œuvre pour répondre aux besoins en services de leurs populations.

Une situation paradoxale en milieu rural

Les secteurs du pays les moins densément peuplés connaissent quant à eux, un appauvrissement de l'offre et de la diversité des services, notamment en matière de commerces de proximité. En 2007, seules 57 communes du Grand Amiénois disposaient d'une offre de commerces et de services de base (boulangerie, bar, école ou poste), contre 71 en 1998. Environ 200 communes ne comportent aucun commerce. Le sud du pays est particulièrement concerné par ce phénomène qui, en outre, n'est pas contrebalancé par le renforcement d'un pôle majeur dans ce secteur.

Malgré cela, les zones rurales attirent une nouvelle population d'actifs travaillant sur le pôle urbain amiénois et ce, même si elles habitent de plus en plus loin de ce pôle central. De nouveaux besoins en services petite enfance pourraient par exemple émerger dans certains territoires où les dynamiques démographiques s'inversent significativement (Val de Noye,

> Les territoires à enjeux en matière de services à la petite enfance



Tendances de la demande

-  Des tendances démographiques positives qui font apparaître des enjeux forts d'adaptation de l'offre
-  Un léger regain démographique qui laisse entrevoir des enjeux naissants d'adaptation de l'offre
-  Une demande potentielle qui reste importante et qui pose la question de la pérennisation et du maintien d'une offre suffisante

Enjeux de développement de l'offre

-  Développer la capacité d'accueil globale, actuellement limitée au vu des naissances
-  Réfléchir à l'opportunité de développer une offre collective actuellement absente

Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ NavStreets 2006, OpenStreetMap 2010, IGN Sandre BD Carthage 2009, Ifen CorineLandCover 2006, et traitements : Aduga ; Réalisation 20/01/2011

Doullennais, Région de Oisemont) ou encore dans les territoires qui confirment des tendances à la hausse de leur jeune population (Bernavillois notamment). À l'heure actuelle, peu d'alternatives sont proposées aux familles en ce qui concerne la garde d'enfants en milieu rural.

Vaste et peu dense, le Sud-Ouest amiénois se trouve dans la situation d'un territoire à la population âgée et aux revenus assez bas, mais dont l'attractivité résidentielle connaît un regain. L'absence de pôle majeur de services caractérise ce territoire où plusieurs pôles intermédiaires comme Airaines ou Poix-de-Picardie coexistent. Ils couvrent une part importante des besoins en services des habitants et structurent un territoire par ailleurs faiblement doté. De nombreuses communes ne recensent aucun des trente-cinq services représentatifs en 2009. Au total, le bouquet de services offert par l'ensemble de cet espace rural reste modeste. Le maintien de l'offre de proximité existante et le développement d'une offre en services majeurs à Poix-de-Picardie ou Airaines semblent essentiels. Une grande part du territoire reste malgré tout éloignée des pôles intermédiaires et majeurs de services. Ses habitants dépendent étroitement d'Amiens pour les services majeurs (notamment les lycées) mais aussi d'Abbeville. Face à ces difficultés, notons que le Sud-Ouest amiénois travaille à des réponses originales et localement adaptées : la plate-forme de mobilité ayant pour objet la mutualisation des transports scolaires et transports à la demande ou encore le concept d'halte-garderie itinérante qui sont autant d'initiatives qui prouvent que les territoires peuvent trouver les ressources suffisantes pour répondre aux besoins en services de leur population. Encore plus éloignés du pôle amiénois, présentant des populations parmi les moins aisées du Grand Amiénois et de nombreuses personnes âgées, le Bernavillois et dans une moindre mesure la Région de Oisemont connaissent eux aussi un renouveau d'attractivité résidentielle. Territoires peu denses, leur offre de services repose principalement sur Bernaville ou Oisemont et la dépendance est grande vis-à-vis de pôles voisins (exemple : Doullens et Auxi-le-Château pour le Bernavillois).

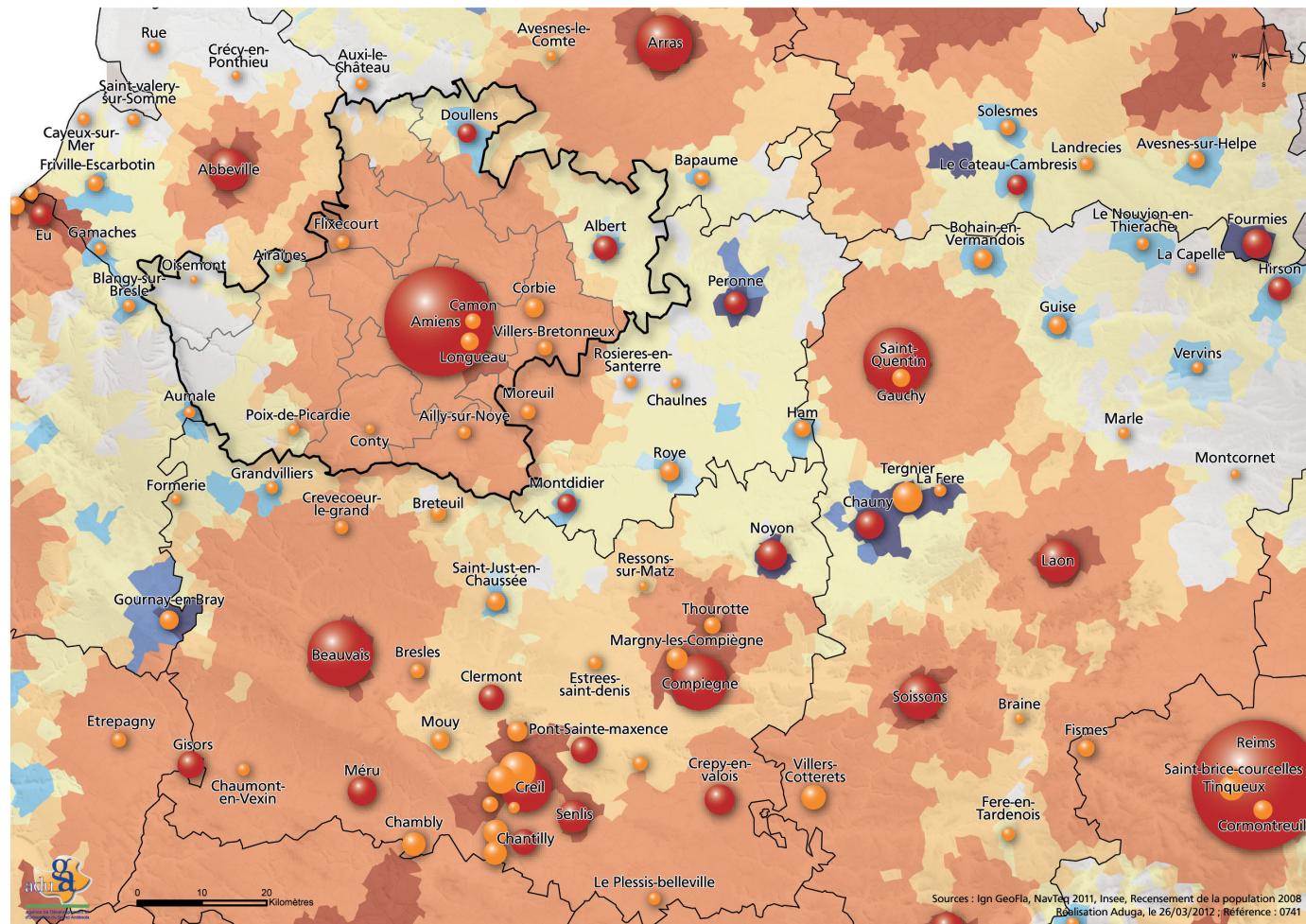
Ces territoires sont donc confrontés à une double difficulté : ils doivent non seulement faire face au vieillissement de leur population mais également répondre à une demande nouvelle. Le maintien des services de proximité de première nécessité comme les commerces, l'offre de soins ou encore l'accueil pour les personnes âgées au sein des principaux pôles est primordial. Il s'agit de répondre à des problématiques classiques de territoires ruraux confrontés à une raréfaction des services de base tout en anticipant de possibles nouvelles demandes de services de proximité liés à la petite enfance, aux personnes âgées, à l'éducation, aux sports et loisirs ou encore à la culture.

7.3 Des lacunes significatives de l'offre de transports collectifs

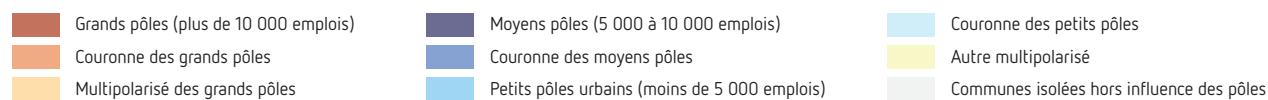
La superposition des différentes offres en transports collectifs dans le Grand Amiénois montre une inégalité dans l'accès aux transports selon les territoires. Encore une fois, le Sud-Ouest amiénois reste peu desservi alors qu'il ne bénéficie pas d'une large gamme de services et d'équipements comme nous l'avons vu (la desserte TER de Poix-de-Picardie est de 12 allers-retours par jour). Doullens, troisième pôle d'emploi du pays après Albert, est desservie par la ligne d'autocar 22, seul axe fort du réseau du conseil général, à raison de 10 allers-retours par jour. Mais cette desserte est cependant moins performante que celle d'Albert et Corbie (20 allers-retours TER par jour), alors que le Doullennais est l'un des secteurs où les ménages sont les moins équipés en voiture particulière et où le taux de chômage est le plus élevé.

Dans un contexte de faible densité et de diffusion de l'urbanisation, peu propice au développement de l'offre de transports collectifs, l'accès aux équipements et services est problématique pour la population non motorisée.

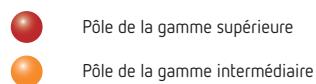
> Aires urbaines et pôles d'équipements et services



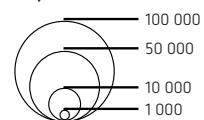
Aires urbaines 2010 et classification des communes par l'INSEE à partir des données de la Base permanente des équipements 2008 en fonction de la variété d'équipements dont elles disposent sur leurs territoires, parmi une série de 36 équipements.



Nature du pôle de services



Population 2008



8. Une géographie commerciale fortement dépendante des tendances sociodémographiques

8.1 Une attractivité commerciale qui reste à conforter

Malgré l'absence de pôles concurrentiels à moins d'une heure, qui permet au pays du Grand Amiénois de rayonner sur un vaste bassin de consommation et de capter une large part des dépenses des ménages, certains facteurs tendent à limiter son attractivité commerciale.

Le premier facteur concerne les flux domicile-travail. Ces flux impactent fortement les destinations d'achat de la clientèle active, notamment les achats alimentaires, puisqu'à l'heure actuelle, 20 à 25 % des dépenses sont réalisées sur les trajets domicile-travail ou les lieux d'emploi. Or, le fait que le Grand Amiénois entretienne encore peu d'échanges avec les aires urbaines voisines limite le potentiel de consommateurs supplémentaires (Cf. chapitre 1 / 4.2 Des flux domicile-travail importants entre les aires urbaines d'Amiens et de Paris).

Le second frein à l'attractivité commerciale du Grand Amiénois a trait à la faible diversité d'enseignes et de concepts commerciaux.

Dans le domaine alimentaire, plus de la moitié des établissements de plus de 300 mètres carrés sont détenus par six enseignes seulement, dont quatre de hard-discount. Ces dernières représentent 7 % du plancher commercial, contre des moyennes comprises entre 2 % et 5 % au niveau national. Cette part atteint 12 % hors Amiens Métropole.

Concernant l'équipement non-alimentaire, une certaine homogénéité de l'offre est observée, plus particulièrement hors agglomération. Par exemple, près de 60 % des établissements de plus de 300 mètres carrés situés dans les communautés de communes et spécialisés dans l'équipement de la personne, sont détenus par cinq enseignes.

Cette problématique se retrouve également à l'échelle des pôles majeurs d'agglomération, caractérisés par des doubles implantations, donc peu différenciés les uns des autres, ce qui contribue à réduire la lisibilité de l'offre marchande.

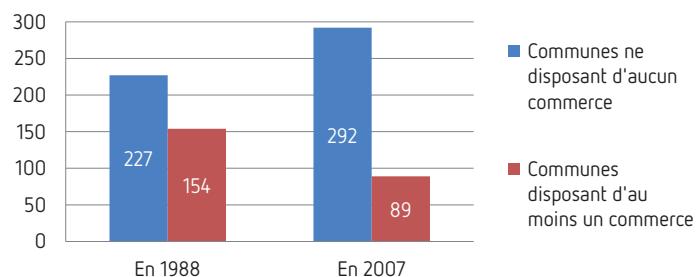
8.2 Une évolution opposée des grandes surfaces et des petits commerces de proximité

Entre 2006 et 2010, le pays du Grand Amiénois a connu une croissance rapide des surfaces de plus de 300 mètres carrés. Globalement près de 87 000 m² de surfaces de vente ont été autorisées. Le rythme annuel s'élève à 17 324 mètres carrés, ce qui est relativement élevé.

Dans le domaine de l'alimentaire, le développement de la grande distribution s'est conjugué avec une raréfaction du petit commerce alimentaire de proximité, qui se maintient dans un nombre limité de communes, bourgs et centres urbains principalement.

Évolution de l'équipement commercial du quotidien* dans les communes du Grand Amiénois

Source : INSEE Inventaire communal 1988, BPE 2007



* boulangerie, boucherie et alimentation générale

8.3 Un déséquilibre persistant entre les pôles d'agglomération, malgré des efforts pour redynamiser le centre-ville

Le centre-ville d'Amiens, un rayonnement à consolider

Le centre-ville de la capitale régionale apparaît comme un pôle commercial dynamique et attractif, comme l'illustrent le bon taux de commercialité (49 % des établissements sont des commerces, parmi les 850 activités recensées en 2010) et le faible taux de vacance (6 % des locaux sont vacants ou en travaux). Autre preuve du dynamisme du centre-ville : plus d'une centaine de nouvelles enseignes sont arrivées entre 2007 et 2010 (y compris des enseignes de restauration).

L'offre commerciale y est un puissant facteur d'attractivité, puisque les achats constituent le premier motif de fréquentation en 2010, d'après les résultats de l'enquête ménages déplacements grand territoire. Son chiffre d'affaires, en hausse de 13 % en 4 ans, fait de lui le troisième pôle commercial d'agglomération et son taux d'emprise¹ est comparable à celui d'autres agglomérations.

Cette attractivité s'explique en grande partie par la politique de requalification amorcée avec la piétonisation de la rue des Trois Cailloux au début des années 2000, qui s'est poursuivie avec l'élargissement de l'espace piéton en 2007 (rue de Noyon, place René Goblet), la requalification des anciens cinémas Le Picardy et Le Paris et de l'îlot Yvert et Tellier entre 2008 et 2010. À court terme, les actions de requalification devraient concerner La Halle au Frais (centre commercial du beffroi). À plus long terme, l'un des enjeux identifiés réside dans l'élargissement de l'hypercentre marchand, dans un périmètre compris entre la gare, les halles, la rue des Jacobins, la place du beffroi et la cathédrale, en lien avec la future desserte par un transport collectif en site propre et l'arrivée du TGV en 2017 en gare d'Amiens.

Toutefois, certaines faiblesses sont observées :

- malgré un chiffre d'affaires en hausse, le poids du centre-ville d'Amiens est plus faible que dans les agglomérations voisines ou de taille similaire (17,6 % contre 20 à 22 % du chiffre d'affaires, source : AID Observatoire, étude préalable au document d'aménagement commercial, 2010) ;
- le déséquilibre s'est accru avec les pôles de périphérie, qui ont accueilli la majorité des développements de plus de 300 mètres carrés depuis 2006 ;
- à l'échelle du pays du Grand Amiénois, le taux d'emprise¹ du centre-ville est relativement faible (13 % des dépenses). La poursuite d'une politique de dynamisation de ce secteur permettrait d'atteindre deux à trois points supplémentaires à moyen terme.

¹part des dépenses des ménages captées par les commerces d'un périmètre donné (zone commerciale, commune, pays du Grand Amiénois...)

Poids économique des pôles majeurs d'agglomération

Amiens sud affirme son positionnement de leader

	CA 2010 (M€)	Poids dans le CA total	Évolution 2006-2010	Chiffre d'affaires /m ²
Centre-ville	229	18 %	+13 %	6 084
Amiens sud	294	23 %	+13 %	5 600
Saint-Ladre	241	19 %	+5 %	6 514
Pôle Jules Verne	211	16 %	+10 %	3 306

Grand Amiénois	1 300		+10 %	
----------------	-------	--	-------	--

Sources : CCI, AID Observatoire

Évolution du plancher commercial des pôles majeurs

Près de 14 000 m² de surfaces commerciales supplémentaires, dont les deux tiers en périphérie

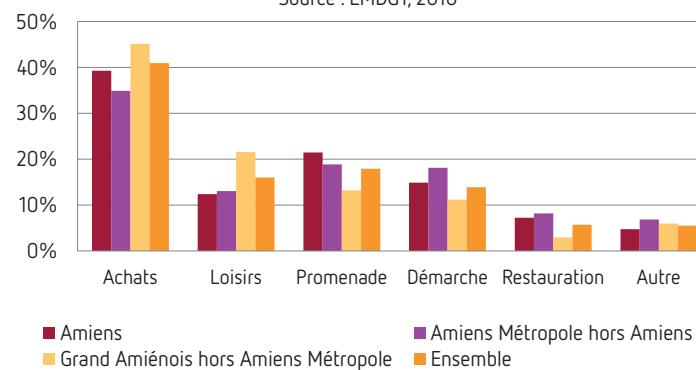
	Plancher 2010 (m ²)	Évolution 2006-2010 (m ²)	% du développement
Centre-ville	37 638	4 607	33 %
Amiens sud	52 499	1 700	12 %
Saint-Ladre	36 998	2 150	16 %
Pôle Jules Verne	63 815	5 329	39 %

Total pôles majeurs	190 950	13 786	100 %
---------------------	---------	--------	-------

188

Motifs de fréquentation du centre-ville d'Amiens selon la commune de résidence

Source : EMDGT, 2010

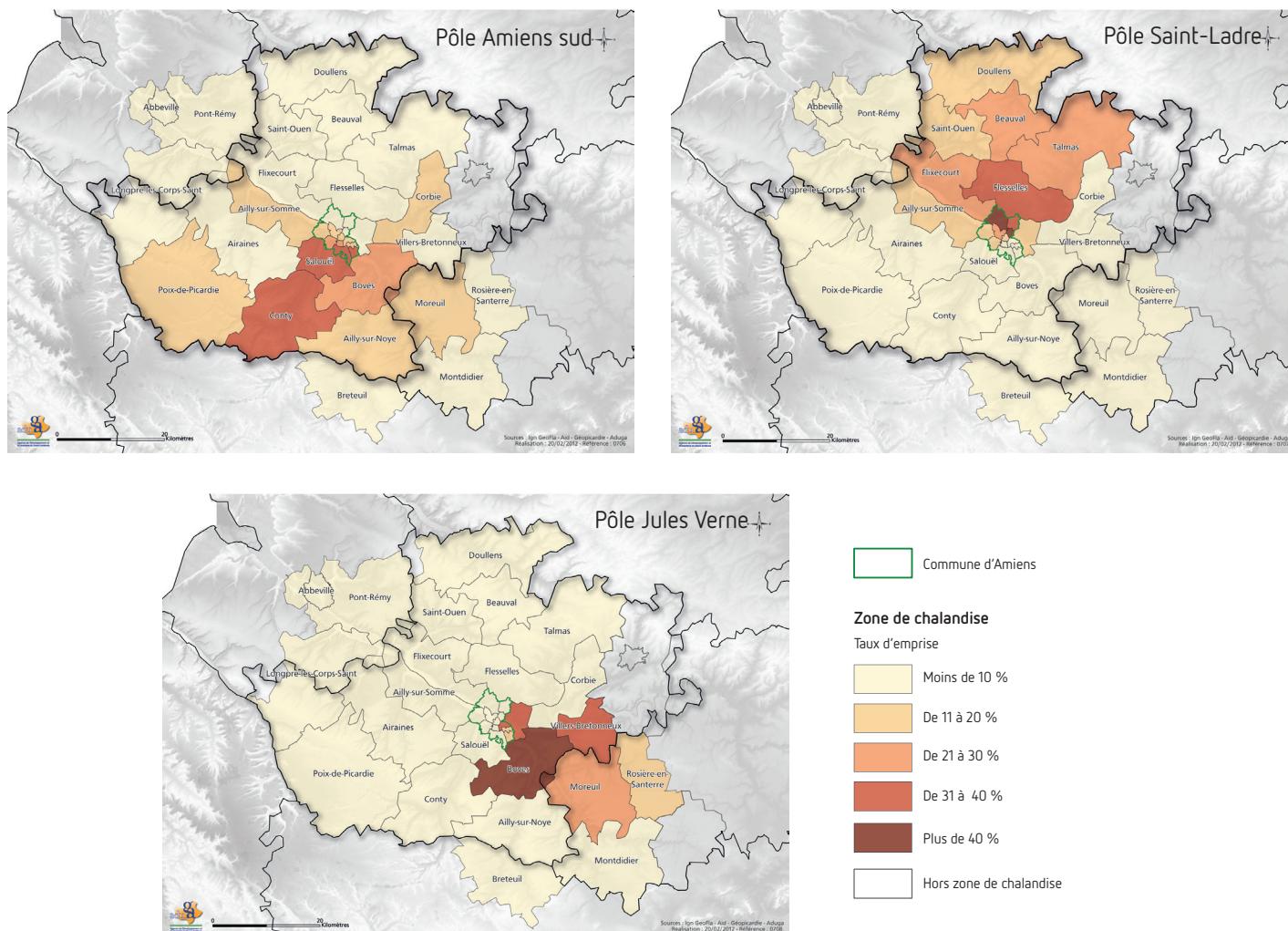


Dans le but de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville, plusieurs pistes ont été identifiées :

- l'implantation de nouvelles enseignes et de nouveaux concepts, tels qu'un centre commercial de centre-ville, à l'image du projet en cours de réalisation à Beauvais ;
- le développement d'une offre à destination de la population touristique ;
- la poursuite des efforts de requalification et le développement de l'événementiel : après l'accessibilité, l'animation (plus d'animations tout au long de l'année), le plaisir de déambuler (piétonisation) et la diversité de l'offre commerciale (davantage de boutiques ou de petits commerces) figurent en tête des attentes des Français par rapport à leur centre-ville².

Des pôles de périphérie au développement inégal

> Zones de chalandises des pôles commerciaux Amiens sud, Saint-Ladre et Pôle Jules Verne en 2010



²d'après le baromètre annuel réalisé pour le réseau centre-ville en mouvement

• **Amiens sud, un pôle commercial attractif, profitant de dynamiques urbaines récentes et projetées**

Créé en 1970, le pôle commercial Amiens sud a connu un fort développement en lien avec les dynamiques résidentielles et économiques récentes. Composé de deux entités distinctes et non reliées entre elles, la Vallée des Vignes et le centre commercial Auchan, ce pôle se positionne désormais comme leader, profitant d'une zone de chalandise élargie, au sein de laquelle les profils de clientèle sont plus aisés que dans la partie nord et est du Grand Amiénois. Captant, en 2010, 23 % du chiffre d'affaires total réalisé dans le Grand Amiénois, ce pôle est confronté, de façon croissante à une congestion des infrastructures qui le desservent. Sa connexion à la rocade sud est médiocre et complexe, cette dernière se transformant par ailleurs en section autoroutière payante peu après l'échangeur desservant cette zone. Simultanément, la RD1001 est l'un des axes les plus chargés de l'agglomération. À court et moyen terme, cette situation sera certainement amplifiée par l'ouverture du nouveau CHU, qui représentera un pôle santé de plus de 5 000 emplois, et les projets de ZAC Intercampus et Paul Claudel (près de 4 000 logements supplémentaires).

• **Vallée Saint-Ladre, une zone vieillissante dans un secteur en perte d'attractivité**

À l'opposé, le centre commercial d'Amiens nord fait figure de zone vieillissante en perte d'attractivité, à l'image du site d'activités qu'elle côtoie, l'Espace industriel nord. Créée au début des années soixante-dix, et n'ayant fait l'objet d'aucune rénovation depuis, la zone commerciale de Saint-Ladre se caractérise par une configuration et une organisation éclatées en l'absence de boucle commerciale, et par un manque de lisibilité et de diversité de l'offre. Toutefois, plusieurs projets qui intéressent le quadrant nord de l'agglomération devraient donner un second souffle à cette zone. À court terme, il s'agit du projet de modernisation du centre commercial porté par Carrefour et le propriétaire de la galerie. À moyen et long terme, la zone devrait bénéficier de retombées positives suite à la reconquête de la citadelle (projet universitaire) et à la requalification de l'Espace industriel nord et à l'amélioration de la desserte en transport en commun. Au moment où les activités productives de l'Espace industriel nord sont fragilisées par la crise économique, l'enjeu apparaît collectif tant pour Amiens Métropole que pour les territoires du nord de l'agglomération, d'élargir l'offre d'emplois sur ce secteur. Des perspectives économiques doivent également être recherchées pour les actifs habitant les quartiers nord d'Amiens.



> Centre commercial Vallée Saint-Ladre
© Aduga

• **Le pôle Jules Verne, un développement accéléré durant la dernière décennie**

Premier pôle commercial en superficie, le pôle Jules Verne a été créé dans les années quatre-vingt-dix, tangenté par la rocade et par l'autoroute A29, sur les trois communes de Glisy, Longueau et Boves. Organisé autour de l'hypermarché Géant disposant de la galerie commerciale périphérique la plus diversifiée, le site est devenu le pôle de référence en équipement de la maison. Malgré cela, le pôle Jules Verne arrive en dernière position en termes de chiffre d'affaires cumulé, ce qui pourrait s'expliquer par une stratégie de doubles implantations d'une partie des enseignes présentes, peu favorable à l'attractivité de la zone commerciale. De plus, les ruptures physiques entre les différentes zones qui le composent et la mixité des activités (industrie, tertiaire, commerce) en rendent difficile l'identification et la lisibilité.

8.4 Des territoires sous influence amiénoise mais à des degrés divers

Des déséquilibres sont également observés à l'échelle du pays, mis en évidence par les taux d'évasion commerciale à l'échelle des bassins de consommation ayant fait l'objet d'enquêtes de flux de consommation³. Il est ainsi possible de caractériser ces bassins selon leur niveau de dépendance vis-à-vis de l'offre commerciale amiénoise et de l'offre extérieure au Grand Amiénois.

Flux de consommation des ménages par bassin en 2010

	Taux d'emprise ¹ du bassin de vie	Taux d'emprise d'Amiens	Évasion hors pays
Bassin d'Amiens	94 %	-	6 %
Bassin de Flixecourt	42 %	45 %	13 %
Bassin d'Airaines/Poix-de-Picardie/Oisemont	51 %	27 %	22 %
Bassin d'Ailly-sur-Noye/Conty	26 %	58 %	16 %
Bassin de Corbie/Villers-Bretonneux	37 %	49 %	14 %
Bassin de Doullens/Bernaville	42 %	42 %	16 %
Bassin d'Albert	68 %		32 %
Grand Amiénois	88 %		12 %

Source : AID Observatoire

Des bassins de consommation peu dépendants de l'offre amiénoise

Grâce son équipement commercial relativement dense et diversifié, le bassin d'Albert parvient à fixer plus des deux tiers des dépenses des ménages du bassin. Cette capacité s'explique par la présence d'un centre-ville dont le taux de commercialité⁴ (44 %) se situe dans des fourchettes hautes pour des villes de taille similaire et d'une offre périphérique de près de 13 000 m² de plancher commercial. Le bassin d'Airaines/Poix-de-Picardie/Oisemont bénéficie également d'un taux d'emprise satisfaisant, ce qui traduit un bon maillage de l'offre à l'échelle du bassin, notamment dans l'alimentaire. Toutefois, trois quarts des dépenses non-alimentaires sont captées par des pôles extérieurs au bassin (Amiens sud, Abbeville ou Grandvilliers), soulevant des problématiques de diversification de l'offre.

Des bassins de consommation disposant d'une offre relativement dense mais encore peu diversifiée

Malgré une offre commerciale relativement dense et des marchés de consommation de l'ordre de 150 millions d'euros, les bassins de Doullens et de Flixecourt se caractérisent par une emprise relativement faible, ce qui traduit des manques en non-alimentaire, avec des taux d'évasion importants vers Amiens (qui capte 40 % des dépenses en moyenne, et jusqu'à 75 % dans l'équipement de la personne et de la maison) et vers des pôles extérieurs au pays (Abbeville en particulier). Inversement, les taux d'emprise dans l'alimentaire sont élevés (deux tiers du chiffre d'affaires total contre un tiers en moyenne à l'échelle du pays).

Des bassins de consommation fortement dépendants

Les bassins du Val de Somme et d'Ailly-sur-Noye/Conty ne parviennent à capter qu'un tiers, voire un quart des dépenses des ménages grâce à leur offre commerciale. Cela s'explique principalement par la présence des pôles commerciaux périphériques de l'agglomération amiénoise situés à moins de 15 minutes, et par les flux domicile-travail qu'elle génère. L'offre présente dans ces territoires apparaît également moins diversifiée, y compris dans le secteur de Corbie/Villers-

³Le territoire du Grand Amiénois a été découpé en plusieurs sous-bassins, avec la prise en compte de critères diversifiés : les zones d'influence des pôles principaux (et si possible les limites institutionnelles). Chaque sous-bassin correspond à un ou plusieurs secteurs d'enquêtes de consommation menées sur la circonscription d'Amiens-Picardie et Péronne-St Quentin. Sources : Enquêtes Flux de consommation des ménages de la circonscription d'Amiens (2006) et de l'arrondissement de Péronne – St Quentin (2008) – modélisation 2010, AID Observatoire

⁴Le taux de commercialité exprime le rapport entre les commerces et l'ensemble des locaux d'activité

Bretonneux, pourtant plus urbain, voire même insuffisante dans le secteur de Conty où le degré de couverture des besoins alimentaires est particulièrement faible (15 %).

Synthèse des enjeux de développement de l'offre commerciale par bassin

	Enjeux de développement commercial
Bassin d'Amiens	<p>Attractivité de la capitale régionale vis-à-vis des investisseurs nationaux et internationaux</p> <p>Montée en gamme de l'offre commerciale</p> <p>Attirer des locomotives commerciales pour renforcer l'attractivité du centre-ville dans un contexte de mutation annoncée (ligne TGV, TCSP, ZAC Gare-la-Vallée, etc.)</p> <p>Attractivité du quadrant nord dans un contexte de fragilisation économique et sociale</p> <p>Maintien des équilibres et des complémentarités entre les pôles d'agglomération</p> <p>Amélioration de l'accessibilité multimodale et de la qualité environnementale des pôles périphériques</p>
Bassin de Flixecourt	<p>Diversification de l'offre commerciale par la recherche de nouveaux marchés de consommation</p> <p>Renforcement de l'attractivité de Flixecourt dans un contexte de reconversion économique amorcée</p>
Bassin de Doullens	<p>Renforcement de l'attractivité de Doullens dans un contexte de fragilisation économique</p> <p>Diversification de l'offre commerciale et exploitation d'une situation de carrefour entre Arras et Amiens</p> <p>Maintien des locomotives commerciales en centre-ville</p>
Bassin d'Albert	<p>Diversification de l'offre commerciale</p> <p>Développement des activités de type « résidentielles » (commerces, services) en lien avec le développement de l'Aéroport de Picardie</p> <p>Modernisation de l'offre en centre-ville</p>
Bassin d'Airaines/Poix-de-Picardie	<p>Renforcement de l'attractivité du Sud-Ouest amiénois dans un contexte de fragilisation économique</p> <p>Réduction de l'évasion commerciale hors du pays</p> <p>Diversification de l'offre sur des achats occasionnels</p> <p>Renforcement des centralités</p>
Bassin d'Ailly-sur-Noye/Conty	<p>Réduction des carences de l'offre commerciale en alimentaire</p> <p>Réduction de l'évasion commerciale hors du pays</p> <p>Diversification de l'offre sur des achats occasionnels</p> <p>Renforcement des centralités</p>
Bassin de Corbie/Villers-Bretonneux	<p>Diversification de l'offre commerciale, en complémentarité de l'offre d'agglomération (achats occasionnels)</p> <p>Renforcement de l'attractivité marchande du centre-ville de Corbie</p>



8.5 Des actions insuffisantes en faveur de la requalification des sites à vocation commerciale

Alors même que les grandes surfaces connaissent un développement rapide, la plupart des opérations commerciales ne sont pas ou très peu encadrées par les pouvoirs publics (absence de procédure d'aménagement et de maîtrise du foncier, absence d'outil de requalification). L'augmentation des taux de vacance et la perte de diversité commerciale dans les centres-villes, où l'on observe le remplacement progressif des commerces par des services, ou encore le manque d'organisation, le vieillissement de nombreuses zones commerciales périphériques et l'apparition de friches commerciales illustrent une certaine résignation voire une démobilité des pouvoirs publics vis-à-vis du développement commercial.

Toutefois, depuis les années 2000, un changement s'opère dans les pratiques d'aménagement. Ainsi, des projets de revitalisation des centres-villes commencent à voir le jour, comme à Doullens et à Poix-de-Picardie, où les communes ont fait appel au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) pour mettre en œuvre la requalification de leur centre. Jusqu'alors, ce dispositif a été sous-utilisé : faute de projets à financer, la Somme compte parmi les départements les plus faibles consommateurs de FISAC en 2009 et arrive en fin de classement pour le montant de subvention par habitant accordé entre 1992 et 2010. Autre fait remarquable : aucune commune du pays n'a jusqu'alors mis en place ou exercé son droit de préemption sur les baux commerciaux, alors qu'un tel dispositif vise au maintien du commerce de proximité dans les centres urbains et villageois.

En périphérie, on observe un recours de plus en plus généralisé à la procédure de ZAC, permettant aux maîtres d'ouvrage de concevoir des accès et des stationnements mutualisés, et d'obtenir des résultats plus qualitatifs en termes de bâti et d'aménagement paysager. Toutefois, aucune action de requalification des zones commerciales plus anciennes n'est prévue.

8.6 Une géographie commerciale en évolution

Dans son étude sur le commerce du futur publiée en 2009⁵, le Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME) esquisse les principales mutations que devraient connaître le commerce à l'échelle nationale dans les prochaines années :

- une organisation commerciale toujours dominée par les pôles de périphérie, malgré le déclin annoncé des hypermarchés, qui ne constitueront plus les locomotives des pôles périphériques, à moins d'un changement en profondeur ;
- une tendance à la thématization des pôles commerciaux périphériques, qui devrait favoriser le développement des « retail park », aménagés de manière cohérente et fédérés autour d'un thème ou d'un niveau de gamme, aux dépens du modèle de « zones d'activité commerciales » des années 1980 et 1990, caractérisées par une succession de magasins sans fil rouge (en termes de vocation comme en termes d'aménagement) ;
- un regain de dynamisme dans les centres-villes, grâce à de nouvelles stratégies d'enseignes et à condition que les pouvoirs publics conduisent les transformations nécessaires.

Quant à l'essor du e-commerce, s'il provoque la réduction du nombre de points de vente dans certains secteurs spécifiques (musique, photo, billetterie), il impactera faiblement la localisation des surfaces de vente ou la réduction de surface des hypers. Toutefois, il rendra nécessaires deux évolutions significatives :

- l'adaptation des magasins à un client devenu multicanal, utilisant massivement les sites pour préparer ou prolonger la visite au magasin, expliquant l'essor des modèles commerciaux combinant dans une même prestation un site marchand et des points de vente, à l'image des drive ;
- l'émergence de solutions efficaces de livraison à domicile sans rendez-vous, y compris pour les achats pondéreux.

⁵Le commerce du futur, PIPAME, novembre 2009

9. Des mutations économiques dont les impacts varient selon le dynamisme des territoires

Les évolutions économiques se sont accélérées durant les trente dernières années en raison d'une conjugaison de facteurs : explosion et mondialisation des échanges, cycles de croissance et de crises économiques de plus en plus rapprochés, avènement de l'économie des services, de l'information et de la connaissance. Face à ces mutations, les territoires réagissent différemment en fonction des tendances sociodémographiques, de leur histoire et des politiques de développement mises en œuvre localement. Alors que le Grand Amiénois a vu se succéder les grandes dynasties industrielles et les grands établissements issus des politiques nationales de déconcentration, les lois de décentralisation des années 1980 ont donné au niveau local, intercommunalités en tête, un rôle nouveau dans le choix des grandes lignes de développement économique, qui impactent la croissance et la localisation des emplois.

9.1 Une croissance modérée des emplois durant la dernière décennie

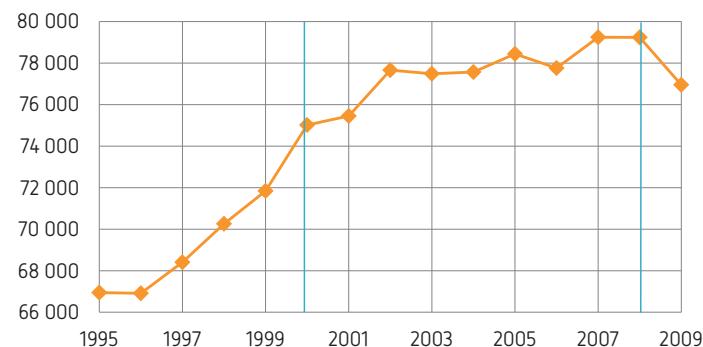
Une croissance insuffisante pour pouvoir résister à la crise économique

Après avoir connu une période de croissance des emplois salariés privés de près de 2,3 % par an entre 1995 et 2000, le pays du Grand Amiénois a connu une évolution modérée entre 2000 et 2008, de l'ordre de 0,7 % par an, un chiffre inférieur à l'évolution moyenne de l'emploi dans les zones d'emploi françaises durant la dernière décennie.

Or une forte croissance d'emplois peut se révéler un bon facteur de résistance face à une crise économique, comme l'a démontré l'étude de la Fédération nationale des agences d'urbanisme sur l'évolution de l'emploi local face à la crise de 2008 à 2009. La comparaison, dans cet ouvrage, de l'évolution de la zone d'emploi d'Aix-en-Provence et de celle d'Amiens est éloquent : « fin 2000, la zone d'emploi d'Aix-en-Provence très dynamique avant la crise continue à créer des emplois de 2007 à 2009. Elle comptait seulement 2 000 emplois salariés privés de moins que celle d'Amiens. Fin 2009, elle en compte 19 000 de plus ».

Évolution du nombre d'emplois salariés privés dans le Grand Amiénois entre 1995 et 2009

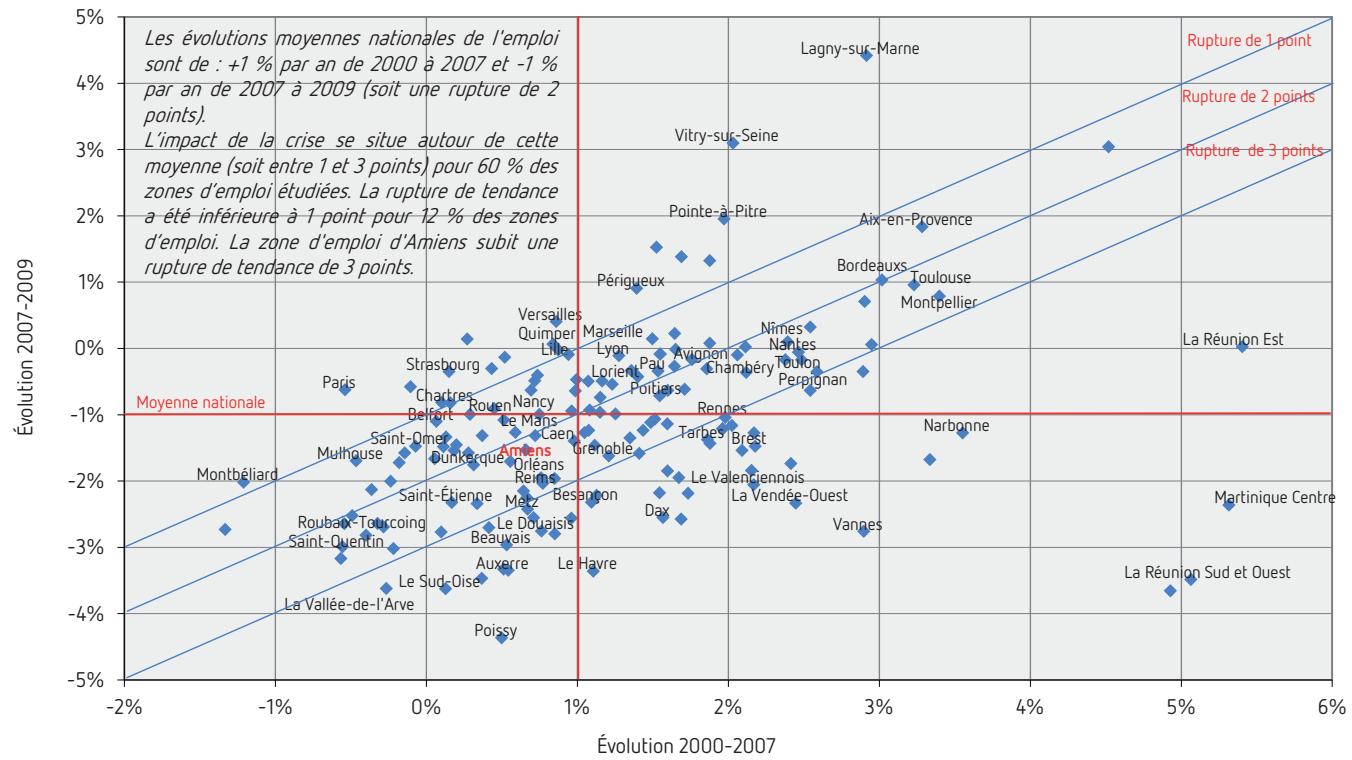
Source : UNEDIC





Divergences territoriales dans l'évolution de l'emploi salarié privé

extrait de l'étude Emploi local face à la crise, FNAU, 2011. Source : UNEDIC



Une tertiarisation de l'activité économique

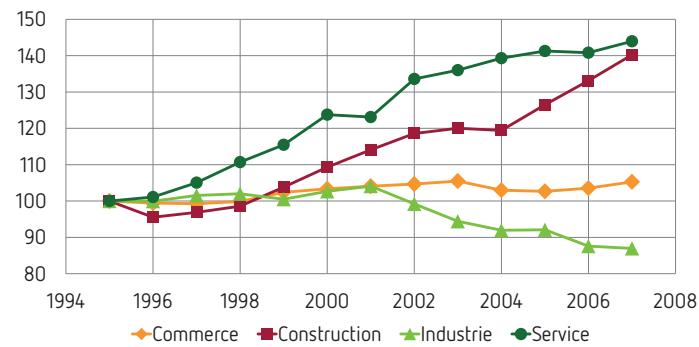
La tendance globale à la croissance de l'emploi masque des évolutions très contrastées selon les secteurs d'activité : elle résulte d'un gain de plus de 10 000 emplois dans des activités à dominante tertiaire, et d'une perte de plus de 6 000 emplois dans le secteur des industries manufacturières et traditionnelles.

Cette chute des effectifs ne concerne pas tous les secteurs industriels, puisque certains voient leurs effectifs augmenter, comme l'industrie aéronautique et les industries alimentaires, qui gagnent respectivement 470 et 290 emplois entre 2000 et 2008.

Le secteur de la construction apparaît très dynamique pendant cette période : il contribue à hauteur de 30 % à la croissance des emplois salariés privés.

Évolution de l'emploi salarié privé de 1995 à 2007 par grand secteur (1995 = base 100)

Source : UNEDIC



Dans le domaine tertiaire, une vingtaine de secteurs d'activités connaissent une croissance importante, soit en nombre d'emplois, soit en variation moyenne annuelle :

- certains services dits cognitifs : activité des sièges sociaux, génie civil ;
- certains services informationnels, tels que les services financiers, administratifs et informatiques ;
- des services d'intermédiation, tels que l'entreposage et services des transports, les télécommunications ;
- des services collectifs, tels que la santé, l'enseignement, l'hébergement social et médico-social.



> Évolution de l'emploi salarié privé dans le Grand Amiénois (Unedic 2000 - 2008)

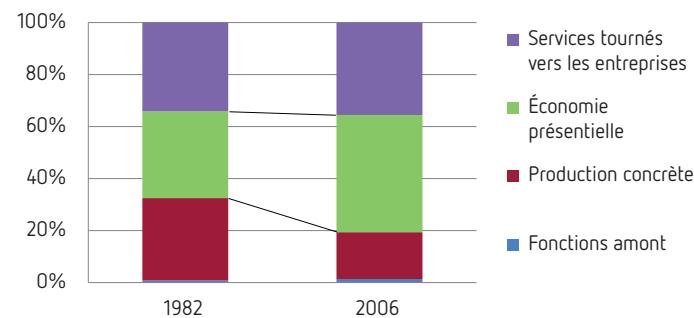
Les secteurs en croissance entre 2000 et 2008 dans le Grand Amiénois (> 200 emplois)	Taux de variation annuel moyen (%)	Variation absolue
Travaux de construction spécialisés	2,4	1 005
Services administratifs de bureau quotidiens	8,1	823
Santé	4,0	794
Services de nettoyage et d'entretien	3,5	734
Entreposage et services auxiliaires des transports	3,4	686
Commerce de détail	0,7	495
Services financiers, courtage et fonctions supports	3,4	481
Fabrication d'autres matériels de transport (aéronautique)	3,3	472
Construction de bâtiments	8,6	462
Hébergement médico-social et social	2,3	445
Restauration	2,1	430
Génie civil	7,8	399
Services d'architecture, ingénierie, contrôle et analyses techniques	5,2	349
Enseignement	1,6	320
Programmation, conseil et autres activités informatiques	20,6	311
Industries alimentaires	1,3	290
Services connexes des services financiers et d'assurance	7,8	229

Les secteurs en baisse entre 2000 et 2008 dans le Grand Amiénois (> 200 emplois)	Taux de variation annuel moyen (%)	Variation absolue
Collecte, traitement et élimination des déchets, récupération	-5,16	-221
Fabrication de machines et équipements	-2,88	-238
Activités liées à l'emploi	-0,74	-280
Industrie de l'habillement	-10,95	-296
Commerce de gros	-1,16	-324
Autres industries manufacturières	-6,93	-336
Fabrication de produits métalliques	-2,67	-352
Fabrication de textiles	-8,08	-398
Fabrication de produits minéraux (verre, céramique, plâtre...)	-8,43	-456
Fabrication de meubles	-8,16	-642
Industrie automobile	-6,32	-860

Les mutations s’observent également au niveau des fonctions exercées au sein des entreprises. L’Insee en a défini quinze, qu’il est possible de regrouper en quatre grands domaines : les fonctions amont (conception-recherche), la production concrète (agriculture, fabrication, BTP), les fonctions support (services aux entreprises) et l’économie présentielle (services tournés vers la population, touristes inclus).

Répartition des emplois de l'aire urbaine d'Amiens en 1982 et 2006

Source : INSEE, RGP



Entre 1982 et 2006, l’aire urbaine d’Amiens suit une évolution comparable à celle des aires urbaines de même taille : la part de l’économie présentielle dans l’emploi a fortement augmenté. Inversement, les fonctions de production concrète ont vu leur part diminuer : elles représentent moins d’un emploi sur cinq en 2006 contre un emploi sur trois en 1982. Fait notable, la part des fonctions amont est restée stable dans l’aire urbaine d’Amiens (1 % des emplois), alors qu’elle est passée à 2,1 % des emplois dans les aires urbaines de même taille.

Des mutations qui impliquent une nécessaire adaptation de l’offre de formation

Ces mutations économiques s’accompagnent d’un recours croissant, dans les entreprises, à des emplois requérant un niveau de formation élevé, y compris dans des secteurs traditionnels tels que le bâtiment. Dans un territoire réputé peu qualifié, l’inadéquation entre l’offre et la demande d’emplois devient un problème chronique. Les principales tensions du marché du travail s’observent actuellement dans l’industrie de process, la maintenance, la logistique, le secteur de la banque-assurance et de l’enseignement-formation¹. Ainsi, la requalification de la main d’œuvre salariée est devenue l’un des principaux axes des acteurs publics de l’emploi, qui s’efforcent de développer des formations adaptées aux spécificités locales du marché du travail et tournées vers les filières en émergence, telles que les écoactivités.

¹Diagnostic territorial de la Mission locale Insertion Formation Emploi, 2011

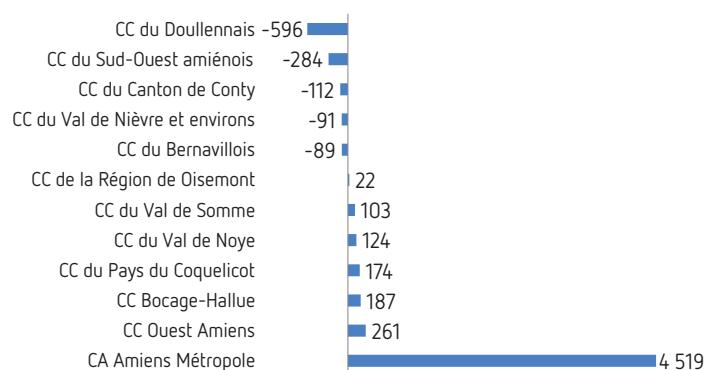
9.2 Une répartition de la croissance qui renforce la spécialisation des territoires

Une croissance des emplois tirée par la capitale régionale

La communauté d'agglomération contribue à hauteur de 115 % à la croissance globale des emplois salariés privés, ce qui vient compenser les pertes d'emplois enregistrées dans les communautés de communes anciennement marquées par le poids de certaines filières industrielles ou artisanales (fabrication de textile, de meuble par exemple).

Évolution du nombre d'emplois salariés privés entre 2000 et 2008 par EPCI

Source : UNEDIC



Un déséquilibre croissant entre fonction « active » et « résidentielle »

Hors Amiens Métropole, les indices de concentration de l'emploi, qui mesurent le rapport entre les emplois offerts localement et la population active résidente, sont en baisse dans la majorité des communautés de communes, ce qui accentue la vocation résidentielle des territoires concernés, par opposition à une capitale régionale dont la spécialisation économique est renforcée. En croisant ce constat avec l'évolution du nombre d'emplois salariés privés, on observe trois situations distinctes :

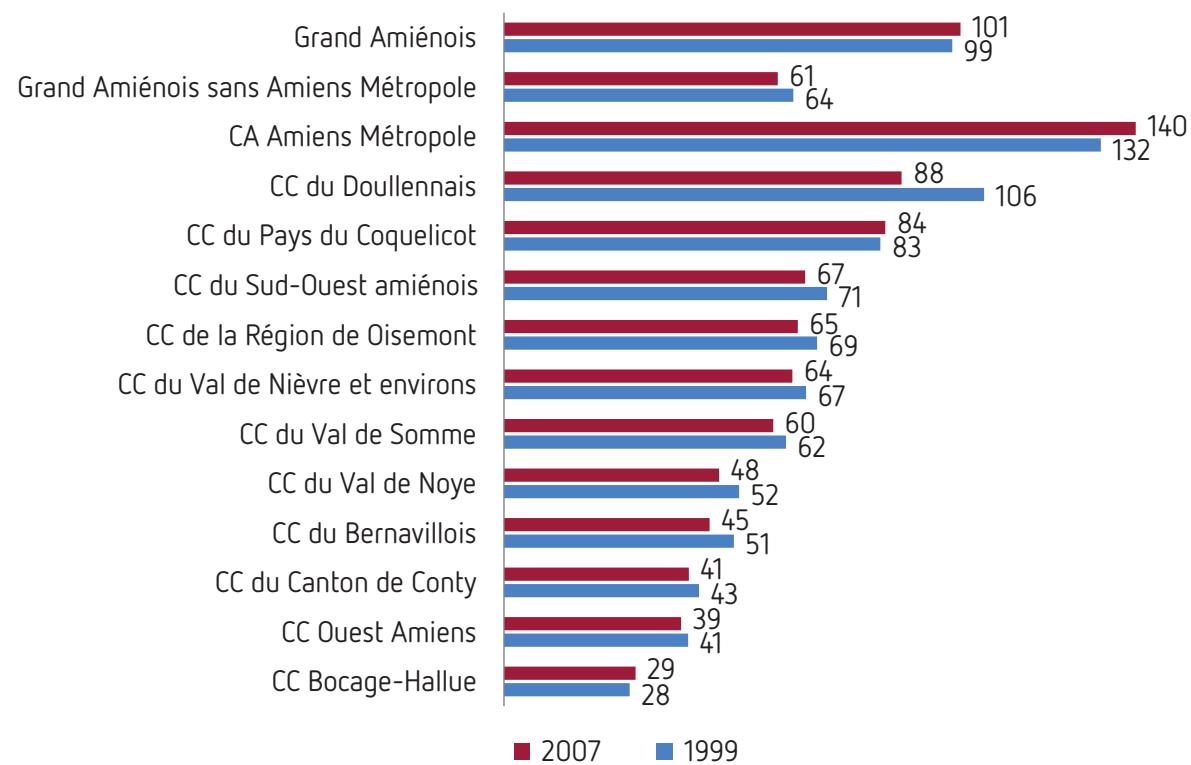
- des EPCI qui enregistrent une baisse du nombre d'emplois salariés privés, entraînant une accentuation de la dépendance économique vis-à-vis du pôle amiénois : communauté de communes du Sud-Ouest amiénois, du Canton de Conty, du Bernavillois, et du Val de Nièvre ;
- des EPCI dans lesquels le gain de population lié à la périurbanisation est supérieur au gain d'emplois salariés privés ;
- la communauté de communes du Doullennais, auparavant « autonome » en termes d'emplois, qui connaît une situation nouvelle de dépendance économique, liée à de lourdes pertes d'emplois (chute de l'indice de concentration de 18 points).

Quelques évolutions positives sont observées :

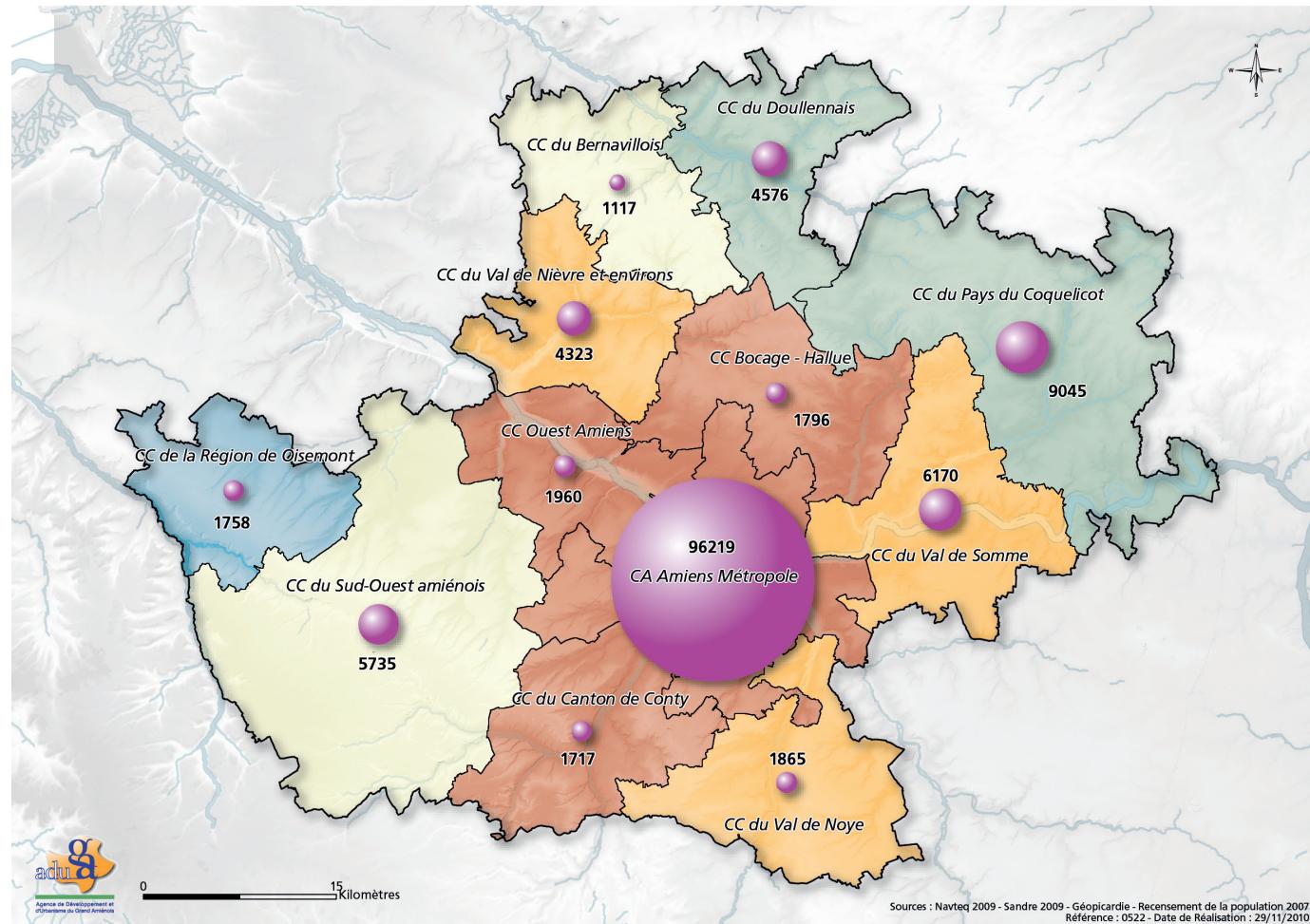
- une hausse de l'indice dans la communauté de communes Bocage-Hallue, liée à un double phénomène de croissance du nombre d'emplois et de croissance du nombre d'actifs ;
- le maintien d'un indice de concentration supérieur à 80 % dans la communauté de communes du Pays du Coquelicot qui malgré une augmentation modérée du nombre d'emplois, conserve une certaine autonomie vis-à-vis du pôle d'emploi amiénois.

Évolution de l'indice de concentration de l'emploi par EPCI entre 1999 et 2007

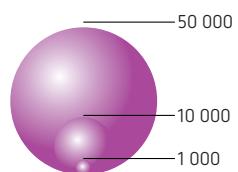
Source : INSEE, RGP



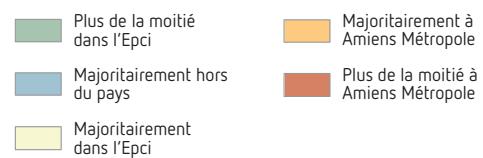
> Situation des EPCI vis-à-vis du pôle amiénois en termes de déplacements domicile-travail en 2007



Nombre d'emplois



Lieux de travail des actifs résidents



9.3 Des réponses différenciées face aux mutations économiques

Le développement économique fait partie des compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale. Mais tous n'exercent pas leur compétence de la même manière. Certaines intercommunalités se sont structurées autour du développement économique, comme la communauté d'agglomération Amiens Métropole, les communautés de communes du Pays du Coquelicot, du Val de Nièvre et environs et Ouest Amiens.

Dans le premier cas, la communauté d'agglomération dispose d'une ingénierie dédiée dont les principales missions relèvent de la promotion et de la prospection économique, de l'accompagnement, de l'animation et du développement, avec notamment l'aménagement de parcs d'activités, la mise à disposition d'outils financiers et le développement de l'offre de formation. Une dizaine de sites relèvent de sa compétence, notamment l'Espace industriel nord (et son prolongement logistique à Poulainville), la Zone franche urbaine Ecopolis, le pôle Jules Verne, la Vallée des Vignes et Gare-la-Vallée pour les plus récents. Fait notable, la CCI d'Amiens-Picardie fait figure d'acteur incontournable du développement économique. Elle exerce à la fois un rôle d'aménageur des principales zones d'activités (Espace industriel nord, pôle Jules Verne, pôle logistique), d'investisseur (construction de plusieurs villages PME-PMI), d'animateur (création des clubs d'entrepreneurs) et de gestionnaire de pépinières telles que le L@b, inaugurée début 2012.

Dans le bassin albertin, l'intercommunalité s'est constituée à partir de l'Association intercommunale de développement économique de la Région d'Albert, dont l'un des objectifs était de conforter le positionnement d'Albert comme pôle économique régional. Parallèlement à sa compétence de développement économique, qui s'exerce actuellement sur huit sites d'activités, l'intercommunalité a contribué au développement d'un système productif local dans les années 1990, autour de la filière aéronautique. Le pôle hydraulique et mécanique d'Albert a été labellisé «Grappe d'entreprises» par l'État depuis 2011. À court et moyen terme, l'objectif est de développer un technopôle alliant recherche et activités innovantes à côté du site Aerolia.

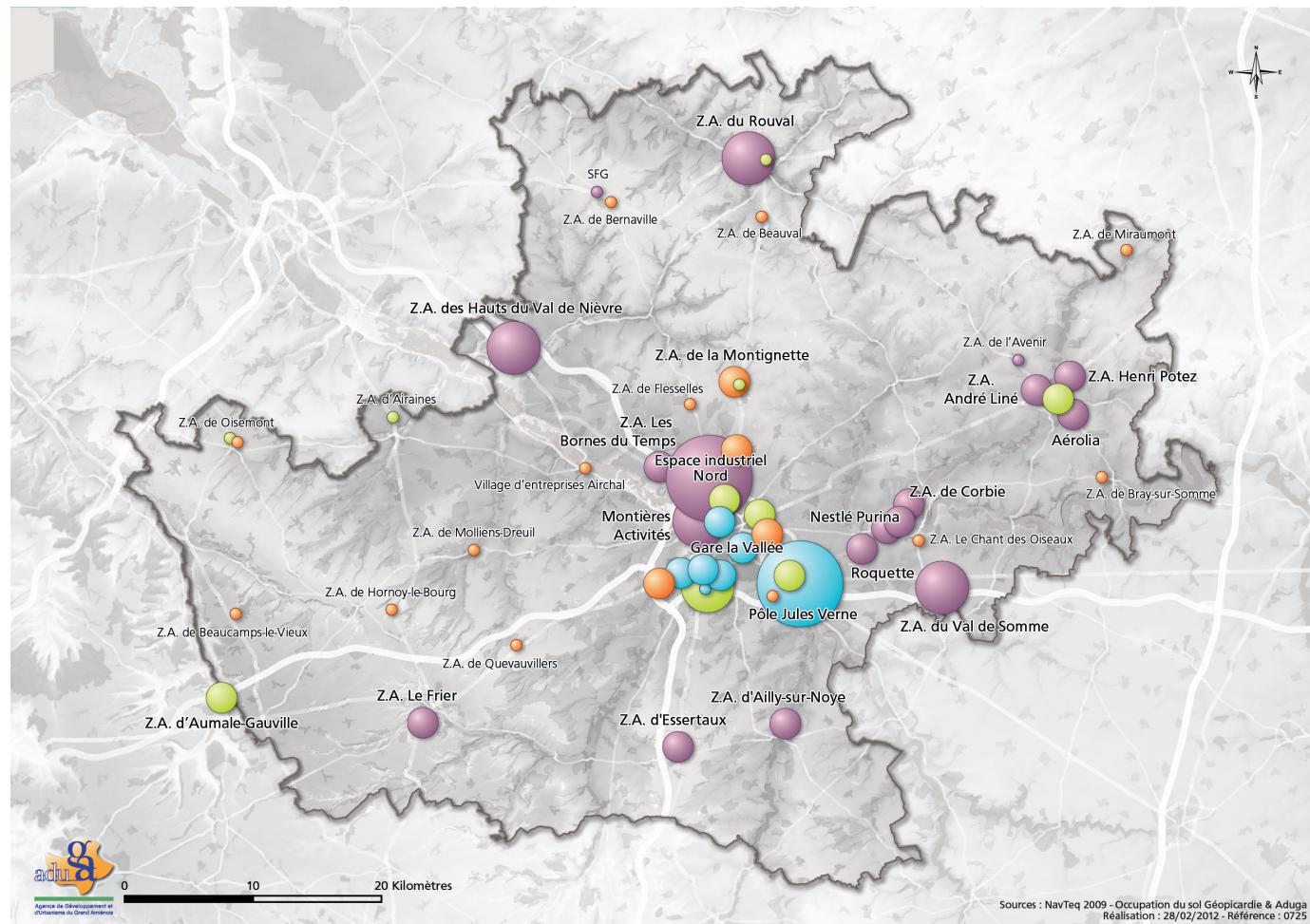
En aval d'Amiens, les communautés de communes du Val de Nièvre et environs et Ouest Amiens se sont créées autour de la problématique de la reconversion du bassin d'emplois, ayant subi de plein fouet le déclin de l'industrie textile. Les actions des communautés de communes se sont d'abord concentrées sur la reconversion de friches industrielles et la mise en place d'ateliers-relais (hôtel d'entreprises sur le site Airchal à Picquigny, reprise des locaux de Parisot Sièges International, ex-Manufacture française de sièges, à Berteaucourt-les-Dames et de Stella Europe à L'Étoile), avant d'envisager la création de nouveaux sites d'activités bénéficiant d'une nouvelle desserte autoroutière (à proximité des échangeurs d'Argœuves et de Flixecourt). Dans le Val de Nièvre, ces actions se sont accompagnées de la création d'un guichet emploi, permettant de rapprocher les actifs à la recherche d'emploi des services publics d'accompagnement, et des entreprises.

Dans les autres intercommunalités, la prise de compétence "développement économique" s'est traduite, à l'échelle du Grand Amiénois, par le développement de nombreux de projets de zones d'activités consistant soit à étendre des sites existants (à Doullens, Ailly-sur-Noye, Bernaville ou Oisemont), soit à créer de nouveaux sites connectés à l'autoroute (Le Bosquel, Villers-Bretonneux, Croixrault, Villers-Bretonneux).

Toutefois, il s'avère que la prise de compétence se limite bien souvent aux projets de création de zones d'activités, sans permettre aux communautés de communes nouvellement créées de maîtriser l'ensemble du développement économique. C'est la raison pour laquelle des réflexions se sont engagées à l'échelle de l'interterritoire dès 2004 pour favoriser une lisibilité de l'offre et un aménagement équilibré et solidaire, visant à promouvoir une gamme cohérente et compétitive de sites et produits économiques, à destination des entreprises.



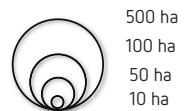
> Les principaux sites d'activités du Grand Amiénois en 2011



Vocation des zones d'activités

-  Industrie
-  Tertiaire
-  Commerce
-  Artisanat

Surface des zones d'activités

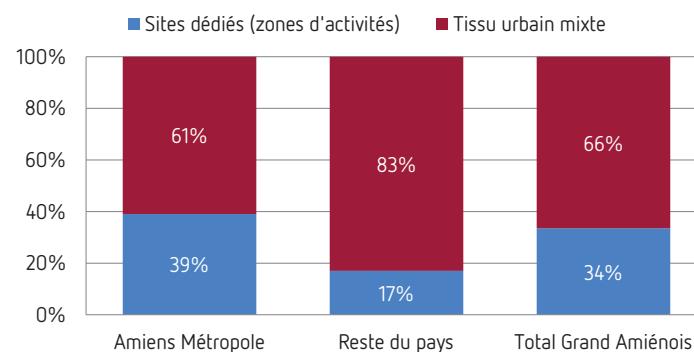


De ces premières réflexions est né le schéma des zones d'activités du Grand Amiénois en 2006, ayant abouti à une hiérarchisation des projets intercommunaux en fonction de leur taille et de leur finalité en matière d'implantation et de rayonnement. Mais de l'avis général, ce schéma, qui représente la première démarche de stratégie concertée à l'échelle du pays du Grand Amiénois, doit pouvoir évoluer à l'avenir vers d'autres actions collectives, notamment à travers une meilleure connaissance de l'offre, la promotion du territoire, et un portage collectif des projets d'envergure².

À l'échelle locale, la tendance à la périurbanisation et le développement des projets d'intérêt communautaire ont contribué à une redistribution de la géographie des emplois au profit des zones d'activités périphériques, même si l'emploi reste encore majoritairement localisé dans le tissu urbanisé.

Répartition des emplois salariés privés en 2007

Source : UNEDIC



10. Une accessibilité routière et ferroviaire favorisée mais une redéfinition nécessaire de l'offre globale de transports publics

10.1 Une évolution importante des conditions de déplacements par la route depuis 1994

Un réseau autoroutier étoffé et récent

Longtemps à l'écart des grands axes routiers, le Grand Amiénois est aujourd'hui desservi par un important réseau d'autoroutes grâce aux réalisations de :

- l'A 28, Abbeville – Rouen en 1994 ;
- l'A 16, L'Isle-Adam – Boulogne en trois sections : L'Isle-Adam – Amiens en 1994, Amiens – Abbeville en 1997 et Abbeville – Boulogne en 1998 ; le diffuseur d'Essertaux est entré en service fin 2006 ;
- l'A 29, Saint-Quentin – Rouen en deux sections : Amiens – Saint-Quentin en 2001 et Amiens – Neufchâtel en 2005.

Dans l'attente du projet d'A 24 Amiens – Lille par Doullens – aujourd'hui abandonné – des aménagements de sécurité et de fluidité ont été programmés par l'État dans le cadre du XII^e contrat de plan État-Région et dans le plan de modernisation des itinéraires 2009-2014, tels que la traversée de Beauval, la section Amiens-Poulainville, l'aménagement d'un carrefour entre la RD1 et la rocade nord-est. Ils seront achevés à court terme.

²Conclusions du séminaire sur la stratégie économique du Grand Amiénois, septembre 2010

Bibliographie

Économie des services et compétitivité des territoires, groupe prospective de la DATAR, octobre 2009

L'emploi local face à la crise 2008 à 2009, FNAU, mars 2011

Diagnostic territorial de la MLIFE, 2011



Suite à l'abandon du projet d'A24, l'État a fait réaliser une étude pré-diagnostic pour la requalification de la RN25, visant à identifier les enjeux, les priorités et dégager des pistes pour améliorer la fonctionnalité de l'axe. Elle se poursuit par une étude sur la vocation de l'axe et le parti d'aménagement à retenir pour l'axe Amiens-Doullens-Arras dont les conclusions devraient être rendues en avril 2013.

Une rocade complète autour d'Amiens

L'agglomération amiénoise est ceinturée par une rocade complète située de 3 à 6,5 km de son centre, réalisée en plusieurs étapes de mise en service :

- 1988, pour les sections nord et nord-est, entre la RN1 à Argœuves et la RN29 à Longueau ;
- 1994, pour la section à péage de la rocade sud entre l'A16 et Dury ;
- 1995, pour la rocade ouest (A16), section à péage ;
- 1998, pour la section de la rocade sud (A29) sans péage.

Le viaduc Jules Verne, à l'est, a été doublé en 2003.

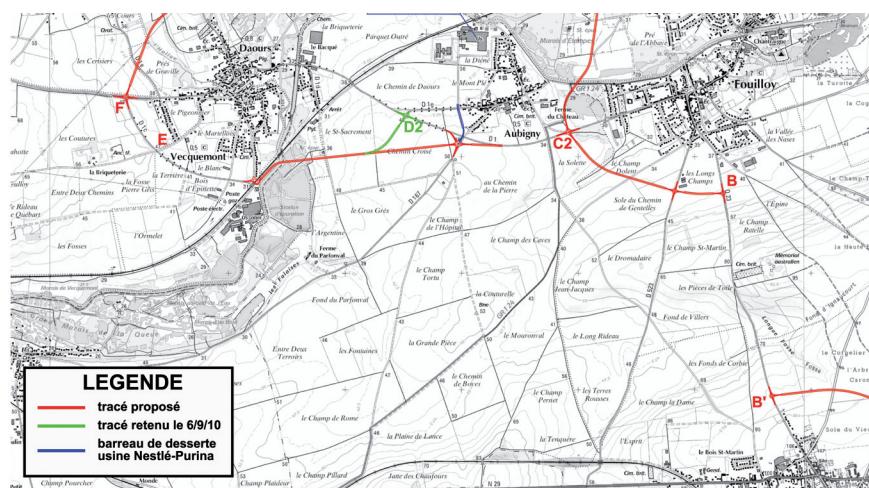
Des déviations de villes et villages

Des déviations ont également été réalisées dans les villes et villages traversés par des axes routiers importants, non doublés par des axes autoroutiers : rocade est puis nord de Doullens en 1988 et 1993, déviations de la RD929 à Albert en 1994, au sud, et à Querrieu, Pont-Noyelles et Lahousoye en 2005.

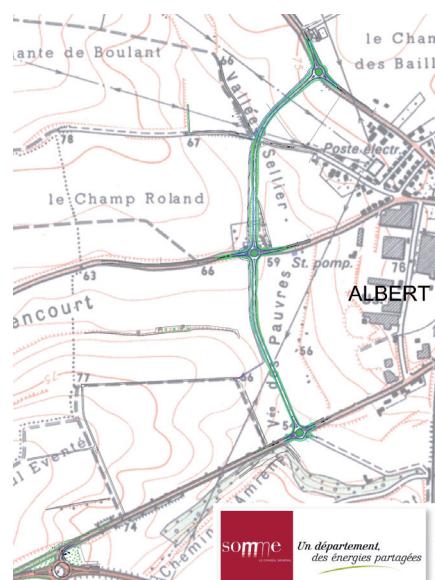
Des déviations sont encore en projet pour éviter la traversée de zones urbaines denses par le trafic local, notamment de poids-lourds, lié aux zones d'activités :

- le prolongement de la déviation d'Albert au nord-ouest, qui devrait entrer en service en 2013. Les 4 pôles d'activité de l'Albertin (la zone industrielle de Bouzincourt, le parc d'activités André Line et Henri Potez et l'Aéropôle Albert-Picardie) seront ainsi accessibles depuis la déviation ; à noter que l'aménagement des RD938 et 147 au droit d'Aérolia permettra une meilleure desserte et le développement de l'aéropôle et de l'aéroport via l'aménagement d'un carrefour sur la commune de Fricourt ;

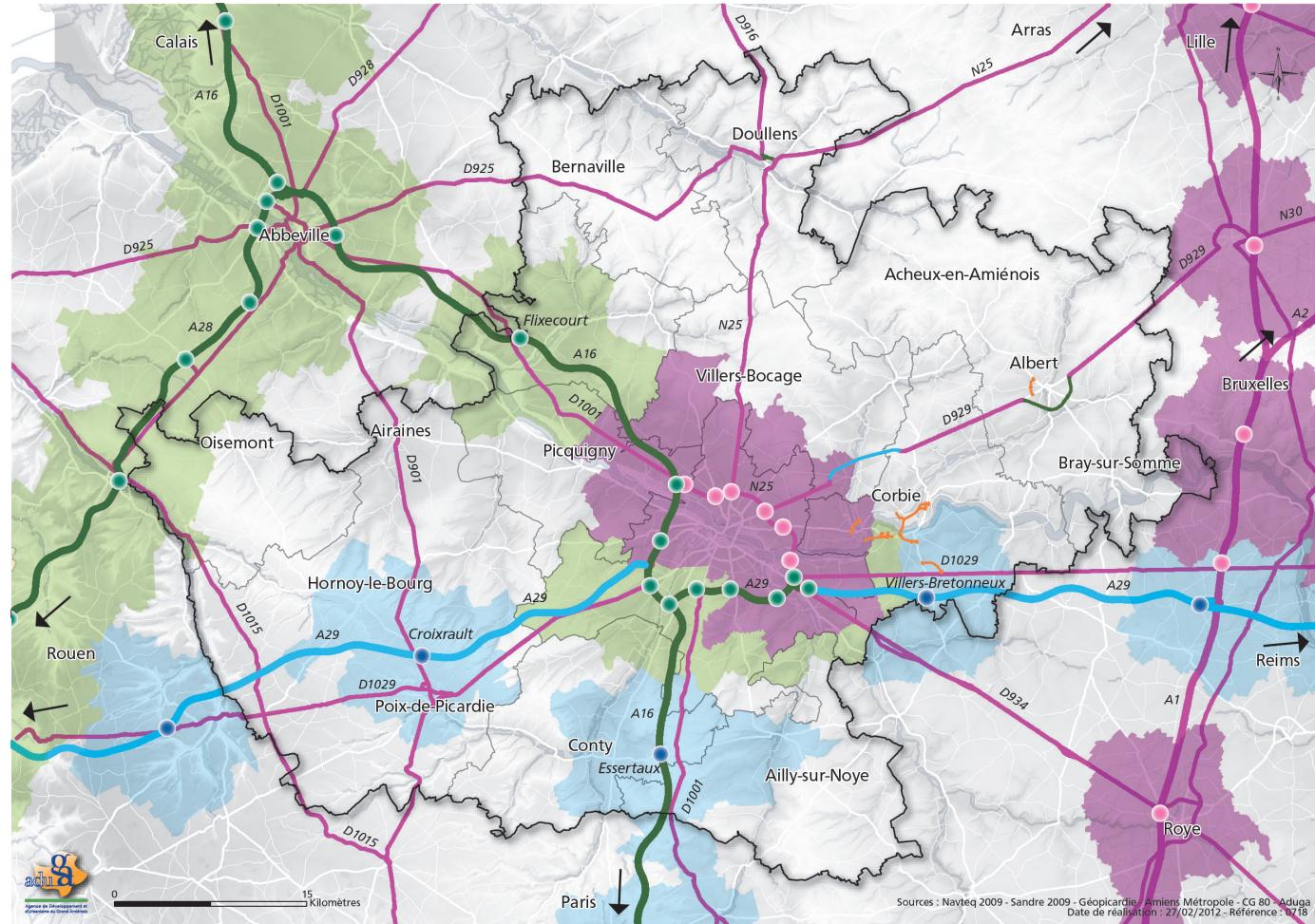
205



Source : conseil général de la Somme



> Évolution de la desserte routière depuis 1990 et projets



206

	1990	1990-1999	1999-2007	Projets et variantes
Autoroutes et voies rapides				
Routes principales				
Diffuseurs				
Communes à 5 km d'un diffuseur				



- les contournements de Corbie et Fouilloy, Daours, Vecquemont et Villers-Bretonneux, qui peuvent être dissociés dans leur réalisation pour un achèvement à l'horizon 2025. Suite à la concertation, le conseil général de la Somme en a approuvé le scénario d'aménagement et décidé de lancer les études nécessaires à l'établissement du projet et aux enquêtes publiques le 6 septembre 2011.

Un trafic important et en hausse aux abords de l'agglomération amiénoise

Dans le Grand Amiénois, le trafic est le plus dense sur :

- la rocade d'Amiens : la RN25 et l'A29 avec environ 30 000 véhicules par jour en 2006 et l'A16 (\approx 18 000 véh/j) ;
- les grandes voies aux abords de la rocade d'Amiens : la RD934 (Amiens-Roye), la RN25 et l'A29 avec 13 000 à 16 000 véhicules par jour, l'A16 (\approx 12 000 véh/j), la RD1029 et la RD1001 ouest (\approx 10 000 véh/j).

La carte représente l'évolution du trafic moyen journalier annuel de poids-lourds et de véhicules légers autour des agglomérations entre 1995 et 2006 en entrées et en sorties : rouge ou orange quand elle est positive, bleu quand elle est négative.

Sur les radiales autour de l'agglomération d'Amiens, à environ 8 km du centre d'Amiens, le trafic moyen journalier annuel de poids-lourds et de véhicules légers a globalement augmenté entre 1995 et 2006, de l'ordre de :

- +40 000 véh/j (176 000 en 2006) ;
- +30 % en 11 ans ;
- +2,5 % par an.

Cette évolution peut être liée à la périurbanisation et à l'augmentation du trafic de transit passant par Amiens résultant de la nouvelle desserte autoroutière. Elle est plus ou moins marquée selon les secteurs. Les secteurs comportant un axe autoroutier enregistrent les progressions les plus importantes (+4 % à 5,4 % par an).

207

10.2 Un regain d'attractivité pour les TER

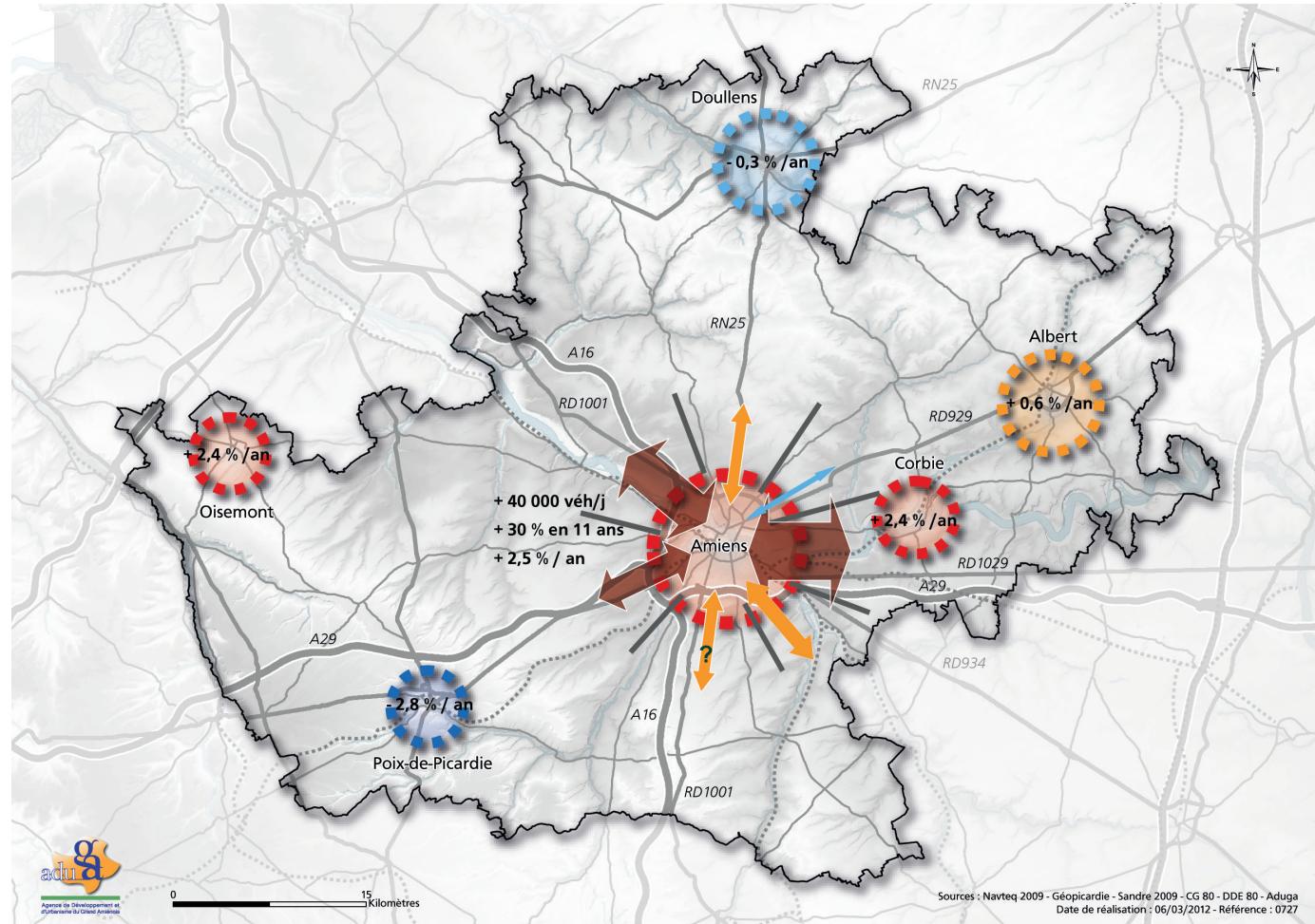
Une offre qui a beaucoup progressé

Depuis 2002, la région Picardie a investi pour la modernisation des axes vers Abbeville, Nesle et Compiègne (dans le cadre des CPER), la modernisation du matériel roulant, le développement de l'offre, principalement ciblée sur les scolaires, étudiants et actifs et l'élargissement de la gamme tarifaire «Picardie Pass'Mobilité» afin de proposer une tarification attractive pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, les actifs et les loisirs. De 2002 à 2008, la Région a consacré 1,2 milliards d'euros à l'ensemble de ces actions.

Entre 1999 et 2011, l'offre globale (somme des arrêts par jour deux sens cumulés) sur les gares et points d'arrêts TER intéressant le Grand Amiénois (hors Amiens et Longueau) s'est accrue de 50 %, soit 3 % de progression moyenne annuelle.

Ce sont les gares des axes Amiens–Lille et Amiens–Abbeville qui ont vu leur nombre d'arrêts de TER le plus augmenter : à Corbie, il a doublé, passant de 20 en 1999 à 41 en 2011 ; à Albert il est passé de 27 à 41, à Ailly-sur-Somme de 14 à 33 et à la gare Saint-Roch, de 19 à 38. Les gares de Villers-Bretonneux et Marcelcave ont connu une augmentation des fréquences de 40 % pour atteindre respectivement 21 et 13 arrêts par jour. L'augmentation des fréquences de passage sur l'axe Amiens–Lille a eu lieu principalement en 2004, celle sur l'axe Amiens–Saint-Quentin en décembre 2007, suite aux travaux de modernisation de l'axe, et celle sur l'axe Amiens–Abbeville en décembre 2009.

> Évolution du trafic routier autour des agglomérations entre 1995 et 2006

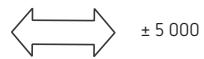


208

Taux de croissance moyen annuel

- + 4 à + 5,7 % par an
- + 2,4 à + 2,5 % par an
- + 0,5 à + 1,5 % par an
- 0,3 à - 0,8 % par an
- 2,8 % par an

Variation du volume de trafic entre 1995 et 2006



Sources : Navteq 2009 - Géopicardie - Sandre 2009 - CG 80 - DDE 80 - Aduga
Date de réalisation : 06/03/2012 - Référence : 0727



La première étape du cadencement du réseau ferroviaire national en décembre 2011 a pour conséquence une stabilisation, et le plus souvent une augmentation des fréquences aux gares et points d'arrêts du Grand Amiénois, excepté pour quelques points d'arrêts isolés qui sont : soit moins desservis (Namps-Quevauvillers), soit desservis en Taxi-TER (Sainte-Segrée et Famechon), soit supprimés (Lamotte-Brebière). Quelques arrêts jusqu'ici peu desservis pour la plupart, connaissent un fort accroissement de l'offre : Miraumont, Buire-sur-l'Ancre, Méricourt-Ribemont, Heilly, Daours sur l'axe Amiens – Lille ; Boves, Dommartin-Remiencourt et La Faloise, sur l'axe Amiens – Paris.

Une fréquentation accrue

Entre 2002 et 2010, la fréquentation des gares et points d'arrêts du Grand Amiénois (hors Amiens et Longueau) s'est accrue de 33 %, ce qui représente une progression moyenne annuelle de 3,6 % (Source : SNCF – Aristote).

À l'avenir, une amélioration de l'offre qualitative et non plus quantitative

L'offre en TER sur l'étoile ferroviaire d'Amiens présente un fort potentiel de développement, mis en évidence par l'étude réalisée en 2007 sous maîtrise d'ouvrage de la région, tant par l'augmentation des fréquences que par la création de haltes (Pont-de-Metz, La Hotoie) ou de services qui se poursuivent au-delà d'Amiens (Albert–Abbeville, Ailly-sur-Somme – Ailly-sur-Noye). La réouverture au trafic voyageurs de la ligne Amiens–Doullens a également été étudiée et représenterait un investissement lourd : le coût de la seule remise à niveau de la voie (hors matériel roulant, suppression de passages à niveau), est supérieur à 100 millions d'euros.

Mais dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, l'offre devrait se stabiliser et les marges de progrès se concentrer sur l'optimisation du réseau (adaptation des horaires) et les moyens d'attirer de nouveaux clients.

Des investissements sont néanmoins prévus pour la modernisation des gares (accessibilité, information) à l'horizon 2015 (Amiens, Longueau, Albert, Corbie, Villers-Bretonneux, Poix-de-Picardie).

10.3 Un réseau interurbain peu connu du grand public mais des efforts pour élargir la clientèle

Le réseau du conseil général : vers plus de lisibilité

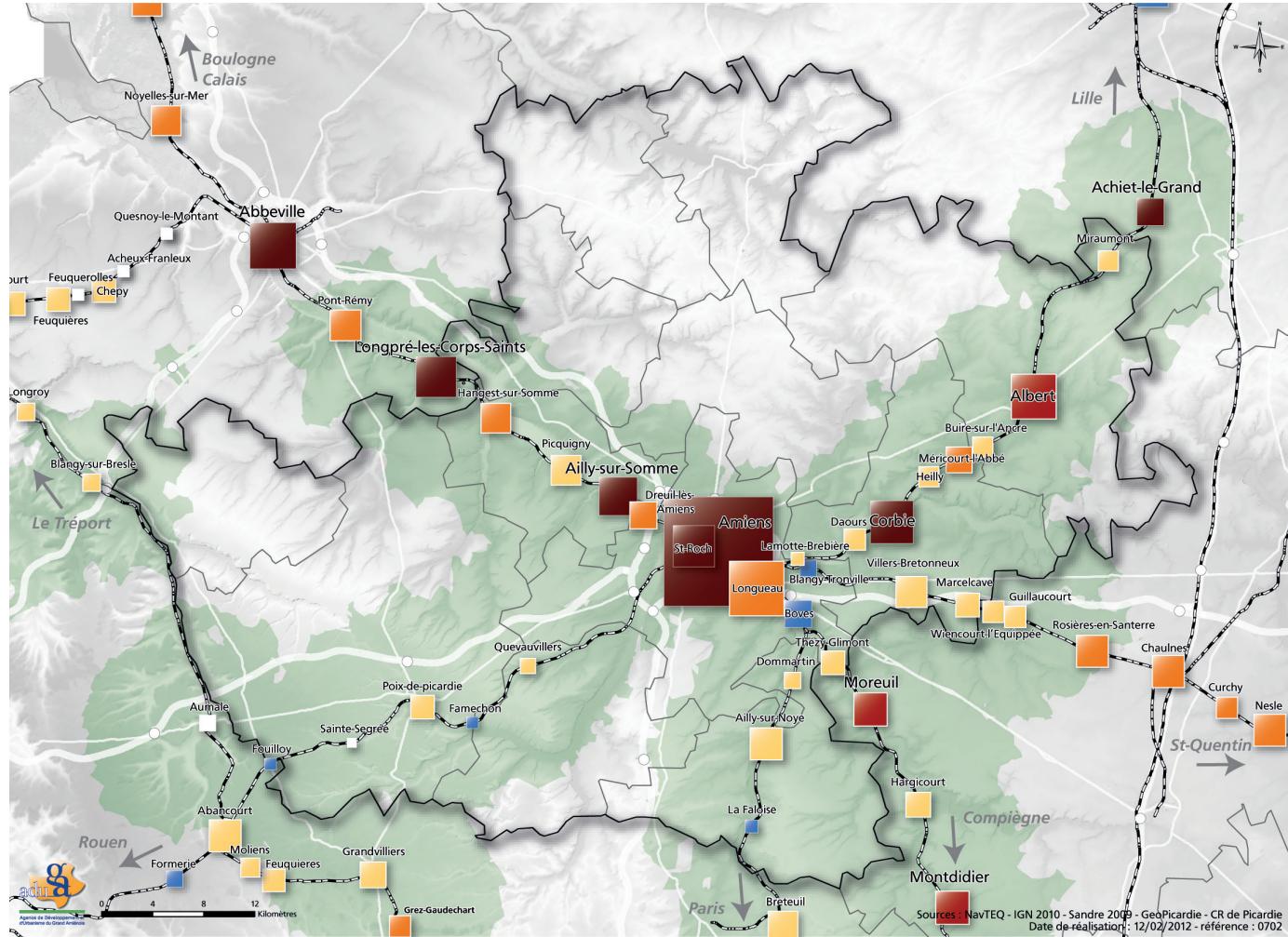
Le réseau de lignes interurbaines du conseil général de la Somme est principalement fréquenté par les scolaires. Pour faire connaître son réseau et l'ouvrir à une clientèle plus large, le conseil général de la Somme a adopté une nouvelle identité pour son réseau en 2009 «Trans'80», créé un site Internet et édité des fiches horaires plus lisibles.

De 2011 à 2013, les points d'arrêt seront matérialisés par des poteaux comportant les fiches horaires. L'arrêt principal de Doullens, a été transféré place Saint-Martin le 10 octobre 2011, pour en améliorer la lisibilité et le confort pour les voyageurs et favoriser l'intermodalité avec les voitures et vélos.

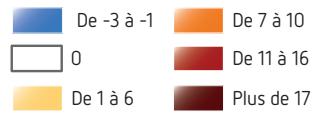
Dans le cadre du nouveau conventionnement avec les transporteurs, une tarification plus attractive pour les abonnés Travail sera proposée à partir de septembre 2012, et l'offre, progressivement améliorée pour les déplacements domicile-travail, notamment sur la ligne 22 (Amiens–Doullens), seul axe fort du réseau départemental, avec des lignes express plus fréquentes, permettant de joindre Amiens et Doullens en 40 minutes, via la RN 25.

La création d'un transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite est également à l'étude.

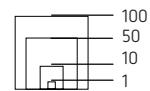
> Offre ferroviaire en 2011 et évolution entre 1999 et 2011



Évolution du nombre de trains par jour dans les 2 sens entre 1999 et 2011



Nombre de trains par jour en 2011



Voies ferrées ——— Diffuseurs ○

Temps d'accès à une gare

10 minutes



La communauté de communes du Sud-Ouest amiénois, un nouvel acteur potentiel du transport en secteur rural

Par délibération du 8 septembre 2011, la CCSOA s'est prononcée en faveur de la prise de compétence en matière de création et de gestion d'une plate-forme de mobilité, intégrant un service de transport de personnes, et a obtenu, auprès du conseil général de la Somme, la qualité d'autorité organisatrice de transports de second rang.

La CCSOA a créé une régie de transport pour gérer, par délégation, certains services de ramassage scolaire, opérationnels depuis septembre 2012. Elle projette d'ouvrir ces services à tous et d'utiliser le parc de véhicules, en dehors des heures de transport scolaire, pour des services de transport à la demande adaptés à différents publics (jeunes, personnes âgées, en recherche d'emploi, ou sans voiture) ou du transport occasionnel.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets national Pôle d'excellence rurale visant à réaliser des projets innovants dans les territoires ruraux.

10.4 Des transports urbains en quête d'attractivité

Une fréquentation en baisse sur le réseau d'Amiens Métropole

Depuis 2000, l'offre kilométrique a cru de 23 % pour atteindre 5,6 millions de km, alors que la fréquentation a baissé de 6 % avec 11,7 millions de validations en 2009. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse d'attractivité : principalement la dégradation de la vitesse commerciale, passée de 17 km/h à 14,7 km/h entre 2000 et 2009 ; les modifications de dessertes du centre-ville suite à la piétonisation de la rue de Noyon en 2008, l'ancienneté de la structure du réseau actuel qui a peu évolué alors que l'agglomération s'est considérablement développée, les mouvements de grève à répétition sur le réseau, l'offre importante de places de stationnement en centre-ville et son coût relativement modéré.

Pourtant, le réseau fait l'objet d'améliorations pour augmenter la vitesse commerciale et attirer une clientèle plus large d'actifs et de clients occasionnels : sites propres pour les bus, système d'aide à l'exploitation, information des voyageurs aux arrêts et dans les bus, etc.

Des projets pour améliorer la qualité du service

Un nouveau réseau entrera en service en janvier 2013, suite au renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau Amétis.

Des études de faisabilité d'un Transport en commun en site propre (TCSP) ont été engagées en 2011, dans l'optique de mise en service d'un axe nord-sud à l'horizon 2018.

10.5 Une intermodalité peu développée mais des réflexions en cours

L'utilisation de plusieurs réseaux ou de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement est peu encouragée alors qu'elle est un facteur de report modal et de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Chaque jour, seulement 9 000 habitants du Grand Amiénois (soit 3 % de la population des 5 ans et plus) combinent plusieurs modes (en plus de la marche) au cours d'un même déplacement.

Le transport de personnes, une compétence partagée entre plusieurs acteurs

L'organisation des transports publics au sein du Grand Amiénois est répartie entre plusieurs autorités organisatrices :

- la région Picardie, compétente depuis 2002 pour l'organisation et le financement des TER, de 6 lignes régulières d'autocar d'intérêt régional et des services de taxis-TER offerts en substitution de points d'arrêts ferroviaires ;
- le conseil général de la Somme, pour l'organisation de 54 lignes régulières d'intérêt départemental et de près de 1 500 circuits de ramassage scolaire ;

- Amiens Métropole, pour l'organisation des transports sur son périmètre : réseau de bus, transports scolaires urbains, Piéto+ et transport de personnes à mobilité réduite ;
- des communes ou groupements de communes, qui ont reçu l'accord du département pour assurer tout ou partie de l'organisation et de la mise en œuvre d'un service régulier ou d'un service à la demande à sa place : c'est le cas de la communauté de communes du Val de Noye pour le transport à la demande et de plusieurs régies intercommunales pour le transport scolaire des élèves de primaire.

Des pôles d'échanges peu nombreux

La gare du nord d'Amiens est le point de convergence des trains, cars interurbains et bus urbains. La gare routière, bien que proche de la gare SNCF, est peu visible puisqu'elle se situe sous le centre commercial Amiens II. L'aménagement de la place de la gare et la piétonisation de la rue de Noyon en 2007, ont conduit à allonger les distances entre les différents arrêts de bus (dispersés sur la rue Jules Barni, le boulevard Alsace Lorraine et le boulevard de Belfort) et les gares routières et ferroviaires. Malgré les aménagements réalisés pour corriger ce dysfonctionnement, l'éloignement des lieux de correspondance possibles et l'absence de visibilité de la gare routière ne favorisent pas l'intermodalité. Les correspondances entre les lignes interurbaines et le train sont néanmoins possibles et les trains en correspondance figurent sur les fiches horaires des lignes du conseil général.

En dehors des gares d'Amiens et de Longueau, il existe peu de possibilités d'échanges entre réseaux de transports collectifs ou avec les autres modes (voiture, vélo) : les correspondances entre trains et cars du conseil général ne sont possibles qu'à Albert et Corbie. Il n'existe pas non plus de service de transport à la demande effectuant du rabattement sur les gares. Pourtant, des potentiels de développement de l'intermodalité existent à long terme : l'étude sur l'étoile ferroviaire d'Amiens en a identifié plusieurs : la création de pôles d'échanges avec des lignes interurbaines d'autocar remaniées aux gares de Corbie, Albert, Ailly-sur-Noye, Poix-de-Picardie ou avec le réseau urbain à la halte de Boves et aux futures haltes potentielles et la création ou l'extension de parkings à proximité des gares.

L'intermodalité entre le vélo et le TER est encouragée sur les lignes Amiens–Abbeville, Amiens–Albert, Amiens–Compiègne, Amiens–Laon dont les principales gares ont été équipées d'arceaux ou d'abris pour les vélos dans le cadre des travaux de modernisation réalisés dans la dernière décennie.

Des systèmes de transport cloisonnés

Les différentes autorités organisatrices de transport appliquent chacune des tarifs différents, avec leur propre système de billettique, éditent le plan de leur réseau, communiquent via leur propre site Internet, etc. ce qui ne facilite pas l'utilisation successive des différents réseaux pour les voyageurs.

Des réflexions en cours pour favoriser l'intermodalité

La SNCF, Amiens Métropole et le conseil général de la Somme travaillent sur l'amélioration du fonctionnement du pôle multimodal de la gare d'Amiens : à moyen terme, des écrans seront installés, d'une part, en gare d'Amiens pour indiquer aux voyageurs descendant d'un train les correspondances possibles en autocar, d'autre part, sur l'esplanade pour afficher les horaires des trains et le quai de départ.

Dans le cadre de l'Observatoire régional des transports (ORT), les premières réflexions ont été menées sur la création d'un syndicat mixte de transports. Une des hypothèses envisagées serait la création d'un syndicat mixte départemental, à l'image du syndicat de l'Oise (SMTCO), rassemblant le conseil régional de Picardie, le conseil général de la Somme et les agglomérations d'Abbeville et d'Amiens et portant les 3 compétences obligatoires mentionnées dans la loi Solidarité et renouvellement urbains : coordination des services organisés par les autorités organisatrices de transport, mise en place d'un système d'information à l'intention des usagers et d'une tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.

11. Une pression foncière qui s'accroît, dans un contexte de faible maîtrise des conditions d'urbanisation

11.1 Un territoire qui fait face à des pressions nouvelles liées à l'urbanisation

Un territoire agricole

7 % de l'espace du Grand Amiénois est urbanisé¹. L'agriculture est omniprésente sur le territoire du Grand Amiénois avec près 80 % voués à cette activité. Les espaces naturels occupent quant à eux, 13 % du pays².

Si ces grands équilibres évoluent peu dans le temps, l'espace agricole du Grand Amiénois est néanmoins en recul, principalement au profit des espaces urbanisés. Au cours de la dernière décennie, cette tendance se confirme et s'accroît : le rythme d'urbanisation des terres agricoles a été multiplié par 2,5 par rapport aux années quatre-vingt et quatre-vingt-dix (250 ha par an contre 100 ha par an en moyenne).

Un rythme d'urbanisation qui s'est considérablement accéléré

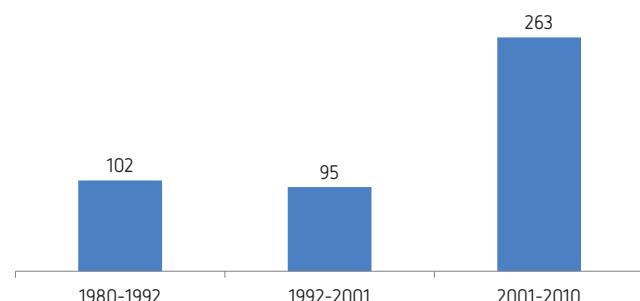
Alors que la pression foncière semblait modérée en comparaison d'autres territoires, les modes de développement récents ont entraîné une augmentation sensible de la consommation foncière au détriment des espaces agricoles et au profit, des espaces à dominante résidentielle, d'activité économique et dans une moindre mesure pour les infrastructures.

La hausse de la consommation foncière à l'échelle du Grand Amiénois est particulièrement perceptible au regard des chiffres passés. Ainsi, entre 1980 et 1992, 1 224 hectares ont été urbanisés pour un rythme annuel d'environ 100 hectares par an. Au cours de la période suivante, entre 1992 et 2001, ce sont 850 hectares qui ont été urbanisés sur le territoire, soit un rythme de 95 hectares par an en moyenne. Entre 2001 et 2010, le volume de foncier urbanisé toutes vocations confondues s'élève à 2 365 hectares pour le Grand Amiénois, soit un rythme annuel moyen de 263 ha par an, près de trois fois supérieur au rythme de consommation de la période précédente.

Pourtant, la courbe démographique du pays des années deux mille, de même que la construction d'infrastructures ne peuvent expliquer à elles seules la consommation importante de foncier constatée sur le Grand Amiénois. Les modes de développements et les pratiques en matière d'aménagement sont par contre à interroger.

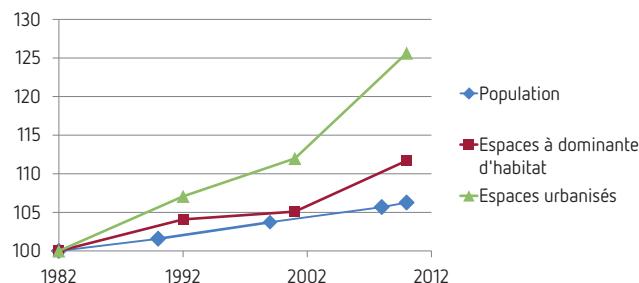
Évolution annuelle moyenne de l'espace urbanisé (en ha)

Sources : Géopicardie - Aduga, MOS



Évolution de la population et des surfaces urbanisées du Grand Amiénois

(Base 100 = 1982) Sources : INSEE RP ; Géopicardie - Aduga, MOS



¹Les espaces urbanisés comprennent les chantiers, les espaces à dominante économique, d'habitat et d'équipements ainsi que les infrastructures.

²La part d'espaces agricoles et naturels provient du mode d'occupation des sols de 2002. Les espaces urbanisés ont quant à eux été suivis jusqu'en 2010.

Amiens Métropole, principale consommatrice de foncier

Entre 1992 et 2001, la communauté d'agglomération concentrait 50 % des 850 hectares de surfaces consommées, dont environ 25 % pour l'habitat et 33 % pour les activités économiques.

Sur la dernière décennie 2001-2010, la métropole demeure l'intercommunalité où la consommation de foncier a été la plus importante avec 647 hectares sur les 2 365 hectares urbanisés dans le Grand Amiénois. Cela correspond à une augmentation des espaces urbanisés de 12 %, variation relative semblable à celle mesurée pour le Grand Amiénois.

Cependant, d'autres territoires ont connu une augmentation sensible de la consommation foncière. En tête, le Pays du Coquelicot et le Sud-Ouest amiénois dont les espaces urbanisés ont augmenté respectivement de 17 % et 20 %.

Amiens Métropole, le Pays du Coquelicot et le Sud-Ouest amiénois réunissent les deux tiers de la consommation foncière du Grand Amiénois (Amiens Métropole 27 %, Pays du Coquelicot 17 % et Sud-Ouest amiénois 20 %).

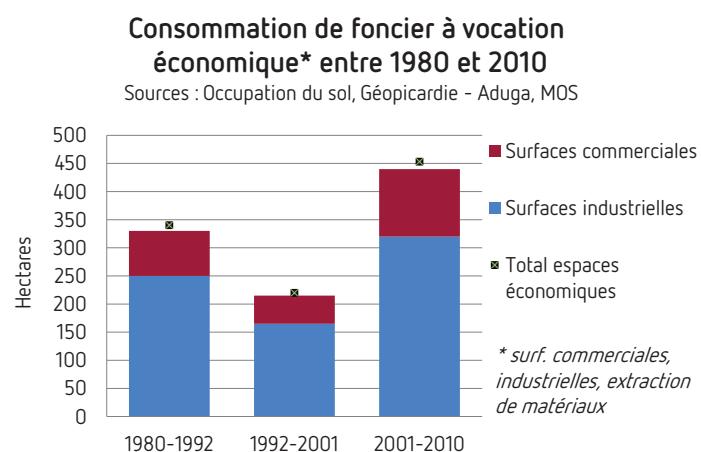
Il convient toutefois de signaler que le volume important de foncier consommé sur le territoire du Sud-Ouest amiénois s'explique en majorité par la construction de l'A29 qui représente plus de la moitié des 453 hectares urbanisés entre 2001 et 2010. Dans le cas du Pays du Coquelicot, une large part de cette urbanisation est due au développement de l'Aéroport de Picardie (création de la zone aéroportuaire et chantier de la zone d'activités) de Méaulle.

Intercommunalités	Nombre d'hectares urbanisés entre 2001 et 2010	Part du volume global
CA Amiens Métropole	647	27,3 %
CC Bocage-Hallue	109	4,6 %
CC du Bernavillois	59	2,5 %
CC du Canton de Conty	69	2,9 %
CC de la Région de Oisemont	62	2,6 %
CC du Doullennais	82	3,5 %
CC du Pays du Coquelicot	395	16,7 %
CC du Sud-Ouest amiénois	453	19,2 %
CC du Val de Nièvre et environs	138	5,8 %
CC du Val de Noye	79	3,3 %
CC du Val de Somme	188	7,9 %
CC Ouest Amiens	84	3,5 %
	2365 ha	100 %

Sources : Géopocardie - Aduga, MOS

Un accroissement de la consommation foncière à vocation économique

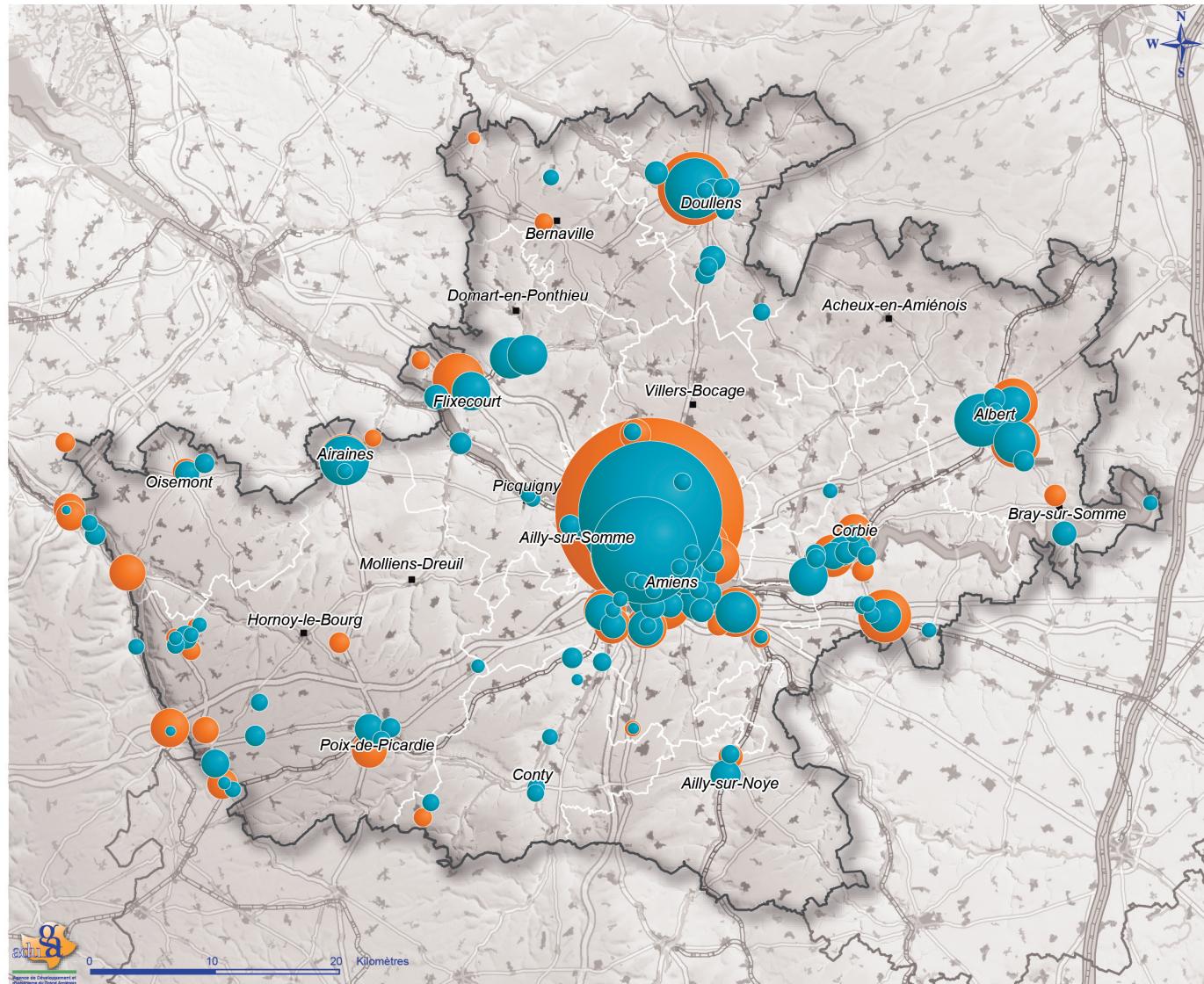
Avec les développements résidentiels qui impactent le foncier naturel et agricole, l'accueil d'entreprises, via notamment la création de zones d'activités économiques, constitue également un poste de consommation foncière important. Ainsi, entre 1980 et 2010, l'espace à dominante économique s'est étendu de plus de 1 000 hectares, dont près de la moitié entre 2001 et 2010.



Sur la dernière période, l'accélération du rythme de consommation de foncier à vocation économique s'explique par le développement de plusieurs parcs d'activités, parmi lesquels l'Espace industriel nord (extension logistique), le pôle Jules Verne, la ZAC des Hauts du Val de Nièvre (Flixecourt/Ville-le-Marclat), la ZAC des Bornes du Temps (Argœuves), la zone Henri Potez à Albert, les zones industrielles de Villers-Bretonneux, Corbie et Poix-de-Picardie, et plusieurs zones artisanales (Villers-Bocage, Poulainville, etc.).

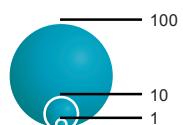
Le développement de zones commerciales a largement contribué à l'accélération de la consommation de foncier à vocation économique dans les années 2000, celle-ci ayant plus que doublé par rapport à la décennie précédente. Elles sont apparues en périphérie des principaux pôles urbains du Grand Amiénois et le long des axes routiers structurants (Amiens-Doullens, Amiens-Picquigny par exemple).

> Évolution des surfaces des zones industrielles entre 1980 et 2001

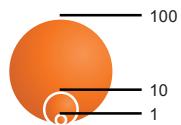


216

Surfaces des zones industrielles en 1980 (en ha)



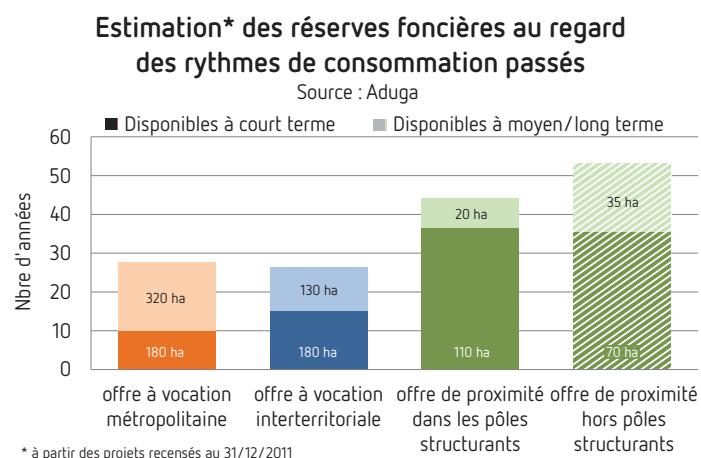
Surfaces des zones industrielles en 2001 (en ha)



Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ NavStreets 2009,
IGN Sandre BD Carthage 2009, GeoPicardie Mos 1992-2001,
Aduga Mos 1980
Traitements : Aduga ; Réalisation 19/01/2010
Référence : 0561

Une nécessaire régulation du foncier disponible à vocation économique

Fin 2011, plus de 1 000 hectares constructibles à vocation économique sont recensés dans les documents d'urbanisme approuvés³ ou sont inscrits dans un périmètre de ZAC. Selon un scénario de consommation tendanciel (33 hectares/an), ce potentiel ouvert à l'urbanisation représente une trentaine d'années de réserves foncières.



Toutefois, selon les natures d'activités qu'il a vocation à accueillir, ce potentiel s'avère plus ou moins abondant :

- concernant l'offre à vocation métropolitaine destinée à l'accueil de grands projets industriels, environ 500 hectares sont disponibles, dont moins de 200 à court terme, ce qui pourrait aboutir à un manque d'offre si le foncier prévu n'est pas viabilisé et commercialisé à temps ;
- pour le développement des PME et PMI locales, premier facteur de commercialisation d'une zone d'activités, le pays dispose d'une offre à vocation interterritoriale (échelle Grand Amiénois), qui représente un potentiel de 320 hectares, soit une vingtaine d'années de réserves. Si cette quantité s'avère suffisante à l'horizon 2030, elle apparaît déséquilibrée dans le temps : l'offre identifiée à court terme (180 hectares) est excessive par rapport au potentiel à moyen et long terme, compte tenu des rythmes de consommation observés par le passé (12 hectares par an). Une telle situation risque d'accroître les phénomènes de concurrence entre les communes et intercommunalités ;
- concernant l'offre de proximité destinée à l'accueil d'activités artisanales et de petite industrie, on recense plus de 200 hectares disponibles, inégalement répartis sur le territoire. La moitié de cette offre est adossée aux pôles structurants du Grand Amiénois, l'autre moitié apparaissant plus dispersée et mal planifiée : de nombreuses zones ouvertes à l'urbanisation à court terme dans les documents d'urbanisme sont toujours disponibles plus de 5 ans voire plus de 10 ans après leur approbation.

³Résultats de l'enquête menée auprès des communes et intercommunalités du Grand Amiénois entre juin et octobre 2011

Un réseau d'infrastructures qui s'est étoffé

Si la progression des surfaces urbanisées a notamment profité aux développements résidentiels et économiques, elle a également contribué à l'équipement du territoire en infrastructures autoroutières, permettant ainsi une nette amélioration de l'accessibilité à Amiens. C'est en effet à partir de la fin des années 1980 que sont menés les grands chantiers autoroutiers : achèvement de la rocade d'Amiens, construction des autoroutes A16 (Paris-Amiens-Calais) et A29 (Rouen-Amiens-Saint-Quentin). Sur la période 1980-2001, près de 40 % des surfaces urbanisées dans le Grand Amiénois l'ont été pour le développement des infrastructures.

Sur la dernière décennie, l'équipement du territoire du Grand Amiénois en termes d'infrastructures s'est poursuivi, avec notamment l'achèvement de l'A29 et de la rocade d'Amiens, mais dans des proportions moindres. Les infrastructures ne représentaient plus qu'environ 15 % de l'enveloppe globale de foncier urbanisé entre 2001 et 2010, soit 393 hectares.

À l'heure actuelle plusieurs projets, à des stades d'avancement différents, sont susceptibles de venir impacter le rythme d'urbanisation du foncier à l'échelle du pays. Il s'agit des contournements d'Albert et de Corbie ainsi que de l'éventuel tracé TGV desservant Londres par Amiens.

Une augmentation importante de la consommation foncière pour l'habitat

Après un ralentissement à la fin des années 90, le Grand Amiénois a vu son rythme de construction progresser sur la dernière période pour atteindre 4,9 logements pour 1 000 habitants entre 2006 et 2010. Ce niveau de construction, qui reste modéré au regard des chiffres nationaux, a eu un impact certain sur la consommation foncière observée à l'échelle du pays, notamment dans les territoires périphériques de l'agglomération.

Entre 1980 et 2001, le développement de l'habitat n'a pas favorisé une maîtrise de l'étalement urbain puisqu'environ 757 ha ont été consommés à cette fin, soit un rythme de 36 hectares en moyenne par an.

Les données récentes démontrent quant à elles une augmentation importante de la consommation foncière à vocation d'habitat sur la dernière période avec une augmentation de 980 ha des espaces à dominante d'habitat, soit une croissance annuelle moyenne de 108 ha.

Cette évolution constatée sur la dernière période vient pointer le mode de développement de l'habitat comme l'un des postes les plus consommateurs en foncier sur le pays du Grand Amiénois avec 41 % des 2 365 hectares consommés à l'échelle du pays, toutes vocations confondues.

Une attractivité renouvelée des espaces ruraux, illustration d'un phénomène de périurbanisation récent

Le renchérissement croissant des prix de l'immobilier et du foncier, notamment à proximité de l'agglomération amiénoise, contraint à l'éloignement du nombre de ménages désireux d'acquérir ou de faire construire un logement. D'autres phénomènes tels que la motorisation croissante des ménages et la qualité du cadre de vie contribuent à expliquer le regain d'attractivité des territoires périphériques de la métropole et la diffusion des populations urbaines dans des espaces ruraux du Grand Amiénois.

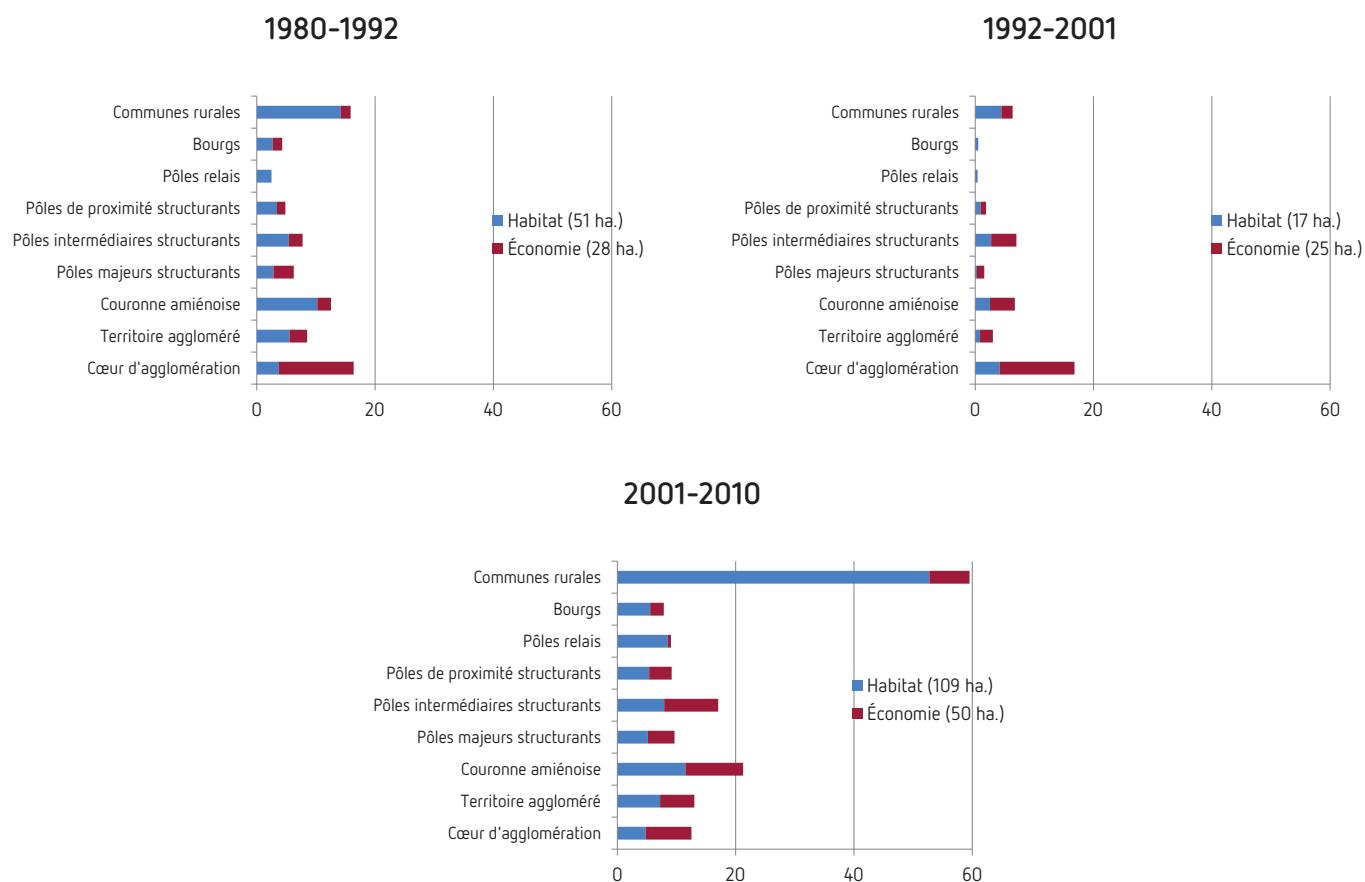
Ces évolutions ont modifié les dynamiques de consommation foncière observées depuis 1980 selon les communes, qu'il s'agisse de pôles, de communes rurales ou encore de communes de l'agglomération amiénoise.

Ainsi, entre 1980 et 1992, le foncier consommé pour le développement économique était concentré principalement sur le cœur d'agglomération, la consommation de foncier à vocation d'habitat était pour sa part répartie de manière relativement homogène entre les différents types de communes du Grand Amiénois. À l'inverse, la période 1992-2001 est quant à elle marquée par un net ralentissement de la consommation foncière à vocation d'habitat sur le territoire. L'accueil d'entreprises et le développement de zones d'activités représentent alors le principal poste de consommation de foncier.

À partir de 2001, le regain d'attractivité des communes rurales du territoire est particulièrement visible. Plus de 450 hectares sont urbanisés entre 2001 et 2010 dans ces communes pour la construction de logements afin d'accompagner leur croissance démographique, plus forte que pour les autres communes du Grand Amiénois. Cela s'est traduit par un développement important de la maison individuelle, sur un mode fortement consommateur de foncier.

> Extension annuelle moyenne des secteurs à dominante d'habitat et à vocation économique (en ha)

Sources : Géopicardie - Aduga, MOS



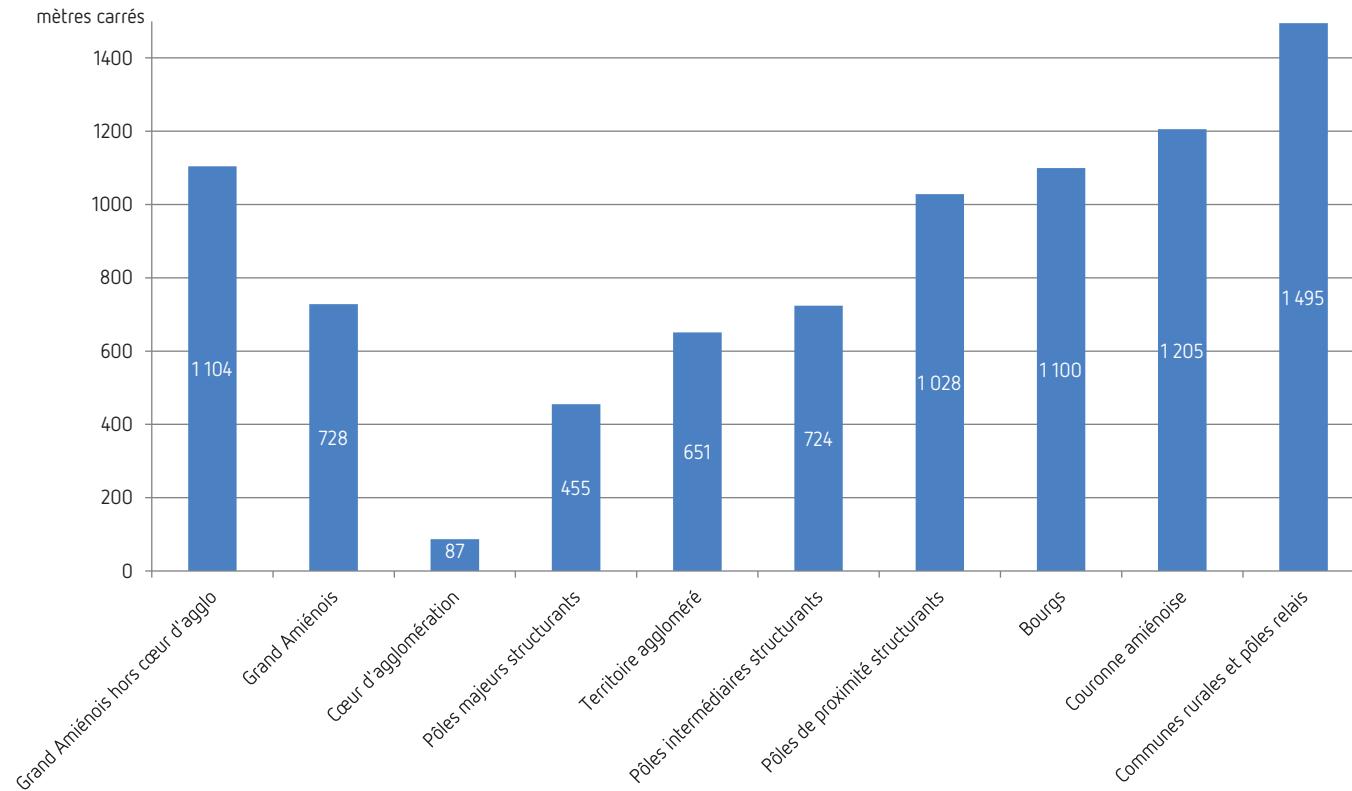
Un modèle dominant fortement consommateur de foncier : la maison individuelle

Comme dans d'autres territoires similaires, l'attractivité des espaces ruraux se caractérise par un mode d'habiter qui fait la part belle à l'habitat pavillonnaire. Celui-ci représente ainsi 75 % des constructions commencées depuis 2006 à l'échelle du pays, hors Amiens Métropole.

Dès lors, en privilégiant l'habitat pavillonnaire sur des lots d'une superficie importante, le phénomène d'étalement urbain se trouve intensifié.

Évolution de la surface à dominante d'habitat pour un logement construit entre 2001 et 2010

Sources : Sitadel logements commencés en date réelle (extraction octobre 2011) ; Géopicardie - Aduga, MOS



La corrélation entre le caractère rural affirmé de certaines parties du territoire et la superficie de foncier consommée par logement est particulièrement marquée sur le Grand Amiénois. En effet, entre 2001 et 2010, la construction d'un logement dans les pôles majeurs s'est accompagné de l'accroissement de l'espace à dominante d'habitat de 455 m² contre 1 495 m² dans les communes rurales et pôles relais (cf. graphe ci-dessus).

Le développement de l'habitat pavillonnaire dans les territoires ruraux se traduit par une surface de foncier urbanisée plus importante pour un volume de logements moindre que celui constaté dans les communes et territoires plus urbains. Ainsi, entre 2001 et 2010, 27 % des logements commencés ont été construits dans les communes rurales pour au final représenter près de 56 % de la consommation foncière globale observée sur la même période.

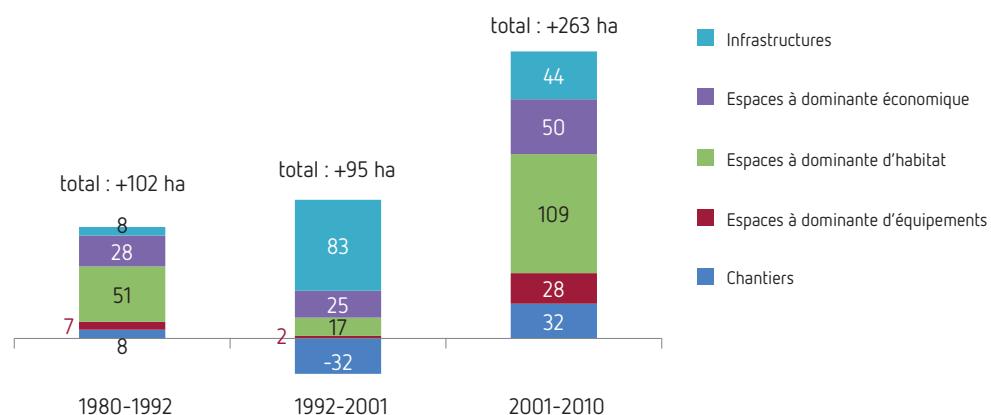
Localisation de la croissance de surface à dominante d'habitat et de la construction de logements dans le Grand Amiénois (hors du cœur d'agglomération) entre 2001 et 2010

Sources : Géopicardie - Aduga, MOS, Sítadel, logements commencés en date réelle (extraction octobre 2011)

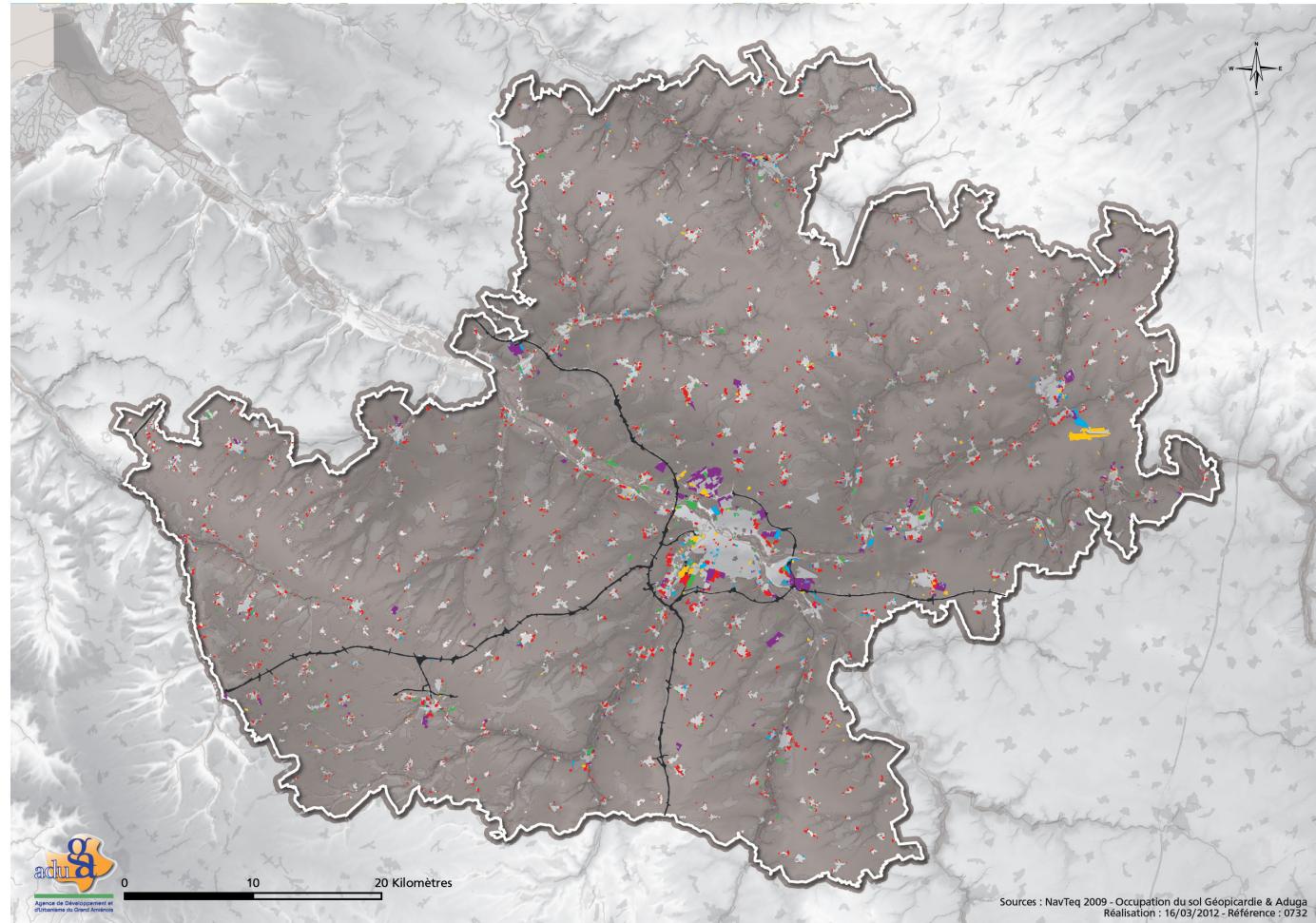


Extension annuelle de l'espace urbanisé par vocation

Sources : Géopicardie - Aduga, MOS

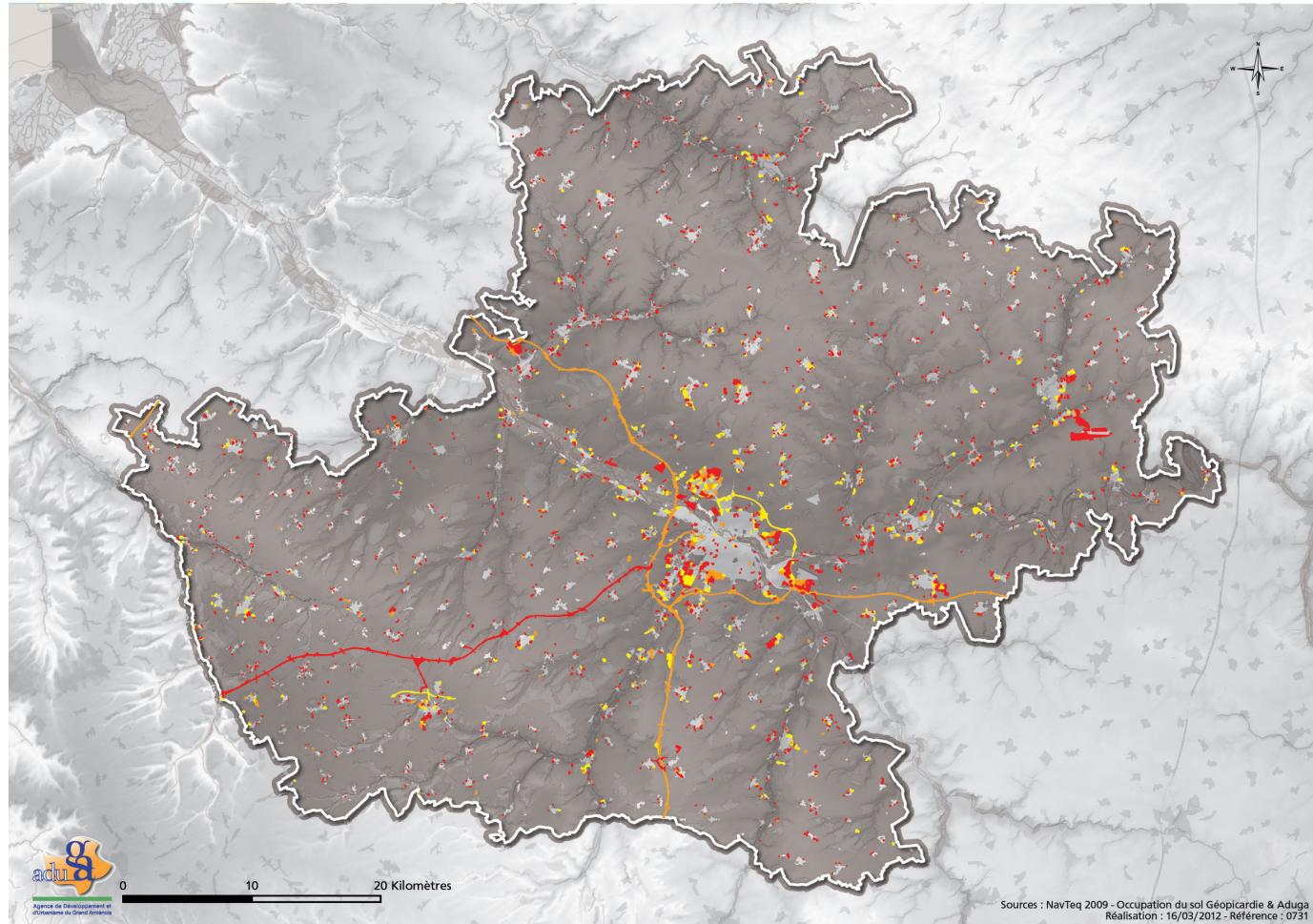


> Vocation des surfaces urbanisées dans le Grand Amiénois entre 1980 et 2010



- | | |
|--|---|
|  Habitat |  Espace vert aménagé |
|  Économie |  Infrastructure |
|  Équipement |  Chantier |

> Artificialisation du foncier dans le Grand Amiénois entre 1980 et 2010



- Artificialisation 1980 et 1992
- Artificialisation 1992 et 2001
- Artificialisation 2001 et 2010

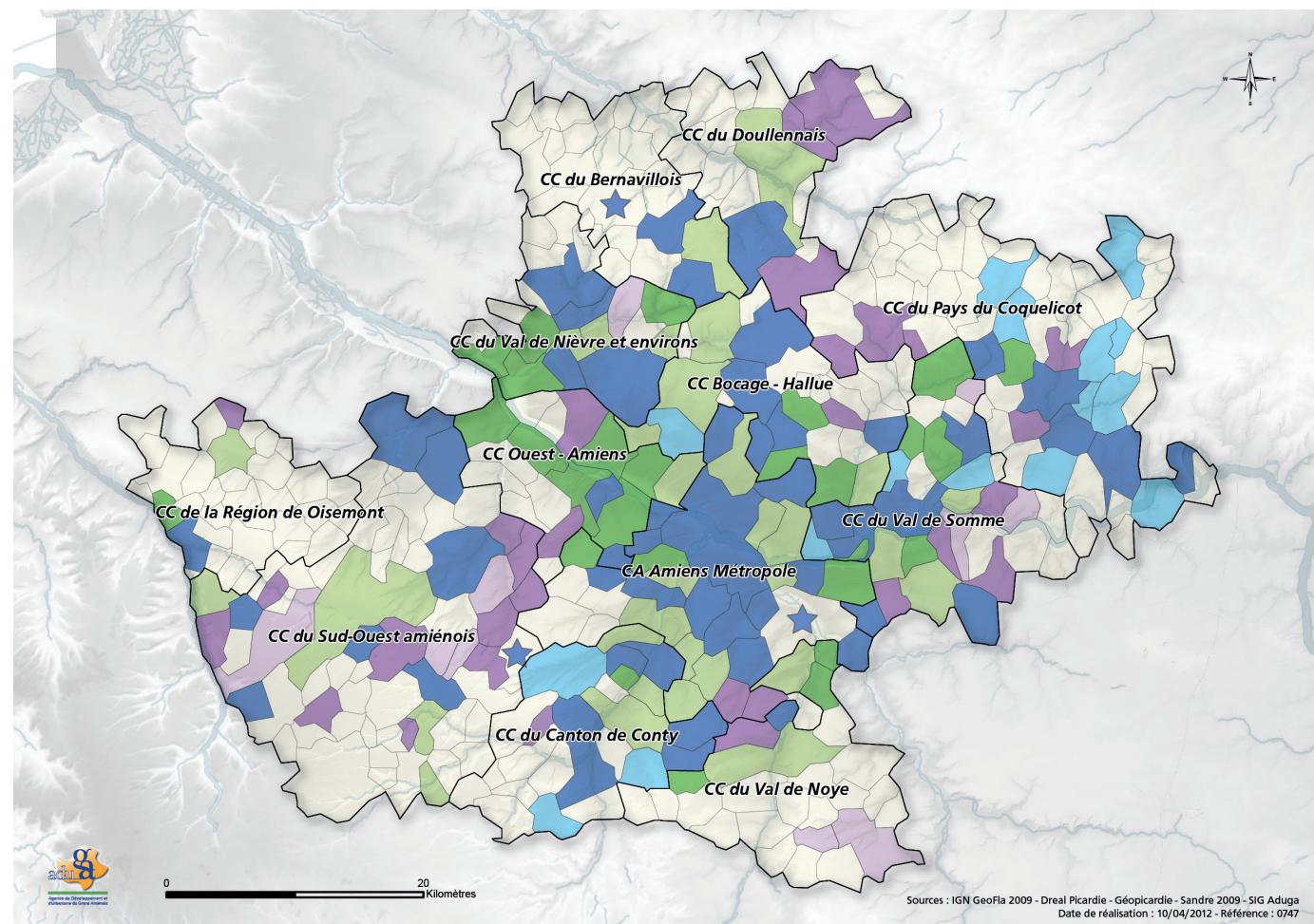
11.2 Des développements trop peu maîtrisés

Une faible couverture du territoire par les documents de planification communale

Le Grand Amiénois figure parmi les territoires du grand Bassin parisien qui ont le plus faible taux de couverture en documents de planification communale, avec plus de la moitié des communes soumises au Règlement national d'urbanisme (RNU).

Au 1^{er} septembre 2007, 231 communes sur les 381 que compte le Grand Amiénois ne disposaient pas de document d'urbanisme approuvé ou en cours d'élaboration, soit un taux de couverture en document d'urbanisme de 40 %.

> État de la planification communale au 01/02/2012



★	PLU en révision (3 communes)		PLU en élaboration (16 communes)
	CC approuvée (30 communes)		POS approuvé (27 communes)
	CC en élaboration (10 communes)		POS en révision (31 communes)
	PLU approuvé (52 communes)		RNU (212 communes)



Au 1^{er} mars 2012, 212 communes n'étaient pas engagées dans une démarche d'élaboration de documents d'urbanisme et restaient encore soumises au règlement national de l'urbanisme.

Sur les 143 documents d'urbanisme applicable à ce jour sur le territoire (26 communes sont en cours de procédure d'élaboration), 61 PLU ou POS datent de 10 ans ou plus, soit près de 42 % des documents d'urbanisme existants. Parmi eux, 27 communes du Grand Amiénois sont toujours à ce jour sous le régime du plan d'occupation des sols.

Même si le mouvement initié sur le territoire se poursuit, (45 % des communes du pays sont désormais dotées d'un document de planification approuvé ou en cours d'élaboration), le chemin est encore long et des freins demeurent. La petite taille des communes, le manque de moyens financiers, la lourdeur de la procédure sont autant d'éléments qui peuvent venir expliquer le fait que certaines communes ne s'engagent pas dans l'élaboration d'un document d'urbanisme. Or, l'absence de planification, le fonctionnement au coup par coup posent de nombreux problèmes : entretien, gestion, investissement sur les réseaux (voirie, eau, électricité, etc.), consommation foncière excessive, banalisation des paysages, etc.

Conséquence de cette faible couverture, mais aussi de la structure territoriale du Grand Amiénois (290 communes ont moins de 500 habitants), des disparités peuvent être constatées selon les territoires.

Seulement six intercommunalités sur les douze que compte le pays ont plus de la moitié de leurs communes membres qui disposent d'un document d'urbanisme applicable ou en cours d'élaboration.

Intercommunalités	Nombre de communes au RNU/nombre total de communes (au 01/03/2012)	Pourcentage de communes au RNU
Amiens Métropole	5/33	15 %
Bernavillois	22/26	84 %
Bocage-Hallue	12/26	46 %
Canton de Conty	10/23	43 %
Doullennais	13/18	72 %
Pays du Coquelicot	42/62	67 %
Ouest Amiens	7/18	38 %
Région de Oisemont	30/34	88 %
Sud-Ouest amiénois	38/63	60 %
Val de Nièvre	8/20	40 %
Val de Noye	17/26	65 %
Val de Somme	8/32	25 %

Ainsi, alors que les communes d'Amiens Métropole et de certains EPCI limitrophes (CC du Val de Somme, CC Ouest Amiens, CC Bocage-Hallue) disposent d'une bonne couverture en document de planification, les communes situées plus aux franges du pays en sont largement dépourvues.

Un volume de foncier constructible important inscrit dans les documents d'urbanisme approuvés

Au 1^{er} février 2011, 2 121 hectares étaient inscrits à vocation constructible d'habitat (AU, AUr dans les PLU, Na et 2Na dans les POS ainsi que les zones constructibles supérieures à 2 ha dans les cartes communales) dans les 143 documents d'urbanisme approuvés sur le Grand Amiénois.

Les communes d'Amiens Métropole, du Val de Somme, du Sud-Ouest amiénois et du Doullennais qui disposent d'un document d'urbanisme approuvé totalisent environ 1 600 hectares de foncier dont la vocation constructible à destination d'habitat est affichée.

Intercommunalités	Potentiel constructible inscrit dans les documents d'urbanisme approuvés (février 2011)
Amiens Métropole	867 ha
Bernavillois	27 ha
Oisemont	36 ha
Pays du Coquelicot	98 ha
Doullennais	175 ha
Sud-Ouest amiénois	213 ha
Val de Nièvre	86 ha
Bocage-Hallue	140 ha
Val de Somme	288 ha
Canton de Conty	58 ha
Ouest Amiens	74 ha
Val de Noye	60 ha
Total	2 122 ha



Un potentiel de friches à réinvestir

Le Grand Amiénois compte des sites économiques anciens représentant un potentiel de foncier à recycler non négligeable qu'il convient de mieux identifier afin d'en anticiper les évolutions.

Au stade d'avancement d'octobre 2012, l'étude sur le « potentiel de réhabilitation pour les friches d'activités du pays du Grand Amiénois » dressait une liste de 85 friches représentant un gisement foncier de l'ordre de 220 hectares.

EPCI	Nombre de sites	Surface cumulée (m ²)	Surface cumulée (hectares)	NR*	Part dans le nombre de sites recensés
CA Amiens Métropole	35	1 173 583	117,36		41,18 %
CC Bernavillois	0	0	0,00		0 %
CC Bocage-Hallue	1	2 254	0,23		1,18 %
CC Canton de Conty	3	28 833	2,88	1	3,53 %
CC Doulennais	6	121 571	12,16		7,06 %
CC Ouest Amiens	1	/	/	1	1,18 %
CC Pays du Coquelicot	10	206 144	20,61	3	11,76 %
CC Région de Oisemont	3	2 000	0,20	2	3,53 %
CC Sud-Ouest amiénois	7	102 980	10,30	4	8,24 %
CC Val de Nièvre	6	133 302	13,33		7,06 %
CC Val de Noye	1	7 000	0,70		1,18 %
CC Val de Somme	12	258 116	25,81	1	14,12 %
Pays du Grand Amiénois	85		203,58		100 %

*NR : Il s'agit des sites non renseignés à cette étape de l'inventaire.
Leur surface globale est estimée à :

17

220,58

Source : Étude du potentiel des friches d'activités du Grand Amiénois - octobre 2012

12. Des efforts continus pour renforcer l'attractivité du Grand Amiénois, mais une notoriété qui n'est pas encore acquise

12.1 Des filières économiques encore peu reconnues au niveau national mais des projets susceptibles de renforcer le rayonnement du territoire

Les filières économiques jouent un rôle prépondérant comme facteurs de rayonnement et de positionnement d'un territoire, par le potentiel qu'elles représentent en termes d'innovation, d'emplois et d'attractivité à l'égard des investisseurs, et l'identité qu'elles contribuent à forger et à véhiculer. Préalablement à la définition d'une stratégie de développement économique à l'échelle du Grand Amiénois, il convient de distinguer plusieurs types de filières, pour lesquelles le pays présente des atouts significatifs et/ou qui ont un fort potentiel de développement.

Les filières historiques du Grand Amiénois : entre croissance et repli

Parmi les filières historiques du Grand Amiénois, certaines comme l'aéronautique, l'agroalimentaire et la logistique représentent un fort potentiel de développement car elles connaissent une croissance structurelle au niveau mondial.

La filière aéronautique, implantée principalement dans le bassin d'Albert, conserve des atouts certains, malgré la forte concurrence nationale, le relatif isolement du territoire par rapport aux grands axes d'échanges européens et la petite taille de son pôle d'emplois (3 500 emplois en Picardie contre 45 000 en Midi-Pyrénées). Le territoire bénéficie cependant :

- de la présence d'investisseurs de renom (Aerolia, Segula Manufacturing, JPR-Hutchinson) ;
- d'un réseau de sous-traitants regroupés au sein du Pôle hydraulique et mécanique d'Albert (PHMA) qui a su évoluer pour faire face aux mutations technologiques du secteur ;
- de compétences reconnues.

Grâce à la forte valeur ajoutée produite, la filière offre les niveaux de qualification et de salaires les plus élevés de l'industrie picarde.

Répartition des emplois salariés et des entreprises du secteur aéronautique en France en 2006

	Part dans l'effectif total français	Nb entreprises
Ile de France	31,6	111
Midi-Pyrénées	20,8	65
Aquitaine	11,9	34
PACA	8,8	56
Pays de la Loire	5,6	27
Poitou-Charentes	4,1	22
Haute-Normandie	3	13
Bretagne	2,8	45
Rhône-Alpes	2,2	23
Centre	2,2	23
Picardie	1,5	5

Source : O.P.I.I.E.C.

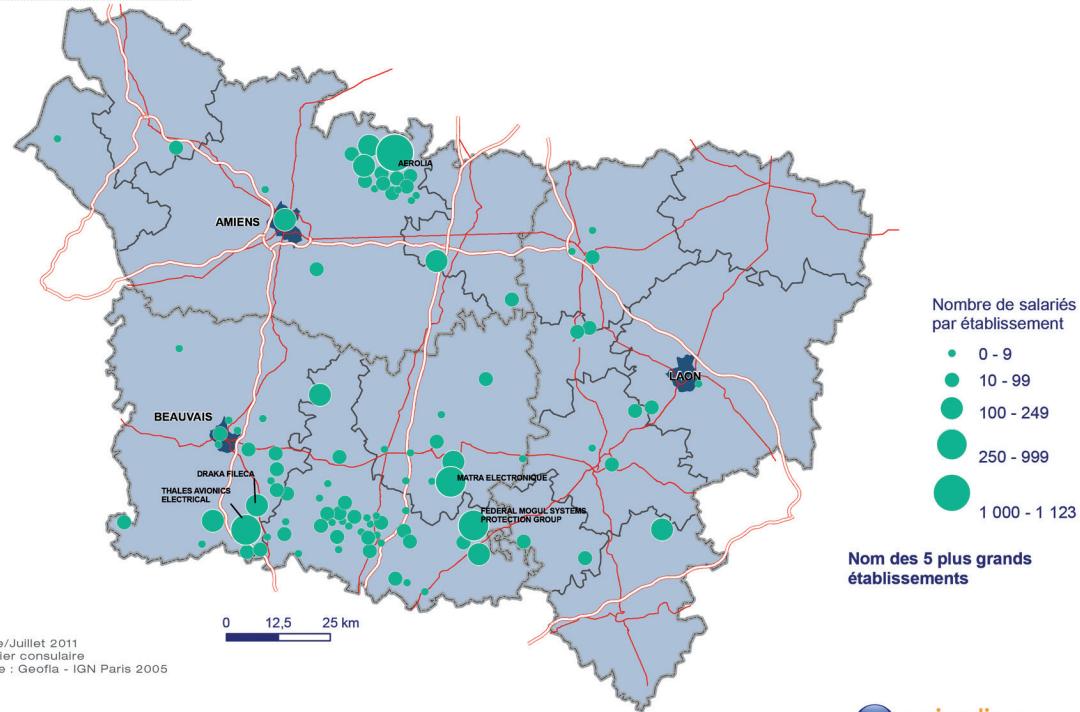
> Équipements et sous-traitants de la filière aéronautique (CCIR Picardie - Juillet 2011)



CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE
DE REGION PICARDIE

EQUIPEMENTIERS ET SOUS-TRAITANTS
DE LA FILIERE AERONAUTIQUE

101 établissements
4 998 salariés



CCIR Picardie/Jullet 2011
Source : Fichier consulaire
Fond de carte : Geofia - IGN Paris 2005



«Hôtel Bouctot-Vagniez» - 36, rue des Otages - CS 23701 - 80037 AMIENS Cedex 1
T 03 22 82 80 80 - F 03 22 82 80 81 - www.picardie.cci.fr - ccir@picardie.cci.fr

e-picardie.net
le portail des entreprises en picardie

Le concept de l'Aéropôle de Picardie vise à conforter ce positionnement. Initié par la communauté de communes du Pays du Coquelicot, ce projet est parvenu à mobiliser de nombreux acteurs politiques et économiques afin d'ancrer durablement l'activité. Il consiste à offrir des infrastructures de qualité (piste aéro-industrielle, zone d'activités adossée à l'usine Aerolia, hôtel d'entreprises) et à créer un centre de compétences et de R&D de notoriété nationale et internationale (IndustriLAB) qui associe industriels, formations techniques et supérieures, laboratoires et centres d'essai.

L'agroalimentaire, une filière très structurée à l'échelle du Grand Amiénois et de la région

Le territoire dispose de deux atouts de taille :

- des gisements de ressources et d'emplois importants, répartis sur l'ensemble du pays : presque 5 000 emplois dans l'agriculture, plus de 2 000 emplois salariés privés dans les industries agroalimentaires avec des implantations d'entreprises leaders : Défial, Bigard, le Domaine Picard, Nestlé Purina, Alliance Nutrition Animale, Ucalpi, Noriap ;
- une offre importante en recherche et transfert de technologies : Agrotransfert Ressources et Territoires, le Centre technique agroalimentaire d'Amiens, le Centre de valorisation des glucides, la Plate-forme technologique agroalimentaire de Picardie, le service vétérinaire départemental et à proximité l'Institut polytechnique Lasalle de Beauvais et l'INRA.

Toutefois la filière agroalimentaire amiénoise est exposée à la concurrence d'autres territoires, parfois proches (Arras), aussi bien, voire mieux, structurés. Pas moins d'une dizaine de pôles de compétitivité spécialisés dans l'agroalimentaire

> Industries agroalimentaires (CCIR Picardie - Juillet 2011)

230

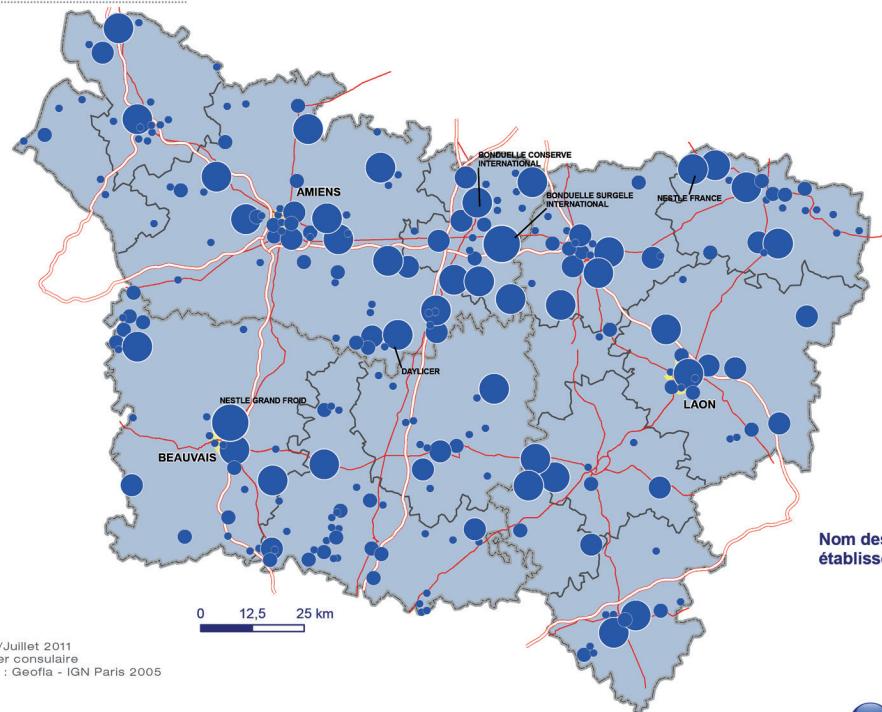
Etudes & Cartographie



CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE
DE REGION **PICARDIE**

INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES
(APE 10 et 11)

249 établissements
12 652 salariés



Nombre de salariés
par entreprise

- 0 - 9
- 10 - 49
- 50 - 99
- 100 - 499
- 500 - 850

Nom des 5 plus grands
établissements

CCIR Picardie/Jullet 2011
Source : Fichier consulaire
Fond de carte : Geofla - IGN Paris 2005



«Hôtel Bouctot-Vagniez» - 36, rue des Otages - CS 23701 - 80037 AMIENS Cedex 1
T 03 22 82 80 80 - F 03 22 82 80 81 - www.picardie.cci.fr - ccir@picardie.cci.fr



e-picardie.net
le portail des entreprises en picardie

sont recensés à l'échelle nationale. Par conséquent, l'implication du territoire dans le pôle Industrie et Agroressources, certes nécessaire pour favoriser l'innovation, ne constitue pas réellement un facteur différenciant dans ce domaine.

Le transport et la logistique, une spécialisation forte du territoire

Le pays du Grand Amiénois est doté d'un tissu industriel bien implanté, employant plus de 4 500 salariés, et d'un maillage en sites d'activités de qualité, dont un pôle logistique dédié et plusieurs parcs connectés aux autoroutes, avec possibilité d'embranchement fer, notamment dans la ZAC du Val de Somme à Villers-Bretonneux, dans l'Espace industriel nord et le pôle logistique à Poulainville et dans la zone fret du pôle Jules Verne à Longueau.

Mais certains risques pèsent sur le devenir de la filière : une concurrence grandissante avec les pays à faible coût de main d'œuvre, la dépendance vis-à-vis de la vitalité du marché économique national et européen, l'inadaptation croissante du parc immobilier amiénois aux nouvelles réglementations et l'absence d'organisation liée à la logistique du dernier kilomètre, qui peut constituer un frein au développement des échanges, face aux exigences de rapidité et à la multiplication des flux.

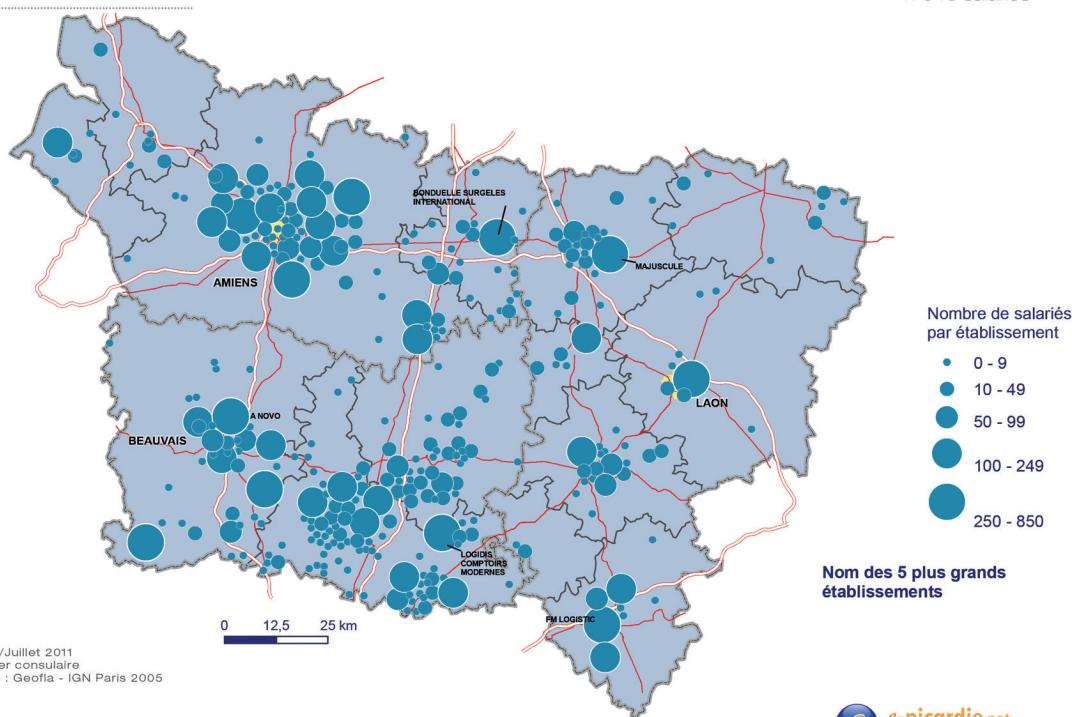
> Les établissements de la filière logistique (CCIR Picardie - Juillet 2011)



CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE
DE REGION PICARDIE

LES ETABLISSEMENTS DE LA FILIERE LOGISTIQUE

338 établissements
11 049 salariés



CCIR Picardie/Jullet 2011
Source : Fichier consulaire
Fond de carte : Geofla - IGN Paris 2005



«Hôtel Bouctot-Vagniez» - 36, rue des Otages - CS 23701 - 80037 AMIENS Cedex 1
T 03 22 82 80 80 - F 03 22 82 80 81 - www.picardie.cci.fr - ccir@picardie.cci.fr



e-picardie.net
le portail des entreprises en picardie

Cependant, certains projets pourraient offrir de nouvelles opportunités de développement économique au Grand Amiénois. Tout d'abord en termes d'innovation et de recherche, la création du pôle de compétitivité I-Trans (transport intelligent) en 2005 donne à la filière amiénoise plus de visibilité, dans un contexte de concurrence très vive entre les territoires. De plus, la création de nouvelles infrastructures de transport est susceptible de désenclaver le territoire et d'augmenter les débouchés, grâce notamment à :

- l'exploitation de la piste de fret aérien de Méaulte pour de nouvelles activités. Créée en 2007 à Méaulte, elle accueille actuellement le Beluga, l'avion-cargo d'Airbus ;
- la connexion au futur canal Seine Nord Europe par la ligne ferroviaire Amiens-Tergnier, jusqu'à la plate-forme trimodale de Nesle et par l'autoroute jusqu'à la plate-forme de Péronne-Haute Picardie ;
- l'amélioration du contournement fret de l'Île-de-France par le Nord, liée à la montée en puissance du trafic de conteneurs de Port 2000 au Havre, qui devrait permettre la poursuite de la modernisation du réseau ferré au niveau du Grand Amiénois. Après les sections Motteville-Montérolier-Buchy, au nord de Rouen, et Longueau-Nesle, les sections Amiens - Reims - Châlons-en-Champagne et Saint-Dizier - Chaumont - Culmont-Chalindrey devraient elles aussi faire l'objet d'une électrification, comme le prévoit le projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT).

Le passage de l'autoroute ferroviaire Atlantique par Longueau aurait pu constituer une opportunité intéressante pour exploiter la zone fret, mais aucune plate-forme intermédiaire entre le Nord et l'Île-de-France n'est prévue dans le SNIT. Cette ligne permettra aux transporteurs routiers de charger directement leurs camions sur le train, entre l'Espagne et le Bénélux.

Les Technologies de l'information et de la communication (TIC), une filière à fort potentiel de développement

Cette filière s'est développée plus récemment dans le Grand Amiénois, à partir des années quatre-vingt-dix. À cette époque, Amiens constitue l'un des tout premiers territoires d'implantation des centres de relation clients en France. La capitale régionale accueille des entreprises particulièrement en pointe sur les attentes du marché et le management (Coriolis, Intra Call Center, Médiamétrie). Avec un faible turn-over de la main d'œuvre par rapport à d'autres agglomérations françaises, l'activité des centres d'appels s'est ancrée durablement dans le Grand Amiénois, jusqu'à constituer, avec les entreprises informatiques récemment implantées (Logica, Business et Décision), une filière reconnue. Ses atouts résident dans :

- la mobilisation des acteurs locaux pour proposer une offre d'accueil performante (immobilier dédié, réseau de fibre optique) et former la main d'œuvre (formation professionnelle et enseignement supérieur) ;
- la création d'un pôle tertiaire dédié s'inscrivant dans une démarche technopolitaine, dans le nouveau quartier Gare la Vallée, dont l'une des ambitions affichées est d'attirer les entreprises franciliennes spécialisées dans les TIC. L'ouverture récente du « centre d'affaires et d'innovation » Amiens Le L@b vient conforter ce pôle d'activités de centre-ville, en proposant une offre d'accueil en pépinière et hôtel d'entreprises à destination des entreprises innovantes.

Cependant, la filière fait face à plusieurs difficultés : des problématiques de recrutement sur les postes qualifiés, notamment en informatique, une offre immobilière qui reste insuffisante pour être réactif face aux demandes d'implantation des entreprises, une concurrence toujours vive avec les villes du grand Bassin parisien, situées à 1h de Paris, bénéficiant d'une image « tertiaire supérieur » plus ancienne (Rouen, Tours, etc.), et enfin une faible présence d'entreprises d'informatique industrielle, en raison de la proximité de l'Île-de-France, plus attractive en termes de salaires.

La santé, un potentiel de développement intéressant

Malgré la petite taille du pôle amiénois (une douzaine d'établissements, moins de 2 000 salariés) par rapport aux voisins parisiens et lillois, la filière santé est également bien implantée sur le territoire : elle se caractérise par des établissements de soins de qualité (CHRU, pôle clinique), la présence à Amiens d'un leader de l'industrie pharmaceutique (Unither, spécialiste des unidoses), une recherche en pointe dans les biotechnologies (Biobanque de Picardie, institut « Faire faces »



spécialisé dans la thérapie cellulaire).

Ces compétences industrielles, scientifiques et médicales reconnues pourraient être mises à profit pour développer une filière orientée vers les biotechnologies, qui ont été identifiées comme secteur stratégique au niveau national, et qui pourraient jouer, à l'avenir, un rôle prépondérant non seulement dans le secteur de la santé mais également dans les secteurs de l'environnement, de l'agriculture, de l'agroalimentaire, ainsi que pour la mise au point de processus industriels.

Des filières historiques en profond retrait

Les filières du textile, de l'automobile, de la chimie et de la plasturgie ont connu d'importantes restructurations au niveau mondial. Les répercussions au niveau local se traduisent par des baisses d'effectifs salariés. Des opportunités de redéploiement et de reconversion sont possibles, en lien avec la dynamique des filières émergentes (chimie verte, matériaux composites pour l'aéronautique par exemple), à condition de bénéficier d'un accompagnement important.

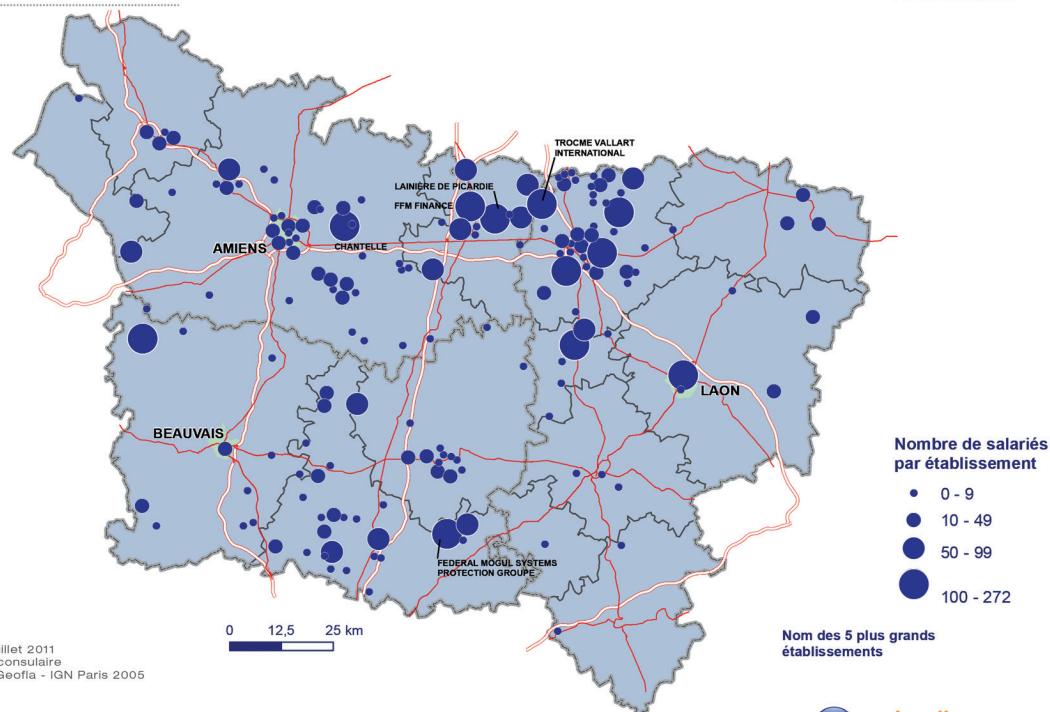
> Les industries textiles (CCIR Picardie - Juillet 2011)



CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE
DE REGION PICARDIE

LES INDUSTRIES TEXTILES (APE 13 à 15)

167 établissements
4 082 salariés



CCIR Picardie/Jullet 2011
Source : Fichier consulaire
Fond de carte : Geofia - IGN Paris 2005



«Hôtel Bouctot-Vagniez» - 36, rue des Otages - CS 23701 - 80037 AMIENS Cedex 1
T 03 22 82 80 80 - F 03 22 82 80 81 - www.picardie.cci.fr - ccir@picardie.cci.fr



e-picardie.net
le portail des entreprises en picardie

Les filières émergentes : un positionnement à consolider

Dans un contexte de réorientation du modèle économique traditionnel vers le développement durable, certains secteurs connaissent actuellement un fort développement, soutenu par les pouvoirs publics. À la suite du paquet Énergie Climat adopté en 2008 par le Parlement européen et des travaux du Grenelle de l'environnement, un plan de mobilisation des filières et des territoires a été mis en place par l'État français, afin d'encourager le développement des métiers de la croissance verte.

D'après la définition qu'en donne l'OCDE, celle-ci « consiste à promouvoir la croissance et le développement tout en réduisant la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, en limitant le plus possible la production de déchets et le gaspillage des ressources naturelles, en préservant la biodiversité et en renforçant la sécurité énergétique ». La croissance verte concerne tous les secteurs d'activités visant la protection de l'environnement ou à une meilleure gestion des ressources naturelles, que l'on peut regrouper en deux catégories : les écoactivités (production d'énergies renouvelables, gestion des déchets, assainissement, dépollution, etc.) et les activités dites « périphériques » (transports, construction, bioraffinerie, etc.). Parmi ces secteurs, certaines opportunités de développement s'offrent au Grand Amiénois.

Il s'agit tout d'abord de la filière de la chimie verte, soutenue par le pôle de compétitivité Industrie et Agroressources. Elle consiste à remplacer les énergies fossiles par des ressources végétales pour produire des biomolécules, des matériaux utilisés dans divers secteurs (bâtiment, textile, plasturgie, transport et emballage), de l'énergie (biocarburants) ou des aliments. Elle offre ainsi de nombreux débouchés pour le Grand Amiénois, qui dispose d'atouts indéniables comme son potentiel agricole et ses compétences industrielles dans la chimie et la plasturgie, la présence du Centre de valorisation des glucides et des laboratoires de recherche de l'UPJV et de l'ESIEE, et son offre de formations techniques. Cependant, le Grand Amiénois n'apparaît pas comme l'un des sites prioritaires pour la valorisation des agroressources à l'échelle du Nord-Est de la France, les projets phares du pôle IAR étant actuellement localisés dans l'Oise (projet PIVERT à Compiègne) et la région Champagne-Ardennes (expérimentation du concept de bioraffinerie à Bazancourt).

Plus généraliste, le développement des écoactivités est quant à lui largement soutenu à l'échelle régionale et départementale. Il devrait s'accompagner de la création de 3 000 emplois à l'horizon 2020 dans la Somme. À travers les appels à projets « Éco-innovations en Picardie », porté par le conseil régional de Picardie, l'ADEME, Oséo¹ et l'État, ou encore le concours « Ecloxia » porté par le conseil général, l'objectif est de susciter ou d'attirer des projets de création d'activités économiques nouvelles dans les écoactivités. Les domaines des énergies renouvelables, et plus particulièrement l'éolien, de la construction durable et de la protection de l'environnement peuvent être considérés comme particulièrement porteurs :

- concernant la filière éolienne, la Somme possèdera à moyen terme l'un des principaux parcs français de production on-shore, c'est-à-dire installé sur la terre ferme. Des projets de développement off-shore sont également à l'étude. Ces gisements importants offrent des perspectives d'emplois pour assurer la maintenance des équipements, ce qui permettrait en outre au territoire de valoriser sa filière logistique bien développée et ses nombreuses compétences de sous-traitances mécaniques et électroniques ;
- la construction durable représente à elle seule un potentiel d'environ 1 500 emplois à l'échelle du département. Son développement bénéficie d'un contexte réglementaire favorable (réglementation thermique, normes de construction BBC, aides à la pierre) et de gisements particulièrement importants dans le Grand Amiénois (deux tiers du parc de logements du Grand Amiénois datent d'avant 1975) ;
- des opportunités de développement existent enfin dans le domaine de la protection de l'environnement (assainissement et gestion de l'eau, traitement et recyclage des déchets), grâce au positionnement géographique du territoire qui offre une aire d'approvisionnement en déchets industriels et de chantier remarquable, des acteurs reconnus dans la filière (Vidam, etc.), une ressource en eau abondante, ainsi que des savoir-faire industriels transférables (déconstruction pour les produits manufacturés, industries de process et industries à fortes contraintes d'assainissement comme le textile, la chimie et l'agroalimentaire).

¹Oséo est l'entreprise publique (mission d'intérêt général à fonctionnement privé) qui finance la croissance des PME (innovation, investissement, international, création et transmission). Elle est placée sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



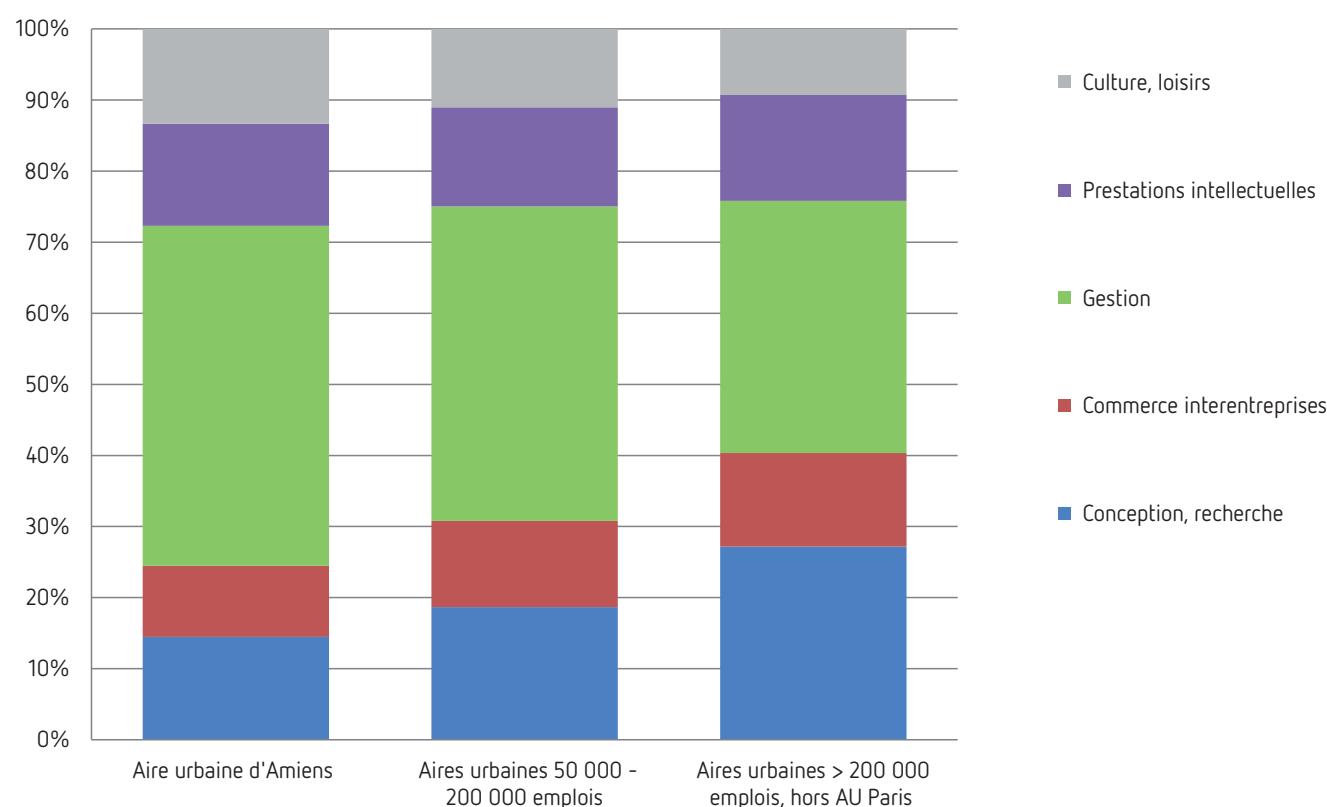
12.2 La recherche : une fonction métropolitaine encore peu représentée mais des projets facteurs de développement pour l'avenir

Les activités de R&D constituent l'un des principaux facteurs de spécialisation et de différenciation des territoires. En effet, elles contribuent à positionner les territoires comme leaders de certaines filières, à l'échelle nationale et internationale, elles permettent d'attirer des entreprises de pointe nécessitant des compétences très spécifiques et elles participent au dynamisme du système de formation local.

La conception-recherche compte parmi les cinq fonctions métropolitaines recensées par l'INSEE, ce qui signifie qu'elle se concentre majoritairement dans les grandes villes. En 2006, elle représente 27 % des emplois de Cadres des fonctions métropolitaines (CFM) dans les aires urbaines supérieures à 200 000 emplois, tandis qu'à Amiens, cette part s'élève à seulement 14 %.

Répartition des emplois de cadre des fonctions métropolitaines par fonction

Source : INSEE, 2006



Par ailleurs, malgré l'inscription du territoire dans deux pôles à vocation mondiale – Industries et Agroressources et i-Trans – et un pôle national (Up-TEX), le Grand Amiénois apparaît globalement moins impliqué que ses voisins, lorsque l'on compare le nombre d'établissements membres des pôles.

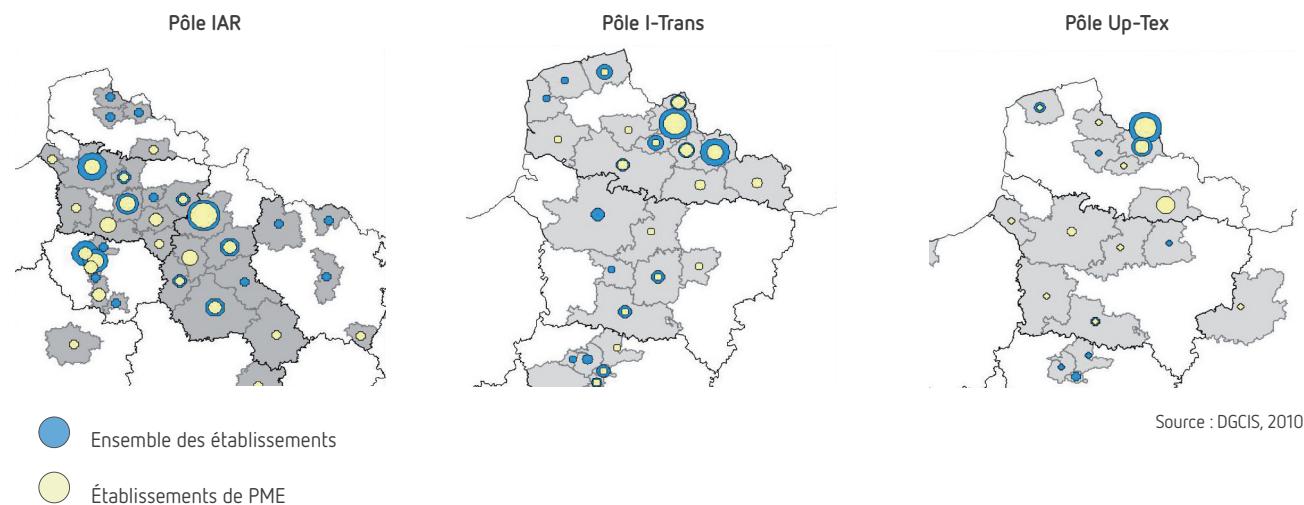
Mais certains projets d'équipements de pointe devraient conforter le rayonnement et l'attractivité du territoire et permettre au Grand Amiénois de rattraper son retard en matière de R&D.

C'est le cas du projet de plate-forme d'innovation ferroviaire CADEMCE, accueilli sur le site d'IndustriLAB dans la zone d'activités du Pays du Coquelicot. Dès 2014, cet équipement unique en son genre, qui représente un investissement de 5,5 millions d'euros, offrira aux équipementiers européens du secteur ferroviaire des bancs d'essais pour les caténaires de train. Issu de la recherche partenariale entre l'ESIEE d'Amiens et les industriels, ce projet a été labellisé par le pôle de compétitivité I-TRANS et bénéficie de financements.

Deux projets localisés à Amiens ont été retenus suite à l'appel à projet lancé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche au titre des Investissements d'Avenir :

- le projet Store-Ex, qui a pour chef de file le laboratoire d'Amiens, a reçu le label « Laboratoire d'excellence », lui permettant d'obtenir un financement de l'État à hauteur de 9,5 millions d'euros. Il vise à développer de meilleurs systèmes de stockage d'énergie, avec des applications directes dans le domaine des transports et des énergies renouvelables. Le laboratoire du professeur Tarascon bénéficie déjà d'une reconnaissance au niveau européen (chef de file du réseau ALISTORE-ERI, obtention du label d'Excellence européen Erasmus Mundus pour le master Matériaux pour le stockage et la conversion de l'énergie). Avec la création d'un institut de recherche dédié à Amiens, ce projet renforcera la position de leader mondial du territoire dans ce domaine ;
- le projet FIGURES, porté par l'Institut « Faire Faces » du professeur Devauchelle, a été labellisé « Équipement d'excellence » et bénéficiera d'un financement de l'État à hauteur de 10,5 millions d'euros. Ce projet consiste à créer une plate-forme de recherche unique pour le développement des techniques de reconstruction de la face (greffe de visage) et l'amélioration des séquelles de la défiguration et contribuera de ce fait à asseoir la position de leader international d'Amiens dans ce domaine.

> Localisation des établissements membres des pôles de compétitivité IAR, i-Trans et Up-Tex par zone d'emploi





12.3 Une offre touristique qui s'améliore

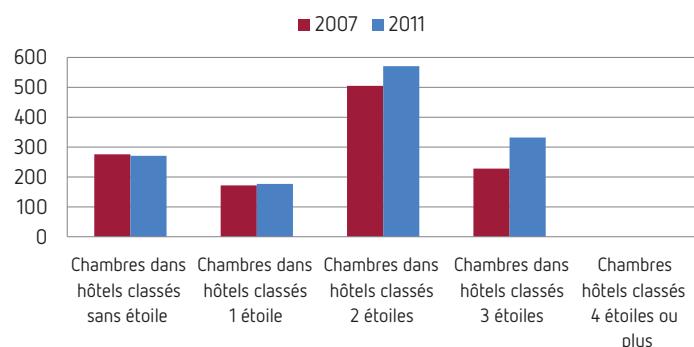
Le tourisme de loisirs : des atouts insuffisamment exploités

Malgré une progression constante du tourisme de loisirs, la région et sa capitale restent une destination peu connue des vacanciers. De l'avis des acteurs locaux, l'offre touristique demeure relativement limitée, peu visible et peu attractive².

Ce constat se vérifie en termes d'offre d'hébergement : un taux d'occupation particulièrement élevé est observé en 2007³, ce qui traduit une forte pression de la demande sur l'offre. De plus, le territoire apparaît plutôt spécialisé dans l'hôtellerie économique (qui représente encore un tiers de l'offre), malgré une progression de l'offre en hôtels 3 étoiles entre 2007 et 2011. La part de l'hébergement de luxe reste néanmoins inférieure à la moyenne nationale (25 % contre 37 % en France hors région parisienne).

Évolution de la capacité hôtelière du Grand Amiénois

Source : INSEE, Direction du Tourisme



Ces problématiques liées à l'offre d'hébergement hôtelier ont été prises en compte dans le schéma de développement commercial et hôtelier 2008-2012 d'Amiens Métropole, qui prévoyait :

- d'augmenter la capacité hôtelière de l'agglomération en poursuivant un objectif de progression de 250 à 300 chambres en cinq ans, prioritairement en hôtels 2 et 3 étoiles ;
- de favoriser la création de concepts originaux : hôtels de charme ou de caractère en centre-ville, hôtels de grande capacité notamment dans le quartier Gare la Vallée.

Après l'ouverture récente du Mercure et la rénovation du All Seasons en centre-ville, les programmes de Gare la Vallée (hôtel 2 étoiles de 108 chambres et résidence de tourisme de 146 appartements) contribueront non seulement à augmenter mais également à diversifier l'offre.

Des opportunités pour faire d'Amiens une ville de congrès

Le rapport du CARMEE sur les services supérieurs⁴ a montré que le tourisme d'affaires est une fonction support non négligeable dans le développement des services à haute valeur ajoutée. Son impact économique est loin d'être négligeable, puisqu'un touriste d'affaires dépense entre 2,5 et 3 fois plus qu'un touriste de loisirs d'après une étude réalisée par le Ministère de l'économie.

Cette activité incontournable dans le développement des territoires revêt deux dimensions : les manifestations (congrès,

²Schéma régional du développement durable du tourisme et des loisirs, adopté le 24 juin 2011

³Le tourisme urbain en 2007, rapport de la Direction du tourisme, 2008

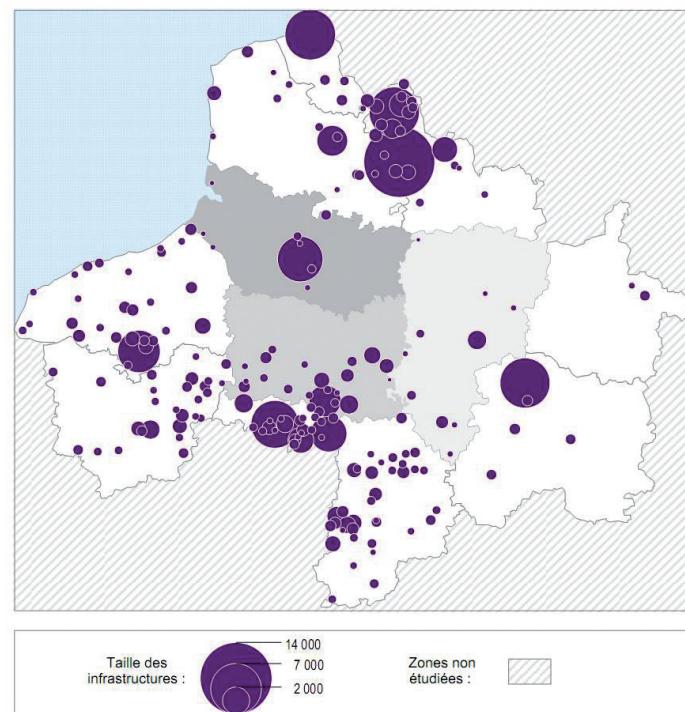
⁴Les services supérieurs en Picardie : quelles modalités de développement ?, C.A.R.M.E.E., 2010

salons, conventions et séminaires d'entreprises, etc.), et l'hébergement hôtelier. À cet égard, le Grand Amiénois se caractérise par :

- un positionnement géographique stratégique : le territoire se trouve à 1h10 de Paris en train, il dispose d'un aéroport (Albert-Picardie) et se situe à proximité de deux aéroports internationaux (Paris-CDG, Beauvais-Tillé), mais il n'est pas connecté au réseau TGV et l'accès à l'aéroport de Paris-CDG depuis Amiens nécessite une correspondance car/TGV en gare TGV Haute-Picardie ;
- une capacité hôtelière insuffisante : le parc est peu adapté à l'accueil de manifestations au-delà de 200 à 300 personnes et le panel des prestations proposées ne correspond pas toujours aux nouveaux besoins exprimés par la clientèle d'affaires ;
- une capacité d'accueil pour les manifestations plus réduite que les agglomérations voisines, et surtout très concentrée sur Amiens, d'où un positionnement concurrentiel sur les manifestations de petite et moyenne envergure, au même titre qu'Arras, dont l'offre va bientôt s'étoffer avec le réaménagement du centre d'exposition Artois-Expo et le projet de site Internet dédié au tourisme d'affaires.

> Les salles de séminaires en Picardie et autour (hors Parc de Villepinte)

Unité : taille des infrastructures en nombre maximal de personnes pouvant être accueillies debout



Source : CARMEE, 2010

Malgré ces lacunes, des opportunités de développement du tourisme d'affaires s'offrent au territoire, pour faire de la capitale régionale une ville de congrès : le développement du quartier d'affaires Gare la Vallée, le projet de barreau Creil-Roissy qui permettra de relier directement Amiens et l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, la présence de filières reconnues



et de trois pôles de compétitivité, qui offrent la possibilité au territoire de se spécialiser sur des thématiques de congrès en forte synergie avec le tissu local d'entreprises.

12.4 Une offre en immobilier tertiaire qui s'étoffe et se diversifie mais un parc ancien à requalifier

Un marché de petite taille

Le marché moyen de bureau sur Amiens est traditionnellement compris entre 10 000 et 15 000 m² de transactions annuelles, oscillant entre 5 000 m² les années moins bonnes et 20 000 m² exceptionnellement, en lien avec des transactions importantes au sein de programmes immobiliers neufs (Oxygène, Terralia).

Alors qu'Amiens a longtemps souffert de la concurrence d'autres villes mieux reconnues en termes d'image, les investisseurs commencent à s'intéresser davantage aux villes de 100 000 à 300 000 habitants, avec l'opportunité pour la capitale picarde, de se positionner en solution alternative à la région parisienne et à la région lilloise.

Analyse comparée des marchés de bureaux

Ville	Demande placée en 2010 (m ²)
BORDEAUX	100 440
BREST	44 190
LE HAVRE	29 010
LILLE	184 988
NANCY	30 400
RENNES	95 400
ROUEN	55 169
TOURS	37 150

Source : RNOIE, 2010

Une offre qui peine à répondre à la demande

Bien que la typologie varie d'une année sur l'autre, la majorité de la demande se concentre sur le segment des petites surfaces. Toutefois, celle-ci se trouve confrontée à un problème structurel d'offre, les seules réponses à ce type de demandes étant données par le parc ancien du centre-ville ou la création de pépinières d'entreprises.

Bien que plus rares, les demandes de surface de bureaux de taille plus importante se trouve également confrontées à l'inadéquation, voire l'inexistence de l'offre. De l'avis des acteurs de l'immobilier, celle-ci reste donc nettement inférieure à la demande, ce qui rend le marché amiénois peu accessible aux investisseurs pour une occupation dans les 6 mois. Pour répondre à cette demande, une production estimée à environ 5 000 m² de bureaux par an serait nécessaire.

Cette situation de marché « tendu » a un impact direct sur les prix du bureau (loyers et ventes), qui restent élevés : certains propriétaires n'hésitant pas à demander jusqu'à 160 à 170 €/m²/an, prix maximum observé dans des villes de taille supérieure.

Une réorientation de la production de locaux neufs vers le centre-ville

Le parc de locaux tertiaires se concentre essentiellement sur trois types de sites dans l'agglomération.

Le parc de bureaux de centre-ville est constitué principalement de locaux anciens, progressivement délaissés par les entreprises qui recherchent fonctionnalité, modernité et facilité d'accès au moindre coût. Les normes de construction récentes (réglementation thermique et accessibilité PMR) ajoutent un nouveau frein à la commercialisation des immeubles tertiaires qui s'y trouvent. Face à ces difficultés croissantes, Amiens Métropole a engagé depuis plusieurs années une démarche de requalification et de diversification de l'offre immobilière, dans le but de promouvoir la dimension tertiaire du centre-ville et ainsi d'asseoir sa fonction de capitale régionale. La ZAC Gare la Vallée en est l'illustration. Cette opération, étalée sur une quinzaine d'années, vise à transformer d'anciennes friches ferroviaires et industrielles en un pôle d'affaires directement connecté au réseau TGV à partir de 2017, conciliant nouveaux programmes de bureaux et nouvelle offre d'habitat, plus urbaine et plus moderne, intégrant des espaces publics de qualité.

Après la réalisation de 16 000 m² de bureaux sur l'îlot Tellier (immeubles Terralia et Oxygène), la production se poursuit sur l'îlot Boulogne, où sont prévus 9 000 m² de bureaux à l'horizon 2014. À moyen et long terme, les halles Sernam et la zone d'activités Dejean devraient être requalifiées pour accueillir de nouveaux programmes. Au total, la ZAC Gare la Vallée constituera un parc de 150 000 à 200 000 m² de locaux à usage d'activités (bureaux, ateliers, locaux commerciaux). Le parc des zones industrielles anciennes (Montières et Espace industriel nord) est essentiellement composé de locaux et d'entrepôts vieillissants, appartenant à des investisseurs privés. Face à des normes de stockage et d'entreposage de plus en plus contraignantes, les difficultés de commercialisation des locaux s'accumulent et la vacance progresse. La CCI Amiens-Picardie estime ainsi à environ 70 000 m² la surface actuellement inoccupée sur l'Espace industriel nord, soit 15 bâtiments totalement disponibles. Des programmes privés de requalification ont commencé à Montières (Espace Alliance) et sur l'Espace industriel nord (démolition de la Fonderie Valéo et d'une partie des anciens entrepôts Giraud). Amiens Métropole a d'ailleurs fait de la requalification de ce site d'activités majeur une priorité pour les prochaines années, au titre du programme «Espace Industriel 2030».

Les pôles tertiaires situés en périphérie sont considérés comme les principaux sites actifs en matière de production immobilière. Ce sont eux qui absorbent une grande partie de la demande depuis les années 2000. Ils présentent de nombreux avantages de l'avis de la clientèle : accès direct à la rocade, facilités de stationnement, coût plus attractif, etc.

Depuis 2002, le pôle Jules Verne propose une offre locative constituée de trois immeubles de bureaux neufs (Kéréon, Athena, Grand Large). Un écovillage aménagé par la CCI, de 12 cellules de 500 m², devrait s'implanter prochainement, avec une première tranche prévue fin 2012.

Au sud de l'agglomération, la production se poursuit : 2 000 m² sont en cours de livraison sur le Village Oasis et la Vallée des Vignes devrait permettre d'accueillir encore 20 000 m² de bureaux.

À moyen terme, la vocation tertiaire du sud de l'agglomération devrait se renforcer avec l'ouverture du nouveau CHU, la réalisation des ZAC Paul Claudel et Intercampus, et plus à l'ouest la réalisation de la ZAC Renancourt.

12.5 Une agglomération qui rattrape son retard en termes de grands équipements

Depuis 20 ans, l'agglomération a su renforcer et diversifier la panoplie de ses grands équipements, attirant même à plusieurs reprises, de grands noms du monde de l'architecture.

Un développement de l'ouest de l'agglomération sous le signe de l'accueil évènementiel et du sport

La capacité d'accueil évènementiel du pôle amiénois s'est considérablement améliorée avec un équipement tel que le zénith. Inauguré en septembre 2008 et dessiné par l'architecte Massimiliano Fuksas, le zénith d'Amiens constitue



une grande salle de concert d'une capacité de 4 000 à 6 000 places. Détentrice de l'exigent label Zénith, elle permet à Amiens d'accueillir de grandes têtes d'affiches nationales et internationales et d'assurer un niveau élevé de prestations et d'organisation. À ses côtés, Mégacité - parc des expositions et des congrès - constitue également un pôle essentiel de l'accueil d'événementiels en Picardie, offrant notamment 10 000 m² de halls d'exposition et 2 auditoriums de 350 et 1 000 places. Il peut accueillir des concerts de grande envergure et une extension a même été inaugurée en 2006. En ce qui concerne les événements sportifs, Amiens n'est pas en reste depuis la mise en service du stade de la Licorne en juillet 1999. Dessiné par le cabinet d'architectes Philippe Chaix et Jean-Paul Morel Associés, ce stade de 12 000 places extensible à 20 000, est le seul de cette capacité en Picardie. La question de la connexion de cet espace au reste de l'agglomération et de son accessibilité en transports en commun est essentielle pour l'avenir, d'autant que la ZAC Renancourt se développe à proximité.

Une modernisation et une réorganisation des grands équipements de santé vers le sud

Le Centre hospitalier universitaire (CHU) d'Amiens reste le plus grand centre hospitalier de Picardie et sa mission est triple : soins, enseignement et recherche. Divisé en quatre sites : Hôpital nord, Hôpital sud, Centre de gynécologie obstétrique et Centre Saint-Victor, il est doté d'environ 1 600 lits et emploie près de 6 700 personnes. Avec la clinique privée Pauchet-de-Butler et la Polyclinique de Picardie, le CHU constitue le seul hôpital du pays à offrir des prestations chirurgicales. Des investissements importants ont été mis en œuvre pour moderniser le plateau technique, qui constitue le cœur du CHU avec notamment l'imagerie médicale et la réanimation. Le vaste projet de l'Hôpital sud qui a démarré en 2009 implique une recomposition des grands équipements de santé (et universitaires) de l'agglomération. De 2011 à 2015, les regroupements vers le sud se feront progressivement : les bâtiments de biologie humaine puis les services de chirurgie puis enfin, les services de médecine et d'administration. En parallèle, les facultés de médecine et de pharmacie devraient venir s'installer sur le pôle hospitalier sud. Également localisée au sud de l'agglomération, la Polyclinique de Picardie créée en 1991, s'est progressivement agrandie et modernisée au cours des années 1990-2000, accueillant de nouveaux services médicaux tels que la radiologie, l'ophtalmologie, la gastro-entérologie, ou encore la cardiologie. La concentration des services hospitaliers d'Amiens vers le sud de l'agglomération pose dès à présent la question de leur accessibilité. L'enjeu est triple : il faudra répondre aux besoins d'accès des employés (estimés à plus de 5 000 à terme pour le CHU), des patients et des visiteurs.

Une volonté de diversifier et renforcer les équipements en centre-ville

Si des pôles d'équipements se sont formés en périphérie, le centre-ville reste cependant un lieu d'accueil majeur pour les équipements structurants. Inauguré en 2005 et dessiné par le cabinet d'architectes Philippe Chaix et Jean-Paul Morel Associés, le multiplexe Gaumont qui offre 12 à 15 salles (2 700 places) est venu en substitution de 2 anciens cinémas de centre-ville à capacité équivalente. Si Amiens n'est pas la seule ville en France à avoir opté pour un multiplexe en centre-ville, ce choix s'est avéré payant au vu de la fréquentation en hausse de 20 % depuis son ouverture, du fait notamment d'une accessibilité améliorée (parking dédié, accès en bus et train). Créé en 2000, Le ciné Saint-Leu complète l'offre en cinémas, dédiant notamment sa salle unique au cinéma d'arts et d'essai et aux sorties en VO. Inscrit au réseau Europa Cinéma (le seul en Picardie), il prend en compte la programmation européenne. La Maison de la Culture, une des premières de France (1966) permet également un accès privilégié à la culture. Elle est passée du statut associatif au statut d'établissement public de coopération culturelle en 2005. Créée en 1989 par la région Picardie, la Comédie de Picardie qui dispose d'un théâtre de 400 places complète également l'offre culturelle existante et les diverses rénovations du Musée de Picardie à partir de 1987, de la Bibliothèque Louis Aragon à partir de 1991, du Cirque Jules Verne en 2001 ou encore du Musée de l'Hôtel Berny (en cours) confirment de la même manière, que les grands équipements culturels continuent à s'inscrire au cœur de la cité. Les équipements de sport et loisirs y ont également leur place et le coliseum, ouvert à la clientèle en 1996, propose une piscine ainsi qu'une patinoire olympique et accueille de nombreux clubs sportifs dont la célèbre équipe de hockey sur glace des Gothiques.

La question des équipements universitaires est également fondamentale et si le campus universitaire amiénois s'est

historiquement développé en périphérie, le plan Université 2000 a consacré le retour de certaines UFR de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) en centre-ville. Avec le Groupe Sup de Co, historiquement présent dans le parc de l'évêché d'Amiens, des campus « spécialisés » voient peu à peu le jour en centre-ville : les facultés d'économie et de droit autour du quartier Saint-Leu et à terme, les facultés d'arts, de lettres et de sciences humaines autour de l'ancienne citadelle. En effet, le projet de réhabilitation du site historique de la citadelle d'Amiens (13 ha) datant de la fin du XVI^e siècle devrait permettre de poursuivre le phénomène de rapatriement des facultés. Confié à l'architecte Renzo Piano, ce projet vise à accueillir dans ce nouveau site, 8 000 des 20 000 étudiants de l'UPJV à l'horizon 2020. Créées au début des années 1990, l'École supérieure d'art et de design (ESAD) ou encore l'École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique (ESIEE), participent également au dynamisme universitaire du centre-ville.

La récréation et les loisirs ne sont cependant pas en reste et le parc Saint-Pierre, conçu en 1993 par l'architecte paysagiste Jacqueline Osty, est venu offrir un lieu privilégié de détente et de loisirs au cœur de la cité. Transition harmonieuse de 19 hectares entre les hortillonnages et les quartiers Saint-Pierre, Saint-Leu et Gare la Vallée avoisinants, ce parc urbain paysager est sans conteste un site remarquable. Bien que plus excentré, le parc du Grand Marais, livré en 2006-2007, constitue lui aussi un vaste espace de détente où se côtoient des installations variées allant du camping aux espaces de jeux de balles, en passant par un skatepark et des espaces de détente et des jeux d'eau depuis 2010.

Des questions cependant sur le devenir des équipements au nord

Les recompositions à l'œuvre posent bien évidemment la question du devenir des équipements du nord de l'agglomération et notamment la reconversion du site hospitalier.

Un réseau de transports urbains peu attractif mais un projet de transport en site propre à l'étude

Compte tenu de la faible attractivité de son réseau, l'agglomération amiénoise étudie la faisabilité d'un réseau de transport en commun en site propre, dont une première ligne verrait le jour en 2018.

À plus court terme, un nouveau réseau de bus entrera en service en janvier 2013, avec un nouvel exploitant.

12.6 Une amélioration de l'accessibilité routière et ferroviaire mais une connexion peu aisée en transports collectifs au réseau TGV et aux aéroports internationaux

Un réseau autoroutier qui s'est étoffé depuis 1994

Longtemps à l'écart des grands axes routiers, le Grand Amiénois est aujourd'hui desservi par un important réseau d'autoroutes.

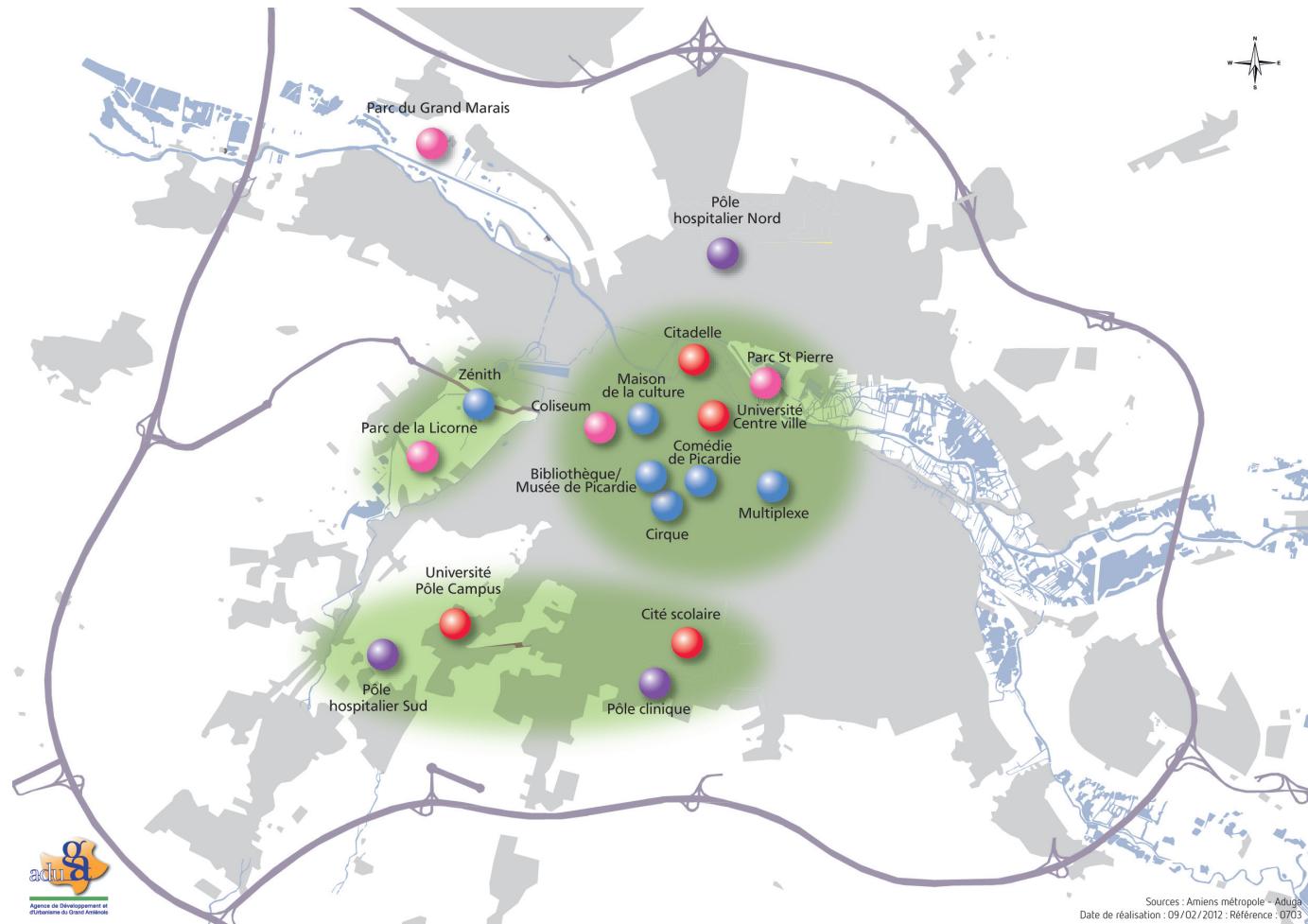
Ainsi le Grand Amiénois et la capitale régionale sont-ils directement reliés aux principales villes picardes et capitales régionales des régions voisines, excepté Lille.

Le projet d'A24, qui devait relier Amiens à Lille et à la Belgique, inscrit au Comité interministériel du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003, est désormais abandonné dans le projet de Schéma national des infrastructures et des transports (SNIT) d'octobre 2011, qui constitue une révision des décisions du CIADT.

Le SNIT retient cependant le projet de raccordement de l'A16 à la Francilienne, qui vise à améliorer le débouché pour les automobilistes qui empruntent cet axe en direction du nord et de l'est de l'Île-de-France et à réduire les nuisances des riverains de la RN1. Sa mise en service est prévue en 2017.

La desserte autoroutière constitue un atout pour l'attractivité économique, résidentielle et touristique du territoire. Toutefois, dans un contexte de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie, une

> Les grands équipements du pôle métropolitain amiénois



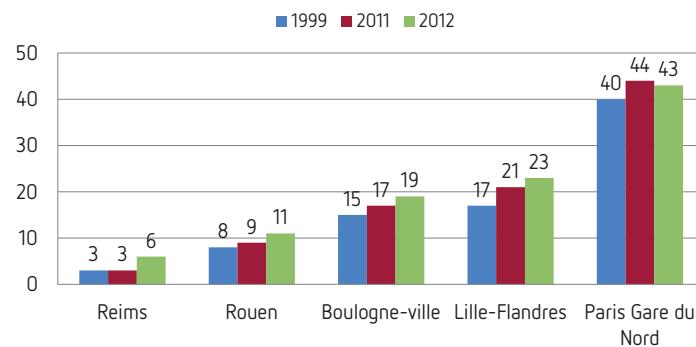
bonne accessibilité ferroviaire du territoire est essentielle.

Des relations interrégionales en train plus nombreuses qu'en 1999, mais encore perfectibles, surtout avec l'Île-de-France et Rouen

Entre 1999 et 2011, le nombre de relations entre Amiens et les capitales et principales villes des régions voisines (Paris, Lille, Rouen, Reims, Boulogne) a augmenté de l'ordre de 1 à 4 relations supplémentaires (deux sens cumulés) : Lille et Paris ont bénéficié des augmentations les plus fortes.

Évolution du nombre de relations directes en train (2 sens) avec Amiens

Source : SNCF - Conseil régional de Picardie



244

Dans la nouvelle grille horaire de décembre 2011, qui résulte d'une première étape de mise en œuvre du cadencement sur le réseau national, le nombre de relations entre Amiens et chacune de ces villes augmente de 2 à 3 trains par jour, excepté pour Paris :

- Paris perd un train par jour, alors que 3 relations ont déjà été supprimées en 2010. La tendance récente est donc à la diminution de l'offre avec Paris, même si elle reste élevée (21,5 allers-retours). Cette baisse est liée à la suppression de trains Corail Intercités, auxquels se substituent partiellement des TER aux arrêts plus fréquents, ce qui a pour conséquence d'allonger les temps de parcours des voyageurs effectuant la relation Amiens-Paris ;
- Reims gagne 3 trains directs par jour avec Amiens mais le nombre de relations total (en incluant celles avec des correspondances passe de 13 à 10). Il n'y a plus de train effectuant le trajet Reims – Amiens après 18h ;
- les nouveaux horaires permettent à des «Amiénois» d'aller travailler à Rouen, ce qui n'était pas réalisable auparavant bien que le train offre un temps de parcours compétitif par rapport à la voiture. Les possibilités restent cependant limitées : un seul train à l'aller, le matin, et un seul pour le retour, le soir.

Mais des projets sur les relations en train avec Paris

Les difficultés de circulation en entrées et sorties de la gare du Nord à Paris sont actuellement un frein au développement du trafic TER avec Paris et ont des répercussions sur la ponctualité des trains. Le CPER 2007-2013 a programmé la réalisation d'une étude globale de l'accès ferroviaire de la Picardie à l'Île-de-France (y compris Roissy) ainsi qu'une étude opérationnelle visant à identifier les aménagements de l'infrastructure qui permettraient d'assurer une meilleure robustesse de l'exploitation sur l'axe Paris-Creil.



Par ailleurs, le 17 décembre 2010, l'État et la SNCF ont signé une convention pour les «Trains d'Équilibre du Territoire» qui prévoit, pour une quarantaine de lignes dont la ligne Paris – Amiens – Boulogne, de les pérenniser, de stabiliser leur desserte, d'améliorer la qualité de service et d'investir dans la modernisation du matériel roulant. L'État s'engage à verser, pendant 3 ans, une compensation annuelle afin d'équilibrer l'exploitation de ces lignes.

Des relations régionales en transports collectifs plus performantes

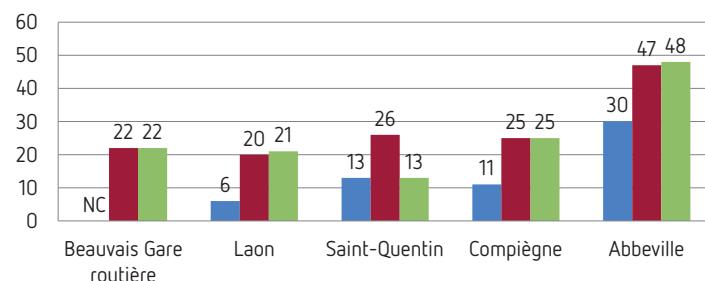
Depuis 2000, les investissements considérables consentis dans le cadre des contrats de plan État-région 2000-2006 et 2007-2013 ont permis de moderniser l'infrastructure ferroviaire (modernisation et automatisation de la signalisation le plus souvent afin d'augmenter les capacités de circulation et la régularité des trains) et les gares (réhaussement, allongement et équipement des quais, rénovation intérieure des bâtiments voyageurs), sur 3 des 6 axes de l'étoile ferroviaire.

La région Picardie a investi également dans une tarification attractive, le renouvellement du matériel roulant et l'augmentation des dessertes, afin d'encourager les Picards à prendre les transports collectifs. Ainsi, les relations avec les chefs-lieux de l'Oise et de l'Aisne, et les autres villes picardes sont plus fréquentes : entre 1999 et 2011, elles ont presque triplé avec Laon, plus que doublé avec Compiègne et Saint-Quentin, et augmenté d'un tiers avec Abbeville.

Évolution de l'offre de TER (2 sens) en relation avec Amiens (yc avec correspondance)

Source : SNCF - Conseil régional de Picardie

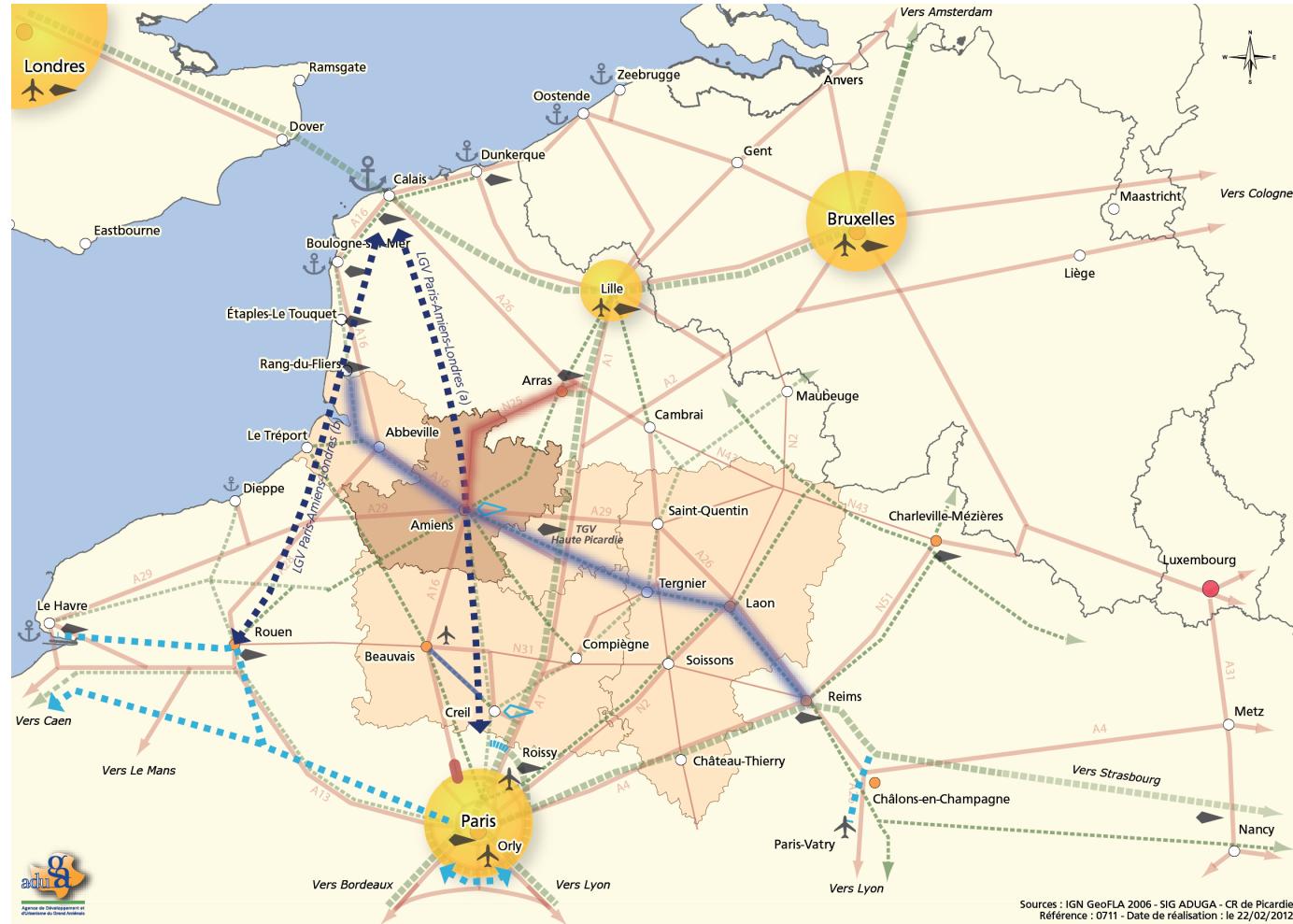
■ 1999 ■ 2011 ■ 2012



En 2008, la région Picardie a pris la compétence de la ligne d'autocar 30 Amiens – Beauvais afin de rendre le service plus attractif avec de nouveaux cars accessibles aux PMR, une offre étoffée et plus rapide en semaine (3 allers-retours de plus, dont 2 sans escale via l'A16 en 1h au lieu d'1h25) et le week-end (3 à 4 allers-retours par jour en 2011) et l'application de la tarification SNCF.

La nouvelle grille horaire de décembre 2011 a peu d'impact sur le nombre de relations avec les principales villes de la région, excepté Saint-Quentin, qui bénéficie de deux fois moins de trains avec Amiens, mais tous directs en 55' : les relations avec correspondance ont été supprimées.

> Accès voyageurs aux grands pôles économiques : projets



Projets ferroviaires

- ■ ■ ■ LGV à lancer avant 2020
- ■ ■ ■ LGV à lancer après 2020
- ▤ ▤ ▤ ▤ Barreau Picardie-Roissy
- ▬ Électrification à l'étude
- ▬ Amélioration d'axe
- ◁ ▷ Desserte par TGV

Projets routiers

- ▬ Autoroutes et voies rapides
- ▬ Étude sur la vocation de la RN 25

Infrastructures routières

- ▬ Autoroutes et voies rapides
- ▬ Routes principales

Lignes ferroviaires

- ▬ Lignes à grande vitesse
- ▬ Lignes classiques

Transports et services

- ▶ Gares desservies par le TGV
- ✈ Grands aéroports internationaux
- ⚓ Ports de voyageurs

Administratif

- Préfecture
- Agglomération
- Pôles tertiaires de dimension internationale



Un accès en transports collectifs aux aéroports internationaux et au réseau TGV qui tend à s'améliorer, mais des navettes moins fréquentes avec la gare TGV Haute-Picardie

• Des relations qui s'améliorent avec l'aéroport de Paris-Beauvais-Tillé, mais encore perfectibles

L'aéroport de Paris-Beauvais-Tillé tient la 10^e place parmi les aéroports français les plus fréquentés. Son trafic est passé de 65 000 passagers en 1996, à 2 932 000 en 2010 et il a enregistré la hausse de trafic la plus élevée depuis 2007 parmi les 40 premiers aéroports français (+36 %). Il doit son essor aux compagnies low-cost à partir de 1997. Ryanair, Wizz Air, Blue Air, proposent en 2011 des vols vers 50 destinations en Europe et Afrique du Nord.

Depuis 2009, l'aéroport fait l'objet d'importants travaux afin de moderniser les infrastructures et améliorer son accessibilité et l'intermodalité

Il est accessible d'Amiens depuis septembre 2008 par la ligne 30 d'autocar TER Amiens – Beauvais en un peu plus d'une heure. Celle-ci dessert désormais le plus souvent l'aéroport, y compris le samedi (4 allers et 3 retours), mais pas le dimanche soir (dans le sens des retours vers Amiens).

• Des améliorations en perspective pour accéder au réseau TGV et à Roissy

L'aéroport Roissy-Charles de Gaulle est au premier rang des aéroports français pour le trafic de passagers, avec 58 millions de passagers en 2010, et au septième rang mondial. Il fait l'objet de travaux d'extension : un nouveau satellite d'embarquement entrera en service fin 2012 et les terminaux existants seront ensuite rénovés pour 2015. La société Aéroports de Paris (ADP) prévoit également la construction d'un nouveau terminal d'une capacité de 30 millions de passagers, dont la première tranche, permettant l'accueil de 9 millions de passagers, pourrait ouvrir en 2024.

À l'horizon 2020, la création d'un barreau ferroviaire entre la ligne conventionnelle Amiens-Creil-Paris et la LGV d'interconnexion au nord de Roissy-Charles de Gaulle, ainsi que des aménagements en vue d'accroître la capacité entre Creil et la ligne nouvelle et dans les gares d'Aéroport Charles de Gaulle 2 TGV, Creil et Amiens, permettront de diriger des TGV vers les gares d'Amiens et de Saint-Quentin depuis l'aéroport international, et inversement, en assurant un niveau élevé de confort pour la desserte régionale. Cette nouvelle liaison permettra également l'accès de la plate-forme de Roissy aux 15 000 Picards environ qui y travaillent en créant des possibilités de liaison TER.

L'enquête d'utilité publique de ce projet, sous maîtrise d'ouvrage de RFF est prévue en 2014, et sa mise en service en 2020. La liaison Roissy-Picardie apparaît d'autant plus importante pour Amiens et le Grand Amiénois que le projet de LGV Paris-Londres par Amiens, bien qu'inscrit au CIADT de 2003, figure parmi les projets à lancer après 2020, et en option alternative à une LGV Paris-Londres via Rouen, dans le projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT). Le passage d'une LGV à Amiens, s'il se réalise, pourrait donc être reporté bien au-delà de 2020.

• Des navettes pour accéder à la gare TGV Haute-Picardie, moins fréquentes en 2012

En 2011, comme en 2012, 21 TGV (deux sens cumulés) s'arrêtent chaque jour de semaine. Ils sont à destination ou en provenance de 11 villes françaises (principalement Lille Europe, à raison de 10 allers-retours par jour et Rennes, Nantes, Bordeaux et Marseille, à raison de 2 allers-retours par jour) et de Bruxelles.

En décembre 2011, 8 allers-retours quotidiens relient Amiens à la gare TGV, au lieu de 14 auparavant.



Saint-Ouen, Val de Nièvre © Aduga

Partie 2



EXPLICATION ET JUSTIFICATION
DES CHOIX **RETENUS**

> INTRODUCTION

Cette seconde partie du rapport de présentation décrit l'articulation du SCOT avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte. Elle apporte également l'explication des choix retenus pour établir le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le Document d'orientation et d'objectifs (DOO). Elle justifie enfin, au regard de l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers contenue dans le chapitre 3 du diagnostic « Des tendances génératrices de projet », les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le DOO.

1. Des principales tendances d'évolution du territoire au projet

Les principales tendances d'évolution mises en lumière dans le diagnostic fondent les objectifs portés par le PADD et les prescriptions/recommandations constitutives du DOO.

1.1 L'organisation du territoire

Les constats :

- une dissociation croissante entre territoires habités et territoires pratiqués sous l'effet conjugué d'une diffusion des populations et d'un affaiblissement des principaux pôles urbains ;
- une accessibilité routière et ferroviaire favorisée, à l'exception du nord et du nord-ouest du Grand Amiénois, mais une redéfinition nécessaire de l'offre globale de transports publics.

Le projet : une organisation du territoire qui prend appui sur le maillage de pôles structurants et de pôles relais pour organiser les réponses aux besoins des habitants, tant en termes d'équipements et de services que d'habitat et d'emploi. Les principes directeurs d'organisation de l'espace affirment les vingt-et-un pôles structurants comme lieux d'accueil privilégiés du développement, quelle qu'en soit la nature. Ils proposent par ailleurs, par l'intermédiaire de la carte «Systèmes et maillage territorial», une approche élargie de la notion de pôles structurants qui permet d'envisager des coopérations en matière de programmation et de planification visant à limiter les concurrences entre ces derniers et les communes avec lesquelles ils sont en interaction immédiate. Le projet considère également le développement de l'offre des transports collectifs comme un objectif prioritaire et concomitant des efforts à entreprendre par les communes et intercommunalités pour en accroître le potentiel d'utilisateurs.

1.2 La diversification de l'offre de logements

Les constats :

- des parcours résidentiels en mutation qui imposent une évolution du parc de logements du Grand Amiénois ;
- un rythme de construction insuffisant eu égard aux besoins, et une offre nouvelle principalement composée de logements individuels en accession.

Le projet : pour faciliter la réalisation des parcours résidentiels, le Grand Amiénois entend agir sur trois leviers : les formes d'habitat, les programmes et l'attractivité du parc de logements anciens. Le projet contribuera au renouveau de l'habitat individuel (diminution de la part d'habitat pavillonnaire dans l'offre nouvelle de logements au profit de l'habitat individuel groupé et intermédiaire, modération de la taille des parcelles pour favoriser l'accession à la propriété, etc.). Il contribuera également au développement de l'offre de logements aidés dans l'ensemble des pôles du Grand Amiénois. Le pays encourage les intercommunalités et communes à poursuivre leurs efforts en matière de réhabilitation du parc ancien.

1.3 L'équilibre du développement commercial

Les constats :

- un taux d'évasion commerciale général faible, en comparaison d'autres territoires de taille similaire, qui témoigne de la bonne emprise de l'équipement commercial du Grand Amiénois et de sa diversité, mais de grandes disparités en matière de rétention des dépenses commercialisables des ménages entre les territoires ;
- un transfert croissant de la fonction commerciale des centres-villes et des centres-bourgs vers les périphéries au détriment de sa contribution à leur animation et du maintien de petits commerces de proximité ;
- des déséquilibres marqués en termes d'autonomie de certains territoires du Grand Amiénois vis-à-vis de l'agglomération,



mais aussi en son sein : centre-ville/périphérie et entre les pôles commerciaux Amiens sud/Saint-Ladre/Jules Verne.

Le projet : renforcer l'équilibre commercial du Grand Amiénois, en nourrissant l'ambition d'agir pour maîtriser les conditions d'implantation des grands équipements commerciaux au profit d'une plus grande diversité de l'offre, au service du territoire et de ses habitants, c'est actionner concomitamment (dans le temps et à différentes échelles) plusieurs leviers. Le premier, socle des principes directeurs d'organisation de l'espace, consiste à intensifier le développement dans les pôles structurants : par les choix retenus en termes d'objectifs et de localisation du développement commercial, le SCOT œuvre en ce sens. Le deuxième vise à restaurer les grands équilibres entre les centres-villes (centres-bourgs) et les périphéries des pôles structurants : le tissu urbain mixte est le lieu d'accueil privilégié des nouvelles implantations commerciales, poursuivant à la fois l'objectif d'une consommation foncière économe des espaces naturels et agricoles et d'un dynamisme préservé ou retrouvé des centres-villes et centres-bourgs du Grand Amiénois. Enfin, le troisième consiste à améliorer le fonctionnement et l'attractivité du pôle urbain d'Amiens en veillant notamment à un développement équilibré de l'agglomération. La fonction commerciale doit participer de cet objectif : c'est pourquoi le SCOT confirme l'intérêt d'insuffler des dynamiques nouvelles au nord d'Amiens.

1.4 L'équilibre du développement économique

Les constats :

- des mutations économiques dont les impacts varient selon le dynamisme des territoires ;
- un déséquilibre croissant entre fonction productive et fonction résidentielle ;
- un potentiel foncier global destiné aux zones d'activités suffisant à l'horizon 2030.

Le projet : fondé sur les réflexions préalables à l'adoption de la charte de pays, le projet prend appui sur les orientations du schéma des zones d'activités du Grand Amiénois (2006) pour organiser l'offre foncière à vocation économique répartie en trois niveaux : l'offre métropolitaine, l'offre interterritoriale et l'offre de proximité. Le projet propose des principes de régulation de l'offre dans le temps. Cette offre, prioritairement adossée aux pôles structurants, doit contribuer à maintenir un équilibre entre fonction productive et fonction résidentielle. Le projet affirme par ailleurs le tertiaire, le commerce et l'artisanat comme des activités qui participent à la mixité et à l'intensité urbaines et doivent à ce titre trouver place dans le tissu urbain mixte.

1.5 La qualité du cadre de vie

Les constats :

- une banalisation progressive des paysages de vallées et de plateaux sous l'effet conjugué de l'urbanisation et des pratiques agricoles ;
- un territoire qui offre malgré tout un cadre de vie de qualité, facteur d'attractivité.

Le projet : appréhender le développement du territoire, c'est prendre en compte l'ensemble de ses composantes et parmi elles, ses paysages, son patrimoine et plus généralement celles qui contribuent au cadre de vie. Soucieux de pérenniser les éléments qui forgent l'identité du Grand Amiénois et de lutter contre la banalisation des paysages, le projet affirme la nécessité d'identifier dans le cadre des projets d'aménagement les atouts paysagers, architecturaux et patrimoniaux qui participent au cadre de vie. Les mesures définies poursuivent comme objectif à la fois la préservation, voire la réhabilitation, et la valorisation de ces éléments qui font du cadre de vie du Grand Amiénois un de ses attraits.

1.6 La pérennité du socle environnemental

Les constats :

- un socle naturel d'une grande richesse et très diversifié : trois vallées fluviales, des milieux naturels à forte valeur écologique ;
- des zones humides fragiles et une attention à porter aux continuités écologiques.

Le projet : identifier, préserver mais aussi valoriser les ressources essentielles du territoire, quelle qu'en soit la nature (espace, eau, énergie, espaces naturels, etc.) permettra de pérenniser le socle environnemental du Grand Amiénois. Le projet met en œuvre des actions visant à préserver la ressource en eau et à développer l'autonomie énergétique du territoire. Au-delà de la protection des espaces naturels remarquables, il contribuera à conforter et restaurer le maillage de continuités écologiques en proposant notamment un premier recensement et en définissant des modalités de protection adaptées à la nature des milieux qui les constituent. Le projet porte également une attention particulière aux conditions du développement urbain.

1.7 L'affirmation du rôle de l'agriculture

Les constats :

- un potentiel agricole très important : 8 ha sur 10 consacrés à l'agriculture dans le Grand Amiénois ;
- une activité agricole qui évolue et s'adapte progressivement au contexte économique et aux contraintes environnementales.

Le projet : pour conforter le potentiel agricole du territoire, le Grand Amiénois entend prioritairement œuvrer pour une gestion économe du foncier à des fins d'urbanisation. Il entend par ailleurs agir sur les modalités des nouveaux développements urbains afin de préserver les capacités de production et d'évolution des exploitations agricoles. Il encourage par ailleurs la diversification des activités agricoles.

2. Articulation du SCOT avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte

2.1 Articulation avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

> Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

Les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) sont des documents qui fixent, à l'échelle des bassins hydrographiques, les orientations à respecter pour une gestion équilibrée et durable des ressources en eau. Deux SDAGE s'appliquent chacun sur une partie du Grand Amiénois : le SDAGE du bassin Artois-Picardie dans les bassins versants de la Somme et de l'Authie et le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands dans le bassin versant de la Bresle.

Ces schémas fixent les objectifs à atteindre en termes de qualité des eaux, tant souterraines que de surface et en termes de quantité des eaux souterraines. Ils fixent aussi les orientations à suivre pour parvenir à ces objectifs.

Les objectifs fixés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et qui concernent le pays du Grand Amiénois sont les suivants :

- la non-détérioration de l'état actuel des masses d'eau de surface (cours d'eau) et des masses d'eau souterraines (nappes phréatiques) ;



- un bon état qualitatif de ces masses d'eau :
 - en 2015 pour le fleuve Somme à l'aval de Sailly-Laurette, les rivières Hallue, Noye et Airaines et pour la masse d'eau souterraine du bassin versant de la Bresle,
 - en 2021 pour le fleuve Somme en amont de Sailly-Laurette et pour le Liger,
 - en 2027 pour les autres cours d'eau et les autres masses d'eau souterraines ;
- un bon état quantitatif des eaux souterraines ;
- la réduction du rejet de certaines substances et la protection des eaux souterraines vis-à-vis de ces substances ;
- la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable et la réduction du traitement d'eau nécessaire à l'approvisionnement de la population ;
- la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole dans les zones vulnérables et par les nutriments issus des eaux usées urbaines dans les zones qui y sont sensibles ;
- la conservation des habitats et des espèces liés à l'eau et intégrés au réseau Natura 2000.

> Le SCOT du Grand Amiénois

Parmi les objectifs qu'il fixe aux politiques publiques mises en œuvre sur son territoire, le SCOT affirme la nécessité d'une gestion des ressources en eau « dans une perspective de réduction des risques et d'optimisation de la ressource ».

Plus précisément, le SCOT demande aux acteurs du territoire du Grand Amiénois :

- d'« assurer une gestion concertée et cohérente de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants » ;
- de « lutter contre la pollution de l'eau et (d')inciter à une meilleure gestion de l'eau de pluie dans l'espace urbanisé et l'espace agricole » ;
- de « prendre en compte les risques d'inondations, plus particulièrement dans la vallée de la Somme ».

Par ailleurs, en matière d'agriculture le schéma souhaite « favoriser le développement de modes de production de plus en plus respectueux de l'environnement » par la poursuite des évolutions visant à réduire les apports d'engrais chimiques et de pesticides et le développement de pratiques culturales et d'élevage s'appuyant davantage sur les atouts naturels (agriculture biologique, agriculture intégrée notamment).

> Articulation

À travers ces objectifs visant notamment à optimiser la ressource, c'est-à-dire à améliorer sa disponibilité à long terme, donc sa qualité, en réduisant la pollution des eaux souterraines, le SCOT du Grand Amiénois s'inscrit dans l'objectif affiché par les SDAGE de la reconquête d'un bon état des eaux souterraines.

En fixant comme objectif de lutter contre la pollution de l'eau par l'amélioration des dispositifs d'assainissement, le SCOT s'inscrit aussi dans les objectifs relatifs aux zones sensibles à la pollution par les eaux résiduaires urbaines. En incitant à la mise à niveau des dispositifs d'assainissement individuels, en incitant les maîtres d'ouvrage à bien dimensionner et à adapter le fonctionnement des stations d'épuration, notamment en tenant compte des développements urbains à venir et à étudier la séparation des réseaux en cas d'extension de l'urbanisation, le schéma poursuit l'objectif de réduction des rejets polluants issus de la gestion des eaux usées.

En matière de gestion des eaux pluviales, le document d'orientation et d'objectifs du SCOT relaie l'obligation faite par le SDAGE du bassin Artois-Picardie aux communes élaborant ou disposant d'un document d'urbanisme d'y définir des dispositions visant à limiter l'imperméabilisation, à favoriser l'infiltration sur place et à maîtriser les ruissellements inévitables ; ce faisant, le SCOT contribue à limiter les apports de polluants dans les milieux aquatiques et à éviter

l'aggravation des risques d'inondations par ruissellement.

En demandant aux communes d'identifier les secteurs agricoles à risque en termes de ruissellements, le SCOT s'inscrit aussi dans les orientations des SDAGE visant à limiter les ruissellements en zone agricole par l'adoption d'une gestion idoine de l'espace et des sols.

Le SCOT impose aux communes dotées d'un document d'urbanisme de protéger les éléments naturels de régulation des eaux (mares, haies, talus plantés, etc.) dont le rôle de régulation et de ralentissement des ruissellements est avéré, mais également de protéger d'autres éléments de nature ordinaire ayant une dimension patrimoniale, et donc de contribuer à une gestion de l'espace agricole qui permette de limiter les ruissellements, l'érosion et le transfert des polluants.

Dans le domaine de la protection contre les inondations, en imposant aux communes ou EPCI, d'une part de définir dans les documents d'urbanisme des mesures pour maintenir voire constituer des zones d'expansion des crues, d'autre part de justifier des développements urbains, forcément limités, projetés dans les zones d'aléa faible des plans de prévention des risques d'inondation, le SCOT contribue à la préservation du caractère inondable desdites zones, à la préservation et à la restauration des zones d'expansion des crues et donc au respect des orientations fondamentales des SDAGE relatives à la réduction de la vulnérabilité aux inondations et à la reconstitution de zones d'expansion des crues.

En imposant aux communes ou EPCI d'identifier graphiquement, dans les documents d'urbanisme, les secteurs exposés au risque et de définir des règles d'urbanisme adaptées à la nature des risques identifiés, le SCOT contribue à la prise en compte des zones inondables dans les documents d'urbanisme telle que préconisée par le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Enfin, en fixant comme objectif une gestion adaptée des patrimoines du Grand Amiénois, notamment des milieux naturels, le SCOT s'inscrit dans les objectifs relatifs au maintien et à l'amélioration de l'état de conservation des sites du réseau Natura 2000. Plus précisément, à travers ses dispositions relatives à la protection des espaces naturels remarquables notamment dans les vallées humides, à la préservation des continuités écologiques et à la prise en compte du risque d'inondation par débordement des cours d'eau, le SCOT met en œuvre la disposition 33 du SDAGE Artois-Picardie relative à la protection des zones humides contre l'urbanisation et contribue ainsi à la préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques.

2.2 Articulation avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux

Le pays du Grand Amiénois est partiellement inclus dans les périmètres de quatre Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) :

- le Sage de l'Authie ;
- le Sage de la Haute Somme ;
- le Sage "Somme aval et cours d'eau côtiers" ;
- le Sage de la vallée de la Bresle.

Au moment de l'approbation du SCOT, ces quatre schémas sont en cours d'élaboration.



2.3 Articulation avec les plans climat-énergie territoriaux

> Articulation avec le plan climat-énergie du département de la Somme

Le Plan climat-énergie départemental de la Somme (PCED) est un document qui fixe les objectifs stratégiques et le programme d'actions du département pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et s'adapter à ce changement.

Le SCOT du Grand Amiénois comporte de nombreux objectifs et dispositions qui s'inscrivent dans les objectifs stratégiques du PCED de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'accroissement de la part de l'énergie d'origine renouvelable dans la consommation d'énergie.

Plus précisément, le SCOT relaie l'objectif affiché par le plan départemental d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'habitat, notamment en invitant les communautés de communes et d'agglomération du pays à mettre en œuvre des opérations programmées d'amélioration thermique du bâtiment ou des opérations programmées d'amélioration de l'habitat comportant un volet énergétique, mais aussi en encourageant et favorisant l'utilisation du bois et des rayons solaires comme sources d'énergie. Ces mesures relatives à l'utilisation d'énergies renouvelables dans l'habitat, ainsi que les objectifs relatifs à la production d'énergie à partir de déchets organiques et de coproduits agricoles, s'inscrivent dans l'objectif départemental de promotion des gisements énergétiques renouvelables disponibles dans la Somme.

À travers ses dispositions relatives à la mobilité des habitants, à la localisation du développement de l'habitat et des équipements notamment commerciaux et à l'aménagement des zones d'activités, le SCOT du pays contribue aussi à la réflexion sur les modes de déplacements doux promue par le plan climat-énergie départemental.

Par ailleurs, le SCOT prend à son compte et relaie dans le pays les objectifs départementaux relatifs à l'appropriation des enjeux "énergie-climat" et à leur déclinaison dans le département ; il contribue en particulier, à travers ses dispositions relatives à la localisation des nouveaux logements et des équipements de toutes natures et à l'aménagement des espaces publics, à la prise en compte effective de ces enjeux dans les documents d'urbanisme communaux.

Enfin, diverses autres dispositions du schéma rejoignent des objectifs du plan départemental : réduction de la consommation d'énergie par l'éclairage public, les bâtiments tertiaires privés et l'industrie, favorisation du développement de pratiques agricoles moins consommatrices d'engrais azotés.

> Articulation avec le plan climat-énergie de la communauté d'agglomération Amiens Métropole

Au moment de l'approbation du SCOT, le plan climat-énergie territorial d'Amiens Métropole est en cours d'élaboration.

2.4 Prise en compte de la charte de pays

Les cinq axes stratégiques de la charte de pays approuvée le 1^{er} octobre 2006 sont :

- soutenir et développer l'emploi ;
- agir pour une offre de logement équilibrée ;
- élever le niveau de formation/qualification ;
- optimiser l'accessibilité du territoire ;
- valoriser les atouts touristiques et environnementaux.

Par les objectifs fixés dans le PADD, notamment dans l'axe 1 « Améliorer les conditions de vie des habitants du Grand

Amiénois et ceux qui s’y installent» et l’axe 3 «Valoriser les spécificités et atouts agricoles, naturels et paysagers du Grand Amiénois» et les mesures inscrites dans le DOO, le SCOT s’inscrit dans la continuité du projet de territoire esquissé par la charte de pays, reprenant à son compte et développant, dans une perspective opérationnelle, ses cinq axes stratégiques.

3. L'ambition démographique et les besoins en logements

3.1 L'ambition démographique à l'horizon 2030

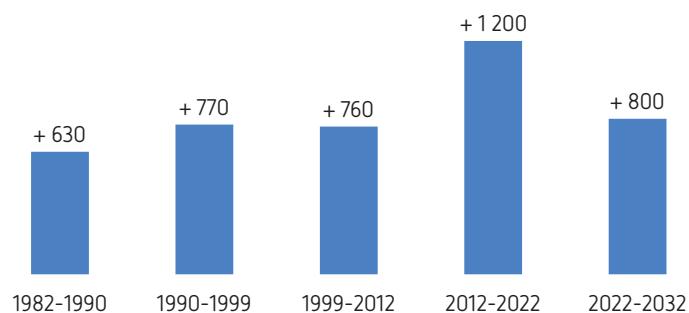
L’ambition du pays est d’annuler le déficit migratoire qui touche de façon endémique le Grand Amiénois depuis la seconde moitié des années 1970. Depuis cette période, le déficit fait perdre entre 500 et 1 000 habitants par an au pays.

Parallèlement à cet objectif d’attractivité, les tendances en matière de natalité observée entre 1999 et 2008 ont été maintenues sur l’ensemble de la période du SCOT. En matière de mortalité, les tendances d’évolution de l’espérance de vie des habitants du Grand Amiénois sont, dans cette hypothèse, parallèles à celles projetées au niveau national¹. Ces hypothèses d’évolution démographique conduisent à évaluer une population à l’horizon 2032 de l’ordre de 360 000 habitants, soit une augmentation de 20 000 habitants en 20 ans.

	Année	Population
Données observées (INSEE RP)	1982	317 600
	1990	322 600
	1999	329 500
	2006	333 900
Donnée estimée (Aduga)	2012	339 400
Hypothèse SCOT (Aduga)	2022	351 400
	2032	359 400

Hypothèse démographique du SCOT du Grand Amiénois

Accroissement démographique (habitants par an en moyenne)
Sources : INSEE RP ; Aduga



¹Hypothèse issue du modèle de projection de population OMPHALE de l’INSEE (modèle 2011). Fécondité maintenue au niveau de 2007 (1,8 enfants par femme dans le Grand Amiénois). L’espérance de vie qui était en 2007 de 82,5 ans pour les femmes et 75,4 ans pour les hommes serait, en 2040, de l’ordre de 87 ans pour les femmes et de 80 ans pour les hommes.

La détermination d'une population à l'horizon 2032 a été décomposée en deux décennies. Durant la première (2012-2022) la rupture est assez tranchée, l'accroissement de population sera nettement plus fort que durant la décennie passée. Progressivement, les effets du vieillissement de la population sur l'accroissement naturel seront de plus en plus marqués. Ainsi, durant la seconde période du SCOT (2022-2032), la croissance démographique sera nettement plus modérée, semblable à celle observée entre 1999 et 2012.

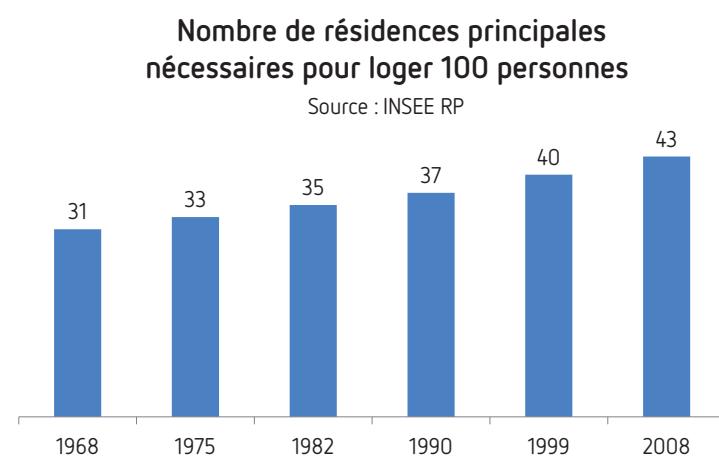
3.2 L'estimation des besoins en logements

L'estimation des besoins en logements s'inscrit dans une démarche prospective qui vise à évaluer la taille du parc de logements nécessaire pour loger l'ensemble des habitants du Grand Amiénois en 2030 et donc le nombre de logements à produire dans les années à venir pour satisfaire les besoins du territoire, qu'ils soient endogènes (dessalement des ménages, renouvellement du parc, vacance, etc.) ou exogènes (c'est-à-dire pour permettre l'accueil de nouveaux habitants).

➤ Les hypothèses retenues et les résultats à l'échelle du Grand Amiénois

L'évaluation des besoins en logements découle directement de l'hypothèse d'évolution démographique retenue pour estimer le nombre de ménages que comptera le Grand Amiénois à l'horizon du SCOT.

Le nombre de ménages varie en fonction de leur taille. Celle-ci résulte d'évolutions démographiques tels que le vieillissement de la population et l'évolution des modes de vie, l'augmentation des personnes vivant seules ou des familles monoparentales par exemple. En raison de ce phénomène, que l'on appelle dessalement des ménages, il est nécessaire de produire plus de logements pour loger un nombre constant de personnes.



L'évaluation du dessalement des ménages a été faite à partir de projection de population OMPHALE réalisée en 2009 et de travaux de référence sur la question². Ces travaux mettent en évidence que le phénomène perdurera pendant les 20 années du SCOT du Grand Amiénois. Il perdra néanmoins progressivement en intensité. Deux périodes de 10 ans ont donc été différenciées : 2012-2022 et 2022-2032. Durant la première, le dessalement des ménages est toujours élevé (en moyenne - 0,60 % par an). Au cours de la seconde, le rythme de dessalement ralentit (- 0,28 % par an en moyenne). La taille moyenne des ménages du pays du Grand Amiénois serait, dans cette hypothèse, de 2,13 personnes par ménages en 2022 et de 2,07 en 2032. Sur ces 20 années, 13 630 logements sont nécessaires pour répondre à ce besoin.

²Des travaux d'Alain Jacquot, notamment : "La demande potentielle de logements : un chiffrage à l'horizon 2020", Notes de synthèse du SESP n°165 et "Des ménages toujours plus petits - Projections de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030", INSEE-Première n°1106, 2006.

> Les évolutions du parc de logements

Outre la croissance démographique et le desserrement des ménages, l'estimation des besoins en logements prend en compte des évolutions qui touchent directement le parc de logements : la vacance, les résidences de loisir et le renouvellement.

▪ Le renouvellement

Le renouvellement du parc de logements évolue dans le temps sous l'effet de transformations. Il y a les destructions simples de logements du fait de leur vétusté, des changements d'usage, des divisions avec la création d'appartements dans un grand logement ou encore, des fusions de plusieurs unités d'habitation. Généralement, ces mouvements conduisent à une diminution du parc de logements, mais sur les vingt dernières années, à Amiens, le renouvellement a contribué à augmenter le parc de résidences principales par la division de logements du fait d'un manque de construction. Pour compenser le déficit, le Grand Amiénois doit fournir un effort conséquent. De plus, l'ANRU nécessite la construction de nouveaux logements pour compenser les destructions : 600 logements programmés dans le PLH d'Amiens Métropole.

L'hypothèse de renouvellement du parc de logements a été établie à 0,15 % chaque année nécessitant la production de 5 030 logements. Dans cette approche, les besoins liés aux opérations de renouvellement urbain n'ont pas été pris en compte.

▪ La vacance et les résidences de loisir

Au desserrement des ménages et à l'effort en matière de renouvellement s'ajoutent des besoins liés au parc de logements vacants et des résidences de loisir. Une vacance dite de « rotation » entre deux occupations est essentielle pour permettre la mobilité résidentielle des ménages. Le taux de vacance est faible dans le Grand Amiénois révélant des tensions sur le marché du logement. En 2006, il est de 5,4 % du parc. Afin de faciliter les parcours résidentiels, celui-ci a été augmenté de 1 point, il est établi à 6,5 % ce qui représente 3 350 logements à produire sur la période du SCOT. Augmenter la vacance devrait faciliter la réalisation des parcours résidentiels en fluidifiant le marché sans pour autant le bouleverser de façon conséquente.

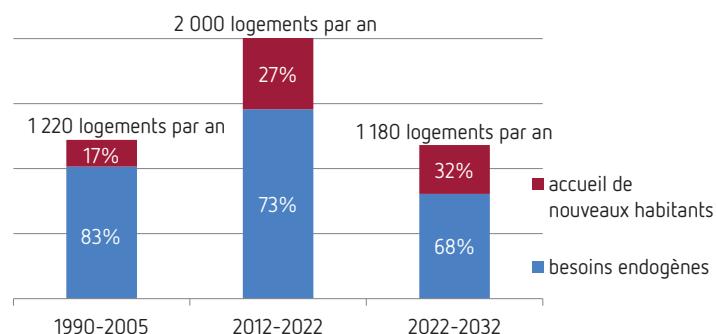
Le Grand Amiénois offre dans certains secteurs (la vallée de la Somme notamment), un parc important de résidences secondaires et de loisir (près de 4 000 en 2009), ce parc tend à diminuer depuis les années 80. Une partie de ces logements a été transformée en résidences principales. Ce taux étant relativement bas, il devrait peu évoluer. La proportion de résidences secondaires et de loisir est conservée sur l'ensemble de la période (3 % environ). Ce choix nécessite la production de 610 logements.

> Des besoins exogènes

La croissance démographique, de l'ordre de 20 000 habitants conduit à augmenter la population des ménages de 19 500 habitants. Si on considère que la part de population des collectivités reste stable durant la période (2,6 %) comme elle a pu l'être par le passé, loger ces 19 500 habitants induit la production de 9 230 résidences principales durant les 20 prochaines années.

L'ambition du SCOT et les dynamiques passées de construction

Source : INSEE RP, Dreal Picardie Filocom, Aduga



En 20 ans, ce sont près de 32 000 nouveaux logements qui seront à produire pour satisfaire les besoins de la population existante et future du Grand Amiénois. Cet objectif est relativement ambitieux puisqu'il faudra, dès aujourd'hui, augmenter sensiblement le rythme de construction (2 000 logements par an entre 2012 et 2020 contre 1 220 entre 1990 et 2005). Il est important de souligner que seulement 3 nouveaux logements sur 10 produits dans le pays d'ici 2030 permettront d'accompagner la croissance démographique, l'essentiel des nouveaux logements répondant aux besoins endogènes (dessalement des ménages, renouvellement du parc, logements vacants, résidences secondaires, etc.).

Répartition de la production de logements neufs selon le type de besoin (hors ANRU)

	2012-2022	2022-2032	2012-2032
Dessalement des ménages	45 %	39 %	43 %
Logements vacants	14 %	5 %	11 %
Résidences secondaires	2 %	2 %	2 %
Renouvellement	12 %	22 %	16 %
Croissance de population	27 %	32 %	29 %
Total	100 %	100 %	100 %

La déclinaison des logements par EPCI a été réalisée sur une base commune. Concernant le dessalement des ménages, il a été considéré que celui-ci évoluerait au même rythme dans chaque partie du territoire. Les écarts constatés en 2006, entre intercommunalités, sont donc conservés durant les 20 prochaines années. De la même façon, le renouvellement du parc de logements a été calculé pour chaque EPCI (0,15 % chaque année). Pour chacun d'eux, un nombre de logements nécessaires pour atteindre un taux de vacance de 6,5 % a été déterminé. Enfin le taux de résidences secondaires a été conservé dans chaque EPCI. Sur ce point, les spécificités de chaque territoire ont ainsi été conservées.

Seuls les logements destinés à accueillir de nouveaux habitants ont fait l'objet d'un traitement différencié. L'enveloppe de ces logements a été ventilée en fonction du poids relatif des polarités du SCOT du Grand Amiénois (pôles majeurs et pôles relais) parmi l'ensemble des pôles du Grand Amiénois.

Hypothèses d'évolution de la taille des ménages du SCOT du Grand Amiénois

	2006 (observée)	2012	2022	2032
CC Bocage-Hallue	2,74	2,65	2,49	2,42
CC de la Région de Oisemont	2,53	2,44	2,30	2,24
CC du Bernavillois	2,56	2,47	2,33	2,26
CC du Canton de Conty	2,65	2,56	2,41	2,34
CC du Doullennais	2,47	2,39	2,25	2,18
CC du Pays du Coquelicot	2,40	2,31	2,18	2,12
CC du Sud-Ouest amiénois	2,51	2,42	2,28	2,21
CC du Val de Nièvre et environs	2,56	2,47	2,33	2,26
CC du Val de Noye	2,58	2,49	2,35	2,28
CC du Val de Somme	2,57	2,47	2,33	2,26
CC Ouest Amiens	2,59	2,49	2,35	2,28
11 communautés de communes	2,54	2,45	2,31	2,24
CA Amiens Métropole	2,20	2,12	2,00	1,94
Grand Amiénois	2,35	2,27	2,13	2,07

Source : INSEE RP 2006, Aduga

Production de logements neufs par EPCI à l'horizon du SCOT et estimation du rythme

	estimation 2012- 2022	estimation 2022- 2032	enveloppe 2012- 2032
CC Bocage-Hallue	705	345	1 050
CC de la Région de Oisemont	310	185	495
CC du Bernavillois	300	170	470
CC du Canton de Conty	390	230	620
CC du Doullennais	690	460	1 150
CC du Pays du Coquelicot	1 440	860	2 300
CC du Sud-Ouest amiénois	1 100	610	1 710
CC du Val de Nièvre et environs	900	550	1 450
CC du Val de Noye	435	235	670
CC du Val de Somme	1 370	770	2 140
CC Ouest d'Amiens	690	360	1 050
11 communautés de communes	8 330	4 775	13 105
CA Amiens Métropole	11 670	7 030	18 700
Grand Amiénois	20 000 logements	11 805 logements	31 805 logements

4. Justification des objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

À l'échelle du pays du Grand Amiénois, les rythmes d'urbanisation du foncier depuis 1980 ont été fluctuants. Si au cours des années 80 et 90, la consommation foncière était relativement modérée, la dernière décennie témoigne d'une certaine pression de l'urbanisation sur les espaces agricoles et naturels.

Avec 2 363 hectares urbanisés entre 2001 et 2010 majoritairement dans les territoires ruraux et principalement urbanisés à vocation d'habitat, le Grand Amiénois connaît les effets d'une périurbanisation récente.

Cela s'est traduit par un rythme de consommation foncière qui s'est accéléré. Ainsi entre 1980 et 1992, 102 hectares ont été urbanisés en moyenne par an, toutes vocations confondues. Sur la période suivante, 1992-2001, le rythme était porté à 95 ha en moyenne par an, contre 263 entre 2001 et 2010.

Cette augmentation sensible, qui s'explique en grande partie par la construction de logements (40 % du foncier urbanisé l'était à vocation d'habitat), interroge les pratiques observées dans le Grand Amiénois. Sur la dernière décennie, en moyenne 728 m² étaient urbanisés pour construire un logement. Cette moyenne, rapportée au nombre de logements à produire d'ici 2030, induirait une consommation de foncier à vocation d'habitat estimé à environ 2 329 ha, ce qui ne s'avère pas tenable compte tenu des orientations inscrites en faveur d'une préservation de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie.

Conformément à l'ambition des élus de préserver le foncier, le SCOT fixe un objectif de limitation de la consommation foncière ambitieux s'appuyant principalement sur une meilleure répartition de l'offre nouvelle de logements et l'identification de sites de développement des activités.

Ainsi, en matière d'habitat, il s'agit de privilégier les modes d'urbanisation les moins consommateurs de foncier et de promouvoir la mise en œuvre de formes urbaines qui favorisent la réalisation des parcours résidentiels, facilitent l'accès aux transports collectifs, pérennisent la ressource foncière. C'est dans cette optique que le SCOT fixe un objectif de limitation de la consommation foncière à hauteur de 45 à 55 ha en moyenne par an pour atteindre l'ambition fixée en matière de production de logements, environ 1 000 hectares en vingt ans.

Ce volume de foncier jugé comme nécessaire pour répondre aux besoins affichés en matière d'habitat sera atteint par la mise en œuvre des mesures contenues dans le document d'orientation et d'objectifs. Ces mesures déclinées par type de commune comprennent :

- des principes de rééquilibrage de l'offre nouvelle de logements en fonction de la typologie des communes du pays et au profit des pôles ;
- des ambitions de renouvellement urbain à prendre en compte dans l'estimation des besoins en foncier nécessaire et réduire les emprises sur le foncier agricole ;
- des indicateurs plafond de taille moyenne maximale pour les lots libres ;
- des formes diversifiées de logements à produire pour une diminution de la part de l'habitat pavillonnaire ;
- des densités minimales à respecter pour l'offre nouvelle de logements.

En matière de développement économique, le SCOT affiche le choix de maintenir les capacités foncières recensées et définit un cadre pour mieux gérer l'offre existante, par types, par vocations et en adéquation avec les besoins des entreprises. Le SCOT contient par ailleurs des orientations destinées à permettre le redéploiement de l'offre de proximité au plus près des pôles, contribuant ainsi à un développement de l'emploi qui soit équilibré à l'échelle du pays. Concernant les futures implantations d'activités, la priorité est donnée aux installations dans le tissu urbanisé lorsque la



compatibilité avec la présence d'habitat est avérée. De fait, le foncier disponible dans les zones d'activités sera optimisé.

La mise en œuvre des principes inscrits dans le SCOT et qui concernent l'aménagement et la requalification des sites existants doit également accompagner l'évolution des pratiques en faveur d'une meilleure gestion du foncier à vocation d'activités.

En matière de développement commercial et suite aux évolutions législatives récentes, le SCOT définit désormais les sites de développement des commerces, le type d'offre, notamment ceux supérieurs à 1 000 m² de surface de vente. Sept zones d'aménagement commerciales ont été identifiées dans le Grand Amiénois, en cohérence avec les perspectives de développement de l'offre commerciale. Au-delà de ces sites, la priorité est donnée aux implantations dans le tissu urbanisé pour maintenir le dynamisme commercial des pôles.

Au total, d'ici 2030, considérant les effets de la mise en œuvre du SCOT, l'offre nouvelle à vocation économique et commerciale représente un potentiel foncier de l'ordre de 300 ha. Offre disponible à court et moyen terme (environ 700 hectares) et offre nouvelle représente donc un rythme théorique de 50 ha par an en moyenne, soit le même rythme que celui observé entre 2001 et 2010.



Le Bosquet, Canton de Comté © Aduga

Partie 3



ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT

> INTRODUCTION

Trois éléments fondamentaux caractérisent l'environnement du pays du Grand Amiénois :

- son climat tempéré ;
- la forte présence de l'agriculture ;
- une urbanisation modérée.

Si le Grand Amiénois bénéficie d'un climat relativement favorable, il est assez peu ensoleillé (de l'ordre de 1 650 heures/an), ce qui limite incontestablement son attractivité. En revanche, il bénéficie d'une pluviométrie qui lui assure une ressource en eau permanente et le met généralement à l'abri de phénomènes extrêmes tels que les incendies et les fortes sécheresses. Il est aussi épargné par les crues violentes et l'importance et la fréquence des vents sont un facteur favorable à la qualité de l'air du pays.

La forte présence de l'agriculture est également un élément marquant. Cette activité a en effet une grande influence en matière de ressources naturelles, de paysage, de répartition des espaces naturels, de biodiversité ou encore de risques naturels.

Enfin, le territoire du Grand Amiénois est assez peu urbanisé. En raison de sa situation entre deux agglomérations qui se sont fortement développées (l'Île-de-France et la métropole lilloise), d'un développement qui a longtemps été porté par l'agriculture et d'une faible attractivité notamment entre 1980 et 2000, le pays n'est urbanisé que sur environ 7 % de sa surface, ce qui est sensiblement inférieur à la moyenne des bassins de vie français (9,5 %).

Les enjeux environnementaux du territoire relèvent de défis de dimensions géographiques variables et qui peuvent dépasser largement le cadre du Grand Amiénois. La lutte contre les changements climatiques, la limitation de l'urbanisation d'espaces agricoles et naturels, la préservation de la biodiversité, la modération de la consommation de ressources naturelles représentent des enjeux pour le territoire lui-même, mais plus généralement pour l'environnement mondial. La prise en compte de ces enjeux par le pays vise donc à préserver un environnement vivable pour ses habitants et les territoires voisins, mais relève aussi de la contribution du Grand Amiénois à la préservation des équilibres biologiques de la planète.

D'autres enjeux présentent un caractère plus local : la gestion de l'eau, la diversité et la qualité des paysages ou encore la prévention des risques sont des enjeux communs à tous les territoires, mais dont les tenants et aboutissants sont essentiellement locaux.

1. Un climat qui évolue, une évolution à laquelle le pays contribue

1.1 Perspectives d'évolution du climat et émissions de gaz à effet de serre

Le climat de la Terre évolue progressivement depuis plusieurs décennies, sous l'effet notamment des activités humaines qui, depuis le XIX^e siècle, contribuent à modifier l'atmosphère en accentuant l'effet de serre par l'émission de grandes quantités de divers gaz (dioxyde de carbone, méthane et protoxyde d'azote notamment). Dans le Nord de la France, la température moyenne a déjà augmenté de près d'un degré depuis un siècle. Les prévisions annoncent une poursuite de ce réchauffement et projettent, pour le Grand Amiénois, une augmentation de la température moyenne annuelle de 0,5 à 2,5 °C d'ici à 2050 et de 1,5 à 4 °C d'ici à 2100. Ce réchauffement global devrait s'accompagner d'autres évolutions climatiques telles que la diminution de la pluviométrie estivale. D'ici la fin du siècle, les périodes de fortes chaleurs et de sécheresse estivales devraient ainsi être de plus en plus fréquentes.

L'ampleur du défi planétaire que pose cette évolution, qui mobilise la communauté internationale de façon inédite sur un sujet environnemental, interpelle tous les territoires sous deux angles :

- celui de leur participation à l'atténuation de ce phénomène, chaque territoire contribuant aux changements climatiques par l'émission de gaz à effet de serre ;
- celui de leur adaptation à l'évolution du climat, qui va progressivement modifier les conditions naturelles ancestrales de vie, d'aménagement et de développement de ces territoires.

Comme tout territoire, le Grand Amiénois émet des gaz à effet de serre, ces émissions provenant de phénomènes naturels mais surtout des activités humaines. Toutes les activités humaines nécessitant l'utilisation d'énergie sont en effet émettrices de gaz à effet de serre. D'après les estimations apportées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)¹, dans le Grand Amiénois la répartition par secteurs des émissions de gaz à effet de serre était, en 2007 :

- 30 % par les transports ;
- 26,5 % par l'agriculture ;
- 18,5 % par l'habitat ;
- 12 % par l'industrie ;
- 11 % par le bâtiment tertiaire ;
- 2 % par les déchets.

Les transports sont donc à l'origine d'environ 30 % des émissions de gaz à effet de serre du pays du Grand Amiénois, dont 18 % liés aux transports des personnes et 12 % au transport de marchandises. Ce sont principalement les transports motorisés routiers qui sont à l'origine de ces émissions, en raison de l'utilisation de carburant essentiellement d'origine pétrolière, la combustion de produits pétroliers émettant beaucoup de dioxyde de carbone (CO₂).

18 % des émissions sont dus aux déplacements des personnes. Ces déplacements sont liés à divers motifs dont la part dans les émissions est approximativement la suivante :

- déplacements domicile-travail : 29 %
- déplacements hors du Grand Amiénois : 23 %
- déplacements liés aux loisirs : 11 %
- déplacements liés aux achats : 8 %
- déplacements domicile-études : 4 %
- autres raisons (démarches administratives, visites à d'autres personnes...) : 25 %

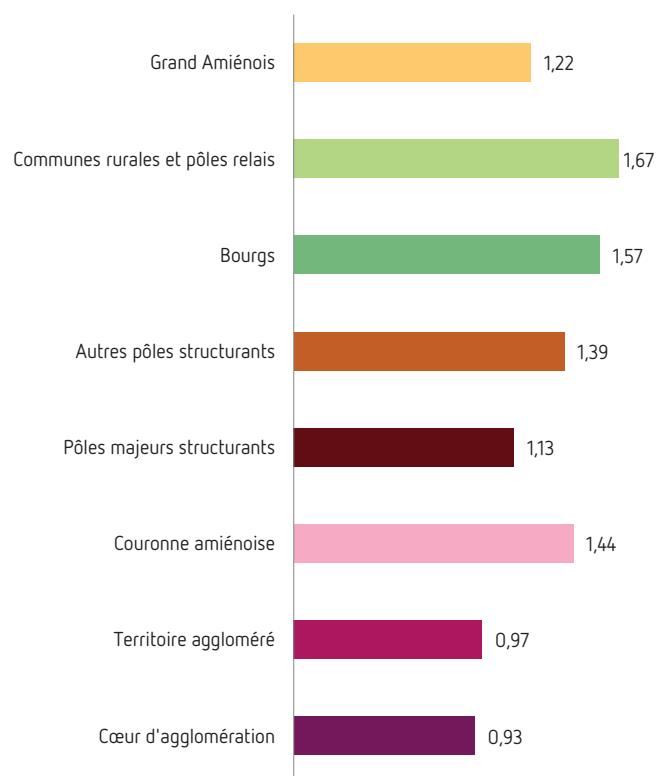
¹Les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports sont issues d'une précision du tableau de bord régional (méthodologie Mobiter développée par Énergies demain) à partir des données de l'enquête "déplacements grand territoire" (EDGT) réalisée dans le Grand Amiénois en 2009 et 2010.



Comme indiqué dans le diagnostic consacré aux déplacements et à l'organisation du territoire, la voiture est le mode de déplacements dominant dans le Grand Amiénois et représente ainsi à elle seule l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements de la population. Cependant les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des habitants sont très différentes selon leur lieu de résidence.

Émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements, par habitant, en 2007, selon le lieu de résidence (en teqCO2/an)

Source : Tableau de bord régional (ADEME/Région Picardie), données rectifiées avec les résultats de l'EDGT



L'agriculture représente plus d'un quart des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Les émissions de ce secteur sont dues d'une part à l'utilisation d'engrais synthétiques, dont la décomposition libère du protoxyde d'azote (N_2O), d'autre part à l'élevage (émissions dues aux animaux ruminants eux-mêmes et émissions dues aux effluents, lisier et fumier, principalement).

Enfin, l'habitat est le troisième secteur émetteur de gaz à effet de serre dans le pays, représentant près de 20 % des émissions. Celles-ci sont principalement dues à la consommation d'énergie pour le chauffage, qui est la cause d'environ trois quarts de ces émissions (environ 15 % des émissions totales du pays). Dans le Grand Amiénois le parc de logements est globalement ancien et donc insuffisamment isolé (car en grande partie construit avant la première réglementation

thermique), ce qui entraîne des consommations d'énergie importantes pour le chauffage ; en outre, le fioul et le gaz, fortement émetteurs de gaz à effet de serre, sont très utilisés comme source d'énergie domestique.

Perspectives d'évolution

Les mesures prises à différentes échelles pour atténuer le réchauffement climatique vont probablement entraîner une diminution des émissions de gaz à effet de serre dans de nombreux territoires. Ce devrait être le cas du Grand Amiénois au regard de la répartition par secteurs de ses émissions et des évolutions prévisibles qui concernent ces différents secteurs :

- l'amélioration des motorisations des véhicules, qui rejettent de moins en moins de CO₂, devrait entraîner une stabilisation des émissions dues au transport, tant de personnes que de marchandises, malgré l'évolution tendancielle des kilomètres totaux parcourus par la population et pour le fret ;
- la poursuite de l'optimisation de la fertilisation des cultures et le développement de la valorisation des déchets agricoles dressent la perspective d'une réduction progressive de l'utilisation d'engrais synthétiques et donc des émissions de protoxyde d'azote qui en découlent ;
- l'amélioration de la performance thermique des bâtiments, résidentiels et tertiaires, qu'ils soient nouvellement construits (sous l'effet de l'évolution de la réglementation thermique) ou anciens (grâce à la réhabilitation progressive du parc) et la poursuite du développement en cours de l'utilisation de sources d'énergie moins émissives, notamment renouvelables, devraient entraîner une légère diminution des émissions de gaz à effet de serre dues à l'habitat et au secteur tertiaire, malgré l'augmentation globale du nombre de bâtiments.

Difficilement quantifiable, la baisse des émissions de gaz à effet de serre pourrait ainsi être comprise entre 5 et 10 % en 2020, ce qui serait inférieur à l'objectif fixé par l'Union européenne d'une diminution de 20 % à cette échéance.

1.2 La qualité de l'air

Parallèlement à l'émission de gaz à effet de serre, les activités humaines et certains phénomènes naturels émettent dans l'atmosphère des particules ou des substances qui, à certaines doses, peuvent être nocives pour la santé, en particulier pour les personnes particulièrement sensibles.

Certains de ces polluants sont mesurés régulièrement, d'autres ne sont pas recherchés ou mesurés systématiquement et certains sont peut-être inconnus et insoupçonnés dans l'air ambiant. Dans le Grand Amiénois, en 2012, seule Amiens Métropole fait l'objet d'une surveillance régulière de plusieurs types de pollutions, assurée par Atmo Picardie².

Globalement, la pollution de l'air dans le pays est limitée par sa situation géographique et climatique : grâce à la proximité de la mer, le territoire est souvent balayé par des vents qui dispersent et éloignent les polluants.

Cependant deux types de pollutions sont préoccupants dans le sens où elles atteignent épisodiquement des niveaux problématiques pour la santé des personnes fragiles, voire parfois même pour l'ensemble de la population : il s'agit de l'ozone et des particules fines.

L'ozone, présent naturellement dans les hautes couches de l'atmosphère où il protège des rayonnements solaires trop forts, est toxique lorsqu'il est respiré à forte dose. Ses concentrations dans l'air, tant moyennes que de pointe, sont préoccupantes ; en particulier, des pics de pollution à l'ozone ayant des effets sur la santé des personnes particulièrement sensibles sont réguliers dans le Grand Amiénois.

Les concentrations de pointe en particules fines ("poussières") sont également régulièrement excessives dans l'agglomération d'Amiens au regard des valeurs limites fixées pour la protection de la santé.

²Association agréée par l'État pour la surveillance de la qualité de l'air en Picardie



Ces pollutions sont liées à l'émission de polluants par le trafic routier, certaines activités industrielles, l'utilisation de produits tels que solvants, peintures, etc. et par la combustion pour le chauffage des bâtiments.

Perspectives d'évolution

Les niveaux de pollution à l'ozone et aux particules fines ne montrent pas d'évolution sensible depuis le début du siècle. Pour ce qui est de l'ozone, le principal progrès que constitue l'amélioration des motorisations ne devrait avoir un effet qu'à long terme et ne semble ainsi pas de nature à résorber rapidement cette pollution de l'air.

Pour ce qui est des particules fines, une lente amélioration est attendue, en raison également de la réduction des émissions automobiles, mais aussi de l'évolution des pratiques agricoles (moindre recours au labour) et de la diminution de la part du fioul, fortement émetteur de particules, dans les sources de chauffage des bâtiments, et ce malgré l'augmentation de la part du bois, lui aussi émetteur de particules.

2. Un territoire agricole, une urbanisation qui progresse

En 2001*, la répartition de l'occupation du sol était la suivante : les espaces agricoles couvraient 80 % de la surface du pays ; 13 % du territoire étaient occupés par des espaces naturels et 7 % étaient urbanisés.

Les espaces agricoles sont essentiellement des terres cultivées (70 %), les prairies représentant 10 % de la surface.

Les espaces naturels sont essentiellement des boisements (11 % du territoire en 2002) et des zones humides. Ils sont répartis dans tout le pays mais on note une certaine concentration dans les vallées humides, qui sont moins propices à l'exploitation agricole que les plateaux et les vallées sèches.

Les espaces artificiels sont particulièrement concentrés dans l'agglomération amiénoise, mais aussi dans les vallées humides (Somme, Nièvre, Selle, Grouche, etc.) ou encore le long de la route nationale 25.

Entre 1980 et 2002, les principales évolutions de l'occupation du sol ont été les suivantes :

- les surfaces consacrées à l'agriculture ont reculé progressivement : -1 % environ entre 1980 et 2002 (2 200 hectares), soit 100 hectares par an ; c'est dans la communauté d'agglomération que ce phénomène a été le plus intense mais il a été notable aussi dans des communautés de communes (Pays du Coquelicot, Sud-Ouest amiénois, Val de Nièvre et environs notamment) ; l'aménagement de l'autoroute A16 a notamment contribué à cette consommation ;
- à l'échelle du pays, une évolution marquante a été le très fort recul des prairies ; entre 1980 et 1992, un quart des surfaces en prairies a disparu et cette évolution avait commencé bien avant 1980 ;
- les espaces naturels ont légèrement progressé : cela est surtout dû au développement des surfaces boisées, qui ont gagné un millier d'hectares entre 1980 et 2002 ; dans 40 % des cas, il s'agissait du boisement volontaire de prairies mais il y a aussi le boisement volontaire ou spontané d'espaces naturels ouverts (larris, zones humides).

L'espace du pays est donc majoritairement occupé par l'agriculture, en particulier par des espaces cultivés. En effet, la nature des sols ainsi que le climat tempéré et notamment la pluviométrie sont propices à l'activité agricole. Cette omniprésence de l'agriculture a une influence importante sur l'environnement du Grand Amiénois : elle détermine la plupart des écosystèmes, qui sont donc agricoles et une partie de la biodiversité ; par les intrants qu'elle utilise, elle exerce une pression forte sur les différentes composantes de l'environnement (sols, eaux souterraines, air, écosystèmes voisins, biodiversité) ; enfin elle façonne la plupart des paysages du pays.

Les espaces naturels sont nombreux mais disséminés et souvent de faible surface. Seuls quelques massifs boisés (Wailly-Frémontiers, Luchoux) et quelques vallées (la vallée de la Somme en particulier) constituent des ensembles

*En fonction des éléments d'information disponibles au cours du second semestre 2012, cette partie du SCOT soumis à approbation pourra être actualisée avec des données de 2010.

naturels continus d'importance. Les espaces artificiels sont assez peu étendus au regard de nombreux autres territoires. Néanmoins, la progression des surfaces urbanisées, au détriment principalement des espaces agricoles, est la principale tendance lourde d'évolution de cette occupation du sol. Au cours de la décennie 2001-2010, cette progression des espaces artificiels a été particulièrement forte au regard de celle des décennies précédentes. Cela est surtout dû à la construction de logements et à l'aménagement d'espaces à vocation économique. L'analyse détaillée de l'évolution de l'urbanisation figure dans la partie du diagnostic consacrée au foncier.

Perspectives d'évolution

La répartition globale de l'occupation du sol ne devrait pas évoluer fortement. La surface agricole va continuer à se réduire progressivement mais cet usage du sol restera fortement prédominant dans le Grand Amiénois. En raison des évolutions structurelles de l'élevage, la poursuite d'un lent recul des surfaces de prairies devrait se poursuivre. La progression des surfaces boisées devrait se poursuivre à un rythme inférieur à celui qui a eu cours ces dernières décennies, eu égard aux inflexions observées ces dernières années.

La progression de l'urbanisation devrait se poursuivre dans des proportions comparables au rythme observé lors de la dernière décennie. En effet, si la consommation de surfaces agricoles pour la réalisation d'infrastructures et d'équipements devrait connaître une nette inflexion, en l'absence de perspectives de projets de grands ouvrages linéaires ou d'équipements majeurs, l'utilisation d'espaces agricoles pour le développement de l'habitat et des activités économiques devrait se poursuivre à un rythme similaire voire supérieur, comme le laisse entrevoir la comptabilisation des espaces déjà ouverts à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme.



> La vallée de la Somme à Éclusier-Vaux, Pays du Coquelicot
© Aduga

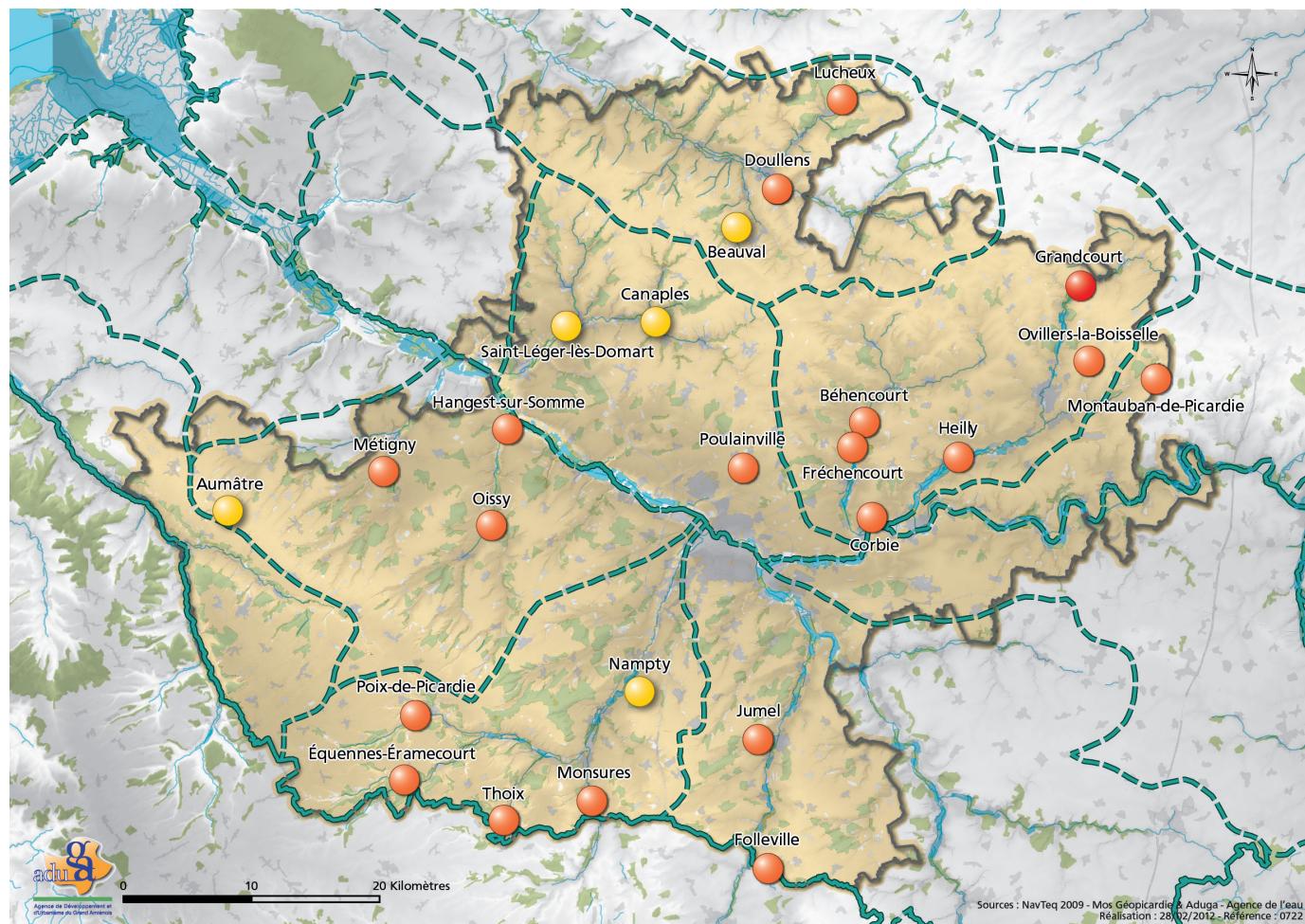
3. Une eau abondante mais polluée

3.1 La pollution des nappes phréatiques

Le sous-sol du Grand Amiénois contient de grandes quantités d'eau dans les nappes phréatiques. Mais ces eaux souterraines sont globalement altérées par diverses substances, notamment les nitrates et les pesticides.

Concernant les nitrates, les teneurs des eaux souterraines dans le Grand Amiénois sont variables selon les secteurs. La carte ci-jointe présente la situation dans la période 2007 – 2010 :

> Teneurs en nitrates des nappes phréatiques en 2010



Concentration en nitrates dans les nappes phréatiques

- Inférieure à 25 mg/l
- Entre 25 et 40 mg/l
- Supérieure à 40 mg/l

- - - Limites des principaux bassins versants souterrains

- la plus grande partie des nappes phréatiques présente des teneurs en nitrates comprises entre 25 et 40 mg/l, ce qui traduit un excès de nitrates par rapport à l'état naturel de l'eau, tout en restant inférieur aux limites réglementaires pour l'eau potable (50 mg/l). Cette altération est notamment marquée dans le quart nord-est du Grand Amiénois (Pays du Coquelicot, Val de Somme notamment).

La présence excessive de nitrates dans les nappes phréatiques est due à l'infiltration de matières azotées depuis la surface à partir de deux sources principales : les eaux usées et l'agriculture (cf. paragraphe 3.3).

Pour ce qui est des pesticides, la situation en 2008 était également contrastée. Elle apparaît satisfaisante dans de nombreux secteurs (Amiens Métropole, Val de Noye, Ouest Amiens, vallée de la Nièvre par exemple), dans lesquels les nappes phréatiques présentaient en 2008 une absence ou une très faible présence de ces substances. Dans d'autres secteurs, la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des pesticides est moyenne voire médiocre, notamment dans le sud-ouest du pays³.

Au regard de la situation constatée de 2001 à 2005, la tendance est à l'amélioration dans certaines parties du territoire (le Pays du Coquelicot par exemple). En revanche, une qualité médiocre persiste dans certains secteurs tels que les vallées des Évoissons et de la Poix.

La plupart des substances retrouvées dans les eaux souterraines sont des herbicides et sont donc liées aux activités de désherbage. Ces substances sont entraînées dans les eaux souterraines par lessivage et transit dans le sol et le sous-sol, de façon diffuse ou après concentration en certains points suite à des ruissellements.

Perspectives d'évolution

Les incertitudes sont grandes quant à l'évolution de la qualité des eaux souterraines. Malgré les initiatives et mesures prises depuis de nombreuses années, en matière d'assainissement des eaux usées et de pratiques agricoles, en vue de réduire les transferts de nitrates et de pesticides vers les nappes phréatiques, on n'observe pas d'amélioration globale au cours de la dernière décennie. Le décalage temporel entre les mesures en question et leurs effets potentiels sur la qualité des eaux, lié au temps de transfert des polluants dans le sol, peut expliquer cette inertie.

Les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) s'appliquant sur le territoire ont repoussé l'atteinte de l'objectif de bon état des eaux souterraines fixé à 2015 par la Directive européenne-cadre sur l'eau (DCE), en vertu des possibilités de dérogations autorisées par le texte européen. Dans le bassin Artois-Picardie (qui comprend le Grand Amiénois à l'exception du bassin versant de la Bresle), cet objectif d'atteinte du bon état des eaux souterraines a été repoussé à 2027. Pour la masse d'eau souterraine correspondant au bassin versant de la Bresle, cet objectif a été repoussé à 2021.

3.2 L'état des cours d'eau

La densité de cours d'eau est relativement faible dans le Grand Amiénois. Le réseau hydrographique se compose de 3 fleuves : l'Authie, la Somme et la Bresle et de leurs affluents et sous-affluents.

L'état qualitatif des cours d'eau est hétérogène. Elle est évaluée au regard de leur état écologique (qualité de l'écosystème) d'une part et de leur état chimique (pollution par des substances chimiques) d'autre part.

En 2007, l'Authie et ses affluents, la Noye, la Selle et ses affluents présentaient un bon état écologique. Le Saint-Landon, l'Airaines, la Bresle semblaient également présenter un état écologique satisfaisant. En revanche, l'Ancre et l'Avre présentaient un état écologique moyen ; la Somme, l'Hallue, la Nièvre et le Liger semblaient également en état moyen sur le plan écologique.

³Source : DREAL Picardie

Sur le plan chimique, de nombreux cours d'eau sont en mauvais état, principalement en raison de l'omniprésence de traces d'hydrocarbures (dits HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques). Ces hydrocarbures proviennent principalement de la combustion d'énergie pour le chauffage (fioul, bois, gaz naturel, charbon) ou pour les transports (carburants), mais aussi de déversements ou fuites accidentels ; ils arrivent dans les cours d'eau par lessivage de l'atmosphère lors des pluies et par ruissellement à partir des zones urbanisées. Dans le Grand Amiénois en 2007, seuls l'Hallue, la Noye, l'Airaines et une grande partie de la Somme apparaissaient moins touchés par cette contamination.

Par ailleurs, le fleuve Somme est touché par la présence de polychlorobiphényles (PCB). Ces polluants, qui s'accumulent durablement dans la vase qui couvre le fond du cours d'eau, contaminent également les poissons, ce qui entraîne l'interdiction de la commercialisation de certaines espèces depuis plusieurs années.

Perspectives d'évolution

La pollution par les HAP et les PCB ne semble pas pouvoir être résorbée rapidement. D'une part, une partie de cette pollution est désormais localisée dans les sédiments des cours d'eau ; d'autre part, même si des mesures sont prises pour limiter les émissions d'hydrocarbures, leur utilisation massive et la variété des sources d'émissions ne permettent pas d'envisager une forte amélioration à court terme. C'est pourquoi les SDAGE ont repoussé à 2027 l'objectif d'atteinte d'un bon état de la plupart de ces cours d'eau (objectif fixé normalement à 2015 par la directive européenne-cadre sur l'eau). Pour l'Hallue, la Noye et l'Airaines, le bon état devrait pouvoir être atteint en 2015. Enfin, pour la Somme en aval de Sailly-Laurette (Val de Somme), l'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2021.

3.3 La pression de l'agriculture et de l'habitat

La pression de l'agriculture

L'agriculture est une activité très présente dans le Grand Amiénois et la conduite des cultures, tout comme la pratique de l'élevage, a un impact sur la qualité des eaux souterraines.

D'une part, l'agriculture utilise des engrais pour fertiliser les cultures ; une partie de ces engrais est effectivement utilisée par les plantes, mais une partie ne l'est pas et est lessivée dans le sol lors des pluies ; une part de l'azote présent dans ces engrais descend ensuite progressivement jusqu'aux nappes phréatiques.

D'autre part, l'élevage génère des déchets organiques (lisier, fumier) riches en azote ; en cas de système de gestion ou de stockage insatisfaisant de ces effluents, une partie peut s'infiltrer dans le sol et être également lessivée vers les eaux souterraines ; par ailleurs ces déchets organiques sont aussi éliminés par épandage pour fertiliser les cultures, ce qui peut également, selon les quantités épandues et la nature du sol, contribuer à un transfert vers les eaux souterraines.

La moitié du territoire du Grand Amiénois est actuellement considérée comme vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Enfin, l'agriculture est la principale utilisatrice de pesticides (environ 90 % des volumes utilisés en Picardie) ; de même que pour les nitrates, si l'essentiel de ces produits est "utilisé" par les plantes, une partie rejoint le sol où elle peut descendre vers les nappes phréatiques ; en outre, les pesticides sont constitués de molécules synthétiques non complètement dégradées dans l'environnement.

L'agriculture biologique, qui n'utilise pas d'engrais ni de pesticides de synthèse, est très peu développée en Picardie, où elle occupe moins d'1 % de la surface agricole. Par ailleurs certaines cultures assez présentes dans le pays (pommes de terre, betteraves à sucre) nécessitent une forte utilisation de produits phytosanitaires.

La pression des eaux usées

Les eaux usées des logements sont, selon que la commune dispose ou non d'un assainissement collectif, traitées directement au niveau du logement ou évacuées dans un réseau de canalisations jusqu'à une station d'épuration. Ces dispositifs de traitement des eaux usées, qu'ils soient individuels ou collectifs, peuvent être à l'origine de transfert vers le milieu naturel de polluants divers, notamment de matières azotées, s'ils ne fonctionnent pas de manière satisfaisante.

Dans le Grand Amiénois, l'assainissement collectif concernait en 2011 environ 80 % des logements, dont le traitement des eaux est assuré par 56 stations d'épuration. L'âge et la qualité du fonctionnement de ces stations sont très variables, les plus anciennes ayant une quarantaine d'années. Les eaux épurées par ces stations sont soit infiltrées dans le sol (cas d'une vingtaine de stations d'épuration) ou rejetées dans les cours d'eau (25 cas) ou encore dans des étangs pour quelques-unes d'entre elles. Parmi ces stations, plusieurs présentent des dysfonctionnements conduisant à des rejets dans le milieu naturel d'eau insuffisamment épurée. Selon l'exutoire, ces dysfonctionnements peuvent entraîner un transfert de pollution vers les nappes phréatiques par infiltration, ou directement dans les cours d'eau (cas de la Domart et du Saint-Landon par exemple) ou dans des étangs (en vallée de la Somme notamment). Une dizaine de stations présentent ainsi des dysfonctionnements importants et une dizaine d'autres sont sujettes à des débordements en temps de pluie, les volumes d'eau pluviale saturant les ouvrages d'assainissement dans ces communes au réseau unitaire.

L'assainissement individuel concerne environ 20 % des logements, soit près de 30 000 d'entre eux. Il s'agit d'habitations situées dans des communes rurales (la quasi-totalité d'entre elles comptent moins de 800 habitants), dans lesquelles le parc de logements est ancien. Les dispositifs d'assainissement autonomes de ces habitations sont eux aussi généralement anciens et nombre d'entre eux n'apparaissent pas en conformité avec les normes actuelles. Ainsi une partie des systèmes d'assainissement autonome ne permet pas d'éviter la pollution du sous-sol, puis des nappes phréatiques, à partir des eaux usées des ménages concernés.



> Station d'épuration, Picquigny, Ouest Amiens
© Aduga



> Station d'épuration d'Ambonne, Amiens Métropole
© SEA Amiens Métropole



Perspectives d'évolution

Pour ce qui concerne l'agriculture, de nombreuses évolutions sont en cours depuis plusieurs années pour réduire le transfert d'éléments azotés et de produits phytosanitaires vers les nappes phréatiques. En complément du lent développement de l'agriculture biologique, les pratiques de protection raisonnée des cultures se diffusent dans les exploitations agricoles et des expérimentations d'ampleur croissante sont menées sur la protection intégrée, qui allie les méthodes préventives et l'utilisation réduite d'intrants synthétiques. L'observation et le suivi de l'état sanitaire des cultures, des réserves d'azote du sol, des quantités de fertilisants apportées, l'optimisation de la gestion des pesticides dans les exploitations et au moment des traitements, l'amélioration du stockage des effluents d'élevage, l'implantation de cultures intermédiaires se généralisent. S'appuyant notamment sur ces évolutions, un plan Écophyto 2018 a été élaboré au niveau national et est décliné en régions avec pour objectif de réduire de moitié l'utilisation de pesticides d'ici cette année-là.

En matière d'assainissement, afin de mettre œuvre la directive européenne "Eaux Résiduaires Urbaines", l'amélioration de l'assainissement est une préoccupation croissante de la politique de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques. Aussi les subventions auxquelles peuvent accéder les collectivités compétentes permettent l'engagement de nombreux travaux de mise en conformité ou la construction de nouvelles stations d'épuration.

Pour ce qui est de l'assainissement autonome, tout le territoire du Grand Amiénois est désormais couvert par des Services publics d'assainissement non collectif (SPANC), qui sont parfois complétés par des dispositifs d'accompagnement des particuliers pour la réhabilitation de leur système d'assainissement. Les contrôles des installations individuelles effectués par ces services entraînent depuis quelques années une lente mise aux normes du parc de dispositifs d'assainissement individuels défaillants.

Ainsi les mesures prises, dans le domaine agricole et en matière d'assainissement, laissent entrevoir une réduction progressive de la pression polluante exercée sur les ressources en eau.

3.4 L'importance de la gestion des eaux pluviales

Les ruissellements d'eau pluviale, qui ont fortement augmenté avec l'évolution de l'occupation du sol, peuvent contribuer à la pollution des milieux aquatiques. L'eau qui ruisselle emmène en effet avec elle les polluants présents sur le sol, qui sont ainsi emportés dans les cours d'eau, étangs, marais ou se concentrent dans des endroits où ils s'infiltrent dans le sol et rejoignent les nappes phréatiques. Dans les espaces cultivés, les pesticides et engrais présents sur le sol peuvent ainsi être emmenés, comme c'est le cas des divers polluants (notamment les résidus d'hydrocarbures) présents sur les chaussées dans les espaces urbanisés.

Au cours des dernières décennies, l'accroissement des surfaces imperméabilisées par l'urbanisation a accentué ce phénomène de ruissellement. Dans les principales agglomérations, un réseau de collecte des eaux pluviales permet de maîtriser ces flux et de les orienter ou de les traiter. Cependant de nombreux espaces urbanisés ne disposent pas de tels réseaux. Dans les espaces agricoles, les phénomènes de ruissellement ont également pris de l'ampleur sous l'effet de l'évolution des cultures pratiquées (développement des cultures implantées au printemps), de la raréfaction des prairies et de la disparition de nombreux éléments de paysage (haies, talus, bordures de champs, etc.) qui limitaient les écoulements.

Dans les espaces cultivés, les ruissellements excessifs contribuent aussi à l'érosion des sols et, en aval, à des inondations (Cf. partie relative aux risques d'inondations) et à l'envasement des zones humides.

4. La biodiversité : une forte concentration d'enjeux dans les milieux naturels

Le Grand Amiénois est caractérisé par une occupation du sol fortement dominée par l'agriculture, en particulier par les espaces cultivés qui couvrent 70 % du territoire. Les écosystèmes dominants sont donc des écosystèmes agricoles. Les milieux cultivés sont caractérisés par une intervention humaine très forte qui agit sur la composition du sol, sur sa couverture végétale et le peuplement animal. L'activité agricole a ainsi créé des milieux spécifiques ce qui a, au fil des siècles, contribué à l'apparition d'espèces végétales et animales particulières, inféodées à ces milieux agricoles. Ainsi, si les espaces cultivés accueillent aujourd'hui une faible biodiversité en comparaison des milieux naturels, en raison de l'intensification des pratiques agricoles des dernières décennies, ils peuvent accueillir localement des espèces de grand enjeu patrimonial car devenues rares et menacées. Dans le Grand Amiénois, c'est le cas notamment de certaines espèces d'oiseaux telles que l'Œdicnème criard et le Busard cendré.

Les prairies, qui couvrent 10 % du territoire, constituent des écosystèmes agricoles différents et aux caractéristiques variables selon leur localisation (plateaux, versants de vallées, fonds de vallées humides, etc.). Marquées par une modification du sol moins importante, elles peuvent accueillir une biodiversité importante, en particulier lorsqu'elles sont humides ou accompagnées de la présence de haies et d'arbres.

Les milieux naturels, non urbanisés et généralement non exploités par l'agriculture, ne couvrent ainsi qu'environ 13 % du territoire. Dans ces espaces, l'intervention humaine existe de longue date mais la végétation spontanée s'exprime largement, ce qui détermine la richesse de la faune et de la flore. De fait ces espaces accueillent la plus grande diversité d'espèces ; ils hébergent en particulier de nombreuses espèces exigeantes quant à leurs conditions de vie et donc très liées à des milieux spécifiques.

4.1 Les réseaux de milieux naturels

On peut distinguer plusieurs types de milieux naturels dans Grand Amiénois :

- les boisements, qui sont de tailles très variées (des innombrables petits bosquets au massif forestier de plusieurs milliers d'hectares de Wailly/Frémontiers/Lœuilly) et sont répartis tant dans les vallées que sur les plateaux ;
- les cours d'eau ;
- les zones humides situées essentiellement dans les vallées ;
- les larris, sur les versants des vallées humides ou des vallées sèches adjacentes, qui occupent une très faible surface à l'échelle du pays.

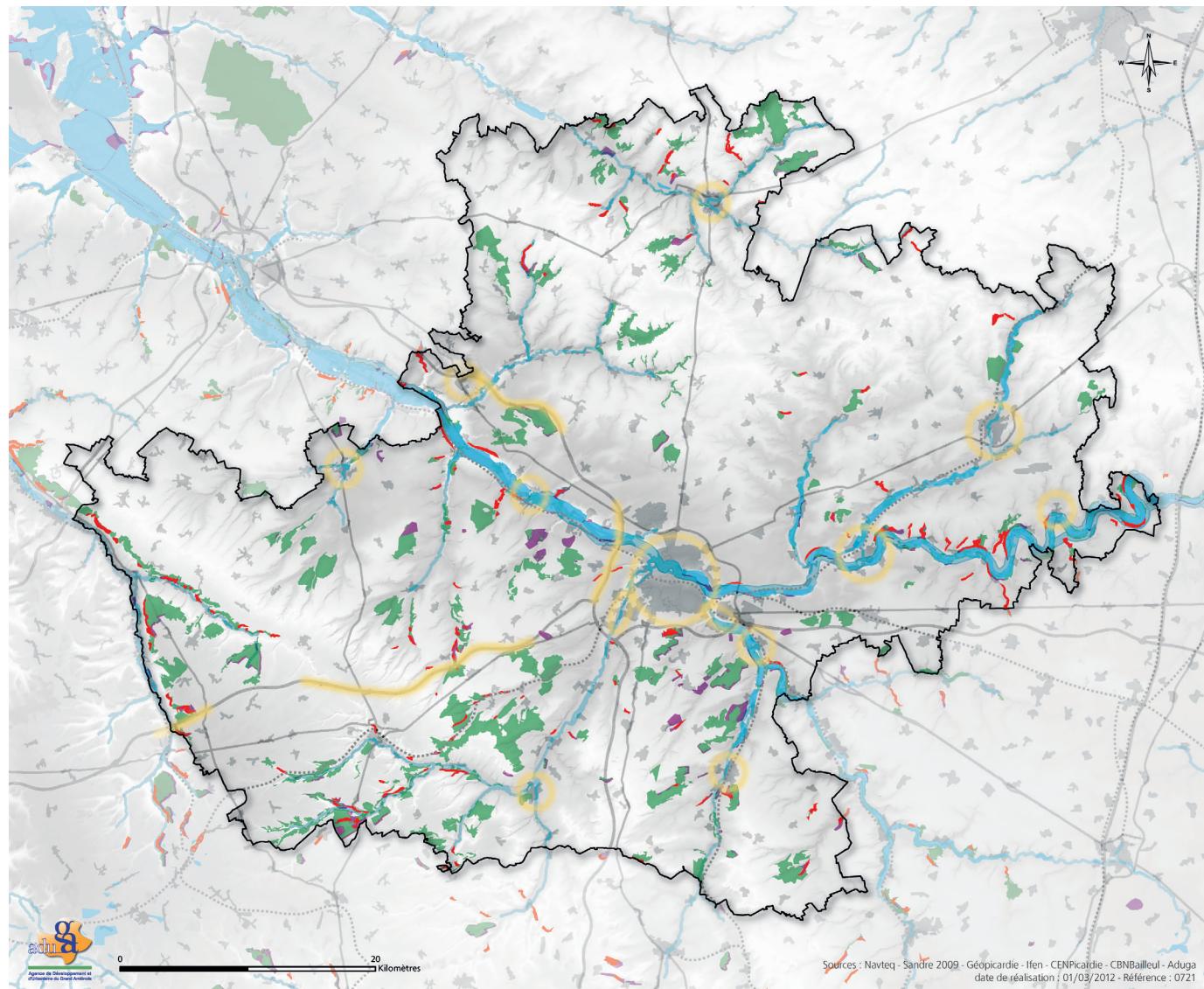
Ces différentes catégories de milieux naturels forment chacune des ensembles de milieux de même nature, dont la mise en réseau est nécessaire à la préservation de la faune et de la flore qu'ils accueillent.

En effet, la survie des espèces qui peuplent ces milieux nécessite qu'elles puissent circuler d'un site à l'autre, afin de permettre leurs déplacements entre les lieux de nourrissage, de repos et de reproduction, le brassage génétique au moment de la reproduction et la conquête de nouveaux espaces pour consolider leur population. Or cette circulation des espèces peut être entravée par des aménagements qui constituent des obstacles difficilement franchissables.

La richesse écologique des sites naturels est reconnue par différents inventaires et classements. La plupart des espaces naturels du pays sont considérés comme des Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I, car ils présentent une richesse ou un potentiel écologique non négligeable, en raison de la présence d'espèces ou de milieux naturels rares et caractéristiques du territoire régional ou national. Ces ZNIEFF de type I occupent ainsi 11,5 % de la surface du Grand Amiénois et près de trois quarts des communes sont concernées par ce type de zone sur une partie de leur territoire.



> Les principaux réseaux de milieux naturels du Grand Amiénois



- | | | | |
|--|------------------------------|--|---|
| | Infrastructures routières | | Milieux humides |
| | Infrastructures ferroviaires | | Pelouses calcicoles |
| | Tâche urbaine | | Bois et forêts |
| | Cours d'eau | | Autres sites d'intérêt floristique |
| | | | Ruptures de la continuité des réseaux de milieux naturels |

Par ailleurs, certains espaces, couvrant à peine 2 % de la surface du pays, sont intégrés au réseau Natura 2000. Ce réseau européen regroupe des espaces considérés comme précieux à l'échelle européenne, en raison de la présence de milieux et/ou d'espèces (animales ou végétales) devenus rares et menacés dans l'Union européenne, ou au moins en Europe de l'Ouest. Le classement de ces zones vise ainsi à rechercher des moyens de préserver ces espaces exceptionnels, afin d'éviter leur disparition définitive du continent européen. Les espaces concernés sont classés en "zone spéciale de conservation" lorsqu'ils sont intégrés au réseau Natura 2000 en raison de la nature des habitats naturels et des espèces qui y sont liées et/ou en "zone de protection spéciale" lorsqu'ils ont été intégrés en réseau en raison de leur intérêt spécifique pour l'accueil des oiseaux.

En complément des zones évoquées ci-avant, certains espaces, même s'ils n'hébergent pas d'espèces particulièrement menacées, présentent néanmoins un intérêt important dans le réseau écologique du Grand Amiénois, en raison du type de milieu naturel qui les caractérise et de leur rôle dans la continuité de ces milieux. C'est le cas de l'ensemble des zones humides et des larris du territoire. Par ailleurs quelques zones cultivées ont conservé des caractéristiques spécifiques qui permettent la présence de plantes champêtres qui se sont fortement raréfiées telles que le Bleuet. Elles constituent des sites d'intérêt floristique particulier.

Certains espaces font l'objet d'une protection stricte assortie d'une gestion conservatoire de leurs richesses écologiques : il s'agit de la réserve naturelle de l'étang Saint-Ladre située à Boves (Amiens Métropole) et de quatre sites bénéficiant d'un arrêté préfectoral de protection de biotope. Ces espaces couvrent 133 hectares au total.

L'ensemble de ces espaces naturels constitue les cœurs de nature du pays, principaux foyers de la biodiversité du territoire du Grand Amiénois.

Si les surfaces boisées ont augmenté au cours des dernières décennies, les zones humides et les larris ont globalement connu des évolutions défavorables.

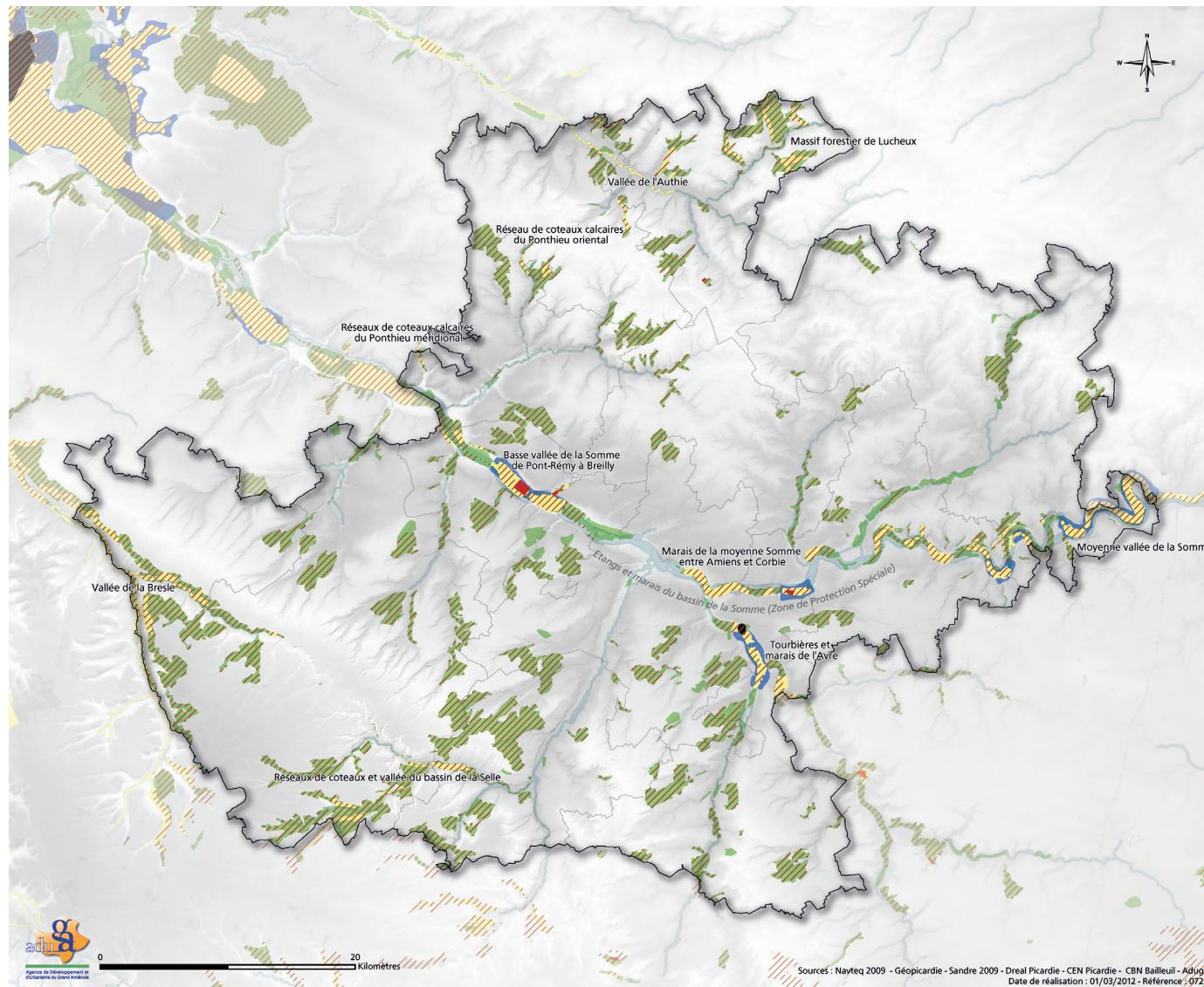


> L'Avre à Boves, Amiens Métropole
© Aduga



> Larris de Boisbergues, Bernavillois
© Aduga

> Les espaces naturels remarquables du pays du Grand Amiénois



4.2 Zones humides et coteaux calcaires

Les zones humides et les larris forment deux catégories d'espaces naturels qui nécessitent une attention particulière, en raison d'une part de la richesse particulière qu'ils recèlent, d'autre part des dégradations et menaces dont ils font l'objet depuis plusieurs décennies.

Les zones humides

Les zones humides sont de plusieurs types : marais, étangs, prairies, à caractère tourbeux ou non. Cependant la caractéristique remarquable du pays du Grand Amiénois est la présence de zones humides tourbeuses de grande importance, tant en termes de surface que d'intérêt écologique. Les centaines d'hectares de marais tourbeux alcalins situés dans les fonds de vallées de la Somme, de l'Avre et de quelques autres affluents forment un ensemble remarquable parcourant tout le département et constituent un ensemble exceptionnel à l'échelle de la France et probablement même dans tout le Nord-Ouest de l'Europe.

Ce continuum remarquable est cependant interrompu dans l'agglomération amiénoise. L'urbanisation du fond de vallée, dans sa partie la plus dense, ne présente plus aucun caractère de zone humide sur près d'un kilomètre, ce qui peut constituer un obstacle majeur pour la circulation de certaines espèces. À des degrés moindres, les autres agglomérations implantées en fonds de vallées de la Somme et de l'Avre (Corbie, Boves par exemple) constituent également des freins dans les déplacements des espèces.

Beaucoup de zones humides ont, au cours des dernières décennies, été remblayées ou asséchées par des drainages ou des plantations. Si ces phénomènes sont moins intenses depuis quelques années, à la faveur d'une protection réglementaire renforcée de ces milieux, la qualité et donc la richesse écologique de ces espaces sont souvent menacées par d'autres facteurs. Les espaces humides ouverts étant les plus porteurs d'enjeux, leur boisement progressif, consécutif à un abandon d'usages traditionnels, modifie l'écosystème et fragilise certaines espèces. Les zones humides du pays sont aussi sujettes à un engorgement croissant et sont directement impactées par la pollution de l'eau.



> Le continuum de la vallée de la Somme en aval d'Amiens (Amiens Métropole)
© Balloid



> Marais boisé, Bray-sur-Somme, Pays du Coquelicot
© Aduga

Les larris

Ce sont des coteaux calcaires, exposés au sud ou à l'ouest, qui présentent un paysage ouvert avec une végétation rase dus aux conditions de sol et d'exposition mais aussi à une utilisation ancienne par l'agriculture pour le pâturage. Il en résulte une flore et une faune particulières à caractère méridional, qui trouvent sur ces coteaux les rares endroits où elles peuvent se perpétuer. Les espèces les plus emblématiques de ces pelouses calcicoles sont des orchidées, mais ces milieux accueillent aussi un cortège d'espèces animales plus ou moins menacées.

Liée à une activité agricole, cette biodiversité remarquable des larris est menacée de longue date par l'évolution de l'élevage et plus particulièrement la disparition progressive du pâturage par les moutons ou les chèvres. Cette absence de pâturage conduit à un embroussaillage progressif qui modifie les conditions de sol et d'ensoleillement nécessaires aux espèces caractéristiques de ces milieux. Cette fragilisation des espèces est en outre accentuée par l'isolement des larris. La fragmentation des réseaux de pelouses calcicoles est en effet particulièrement marquée, de sorte que les déplacements des espèces et donc les échanges entre les sites sont souvent rendus difficiles voire impossibles. Ainsi les connexions entre les pelouses calcicoles d'un même secteur représentent un enjeu important pour la conservation de la richesse écologique de ces milieux particuliers.

D'une manière générale, l'abandon d'usages anciens de ces milieux naturels sensibles (pâturage, exploitation de la tourbe, etc.) est une cause majeure de dégradation de ces habitats et de fragilisation des espèces qu'ils accueillent. La plupart des sites qui conservent leur richesse le doivent aujourd'hui à des actions de gestion visant la conservation de la biodiversité et principalement financées par des fonds publics.

Perspectives d'évolution

La répartition globale de l'occupation du sol ne devrait pas évoluer sensiblement.

L'évolution naturelle des milieux les plus emblématiques et menacés (zones humides et larris) devrait continuer à appauvrir la richesse de nombreux sites qui ne bénéficient pas d'une gestion conservatoire. Cette dégradation pourrait cependant s'atténuer, considérant la réduction progressive de certaines pressions indirectes (tels que la pollution de l'eau) et le développement des moyens consacrés à la gestion des sites concernés.

Les espaces cultivés devraient progressivement s'enrichir de linéaires de haies et de bandes enherbées en de nombreux endroits, ce qui devrait contribuer à consolider la biodiversité de ces espaces.

4.3 Quelques espèces de grand enjeu

Des espèces rares et très menacées

Le Grand Amiénois abrite plusieurs espèces menacées à l'échelle internationale. Ces espèces présentent donc un caractère patrimonial important, qui dépasse largement le cadre du pays.

C'est le cas en particulier :

- de deux espèces de libellules considérées comme quasi menacées d'extinction sur la planète :
 - l'Agrion de Mercure, qui est présente en vallée de la Bresle ;
 - la Cordulie à corps fin.
- de trois espèces de plantes plus ou moins menacées de disparition à l'échelle européenne :
 - le Sisymbre couché, présent dans la vallée de la Somme dans la communauté de communes Ouest Amiens ;
 - le Liparis de Loesel, présent en deux endroits de la vallée de la Somme, notamment dans le Grand marais de la Queue, à l'est d'Amiens Métropole ;
 - l'Ache rampante.



> Cordulie à corps fin
© L. Grandpierre, CENP

Des espèces invasives

Comme désormais la plupart des territoires, le Grand Amiénois est concerné par la problématique des espèces invasives. Les activités humaines sont en effet à l'origine de l'introduction en Europe d'espèces originaires d'autres continents, utilisées souvent à des fins ornementales. Certaines plantes exotiques peuvent ainsi se disperser dans l'environnement et, pour les plus résistantes et dynamiques, coloniser des surfaces naturelles importantes, provoquant selon les cas une dégradation des milieux naturels, une concurrence préjudiciable aux espèces locales, des perturbations des activités humaines voire même des risques sanitaires pour la population.

Dans le Grand Amiénois, les principales espèces végétales concernées sont :

- la Jussie à grandes fleurs, plante aquatique qui colonise très rapidement les canaux et fossés jusqu'à provoquer leur comblement ; elle est notamment présente en plusieurs endroits de la vallée de la Somme ;
- la Renouée du Japon, qui s'est fortement répandue et se développe en de très nombreux endroits du pays dans des milieux variés (bords de routes, délaissés ferroviaires, champs, zones humides, etc.) ;
- la Berce du Caucase, plante ombellifère très urticante ;
- le Myriophylle du Brésil.



> Jussie à grandes fleurs
© B. Toussaint, Conservatoire botanique de Bailleul

5. Des paysages et patrimoines identitaires en perte d'affirmation

5.1 Les paysages ruraux

Les paysages de plateaux

Les paysages de plateaux sont caractérisés par l'omniprésence de l'agriculture, par les variations du relief et la présence de vallées sèches, par l'alternance complexe et hétérogène de champs, prairies, boisements, végétation ponctuelle et par la présence de nombreux villages plus ou moins densément implantés selon les secteurs du pays. Ils sont donc très dépendants des caractéristiques de l'activité agricole d'une part (taille des parcelles, nature et diversité des cultures, présence ou non d'élevage, maintien ou non d'éléments fixes tels que haies, talus) et de l'urbanisation d'autre part (extension des zones habitées, implantation de zones d'activités, de bâtiments agricoles, etc.).

Dans ces espaces ouverts, les évolutions de l'agriculture sont un des principaux facteurs d'évolution du paysage. Dans de nombreux secteurs, l'agrandissement du parcellaire agricole associé à la suppression de la végétation linéaire ou ponctuelle (haies, rideaux, arbres, etc.) a conduit à une banalisation de ces espaces de grandes cultures. Ce phénomène a eu des ampleurs différentes selon les secteurs et de nombreux paysages agricoles restent riches de grandes qualités et diversité paysagères.

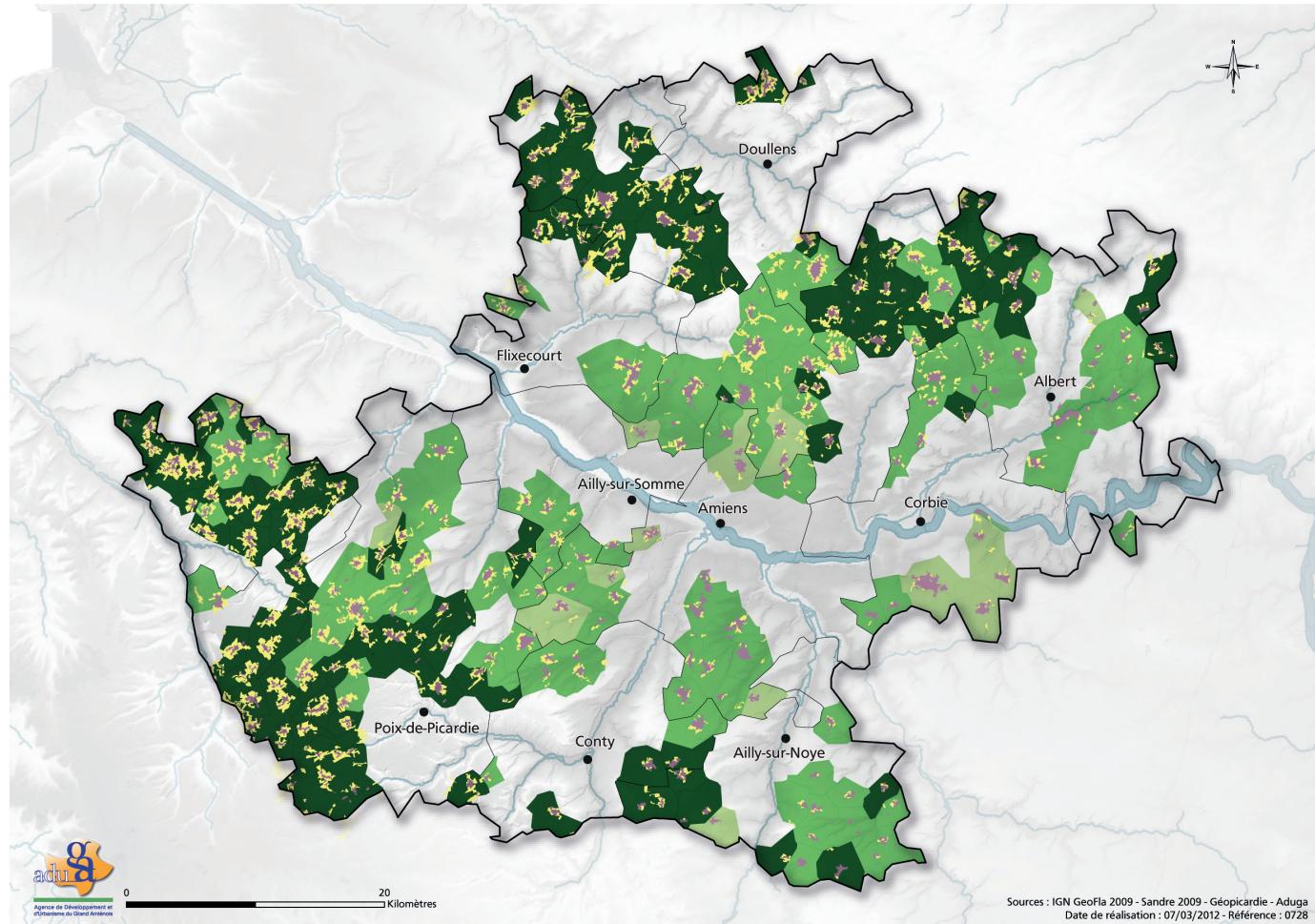
Par ailleurs, si la suppression de haies, rideaux ou bosquets s'observe encore localement, une dynamique inverse de réimplantations de haies et de bandes enherbées a également cours depuis plusieurs années, sous l'effet d'initiatives locales et de la conditionnalité des aides européennes à l'agriculture.

Dans ce grand paysage, l'extension des villages est également un facteur important d'évolution paysagère. L'altération progressive de la silhouette boisée de plusieurs villages est une tendance marquante depuis des années. De nombreuses constructions récentes (sous forme de lotissements notamment) se sont implantées hors des ceintures arborées des communes, devenant ainsi très visibles dans le grand paysage. Ce phénomène a été particulièrement intense dans les communes de plateau de la première couronne autour d'Amiens, où la périurbanisation a été la plus intense, et dans l'est du pays où le recul de l'élevage bovin a été particulièrement marqué. En effet, cette évolution est due à la conjonction de deux phénomènes d'ampleur : le développement des lotissements pavillonnaires en périphérie des bourgs et villages et la disparition de nombreuses exploitations d'élevage, qui a réduit l'intérêt agricole des prairies situées au contact du bâti. Au cours de la dernière décennie, cette raréfaction des "villages bosquets" s'est progressivement étendue dans des secteurs plus éloignés de l'agglomération amiénoise. Ainsi on retrouve encore ces silhouettes caractéristiques dans le sud-ouest et le nord du pays, secteurs où l'élevage bovin a le mieux résisté et les plus récemment touchés par la périurbanisation.



> Extension urbaine, Vignacourt, Val de Nièvre et environs
© Aduga

> État de conservation de la silhouette des villages bosquets



Occupation du sol (en 2001)

- | | |
|--|--|
|  Silhouette arborée intacte |  Prairies |
|  Silhouette arborée altérée |  Villages |
|  Silhouette arborée absente | |

Ces périphéries des communes, presque uniformément composées de pavillons, sont très différentes des cœurs de villages où le paysage est fréquemment marqué par du bâti ancien caractéristique (maisons et granges alignées sur rues, granges en torchis ou bardage bois, adaptation à la pente, etc.) et divers espaces publics (notamment places, trottoirs enherbés, mares...). Dans nombre de communes cependant, ces caractéristiques typiques se sont progressivement effacées par l'implantation de logements contemporains ne s'intégrant pas à cette trame urbaine traditionnelle. Le retrait des constructions par rapport à la rue, les terrassements visant à s'affranchir de l'adaptation à la pente sont les principales évolutions concourant à la disparition progressive de la morphologie historique des centres des villages. La disparition d'éléments typiques de l'espace public comme les trottoirs enherbés contribue aussi à la perte d'identité de ces communes.

Les paysages des vallées

Depuis ces plateaux, les vallées humides sont souvent perceptibles grâce à la végétation qui en émerge : boisements qui soulignent le haut des versants, peupliers caractéristiques des fonds de vallées. Elles présentent un paysage très différent de celui des plateaux et vallées sèches, en raison de leur relief, de la présence de l'eau mais aussi car le paysage y est beaucoup moins marqué par l'agriculture et davantage par la végétation arborée. Dans ces vallées, les villages sont, comme sur les plateaux, traditionnellement bien intégrés dans la végétation. Si c'est toujours le cas de la plupart des communes implantées en bas de versants, dont les constructions restent majoritairement masquées par la végétation du fond de vallée, les extensions urbaines qui se développent en haut des versants marquent fortement le paysage, n'étant pas ou peu intégrés dans la végétation.

Une autre évolution est la fermeture des paysages de fonds de vallées. Le recul de l'élevage et l'absence d'entretien traditionnel de nombre d'espaces de marais se traduisent par le boisement de prairies et zones humides. Le cas des hortillonnages est emblématique de ce type d'évolution : le recul du maraîchage, remplacé par des usages de loisirs, y a entraîné de nombreuses plantations arborées sur les parcelles, ce qui a considérablement fermé le paysage de ces marais cultivés. La plupart des fonds de vallées sont aussi marqués par la présence d'habitats légers de loisirs, prenant la forme de cabanons, caravanes, mobile homes ou constructions en dur souvent implantées en dehors de toute réglementation d'urbanisme. Cette présence d'habitats légers de loisirs est particulièrement forte en vallée de la Somme en amont de Corbie, où l'accueil de résidents saisonniers venus des régions voisines est une forme ancienne d'accueil touristique.



> Cohabitation de maisons récente et traditionnelle, Aveslges, Sud-Ouest amiénois
© Aduga



> Construction en haut de versant, Hangest-sur-Somme, Ouest Amiens
© Aduga

5.2 Paysages urbains et entrées de villes

L'agglomération amiénoise

Le centre-ville d'Amiens présente plusieurs visages urbains : la partie reconstruite (parcelles larges, petits immeubles collectifs peu élevés avec une architecture variée en brique, pierre ou béton), le centre-ville historique (parcelles assez étroites, patrimoine riche et bâti assez hétérogène en brique et pierre), le quartier Saint-Leu (parcellaire étroit suivant la trame des canaux et venelles, bâti ancien en pan de bois et torchis et bâti récent plus hétérogène) et le quartier de la cathédrale (récemment aménagé et respectant l'architecture locale tout en déclinant un vocabulaire contemporain). Autour de ce centre s'étaient développés au cours de la révolution industrielle des faubourgs composés d'amiénoises, lesquelles constituent encore aujourd'hui les éléments principaux, voire exclusifs, du paysage urbain de nombreuses rues. Le tissu de faubourgs s'est structuré autour d'un important réseau viaire au caractère radioconcentrique marqué, notamment dans ses développements au sud. Au-delà des faubourgs, des extensions sous formes de collectifs et de quartiers pavillonnaires se sont développées sur le versant nord et sur le coteau sud entre les faubourgs étirés le long des voies de communication. Cet urbanisme développé depuis les années 50 marque une rupture avec les formes urbaines traditionnelles. Le bâti n'est plus aligné sur rue, les collectifs se présentent sous forme de vastes îlots urbains ouverts et le style pavillonnaire offre des parcelles privatives où la maison se dresse au milieu de la parcelle. Un style architectural varié et sans grande cohérence caractérise ces extensions. L'omniprésence des espaces verts, en bordure de parcelle ou à proximité et au cœur des îlots, génère la qualité de ces quartiers.

Plusieurs communes périphériques d'Amiens forment aujourd'hui un continuum bâti avec la ville centre : Camon et Rivery au nord-est, Cagny et Longueau au sud-est, Dreuil-lès-Amiens au nord-ouest forment une urbanisation radioconcentrique autour d'Amiens ; c'est le cas aussi de Pont-de-Metz, Saleux, Salouël et Dury au sud-ouest où l'urbanisation se développe en doigts de gant le long des voies de communication.

L'omniprésence de l'eau et les confluences sont la carte d'identité de l'agglomération. Le patrimoine naturel est également un élément identitaire du tissu urbain : les grands espaces de jardins, les parcs, etc. jalonnent l'agglomération et participent à la qualité du cadre de vie. Les jardins familiaux, très nombreux, sont un élément typique du fond de vallée mais témoignent aussi de l'histoire sociale de l'agglomération dans les faubourgs et en périphérie de la ville. C'est également le cas des grands espaces cultivés qui rappellent aux citadins le fort contexte agricole dans lequel s'inscrit la capitale régionale. La proximité visuelle est grande entre les espaces de grandes cultures caractéristiques de l'agriculture du Grand Amiénois et le bâti urbain caractérisant l'agglomération.



> Quartier Saint-Leu, Amiens
© Aduga

Enfin, les parcs d'activité marquent plusieurs entrées de l'agglomération. Ces espaces d'activités, développés pour la plupart sur le plateau, sont des éléments aujourd'hui omniprésents dans le paysage.

Les autres pôles urbains

Les pôles secondaires sont tous installés dans les fonds de vallées : Albert au bord de l'Ancre, Corbie dans la vallée de la Somme, Doullens le long de l'Authie, Flixecourt en aval de la Nièvre, Ailly-sur-Noye bordée par la Noye et Poix-de-Picardie arrosée par la rivière de Poix.

On retrouve dans ces communes des tissus urbains variés. Le centre-ville construit en fond de vallée est composé d'un bâti mitoyen où la brique prédomine. Au-delà de ce centre commerçant très localisé, on retrouve de nombreuses granges alignées sur rue alternant avec des logements. Au cours de la révolution industrielle, des usines et des logements ouvriers sont apparus dans le paysage urbain (excepté à Poix-de-Picardie), pour l'essentiel en fond de vallée. Ces villes sont souvent dominées par des éléments emblématiques : clochers, beffrois, hôtels de ville et châteaux. Ces bâtiments dominaient autrefois le paysage de la ville et étaient les seuls éléments visibles depuis les plateaux. Aujourd'hui, l'ensemble des fonds de vallée de ces communes est urbanisé (à l'exception de certaines zones inondables) et l'urbanisation se développe essentiellement sur les coteaux, les plateaux et les vallées adjacentes. Tissus pavillonnaires et espaces d'activités se développent également sur les pentes et sur les espaces d'amorce des plateaux et marquent les entrées de ville. L'interface entre cette urbanisation et les champs est souvent très abrupte et les constructions sont très visibles depuis les plateaux comme depuis les vallées. Les espaces d'activités formalisent des entrées de ville tantôt soignées, tantôt plus délaissées. Ce développement a également tendance à effacer les points de vue sur les principaux éléments urbains et le grand paysage alentour, notamment le plateau agricole.

Perspectives d'évolution

L'évolution des paysages ruraux pourrait être contrastée, considérant la poursuite de diverses tendances à l'œuvre :

- l'étalement urbain, avec ses conséquences en termes d'extension des villages et donc sur la silhouette de ceux-ci ;
- la raréfaction des prairies ;
- le développement des dispositifs associés à la biodiversité et au paysage en agriculture ;
- l'augmentation du nombre d'éoliennes, qui transforme déjà le paysage des secteurs concernés par l'implantation des parcs.

La poursuite de l'implantation, en périphérie des villages, d'un bâti pavillonnaire uniforme et la raréfaction continue des prairies laissent entrevoir une poursuite de la perte des caractéristiques paysagères et de l'identité des différentes entités du pays. L'uniformisation des paysages à l'échelle du Grand Amiénois est donc prévisible.

Cependant la diversification de ces paysages par l'implantation nouvelle de haies, de bandes enherbées et autres éléments végétaux pérennes est une tendance qui s'inscrit dans le développement progressif d'une agriculture durable, notamment en termes de préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux. Malgré la poursuite de l'agrandissement du parcellaire et de la suppression de rideaux et haies anciennes qui en découle, cette tendance devrait contribuer à développer progressivement la qualité des paysages agricoles.

Au cœur des villages, l'effacement progressif des éléments caractéristiques devrait également se poursuivre. Autour des villes du pays, le développement urbain sur les coteaux et le bord des plateaux pourrait être atténué par le développement croissant des opérations s'intégrant au tissu urbain existant, sous l'effet des dispositions légales et réglementaires visant à freiner l'urbanisation d'espaces agricoles et naturels.

5.3 Le patrimoine culturel

Le Grand Amiénois dispose d'un patrimoine culturel et historique important, mais diffus et relativement confidentiel. En dehors des éléments patrimoniaux emblématiques (cathédrale d'Amiens, hortillonnages, châteaux de Folleville et de Rambures, citadelle de Doullens, beffrois, usine Saint Frères à Flixecourt, tour Perret, etc.), le Grand Amiénois dispose d'une multitude d'éléments de patrimoine aussi variés que les calvaires, les granges en torchis, les églises, les maisons ouvrières, etc.

Les monuments classés ou inscrits, notamment en tant que monuments historiques, bénéficient d'une protection face aux destructions ou démolitions volontaires dont ils pourraient faire l'objet. Cette protection n'empêche cependant pas la dégradation "naturelle" d'un certain nombre de bâtiments, due à l'usure du temps et à l'action des éléments naturels sur les matériaux. Une partie de ce patrimoine fait l'objet de réhabilitations, d'initiatives privées ou publiques, visant à préserver leur intégrité et leur caractéristiques spécifiques. Un grand nombre de communes ont ainsi entrepris la remise en état des églises dont elles ont la charge. Ce n'est cependant pas le cas de l'ensemble des bâtiments concernés ; certains d'entre eux ne bénéficient pas de telles opérations et se dégradent irréversiblement, en raison principalement du coût élevé des opérations de réhabilitation. Dans quelques cas extrêmes, les édifices s'écroulent ou doivent être détruits pour des raisons de sécurité. C'est notamment le cas des édifices ne bénéficiant pas d'un classement ou d'une inscription, pour lesquels les difficultés de financement des opérations de restauration sont souvent accrues. Le manque de reconnaissance d'une partie de ce patrimoine peut également dans certains cas limiter les initiatives visant sa remise en état. Cependant, face aux difficultés rencontrées par certaines collectivités dans ce domaine, de nombreuses associations locales ont été créées pour trouver des solutions de sauvegarde de ce patrimoine.

Le patrimoine vernaculaire, plus discret, n'est pas toujours épargné. Beaucoup d'opérations d'aménagement ont démantelé le petit patrimoine et les éléments de paysage préexistants sur les sites, même si de nombreuses opérations de restauration sont également menées.



> Église en ruine, Mailly-Raineval, Val de Noye
© Aduga



> Éclusier-Vaux, calvaire de la montagne de Vaux, Pays du Coquelicot
© Aduga

Enfin, le patrimoine d'origine agricole ou industriel est bien souvent en désuétude. En raison de l'évolution des structures agricoles (augmentation de la taille des exploitations et du matériel, recul de l'élevage), de nombreuses granges en matériaux traditionnels (torchis, brique) ont perdu toute utilité économique. Certains propriétaires ont entrepris, en vue de donner une nouvelle fonction à ces bâtiments, des réhabilitations lors desquelles les caractères patrimoniaux sont plus ou moins conservés. Dans le secteur industriel, le déclin de filières entières, telles que celle du textile, a conduit une grande partie du patrimoine bâti industriel à un destin comparable.



> Granges à l'abandon, Dromesnil, Sud-Ouest amiénois
© Aduga

Perspectives d'évolution

Le patrimoine monumental fait l'objet d'attentions, tant publiques que citoyennes, qui donnent la perspective d'une préservation de l'essentiel de ses éléments, même si les difficultés de financement et parfois le manque d'intérêt de la population pour certains pans de ce patrimoine, ne permettront pas d'éviter la disparition des éléments les plus fragiles.

Le bâti rural ou industriel qui témoigne d'activités économiques en fort déclin devrait, en l'absence de dynamiques fortes pour le réhabiliter, continuer à disparaître progressivement.



Les servitudes de protection

Les sites classés

Le Grand Amiénois compte à ce jour neuf sites classés. Sept sites classés sont ponctuels, ils correspondent à des arbres.

Trois de ces arbres ponctuent encore les paysages du pays :

- l'arbre des épousailles à Lucheux ;
- un tilleul dit « arbre de la Croix Notre-Dame » à Saint-Léger-les-Domart ;
- le cèdre du parc du château de Bermesnil, considéré comme condamné à court terme.

Les quatre autres arbres classés ont disparu :

- l'hêtre dit « la canne au bois » à Croixrault ;
- un hêtre abattu en 1964 à Louvencourt ;
- l'arbre curieux ou « la porte cochère » dans le bois de Watron à Lucheux ;
- l'orme de la place du hameau de Digeon à Morvillers-Saint-Saturnin.

Ces 4 sites sont aujourd'hui en cours de déclassement.

Les deux autres sites classés sont les ruines du château des ducs de Luynes à Airaines et ses abords, ainsi que les bâtiments de l'ancien évêché et son parc jouxtant la cathédrale d'Amiens.

Deux sites sont également en cours de classement : le site de Thiepval et Beaumont-Hamel s'étirera sur une superficie d'environ 2 500 hectares et concernera 9 communes situées au nord d'Albert (Auchonvillers, Authuille, Aveluy, Beaumont-Hamel, Grandcourt, Mesnil-Martinsart, Ovillers-la-Boisselle, Pozières et Thiepval). Le site de Folleville couvrira le château et également une partie de la commune de La Faloise.

Les sites inscrits

Le Grand Amiénois compte treize sites inscrits. Sept de ces sites inscrits concernent la ville d'Amiens :

- les boulevards intérieurs et la promenade de la Hotoie ;
- le cimetière de la Madeleine et les plantations routières du C.D. N°191 ;
- l'ensemble formé par les façades et toitures des rues Porion, Adeodat Lefèvre, Metz l'Évêque et la place Saint-Michel ;
- l'étang Saint-Pierre et ses abords ;
- le parc de l'hôtel de Guyencourt ;
- la place du Don et le marché sur l'eau ;
- le quartier Saint-Leu, l'étang Saint-Pierre et les hortillonnages à cheval sur Amiens, Camon et Rivery. Ce site inscrit est celui qui couvre la plus grande surface sur le pays.

Les six autres sites inscrits concernent des communes rurales :

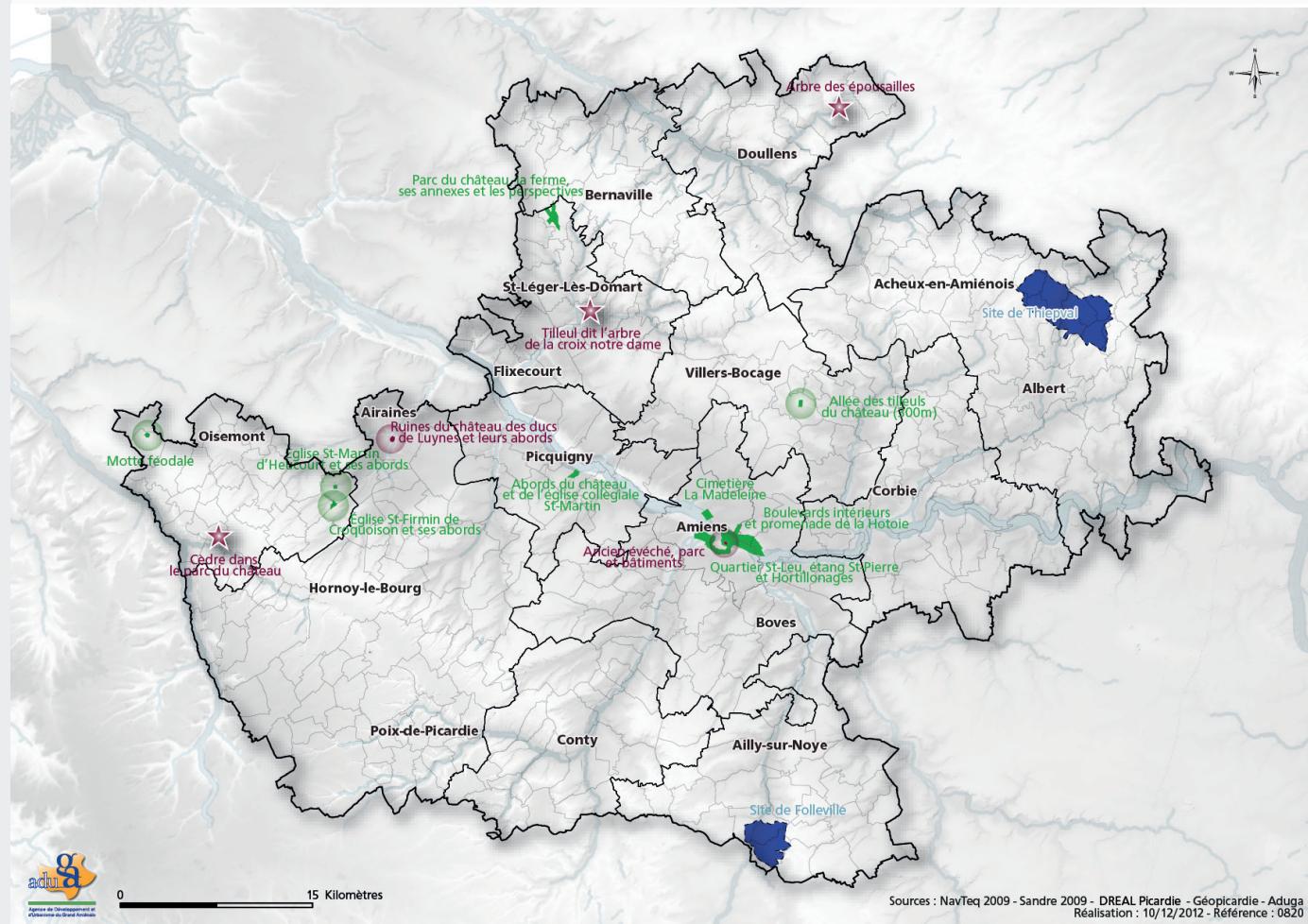
- l'église Saint-Martin d'Heucourt et ses abords à Heucourt-Croquoison ;
- l'église Saint-Firmin de Croquoison et ses abords à Heucourt-Croquoison ;
- l'allée de tilleuls du château à Molliens-au-Bois ;

- les abords du château et de l'église collégiale Saint-Martin à Picquigny ;
- le parc du château, la ferme et ses annexes et les quatre perspectives à Ribeaucourt ;
- la motte féodale du Translay.

Les sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco

Quatre sites sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco (Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture) : la cathédrale d'Amiens depuis 1981 et les beffrois de Lucheux, Amiens et Doullens depuis 2005 (beffrois de Belgique et de France). Ces monuments sont de plus protégés au titre des monuments historiques.

> Sites inscrits, classés et en cours de classement au 1^{er} janvier 2012



- ★ Site classé ponctuel
- Site classé
- Site inscrit
- Site en cours de classement

Les monuments historiques

Les monuments historiques peuvent être classés ou inscrits entièrement ou en partie. Le pays du Grand Amiénois compte 192 monuments historiques. 57 monuments sont classés, 123 sont inscrits et 12 sont à la fois inscrits en partie et classés en partie.

Les Périmètres de protection modifiés (PPM) permettent de réserver l'action de l'architecte des Bâtiments de France aux zones les plus intéressantes situées autour d'un monument historique. Autrement dit l'ancien périmètre de 500 mètres autour du monument est remplacé par un secteur géographique recentré sur les enjeux essentiels et sur les lieux les plus sensibles au regard de la préservation du monument concerné. Ce nouveau périmètre peut être diminué ou augmenté par rapport au précédent. Sur le Grand Amiénois, les communes d'Amiens et d'Essertaux disposent de périmètres de protection modifiés approuvés.

Sur les 192 monuments historiques du Grand Amiénois, on compte :

- 73 édifices religieux (églises, couvents, etc.) ;
- 47 châteaux d'agrément et demeures bourgeoises ;
- 43 monuments civils (bâtiments administratifs, hôtels, immeubles) ;
- 10 bâtiments industriels ;
- 8 châteaux à caractère défensif ;
- 7 monuments militaires (citadelle, etc.) ;
- 4 monuments protohistoriques.

Les Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les Aires de mise en valeur du patrimoine (AMVAP)

Les AMVAP ont été instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 en remplacement des Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Dans le Grand Amiénois, seule la commune de Conty dispose d'une ZPPAUP. Celle-ci couvre l'ensemble du territoire communal.

La protection du patrimoine archéologique

Le Grand Amiénois est porteur d'un patrimoine archéologique très riche, comme l'ensemble de la Picardie. Ce patrimoine est d'autant plus connu que ce territoire est une terre d'archéologues. C'est dans la Somme que Roger Agache a inventé l'archéologie par photo aérienne qui a permis de mettre à jour de nombreux vestiges.

Même si les vallées recèlent un patrimoine archéologique plus important que les plateaux, les services de la DRAC Picardie (Délégation régionale des affaires culturelles) estiment à 20 % la part du territoire occupé par des vestiges archéologiques. Cela veut dire que si l'on fouille 1 ha du territoire du Grand Amiénois, il est probable de trouver des vestiges archéologiques sur une portion de 2 000 m².

Pour cibler ses fouilles, la DRAC Picardie dispose d'une cartographie des sensibilités archéologiques sur douze communes du Grand Amiénois : Ailly-sur-Noye, Albert, Amiens, Conty, Dernancourt, Doullens, Fricourt, Lafresguimont-Saint-Martin, Namps-Maisnil, Poix-de-Picardie, Ribemont-sur-Ancre et Villers-Bocage.

Les autres éléments de connaissance du patrimoine

Au-delà des éléments protégés, d'autres éléments paysagers et patrimoniaux du pays ont été identifiés et rappelle que le Grand Amiénois est porteur d'un patrimoine vernaculaire riche et varié.

Jardins, églises, calvaires, bâtiments industriels, bâtiments de la Reconstruction, cimetières traditionnels ou cimetières du Commonwealth, arbres remarquables, châteaux d'agrément, mares, dépendances, pigeonniers, etc. sont autant d'éléments que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire du pays et qui ont, pour certains, fait l'objet d'un inventaire (liste non exhaustive) :

- inventaire des jardins remarquables (DRAC) ;
- inventaire des monuments aux morts de la Somme (DRAC) ;
- repérage du patrimoine industriel (DRAC) ;
- inventaire des édifices civils et édilitaires d'Amiens des 19^e et 20^e siècles (DRAC) ;
- inventaire des édifices religieux d'Amiens des 19^e et 20^e siècles (DRAC) ;
- inventaire topographique (DRAC) ;
- itinéraires du patrimoine : la Somme à ses enfants, monuments aux morts de la guerre 1914-1918 (DRAC) ;
- itinéraires du patrimoine : architecture du canton de Villers-Bocage (DRAC) ;
- inventaire des mares du département de la Somme, CAUE 80 ;
- inventaire des petits édifices non protégés du patrimoine rural, CAUE 80 ;
(édifices cultuels : croix, calvaires, chapelles, oratoires, niches ; édifices civils : mares, puits, halles, lavoirs, bâtiments à pompe à incendie, fontaine ; édifices agricoles : dépendances agricoles, colombiers, granges isolées, moulins à vent, moulins à eau ; composition végétales et arbres remarquables, patrimoine fluvial) ;
- inventaire des parcs et jardins remarquables de Picardie (CR Picardie) ;
- inventaire des parcs, jardins et cimetières militaires de la Somme (CG 80, DIREN) ;
- gentilhommières en Picardie, livre de Philippe Seydoux ;
- croix et calvaires en Pays de Somme, livre d'André Guerville ;
- chapelles et oratoires en Pays de Somme, livre d'André Guerville.



6. Une population localement exposée à des risques et à des nuisances

6.1 Le risque d'inondations

Les débordements de cours d'eau

Les fonds de vallées humides du Grand Amiénois constituent autant de zones inondables, de zones d'expansion des crues des cours d'eau. Ces fleuves et rivières sont en effet essentiellement alimentés par les nappes phréatiques et les variations importantes de la pluviométrie selon les années, qui amènent des périodes de fort remplissage des nappes, font que les inondations constituent des événements récurrents dans le cycle de la plupart des cours d'eau. Dans les dernières décennies, on peut notamment citer une montée des eaux début 1988 ou encore des débordements de la Somme au cours des hivers 1993-1994 et 1994-1995. Mais l'évènement le plus important a eu lieu au printemps 2001, lorsque le département de la Somme a connu des inondations inhabituelles, de très grande ampleur, qui ont touché principalement la vallée de la Somme et plusieurs de ses affluents. Cet évènement a été exceptionnel par sa rareté (crue de la Somme au moins centennale), son ampleur et sa durée. Plusieurs dizaines de communes du Grand Amiénois ont été concernées. L'eau a recouvert le lit majeur de la Somme pendant deux mois sans interruption.

Les crues observées dans le pays sont dues au gonflement des nappes d'eau souterraines ; elles surviennent donc très progressivement et disparaissent lentement, à l'opposé des débordements violents et brefs de cours d'eau rapides qui surviennent dans d'autres régions, en particulier dans le Sud de la France.

Actuellement, la connaissance du risque d'inondation liée au débordement de cours d'eau dans le Grand Amiénois est formalisée dans deux documents principaux :

- pour la vallée de la Somme et ses affluents, l'aléa a été identifié et précisé lors de l'élaboration du Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) qui a été mise en chantier suite à la crue de 2001 ;
- pour la vallée de la Bresle, les zones exposées au risque d'inondation ont été cartographiées dans l'Atlas des zones inondables du bassin versant.

Les inondations historiques de 2001 ont montré la grande vulnérabilité du pays à ce phénomène. L'expansion des crues est en effet souvent entravée par des aménagements qui constituent des freins à l'étalement et à l'écoulement des eaux. Les fonds de vallées sont en effet caractérisés par une forte présence d'implantations humaines (habitations, activités économiques, etc.). Cette présence humaine dans les zones inondables explique l'ampleur des dégâts causés par une crue importante comme celle du début du siècle.

Le plan de prévention des risques d'inondations de la vallée de la Somme et ses affluents régleme l'urbanisation dans les zones inondables du bassin versant, en vue de préserver des zones d'expansion des crues et de limiter les dégâts causés par de futures inondations. Dans le Grand Amiénois, il couvre intégralement les fonds de vallées de la Somme, de l'Ancre et de l'Airaines ainsi que les parties aval des vallées de l'Hallue, de l'Avre, de la Noye, de la Selle et de la Nièvre (cf. carte page suivante). Plusieurs dizaines de communes du pays sont ainsi concernées par ce règlement sur une partie de leur territoire. Le PPRI définit quatre types de zones (1 à 4) selon l'intensité du risque auquel elles sont soumises et dans lesquelles les règles sont plus ou moins contraignantes ; c'est dans les zones de type 1, les plus proches des lits mineurs des cours d'eau, que les règles sont les plus strictes.

En dehors des vallées humides, le débordement des nappes peut aussi se traduire par des affleurements qui provoquent des inondations sur les plateaux ; plusieurs dizaines de communes sont également potentiellement concernées par ce phénomène.

Les ruissellements

Une autre forme de risque d'inondations est liée aux conséquences des forts ruissellements d'eau pluviale. Des orages accompagnés de pluies violentes, notamment en périodes printanière et estivale, peuvent en effet se traduire par des ruissellements importants, accompagnés d'une érosion du sol et affectant des zones habitées, des activités économiques ou des milieux naturels situés en fonds de vallées. Entre 1975 et 1995, plus de 80 coulées de boues ont été recensées dans le pays, en particulier dans le nord-est (Pays du Coquelicot, Val de Somme) et le sud-ouest (Région de Oisemont notamment). Depuis, d'autres secteurs peu touchés jusqu'alors, dans le Val de Nièvre ou encore le Val de Noye par exemple, ont également subi ce type d'inondation. En fait, une majorité des communes situées en fond ou sur les versants des vallées sèches ou humides sont plus ou moins concernées par ce risque.

Ce phénomène connu de longue date dans la région s'est accru à partir des années 1970, en raison des évolutions de l'occupation du sol : augmentation de l'imperméabilisation, disparition de nombreux obstacles naturels tels que les haies, talus et prairies, augmentation de la part des cultures implantées au printemps et donc diminution de la couverture végétale des champs à cette période de l'année. La localisation de nombreuses constructions, notamment d'habitations, à proximité immédiate des talwegs entraîne des conséquences matérielles parfois importantes pour les personnes concernées par les terrains affectés par ces inondations.

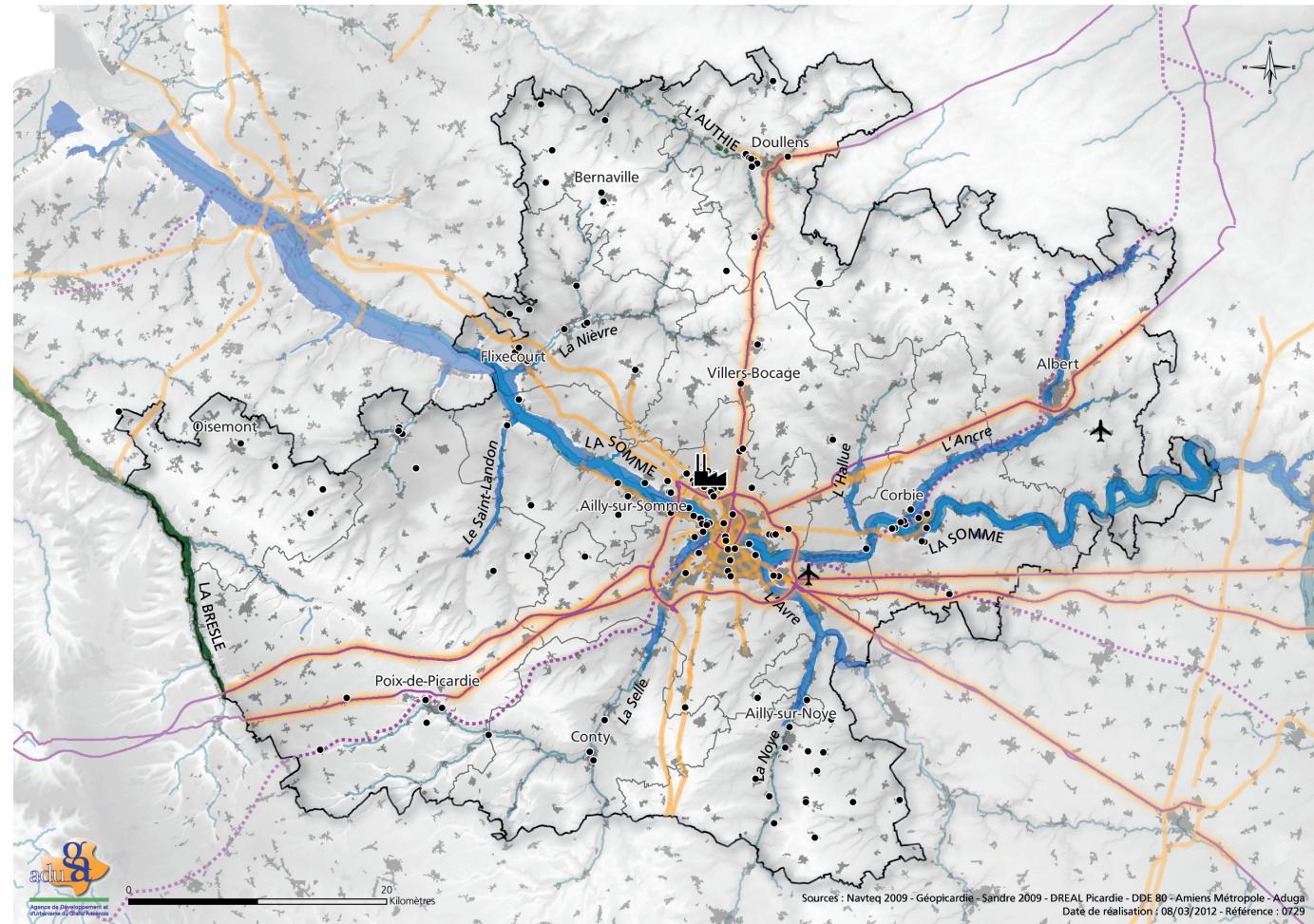
Les sols limoneux étant les plus propices aux forts ruissellements, la partie sud du Grand Amiénois est moins sujette à ce risque, en raison de la nature moins limoneuse de ses sols.

Depuis 1996, le département de la Somme dispose d'une association, nommée SOMEA (Somme espace et agronomie), constituée entre le conseil général et la chambre départementale d'agriculture, qui intervient pour proposer des solutions visant à parer à ce risque ; à la demande des collectivités, elle identifie les causes des problèmes rencontrés, propose des solutions pour y remédier et accompagne les agriculteurs et les collectivités pour la mise en œuvre de ces solutions (modifications de pratiques culturales, aménagements de rétention de l'eau, etc.). Ainsi plusieurs secteurs ont déjà été traités pour éviter que de tels évènements ne se reproduisent, notamment dans les bassins versants de la Nièvre, du Liger, de la Bresle ou encore de la Poix. Le plus souvent, ce sont les communautés de communes qui sont maîtres d'ouvrage des opérations.



> Ruissellement et érosion dans le bassin versant de la Poix
© SOMEA

> Localisation des principales sources de risques et de nuisances sonores



Risques d'inondation

 Territoire exposé à l'aléa d'inondation en vallées de la Somme et de ses affluents

 Zones inondables identifiées dans les atlas

Risques technologiques

 Site soumis à un plan de prévention des risques technologiques (en cours d'élaboration)

• Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

 Principales voies de transport de matières dangereuses

Nuisances sonores

 Principales voies de transport provoquant des nuisances sonores

 Pistes d'aviation

Perspectives d'évolution

Les débordements des cours d'eau sont des phénomènes naturels qui se reproduiront. Bien que certaines prévisions évoquent l'hypothèse d'un accroissement de la pluviométrie hivernale liée aux changements climatiques, les incertitudes sont actuellement telles quant à ces évolutions qu'il n'est pas possible de conclure à une augmentation de ce type de risque d'inondations.

Le risque lié à des ruissellements excessifs devrait également rester prégnant à l'échelle du pays. Certaines évolutions concourent toutefois à diminuer ce risque : le développement progressif de la gestion des eaux pluviales (mise en place de zonages pluviaux, anticipation de l'infiltration et de la rétention des eaux dans les nouveaux aménagements), les mesures prises dans les bassins versants dans lesquels la problématique a été traitée, la réimplantation de haies et bandes enherbées dans l'espace agricole continueront à diminuer le risque en divers endroits. Cependant, le développement et l'aménagement du Grand Amiénois entraîneront inévitablement l'imperméabilisation de nouveaux espaces ; par ailleurs, en milieu agricole, la poursuite de la raréfaction des prairies, de l'agrandissement du parcellaire et de la suppression de haies et talus dans certains secteurs, la présence de cultures implantées au printemps dans l'assolement agricole, des modifications non coordonnées de l'occupation du sol dans des secteurs jusqu'alors peu soumis aux ruissellements, devraient provoquer d'autres événements dans de nouveaux secteurs.

Par ailleurs, à long terme et étant données les évolutions du climat attendues, le pays pourrait être concerné par un risque nouveau : celui des incendies. Même si le pays ne comporte pas de forêts sèches ou de formations basses telles que les garrigues, la forte présence de céréales, et donc de paille, facilement inflammable comme quelques rares incidents l'ont déjà montré, rendra ce risque existant.

6.2 Les risques technologiques

Malgré le caractère assez fortement industriel de son économie, le Grand Amiénois n'est que modérément exposé aux risques technologiques, au regard d'autres territoires proches tels que le département de l'Oise ou l'agglomération rouennaise. Ce type de risque n'est cependant pas totalement absent du pays.

▪ Les risques industriels

Le Grand Amiénois compte actuellement plusieurs centaines d'Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), qui présentent un risque potentiel pour la sécurité des habitants et/ou pour l'environnement, dont environ 150 qui sont soumises à autorisation. Comme le montre la carte page précédente, ces dernières sont réparties dans tout le pays mais de façon inégale ; elles sont particulièrement concentrées dans l'agglomération amiénoise notamment.

Les installations les plus dangereuses sont classées "Seveso seuil haut". On en compte plusieurs dans le pays, toutes localisées dans l'Espace industriel nord d'Amiens Métropole. Pour ce site, un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est en cours d'élaboration, afin de limiter les conséquences d'un éventuel accident en réglementant l'urbanisation autour de ces installations. Le Grand Amiénois compte aussi quelques sites dits "Seveso seuil bas", dont par exemple la féculerie Roquette implantée dans le Val de Somme.



> Site Seveso dans l'Espace industriel nord, Amiens Métropole
© Aduga

▪ Les risques liés au transport de matières dangereuses

Comme tout territoire, le Grand Amiénois est traversé par des transports de matières dangereuses (toxiques, explosives, etc.). Ces déplacements peuvent correspondre à des transits ou à des déplacements ayant pour origine et/ou pour destination des lieux du pays. Il s'agit majoritairement de transports routiers. Le secteur le plus exposé est l'agglomération amiénoise, en raison de la concentration d'établissements (industriels ou encore hospitaliers) qui sont le point de départ ou la destination de ces matières dangereuses. Les rocade sont ainsi particulièrement concernées, mais des produits sensibles empruntent aussi la zone agglomérée. Au-delà de l'agglomération, les principaux axes routiers du pays sont également concernés par un trafic notable : c'est le cas notamment de la RN25 et des RD929 et 1029. Les zones habitées traversées par ces voies sont donc parmi les plus exposées aux conséquences d'accidents liés à ces transports.

Une partie du transport de matières dangereuses se fait par voie ferrée. La ligne ferroviaire est-ouest est pour cela la plus utilisée. Elle est notamment une voie de transit régulier de matières radioactives : des trains nucléaires spéciaux empruntent en effet périodiquement cet axe qui traverse l'agglomération amiénoise.

Un plan de secours départemental spécifique au risque du transport de matières dangereuses a été approuvé en 2005.

6.3 Le risque d'effondrement du sol

Le sous-sol du Grand Amiénois comporte de très nombreuses cavités souterraines issues d'activités humaines passées (extraction de marne, création de refuges souterrains en temps de guerre, etc.). Dans ce domaine la connaissance du risque est très partielle. Si la grande majorité des communes du pays est concernée par la présence de telles cavités, leur localisation et leurs caractéristiques sont largement méconnues. Pour la ville d'Amiens, un recensement a cependant été effectué.

Ces souterrains sont situés à une profondeur variable mais sont généralement assez proches de la surface. Or le toit de ces cavités est plus ou moins solide et peut être fragilisé par une forte imbibition liée à une forte pluviosité. En particulier, les hivers très pluvieux tels que l'hiver 2000-2001 en augmentent la fragilité. Ainsi il existe un risque d'effondrement du toit de ces cavités, dont les conséquences matérielles, voire pour la sécurité des personnes, peuvent être importantes. Une quinzaine de communes sont considérées comme soumises à ce risque, les plus concernées semblant être les communes d'Amiens, Boves (Amiens Métropole) et Picquigny (Ouest Amiens).

Perspectives d'évolution

Le risque lié à l'effondrement de cavités devrait perdurer. Étant donné l'importance du réseau de cavités souterraines, ce risque pourrait se révéler plus répandu au fur et à mesure du développement de sa connaissance et plus important en raison de la fragilisation progressive des toits des cavités par l'infiltration de la pluie.

6.4 Le bruit

Certaines activités sont à l'origine de bruits qui peuvent constituer une nuisance pour la population. Ces nuisances sonores peuvent émaner de sources variées, mais sont principalement dues aux transports, à certaines activités de loisirs motorisés ou encore à des activités industrielles.

Les activités aéronautiques sont parmi les plus concernées. La création de l'aéroport Albert-Picardie s'est accompagnée de la mise en place d'un Plan d'exposition au bruit (PEB), qui vise à protéger la population des nuisances sonores engendrées par le passage des avions. L'aviation de loisir peut également provoquer des nuisances pour le voisinage. On peut notamment citer dans le pays le cas des activités de voltige aérienne pratiquées à partir de l'aérodrome d'Amiens – Glisy (Amiens Métropole). Le bruit provoqué par cette activité à proximité de zones habitées a été à l'origine de la création en 2007 d'un collectif de riverains militant pour une réduction des émissions sonores dues à cette pratique.

Les abords des principales voies de transports et les principales agglomérations sont également très concernés par cette problématique. Un classement sonore des infrastructures de transport terrestre (route, rail) du département existe ; il répartit les principales voies en cinq catégories en fonction de l'importance des émissions sonores qu'elles provoquent. Dans le Grand Amiénois, l'autoroute A16 et les axes ferroviaires Amiens – Paris et Amiens – Albert – Arras sont classés en catégorie 1 (voies les plus bruyantes). De part et d'autre de chaque axe concerné sont par ailleurs définis des secteurs affectés par le bruit, dans lesquels l'aménagement des bâtiments doit intégrer une isolation acoustique. Le même classement existe pour le réseau de rues d'Amiens situé à proximité.

Par ailleurs, la législation exige la réalisation d'une cartographie du bruit et la mise en œuvre de plans de prévention de ces nuisances pour les principales agglomérations européennes. L'agglomération amiénoise est concernée par cette obligation ; Amiens Métropole réalise à cette fin un diagnostic des nuisances sonores.

Les émissions sonores émanant des installations classées soumises à autorisation sont également réglementées par les arrêtés préfectoraux autorisant leur exploitation.



7. Des ressources naturelles multiples, à gérer mais à fort potentiel

7.1 La ressource en eau

Dans le Grand Amiénois, la ressource en eau, qu'elle soit utilisée pour l'approvisionnement de la population ou pour les activités économiques (industrie, agriculture), est essentiellement issue des nappes phréatiques. Seules quelques entreprises industrielles et quelques exploitations agricoles prélèvent de l'eau dans les cours d'eau.

La consommation totale d'eau souterraine est à peu près stable dans le Grand Amiénois depuis 1995, autour de 44,5 millions de m³ par an en moyenne. La légère diminution des volumes utilisés par l'industrie est compensée par une légère augmentation des prélèvements des collectivités. Les prélèvements pour l'irrigation sont à peu près stables, bien que très variables d'une année à l'autre en fonction du contexte météorologique.

En 2005, on comptait 306 points de captage dans le Grand Amiénois, dont :

- 170 captages de collectivités ;
- 109 captages agricoles ;
- 27 captages industriels.

Les prélèvements ne sont pas répartis de façon homogène sur le territoire, comme le montre la carte page suivante.

La pression des prélèvements est plus forte dans certains secteurs du Grand Amiénois que dans d'autres, en particulier :

- autour de l'agglomération amiénoise, approvisionnée en eau potable par plusieurs gros captages situés en basse vallée de la Selle, et en raison aussi de prélèvements industriels conséquents au niveau de l'Espace industriel nord ;
- en vallée de la Somme entre Amiens et Corbie, en raison de la présence de plusieurs industries fortement consommatrices, dans un secteur assez densément peuplé et dans lequel le recours des agriculteurs à l'irrigation est important.

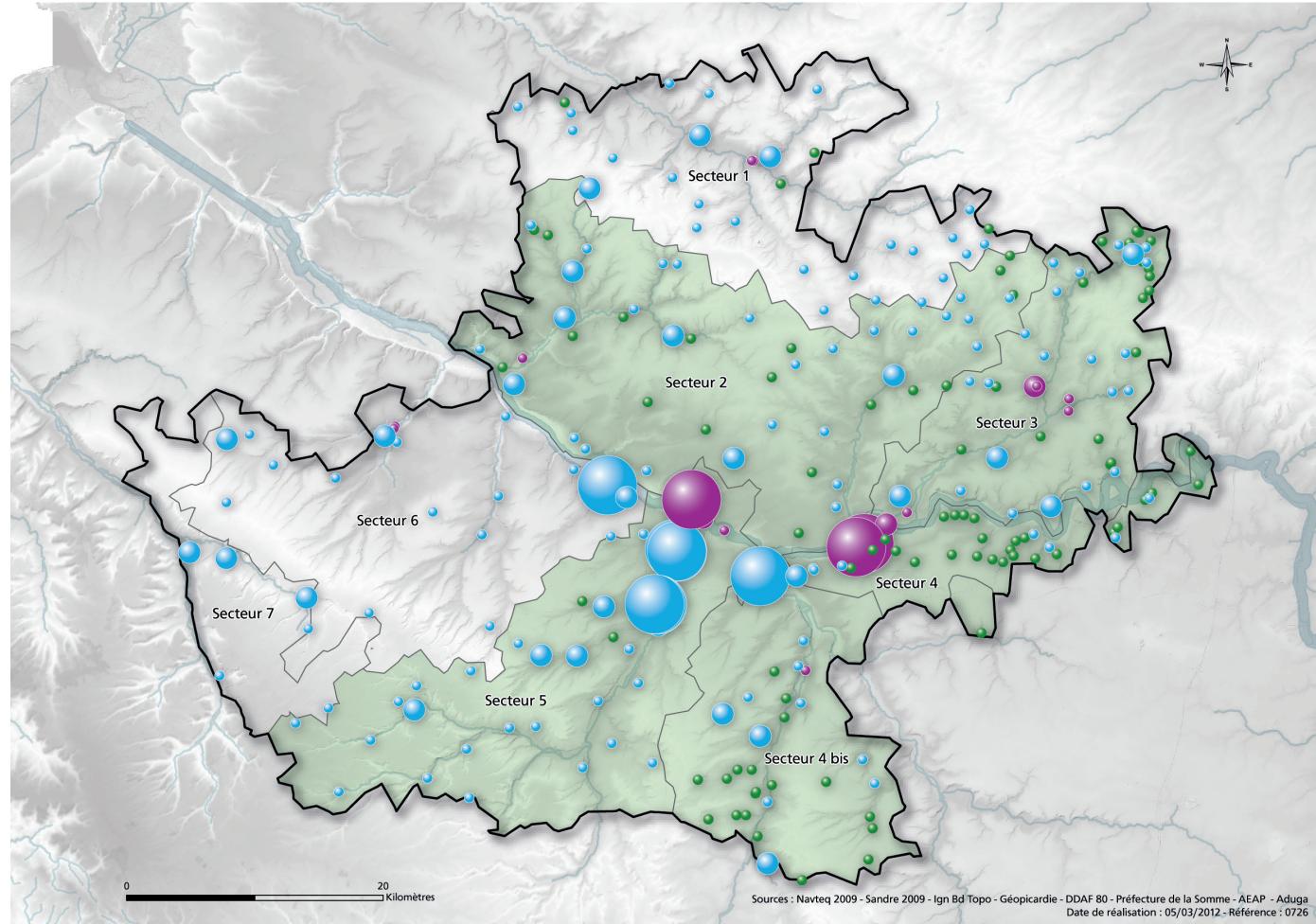
À l'inverse, la partie sud-ouest du pays apparaît soumise à une pression de prélèvements beaucoup moins importante. On peut noter également la pression additionnelle due à l'irrigation agricole, particulièrement présente dans les communautés de communes du Val de Noye et du Val de Somme, ainsi que dans la partie est du Pays du Coquelicot. Bien que ne représentant, selon les années, que 3 à 6 % des prélèvements totaux, cet usage survient essentiellement en périodes printanière et estivale, au cours desquelles la disponibilité de la ressource en eau décroît progressivement.

Le Grand Amiénois bénéficie globalement d'une ressource en eau abondante. L'importance de la pluviométrie et du réservoir que constitue la nappe de la craie assurent une quantité d'eau confortable.

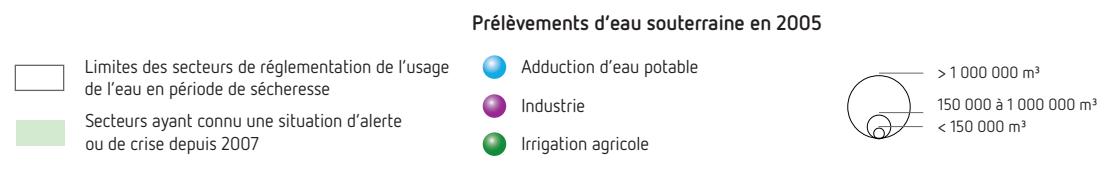
Cette ressource est globalement suffisante pour couvrir les besoins du pays. Néanmoins, la situation hydrologique des nappes est variable selon les années : la recharge hivernale, tout comme la pluviométrie estivale, peuvent être très irrégulières. Aussi, la situation des nappes en début de printemps fait régulièrement craindre des tensions sur la ressource au cours de l'été. Chaque année depuis 2005, des seuils de vigilance sont dépassés dans certains secteurs du département et la préfecture de la Somme prend des arrêtés réglementant l'utilisation de l'eau, afin d'une part d'économiser la ressource pour garantir la satisfaction équilibrée des besoins essentiels et d'autre part de préserver la qualité des zones humides.

Dans le Grand Amiénois, le sud du territoire (Val de Noye, Canton de Conty, Amiens Métropole et sud-est du Sud-Ouest amiénois) est le plus concerné par ces préoccupations liées à la quantité de la ressource en eau.

> Exploitation et gestion de la ressource en eau



306





Néanmoins cette démarche est préventive et la quantité de la ressource n'est pas actuellement un sujet d'inquiétude pour le pays. Les interrogations sur la disponibilité de cette ressource portent plutôt sur sa qualité, sur l'évolution de la pluviométrie liée aux changements climatiques et sur l'organisation de l'approvisionnement de la population en eau potable.

Cet approvisionnement de la population est assuré par les communes, de façon indépendante ou par l'intermédiaire de structures intercommunales ; elles exploitaient pour cela 185 captages en 2011. La plupart de ces captages sont fiables : ils fournissent une eau de qualité, en quantité suffisante en toutes circonstances pour la population desservie et sont protégés des pollutions accidentelles. Cependant certains captages ne présentent pas ces garanties car ils sont vulnérables à la sécheresse estivale, aux pollutions accidentelles et/ou à l'atteinte de niveaux élevés de pollution par les nitrates et/ou les pesticides. En 2009, 14 captages du Grand Amiénois fournissaient ainsi une eau dont la concentration en nitrates était supérieure à 40 mg/l et/ou dont la teneur en pesticide était supérieure à 0,1 µg/l (ce qui correspond à la limite de qualité pour l'eau potable)⁴. Ces captages ont vocation à être abandonnés lorsqu'une solution de remplacement sera trouvée pour les communes concernées.

Par ailleurs, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux identifient 18 captages prioritaires dans le pays en matière de protection de la ressource en eau potable.

Perspectives d'évolution

De nombreuses incertitudes pèsent sur les conséquences, à l'échelon local, du réchauffement climatique global. Néanmoins, la température moyenne va continuer à augmenter et il apparaît très probable que les fortes chaleurs estivales seront plus fréquentes et que la pluviométrie estivale sera en diminution. Ces évolutions devraient entraîner une sollicitation accrue des nappes phréatiques à la belle saison, en particulier pour satisfaire les besoins en eau de la végétation (dont les cultures agricoles). Dans ce scénario, la vulnérabilité des captages à la sécheresse et aux pollutions de l'eau serait renforcée.

7.2 Les ressources énergétiques

Comme tous les territoires, le Grand Amiénois dispose de ressources énergétiques provenant des éléments naturels : le vent, les rayons solaires, l'énergie géothermique, les calories présentes dans l'air ou les nappes phréatiques, les cours d'eau, la biomasse.

La production d'énergie éolienne, sous forme d'électricité, est une des plus développées, en raison de l'importance du gisement de vent que procure la proximité de la mer. La production d'électricité d'origine éolienne représente actuellement environ 15 % de la consommation électrique du pays, soit entre 5 et 10 % de sa consommation totale d'énergie. Si le gisement est très important, son exploitation est nécessairement limitée par les inconvénients potentiels de cette production (impacts paysagers, sur la faune, perturbations des radars, etc.). En conséquence, la localisation des éoliennes est encadrée par un schéma régional éolien et leur implantation est limitée aux zones de développement éolien définies à l'échelle des communautés de communes. Une vingtaine de ces zones sont actuellement valides dans sept communautés de communes du pays.

La production d'énergie d'origine solaire est beaucoup moins importante. Elle ne représente qu'une infime partie de la consommation. Les toitures des bâtiments (d'habitations, agricoles, industriels, etc.) représentent pourtant un très gros potentiel d'installation de panneaux solaires qui permettrait d'augmenter la production de cette énergie renouvelable. La situation est comparable pour l'énergie d'origine géothermique. La production d'énergie (électrique) à partir de la force hydraulique des cours d'eau est également très faible et elle ne présente pas de potentiel de développement eu égard aux impacts qu'elle induit sur la continuité des fleuves et rivières.

⁴Source : ARS Picardie

Aux côtés de l'énergie éolienne, la biomasse constitue la deuxième source principale de production d'énergie du Grand Amiénois. Le bois en particulier constitue aujourd'hui la principale source renouvelable de chaleur, la production locale couvrant de l'ordre de 2 % des besoins. Le gisement de bois provient des bois et forêts, mais aussi des haies, des arbres des parcs et jardins, etc. ; les déchets de bois issus des filières de transformation des bois d'œuvre et industriels constituent aussi une source non négligeable de ce combustible. La surface de bois et forêts est à peu près stable dans le Grand Amiénois, quoique en légère augmentation.

Bien que ce ne soit que très peu le cas actuellement, la biomasse d'origine agricole peut aussi constituer une source d'énergie.



> Panneaux solaires, Candas, Bernavillois
© Aduga

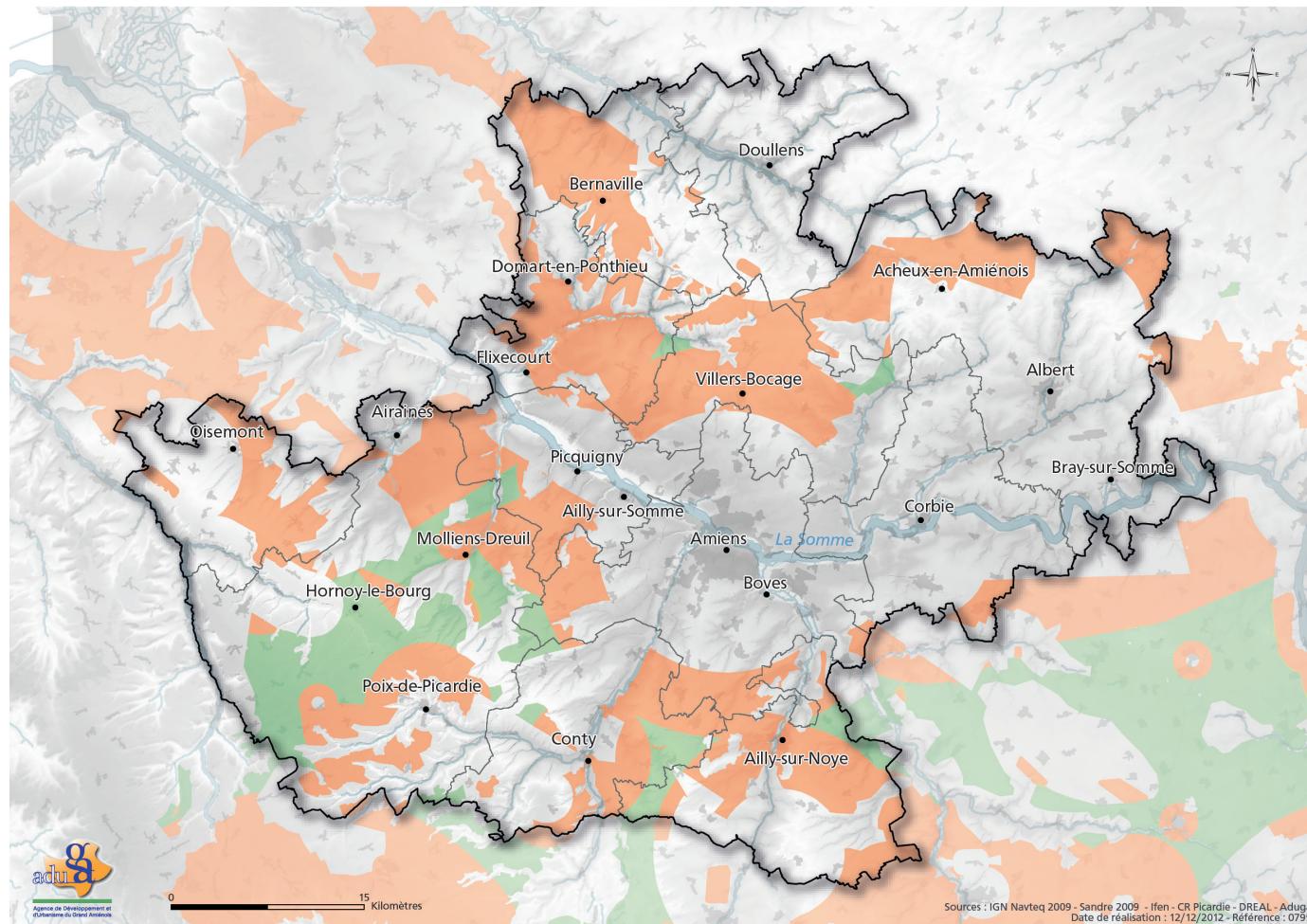
7.3 Les matériaux

Sur le plan géologique, le sous-sol du Grand Amiénois est relativement homogène : il est essentiellement constitué de craie, souvent recouverte d'une couche plus ou moins épaisse de limons. Cette craie est beaucoup utilisée pour l'amendement des terres agricoles, mais aussi pour la fabrication de chaux ou encore de ciment. En certains endroits, elle présente des caractéristiques particulières (présence de phosphate, dureté) qui permettent des utilisations spécifiques. Si la craie phosphatée n'est plus exploitée aujourd'hui dans le Grand Amiénois, la craie indurée est actuellement exploitée, dans le Pays du Coquelicot sur les communes de Cappy et Chuignolles.

Le pays dispose aussi, dans les vallées humides, de roches alluvionnaires (sables, graviers), très utilisées notamment pour la fabrication de béton. Les principaux gisements sont situés dans les vallées de la Somme, de l'Authie, de la Bresle, de l'Avre et de la Selle. Une partie a été extraite et utilisée mais la plus grande partie du gisement n'a à ce jour pas été exploitée. Cependant, en raison des contraintes liées à cette exploitation (préservation des milieux naturels notamment), il n'y a plus de carrière exploitée actuellement. Enfin le sous-sol du pays abrite beaucoup de silex qui sont cependant peu exploités à ce jour.

Le pays dispose donc en réalité d'une faible diversité de roches exploitables. La craie est abondante et constitue une ressource importante apte à satisfaire les besoins du pays pendant longtemps. En revanche, les granulats alluvionnaires sont plus localisés, dans les vallées et bien qu'encore abondants, au vu des besoins importants et des contraintes de leur exploitation, sont à exploiter de façon économe. Comme pour l'énergie, la production agricole végétale représente une source potentielle de matériaux.

> Zones favorables à l'éolien issues du schéma régional éolien



 Zone favorable à l'éolien :
(enjeux faibles à modérés)

 Zone favorable à l'éolien sous conditions :
(enjeux assez forts)

8. Vallées humides et prairies : des espaces à enjeux multiples

8.1 Les vallées humides

Les vallées humides du Grand Amiénois concentrent beaucoup d'enjeux, tant environnementaux que socio-économiques. Certaines de leurs caractéristiques à l'origine de ces enjeux vont les amener à accueillir une grande partie du développement résidentiel et économique des prochaines années. En particulier, on trouve dans ces vallées la plupart des villes du pays, plusieurs sont dotées d'infrastructures ferroviaires et toutes présentent un potentiel touristique intéressant. C'est le cas en particulier de la vallée de la Somme et de plusieurs de ses affluents et sous-affluent : l'Ancre, l'Avre, la Noye, la Selle et la Nièvre.

Les caractéristiques de ces vallées sont les suivantes :

- elles sont le lieu d'implantation de nombreuses activités humaines : habitat, activités économiques, déplacements, équipements publics, etc. ; la plupart des villes, dont Amiens et de nombreux villages du Grand Amiénois sont implantés dans ces vallées, généralement sur une partie du fond de vallée et en bas de versant(s), parfois uniquement sur un versant ; les fonds de vallées humides sont aussi le siège d'activités agricoles (élevage et maraîchage notamment), de l'implantation de grosses industries (telles que la féculerie Roquette) ; elle constituent enfin le tracé de plusieurs axes ferroviaires : les voies ferrées Paris – Amiens – Abbeville, Amiens – Albert – Arras et Amiens – Montdidier – Compiègne ;
- les vallées humides concentrent plusieurs enjeux environnementaux :
 - une grande partie des milieux naturels remarquables y sont localisés, notamment les zones humides ; plus particulièrement, la vallée de la Somme et ses affluents concentrent environ 60 % des surfaces classées Natura 2000 du pays et constituent donc un patrimoine naturel d'enjeu international, mais aussi un réservoir de biodiversité pour l'ensemble du pays ; les fleuves Authie et Bresle recèlent également une grande richesse écologique, notamment sur le plan ichtyologique (poissons) ; elles constituent aussi des corridors biologiques importants pour la circulation d'autres espèces ;
 - l'importance du réseau de zones humides leur confère un rôle certain dans la gestion qualitative de l'eau, mais aussi dans la gestion des inondations, qui constituent également un enjeu important dans ces vallées ;
- les vallées humides sont le lieu de nombreuses pratiques de loisirs : loisirs liés à l'eau bien entendu tels que la pêche, les sports nautiques (kayak, voile, etc.), la chasse au gibier d'eau ; la promenade et la randonnée y sont très pratiquées en raison de la qualité du cadre qu'elles offrent ; le jardinage est également très répandu dans les fonds de vallées dont la richesse agronomique est reconnue ;
- la richesse paysagère des vallées humides est indéniable, comme en témoigne notamment l'inventaire des paysages référents du département ;
- les vallées humides concentrent une grande partie de l'offre et du potentiel touristiques du pays ; en particulier, la vallée de la Somme compte de nombreux sites renommés (la cathédrale, les hortillonnages, Samara, etc.) et offre un lien privilégié avec la côte picarde par le fleuve et son chemin de halage, future "véloroute et voie verte".

8.2 La raréfaction des prairies

La diminution des surfaces de prairies est un des éléments les plus marquants de ces dernières décennies. L'explication principale de cette évolution est le retournement des pâtures en terres arables, qui explique près de 90 % de cette diminution. La carte suivante illustre cette raréfaction des prairies dans le nord du pays. Elle montre que les prairies subsistant encore sont essentiellement situées dans les vallées (en particulier, dans ce secteur, dans la vallée de l'Authie en aval de Doullens) ainsi qu'autour des bourgs et villages.

Ce recul massif des prairies a de nombreuses incidences car ces espaces ont de multiples intérêts environnementaux.

La première incidence de cette évolution est probablement paysagère. Dans un territoire où l'espace et les paysages sont fortement dominés par les champs, la raréfaction des pâtures contribue à une uniformisation des paysages, alors même que la diversité, mais aussi la qualité et le caractère identitaires des paysages, auxquels les pâtures contribuent fortement, sont considérés comme des enjeux importants pour le Grand Amiénois.

Une deuxième conséquence de la disparition des prairies en de nombreux endroits concerne le régime des eaux en surface et les risques d'inondations qui peuvent y être associés. Dans tous les espaces agricoles pentus et particulièrement dans les très nombreuses vallées sèches du Grand Amiénois, la présence de prairies, par la couverture végétale permanente qu'elle procure, constitue un frein aux ruissellements d'eaux pluviales, ruissellements amplifiés au cours des dernières décennies par l'évolution de l'urbanisation et des pratiques agricoles. La disparition des prairies dans ces endroits contribue aux ruissellements excessifs et aux risques d'inondation en aval.

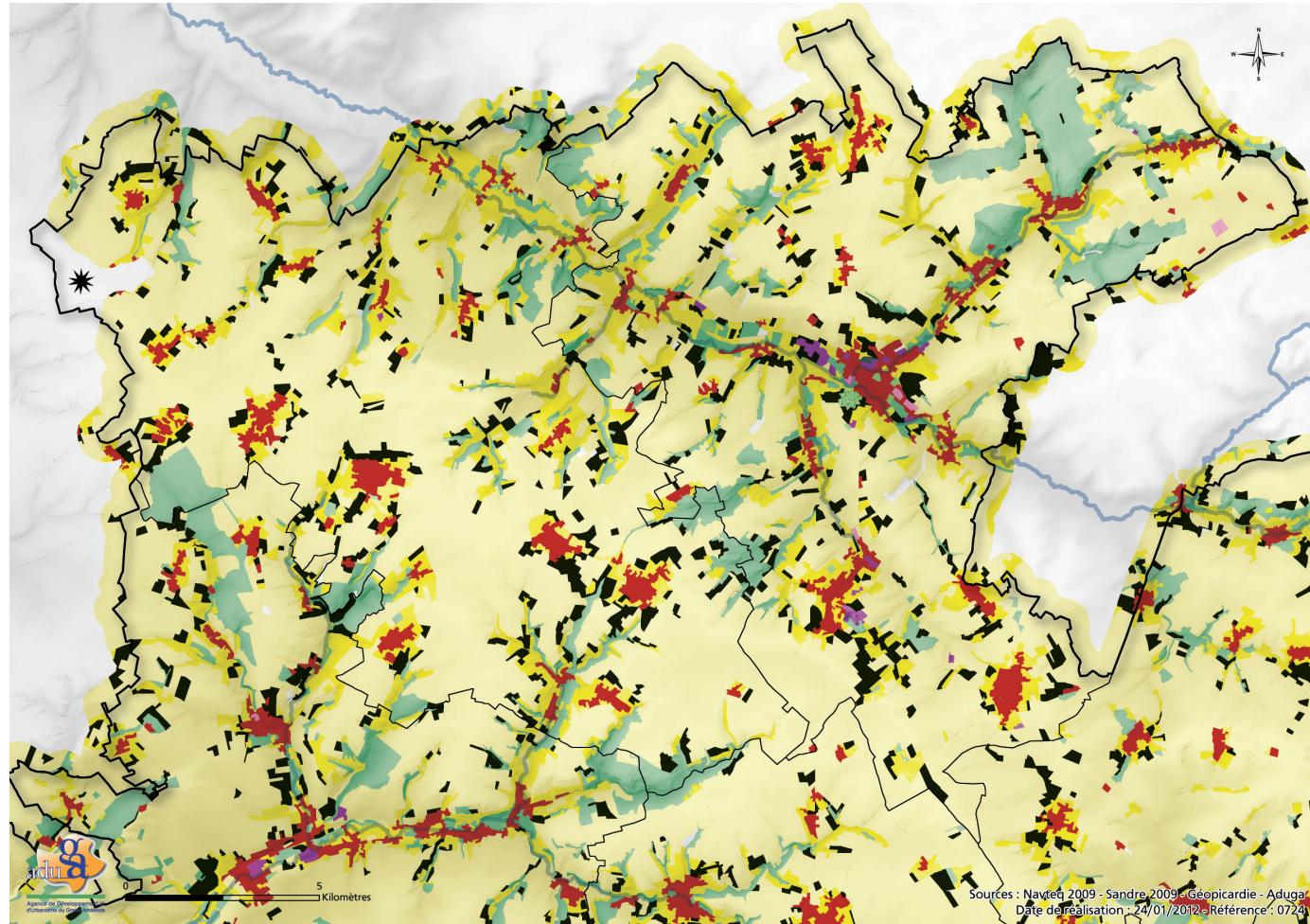
Une troisième conséquence concerne la biodiversité et est liée aux éléments arbustifs et arborés souvent associés aux prairies. L'ensemble formé par les pâtures, les vergers (de pommiers essentiellement) et les haies présents dans et autour de ces prairies constituent un écosystème particulier qui héberge des espèces plus ou moins spécifiques. Le recul de ces espaces a entraîné notamment la raréfaction de plusieurs espèces d'oiseaux.

Enfin, les prairies constituent des "puits de carbone" dont la disparition limite l'efficacité de la lutte contre le réchauffement climatique.



> Prairie, Bergicourt, Sud-Ouest amiénois
© Aduga

> La raréfaction des prairies dans le Bernavillois et le Doullennais entre 1980 et 2002



- Prairies disparues entre 1980 et 2002
- Prairies maintenues entre 1980 et 2002
- Zone d'habitat
- Boisement
- Espaces cultivés
- Données non disponibles pour la commune de Conteville (Bernavillois)



Les prairies situées en bords de villages sont particulièrement représentatives de ces enjeux. Leur localisation à proximité des zones habitées en fait un élément important du cadre de vie et de la préservation des risques liés au ruissellement. En outre, dans un objectif de reconstitution d'une trame verte et bleue à toutes les échelles, ces pâtures constituent des espaces relais importants entre les vallées fluviales sur des plateaux intensément cultivés. Soumises à la pression de l'évolution de l'élevage, elles sont également impactées par les extensions pavillonnaires ; ainsi près de 900 hectares de prairies ont été urbanisés entre 2000 et 2010. La préservation de ce patrimoine, qui reste fortement liée à l'avenir de l'agriculture, est également un enjeu socio-environnemental pour le Grand Amiénois.

9. Les enjeux environnementaux du Grand Amiénois

Le Grand Amiénois bénéficie d'un environnement encore relativement préservé à plus d'un titre ; cela est dû en grande partie à la modération de l'urbanisation qu'a connue ce territoire jusqu'alors, qui laisse encore une place très prédominante aux sols naturels et aux espaces peu fréquentés par l'Homme. Cependant, l'importance de l'activité agricole a un poids extrêmement fort sur l'environnement, par les milieux et paysages qu'elle détermine d'une part et par les pressions qu'elle exerce sur les composantes physiques de cet environnement d'autre part.

À partir de la description et de l'analyse de l'état de l'environnement du Grand Amiénois, un certain nombre d'enjeux clés ont été identifiés. Ils ont constitué les principaux points de vigilance au moment d'élaborer le projet d'aménagement et de développement durables du pays et servi de base pour l'évaluation environnementale du schéma.

Les principaux enjeux environnementaux auxquels le territoire est confronté sont les suivants :

- **la lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation aux changements qui en découlent** : l'ampleur de l'enjeu planétaire que constitue l'évolution du climat oblige le pays à s'interroger sur sa contribution à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et sur l'adaptation de ses infrastructures aux futures conditions climatiques ; sont particulièrement questionnées par cet enjeu la maîtrise des déplacements en voiture, notamment en relation avec l'agglomération amiénoise, ainsi que la réduction de la consommation d'énergie et de la part d'énergie fossile pour le chauffage des très nombreux logements anciens du territoire ;
- **la consommation d'espaces agricoles** : la croissance de cette consommation, tant dans le Grand Amiénois qu'aux échelles nationale ou mondiale, nécessite une évolution des modes d'aménagement permettant de la limiter, afin de préserver les capacités de production agricole, source de ressources renouvelables et atout économique du pays ; les surfaces consommées pour la construction de logements individuels et pour l'aménagement de zones d'activités économiques sont au cœur de cet enjeu ;
- **la qualité de la ressource en eau** : les pressions subies par cette ressource fondamentale, présente en grande quantité dans les nappes phréatiques, nécessite la poursuite des évolutions engagées pour les réduire ; ces améliorations visent particulièrement la gestion des eaux usées et pluviales d'une part et les pratiques agricoles d'autre part ;
- **la biodiversité des milieux naturels** : la faible couverture du pays en milieux naturels, leur fragmentation importante et l'évolution négative des espaces les plus emblématiques (marais tourbeux des vallées de la Somme et de l'Avre, larris) rendent importante la réduction des pressions de toutes natures sur ces milieux (urbanisation, pollution) et la consolidation de leur réseau par la pérennisation et la reconstitution de leur continuité ;
- **la qualité et la diversité des paysages** : ceux-ci constituent un atout majeur du pays en matière de cadre de vie et d'attractivité ; les évolutions constatées, qui tendent en particulier à effacer les caractéristiques identitaires des limites entre bâti et non bâti, nécessitent une vigilance particulière quant aux conditions d'urbanisation à venir, afin notamment de préserver les villages bosquets et la qualité des paysages des vallées ;

- **la richesse du patrimoine culturel** : peu pourvu en patrimoine monumental, le pays tient sa richesse culturelle d'un patrimoine varié et diffus ; les difficultés d'entretien ou de restauration du bâti agricole ancien, des anciennes usines textiles ou encore de certains édifices religieux et la faiblesse de la mise en valeur de ce patrimoine font peser la menace d'une disparition progressive et discrète d'une partie de cette richesse ;
- **la maîtrise des risques et des nuisances** : le Grand Amiénois est particulièrement exposé aux débordements de cours d'eau, aux remontées de nappes phréatiques et aux forts ruissellements ; le risque d'inondations, dans les vallées humides ou sèches, est ainsi une réalité pérenne qui doit imprégner durablement l'aménagement du territoire comme les comportements individuels ; la connaissance et la prise en compte des risques et nuisances plus diffus, tels que l'effondrement du sol, le bruit ou certains risques technologiques, est également un enjeu pour le pays.

L'analyse de l'état initial de l'environnement de met par ailleurs en évidence des enjeux transversaux :

- **l'émission de polluants dans l'environnement** : les différentes composantes de l'environnement du Grand Amiénois sont affectées par des dégradations dues à l'émission de nombreux polluants. La combustion d'énergie et l'utilisation puis le rejet de substances chimiques variées en sont notamment à l'origine. En particulier, la circulation routière et notamment la circulation automobile est un facteur important de pollution qui impacte le climat, l'air ambiant, les eaux superficielles ; la réduction des incidences environnementales de ce mode de transport est un défi important ;
- **le niveau de consommation des ressources naturelles** : à l'échelle mondiale, le rythme de consommation globale des ressources naturelles excède largement celui de leur renouvellement et les pays développés en sont les premiers acteurs ; l'approvisionnement énergétique ou encore en matériaux du pays s'appuie largement sur des ressources épuisables, ce qui impose la recherche de modes de développement économes, le développement de la production et de l'utilisation de ressources renouvelables ainsi que du recyclage et de la réutilisation des matières premières exploitées.

La conservation d'un environnement vivable et propice au développement du pays nécessite la prise en compte de ces différents enjeux.

10. Conclusion

Les enjeux en matière d'environnement ont été discutés en amont et au cours de la réflexion locale. Avec la volonté de construire un projet de territoire s'appuyant sur les caractéristiques et atouts environnementaux du pays, cinq dimensions stratégiques ont été jugées particulièrement importantes pour l'élaboration de ce projet :

- l'approche préventive et participative de l'environnement

Il est prioritaire :

- de mobiliser tous les acteurs pour la qualité environnementale du territoire et :
 - d'éviter de la dégrader ;
 - de chercher à accroître le "capital environnemental" du pays ;
- de se positionner pour pouvoir saisir au mieux les opportunités liées à « la mutation environnementale » ;
- de prévenir en amont l'apparition des problèmes environnementaux.

Par ailleurs toute action en matière d'environnement nécessite une implication forte de tous les acteurs.

- la complémentarité ville-campagne

Le co-développement et les synergies entre l'agglomération amiénoise et les territoires ruraux qui l'entourent sont

un élément fort du projet de territoire.

Cette complémentarité s'exprime notamment à travers la production de ressources et l'échange de services (activités de nature / lieux de culture par exemple).

Cet enjeu met aussi l'accent sur les déplacements entre la métropole régionale et le reste du pays et sur la périurbanisation.

- la gestion intégrée de l'eau dans toutes ses dimensions

L'eau, en tant que ressource renouvelable, support de développement mais aussi facteur de risque, est un enjeu majeur pour le pays. L'eau suit un cycle qui interfère fortement avec l'aménagement du territoire ; elle nécessite une gestion appropriée intégrant toutes ces dimensions.

- l'importance socio-environnementale des vallées humides

Les vallées humides sont une des richesses majeures du Grand Amiénois, en raison de leur importance environnementale (gestion des risques d'inondations, préservation des milieux naturels et de la biodiversité) et de leur importance sociale (richesse paysagère, lieux de loisirs pour les habitants et touristes).

- la production d'énergie à partir du soleil et des végétaux

Le pays bénéficie de sols riches et d'un climat favorable aux productions végétales, d'où un potentiel agricole important sur lequel appuyer un développement fort de productions renouvelables de proximité, en complément de l'énergie solaire.

Étang de Blangy-Tronville, Amiens Métropole © Aduga

Partie 4



L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

> INTRODUCTION

Après la description de l'état initial de l'environnement, puis la définition des principaux enjeux et choix stratégiques, le présent chapitre évalue les conséquences possibles du projet sur l'environnement, en identifiant et en décrivant les incidences probables et plus largement leurs conséquences au regard d'un développement soutenable du territoire.

L'objectif de cette évaluation est d'analyser l'adéquation entre d'une part, les enjeux environnementaux spécifiques au territoire, et d'autre part les choix du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) déclinés dans le Document d'orientation et d'objectifs (DOO), afin d'examiner si les incidences prévisibles du projet sont favorables ou défavorables à l'environnement et, le cas échéant, si les mesures prises pour y remédier sont appropriées.

1. Résumé non technique de l'évaluation environnementale

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document qui :

- d'une part, fixe des objectifs en matière d'urbanisme, de logement, de transports et de déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, en vue de satisfaire les besoins répertoriés en matière d'aménagement de l'espace, d'habitat, de développement économique, d'activités touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général, d'équipements publics, d'équipement commercial, de services, de transports ;
- d'autre part, doit contribuer à la protection des sites, milieux et paysages naturels, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, des ressources naturelles, etc.

Le projet de territoire qu'il comporte aura inévitablement un impact sur l'environnement (extension de l'urbanisation, consommation de ressources naturelles, etc.). Mais parallèlement, le SCOT prévoit des conditions d'aménagement qui inversent des tendances observées depuis de nombreuses années. Par exemple, le SCOT prévoit de localiser désormais les nouveaux logements en priorité dans les villes et les bourgs du Grand Amiénois, afin de maintenir et d'augmenter leur population alors que depuis de nombreuses années, la population augmente principalement dans les communes de moins de 1 000 habitants. Le SCOT définit par ailleurs les conditions d'un développement raisonné des communes rurales du Grand Amiénois.

L'analyse du SCOT montre qu'il ne devrait pas avoir d'impacts négatifs importants sur l'environnement. Les principales conséquences de l'application du SCOT devraient concerner l'urbanisation de terres agricoles et la préservation des paysages typiques du Grand Amiénois.

La construction de 32 000 logements entraînerait probablement l'urbanisation de plusieurs centaines d'hectares de terres agricoles, mais cette surface serait bien supérieure en l'absence de SCOT, car celui-ci oblige les communes à limiter la taille des terrains par logement dans les PLU.

Concernant les paysages, le SCOT aura pour effet de limiter les extensions des villes et villages hors de leurs limites actuelles et d'améliorer l'intégration paysagère des constructions, sur les plateaux comme dans les vallées, en imposant ces règles dans les PLU des communes.

Dans les autres domaines, le SCOT devrait avoir des effets faibles mais globalement positifs. C'est le cas notamment pour la lutte contre le réchauffement climatique : la localisation des habitants supplémentaires dans les villes et bourgs équipés de services (commerces, etc.), les règles visant à faciliter l'utilisation des transports en commun et du vélo, le rapprochement entre les logements et les emplois devraient se traduire par une diminution de l'utilisation de la voiture et donc par une diminution des émissions de gaz à effet de serre. Mais cet effet positif ne représente en réalité qu'une petite partie des émissions totales de gaz à effet de serre du Grand Amiénois.

2. Méthodologie de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est un outil de réflexion, une pièce justificative du projet et un document d'information. C'est aussi un processus qui a démarré lors de l'élaboration du SCOT et qui va se poursuivre dans le suivi de son application.

Les principaux objectifs de l'évaluation environnementale visent à prendre conscience des enjeux environnementaux et à apprécier les incidences des décisions publiques sur l'environnement pour concevoir un développement équilibré et durable du territoire.

Cette démarche permet de faire en sorte que l'environnement soit pris en compte le plus en amont possible et à différentes échelles. Elle est l'occasion de définir les enjeux environnementaux spécifiques du Grand Amiénois et d'observer si les orientations envisagées dans le SCOT leur portent atteinte.

Un processus continu et itératif

Au-delà de l'obligation réglementaire à laquelle elle répond, l'évaluation environnementale participe d'une approche qui impose une vigilance renforcée sur tous les sujets et questions relatifs à l'environnement :

- elle incite à prendre en compte l'environnement dans le projet d'ensemble et à en exposer la logique et le contexte ;
- elle suscite une logique d'amélioration continue, dans le cadre d'un développement durable.

L'évaluation environnementale est mise à disposition pour aider à comprendre le SCOT, à en apprécier les aspects environnementaux, à en vérifier la cohérence. Elle est un processus continu qui trouve des prolongements au-delà de l'approbation du schéma, jusqu'à l'analyse des résultats de son application au terme de six années.

Les grandes étapes

En préalable à la réalisation de l'évaluation environnementale du SCOT a été réalisé le profil environnemental du territoire : la description de l'état actuel de l'environnement, des pressions qu'il subit, des réponses actuellement apportées à ces pressions a débouché sur la mise en évidence de forces et de faiblesses et de points de vigilance. Présentés par dimensions stratégiques (économique, écologique, sécuritaire, sanitaire, attractive et sociale, culturelle), ces éléments ont permis l'appropriation des enjeux en matière d'environnement par les élus du syndicat mixte en charge de la définition du contenu du SCOT. La réalisation du profil environnemental a ainsi permis, d'une part d'intégrer les enjeux environnementaux dans la construction du projet de territoire, d'autre part de préparer l'évaluation environnementale du schéma.

La description de l'état de l'environnement et la mise en évidence des enjeux ont été repris dans "l'analyse de l'état initial de l'environnement".

L'évaluation environnementale proprement dite a ensuite été menée en plusieurs temps :

1. L'analyse environnementale du projet de PADD : la lecture des objectifs fixés par le projet de PADD, au regard des enjeux environnementaux mis en évidence dans l'analyse de l'état initial de l'environnement, visait à identifier les incidences potentielles de l'atteinte de ces objectifs ; cette première étape a notamment permis :

- d'identifier les enjeux environnementaux susceptibles d'être impactés par le projet (consommation d'espaces agricoles, qualité des paysages, etc.) ;
- d'identifier les principaux éléments du projet (objectifs fixés par le PADD) dont la réalisation aurait une incidence sur l'environnement (soit parce qu'ils touchent plusieurs aspects environnementaux, soit parce qu'ils interfèrent très fortement avec une dimension spécifique de l'environnement) ;
- de distinguer les éléments du projet susceptibles d'avoir des incidences négatives sur l'environnement et, a contrario, les éléments de projet permettant d'apporter des réponses positives aux enjeux.

2. La précision des incidences à la lecture des dispositions du DOO : dans un second temps et pour chacun des thèmes environnementaux en question, un repérage des dispositions du DOO destinées à contribuer à l'atteinte des objectifs du PADD concernés a été effectué ; cette seconde phase d'analyse a permis de préciser les incidences du SCOT lui-même (en fonction de ses attributions et implications) et d'évaluer l'ampleur possible de ces incidences ; pour quelques sujets (émissions de gaz à effet de serre, consommation d'espace), des simulations chiffrées ont été réalisées afin d'apprécier le côté négatif ou positif du SCOT dans son ensemble et le caractère notable ou non de ses incidences.

Le résultat de ces deux étapes d'analyse des incidences potentielles du SCOT est repris dans les chapitres 2 «Analyse environnementale du PADD» et 3 «Analyse par thème».

3. La définition de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des incidences potentiellement négatives du SCOT

Cette dernière étape a consisté à rechercher et introduire dans le document les moyens permettant :

- en premier lieu, d'éviter ces incidences dommageables lorsque cela est possible ;
- en deuxième lieu, de réduire les incidences qu'il n'est pas possible d'éviter totalement sans renoncer au projet ;
- enfin, de compenser ces incidences inévitables.

Les mesures correspondantes sont reprises in fine dans le DOO sous forme de prescriptions ou de recommandations.

3. Analyse environnementale du PADD

En dehors du rapport de présentation, le SCOT est composé d'un PADD et d'un DOO.

Le PADD exprime le projet de territoire et présente les objectifs que le syndicat mixte fixe aux acteurs du pays dans le cadre de ce projet. Le DOO quant à lui présente un panel d'actions devant contribuer à l'atteinte des objectifs affichés dans le PADD. Il comprend ainsi des dispositions qui s'imposent à d'autres documents (prescriptions) et des recommandations incitant les divers acteurs du territoire à contribuer à l'atteinte desdits objectifs.

Le PADD du SCOT est organisé en trois grands axes :

- L'axe 1 : «Améliorer les conditions de vie pour les habitants du Grand Amiénois et ceux qui s'y installent» a pour enjeux :
 - l'organisation du territoire, qui prend appui sur le maillage de villes et bourgs du Grand Amiénois et favorise ainsi les proximités entre habitat, emploi, équipements et services ;
 - la limitation, par cette organisation et par une meilleure prise en compte du réseau de transports collectifs, de la diffusion de l'urbanisation, quelle qu'en soit la nature ;
 - l'économie dans l'utilisation du foncier agricole, forestier et naturel à des fins d'urbanisation, en expérimentant notamment de nouvelles façons de concevoir la ville ;
 - la production d'une offre de logements, neufs et réhabilités, qui soit de nature à assurer au maximum la liberté de choix pour chacun de son lieu et mode d'habitation ;
 - l'équilibre économique du Grand Amiénois en favorisant l'implantation d'activités industrielles, artisanales, tertiaires et commerciales adaptées à chaque contexte territorial.

Cet axe, qui constitue le cœur du projet, comporte notamment les éléments majeurs qui, du point de vue de l'environnement, sont susceptibles d'avoir des incidences :

- la production de 32 000 logements d'ici à 2032 ;
- le recentrage du développement résidentiel dans les pôles du territoire et une croissance raisonnée des communes rurales ;
- l'accompagnement de l'évolution de la mobilité par le développement des alternatives à l'usage individuel de la voiture.

La réalisation des objectifs inscrits dans cet axe aurait des implications en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de consommation d'espaces agricoles, de qualité et de diversité des paysages, de qualité de la ressource en eau, de maîtrise des risques, de consommation de ressources. La production de logements, pour accueillir la population supplémentaire mais surtout pour répondre aux besoins de la population actuelle, est le principal objectif du schéma porteur d'incidences environnementales. L'atteinte de cet objectif, mais aussi la localisation des logements considérés selon les choix de répartition portés par le document, auraient des conséquences en termes de consommation d'espace, d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation de ressources, de paysage.

Par ailleurs, au-delà de la localisation des logements, mais aussi des activités économiques et des services de toutes natures, la réduction des distances parcourues en voiture est une finalité sous-jacente de nombreux objectifs, faisant de la réduction de l'impact environnemental des déplacements un fil conducteur du projet.

- L'axe 2 : « Développer le rayonnement et l'attractivité du Grand Amiénois, dans le bassin parisien et l'Europe du Nord » a pour enjeux :
 - la construction d'une stratégie économique, environnementale, culturelle, touristique, fédératrice, porteuse d'attractivité et d'ambitions et source de concrétisations pour le pays et ses territoires dans les vingt prochaines années ;
 - l'amélioration de l'image d'un territoire mal connu, par l'émergence progressive d'une conscience collective des qualités et atouts du Grand Amiénois, urbain et rural, et de leur parfaite complémentarité ;
 - l'élargissement du rayonnement d'Amiens, tant géographique que qualitatif, contribuant à asseoir son statut de capitale régionale ;
 - enfin, la résonance de ce projet collectif et ambitieux auprès des acteurs, publics et privés, partenaires du Grand Amiénois.

323

Les objectifs fixés pour répondre à ces enjeux, en particulier la construction d'une stratégie de développement visant une image reconnue, pourraient avoir quelques incidences en termes de lutte contre le réchauffement climatique, de maîtrise des nuisances et de consommation de ressources.

- L'axe 3 : « Valoriser les spécificités et atouts agricoles, naturels et paysagers du Grand Amiénois » vise à répondre aux enjeux suivants :
 - la pérennité du socle environnemental du pays, par l'identification, la préservation et la valorisation de ses ressources essentielles, quelle qu'en soit la nature (espace, eau, énergie, espaces naturels, etc.) ;
 - l'affirmation du rôle de l'agriculture dans le projet du Grand Amiénois ;
 - la cohérence entre enjeux de développement et enjeux de préservation du territoire.

Les objectifs fixés pour répondre à ces enjeux visent spécifiquement, pour nombre d'entre eux, à apporter des réponses aux enjeux environnementaux du territoire et sont donc globalement porteurs d'incidences positives.

4. Analyse par thème

4.1 Incidences prévisibles du SCOT sur la consommation d'espace

Rappel des perspectives d'évolution

- Maintien des grands équilibres de l'occupation du sol
- Diminution progressive des surfaces agricoles et notamment des prairies
- Poursuite de l'urbanisation, particulièrement à destination de l'habitat et du développement économique

Mesures du SCOT

- Principe de consommation économe des terres agricoles
- Production de 32 000 logements d'ici à 2032
- Localisation de l'habitat, des commerces du quotidien et de certaines autres activités économiques en priorité dans les enveloppes bâties des communes, notamment en renouvellement de l'existant
- Densification de la construction de logements dans les opérations groupées et par la réduction de la taille moyenne des parcelles d'habitat individuel pur
- Densification de certaines zones commerciales
- Maîtrise de la consommation foncière à vocation d'activités économiques

Analyse des incidences

Le SCOT comporte à la fois des projets générateurs de consommation d'espaces agricoles (la production de logements notamment) et des mesures visant une consommation économe de ces espaces.

> Incidences négatives

La construction d'une grande quantité de logements impliquerait nécessairement la consommation d'espaces agricoles. Même si une grande partie de ces logements est construite en renouvellement, une partie d'entre eux devra être construite sur des espaces non actuellement urbanisés.

La quantité de nouveaux logements souhaitée par le SCOT entraînerait entre 2012 et 2022 un rythme de production annuel (environ 2 000 logements par an) supérieur au rythme tendanciel (qui est de l'ordre de 1 400 logements par an). Sur la période 2012 – 2032, le rythme (environ 1 200 logements par an) s'établirait sensiblement en-deçà du rythme de 2000 – 2010.

> Incidences positives

Le SCOT comporte par ailleurs des dispositions dont l'application va entraîner une moindre consommation d'espaces agricoles, pour l'habitat comme pour les activités économiques. Les dispositions visant à développer la construction en renouvellement devraient contribuer à augmenter la part de la construction située dans les enveloppes actuelles des villes et villages et ainsi limiter l'ouverture de terrains à l'urbanisation en périphérie des communes. Les conditions posées pour l'ouverture à l'urbanisation de zones d'activités de dimension interterritoriale ou de proximité devraient contribuer à limiter le rythme de consommation d'espaces agricoles. Par ailleurs, les densités de construction imposées pour les opérations d'habitat entraîneront une diminution de la surface agricole consommée pour une quantité de logements donnée. Cette réduction de la surface moyenne par logement permettra non seulement de compenser la consommation foncière induite par une augmentation de la quantité de logements construits, mais aussi de diminuer, de moitié environ, la consommation d'espace qui aurait lieu en l'absence de SCOT, c'est-à-dire avec la poursuite des consommations foncières unitaires qui ont eu cours ces dernières années.

Les règles relatives à la limitation de l'implantation d'équipements commerciaux en périphérie des communes contribueront aussi à une consommation économe des terres agricoles.

4.2 Incidences prévisibles du SCOT sur les milieux naturels (la biodiversité)

Rappel des perspectives d'évolution

- Dégradation d'une partie des zones humides par embroussaillage, envasement, eutrophisation
- Disparition d'une partie des richesses des pelouses calcicoles par embroussaillage et déconnexion entre les sites
- Légère progression surfacique et augmentation de l'exploitation des boisements

Mesures du SCOT

- Objectif de préservation de la richesse des milieux naturels
- Majorité du développement résidentiel dans les pôles
- Protection des espaces naturels remarquables vis-à-vis de l'urbanisation
- Préservation/restauration des principales continuités écologiques
- Incitation à la gestion des espaces remarquables en déprise

Analyse des incidences

Par les dispositions incluses dans le DOO et s'imposant aux documents d'urbanisme (inter)communaux, le SCOT conforte la protection des milieux naturels remarquables, notamment les ZNIEFF de type I. Au-delà de ces espaces les plus remarquables, le schéma conforte la préservation d'une trame verte et bleue dans le pays, en protégeant également des espaces non classés en ZNIEFF de type I mais présentant des conditions de milieu de même nature : zones humides, larris mais aussi espaces agricoles, lisières forestières, etc. présentant un intérêt particulier sur le plan floristique.

Le développement résidentiel prioritaire dans les pôles entraînerait la concentration d'une partie importante de la construction de logements dans les vallées humides, en particulier celles de la Somme, de l'Ancre, de l'Avre, de la Noye, de la Selle et de la Nièvre. Or les vallées de la Somme, de l'Ancre, de l'Avre et de la Noye présentent une forte concentration de cœurs de nature et donc une sensibilité écologique importante, notamment aux dégradations indirectes via la pollution de l'eau ou une fréquentation humaine accrue des espaces naturels.

Les dispositions relatives à la préservation des continuités écologiques entraîneront la préservation vis-à-vis de l'urbanisation, de façon continue, d'une grande partie des bords de cours d'eau, ainsi que la préservation des éléments végétaux importants pour la circulation des espèces dans les réseaux de pelouses calcicoles et sur les plateaux.

> Incidences du projet sur les zones Natura 2000

Le pays compte 4 types de zones Natura 2000 :

- les zones humides des vallées de la Somme et de l'Avre ;
- le cours de la Bresle et des portions des cours du Liger, des Évoissons, de la Poix et de l'Authie ; les coteaux calcaires du Doullennais, du Bernavillois et ceux attenants aux vallées de la Somme, des Évoissons, de la Bresle et du Liger ;
- une partie de la forêt de Luceux.

L'application du SCOT ne devrait pas impacter négativement ces trois derniers types d'espaces intégrés au réseau Natura 2000, car il ne comporte pas d'éléments de projets susceptibles de les affecter, considérant notamment que le schéma prescrit la protection des éléments qui permettent les connexions entre les larris (les éventuels développements dans les communes concernées par cette continuité des pelouses calcicoles ne devraient donc pas les affaiblir).

Les zones humides classées Natura 2000 des vallées de la Somme et de l'Avre sont davantage concernées par la mise en œuvre du SCOT, dans la mesure où se trouvent dans ces deux vallées des communes susceptibles de connaître un développement résidentiel accru dans le cadre du SCOT. Or l'habitat peut être à l'origine d'une partie de la pollution de l'eau, par la production d'eaux usées qui peuvent être insuffisamment épurées avant rejet dans le milieu naturel. C'est le cas des secteurs d'assainissement autonome, où cela concerne cependant surtout l'habitat ancien, les nouveaux logements étant a priori équipés de dispositifs d'assainissement autonome performants. Mais c'est aussi le cas des secteurs d'assainissement collectif si les stations d'épuration concernées ne sont pas suffisamment performantes. La pollution de l'eau est en effet une des pressions qui pèsent sur ces milieux tourbeux. Trois sites Natura 2000 pourraient ainsi être affectés par la mise en œuvre du schéma (Cf. tableau ci-après), selon l'articulation temporelle entre l'emménagement de nouveaux habitants et la mise à niveau des systèmes d'assainissement collectif.

> Exemple de la communauté de communes Ouest Amiens

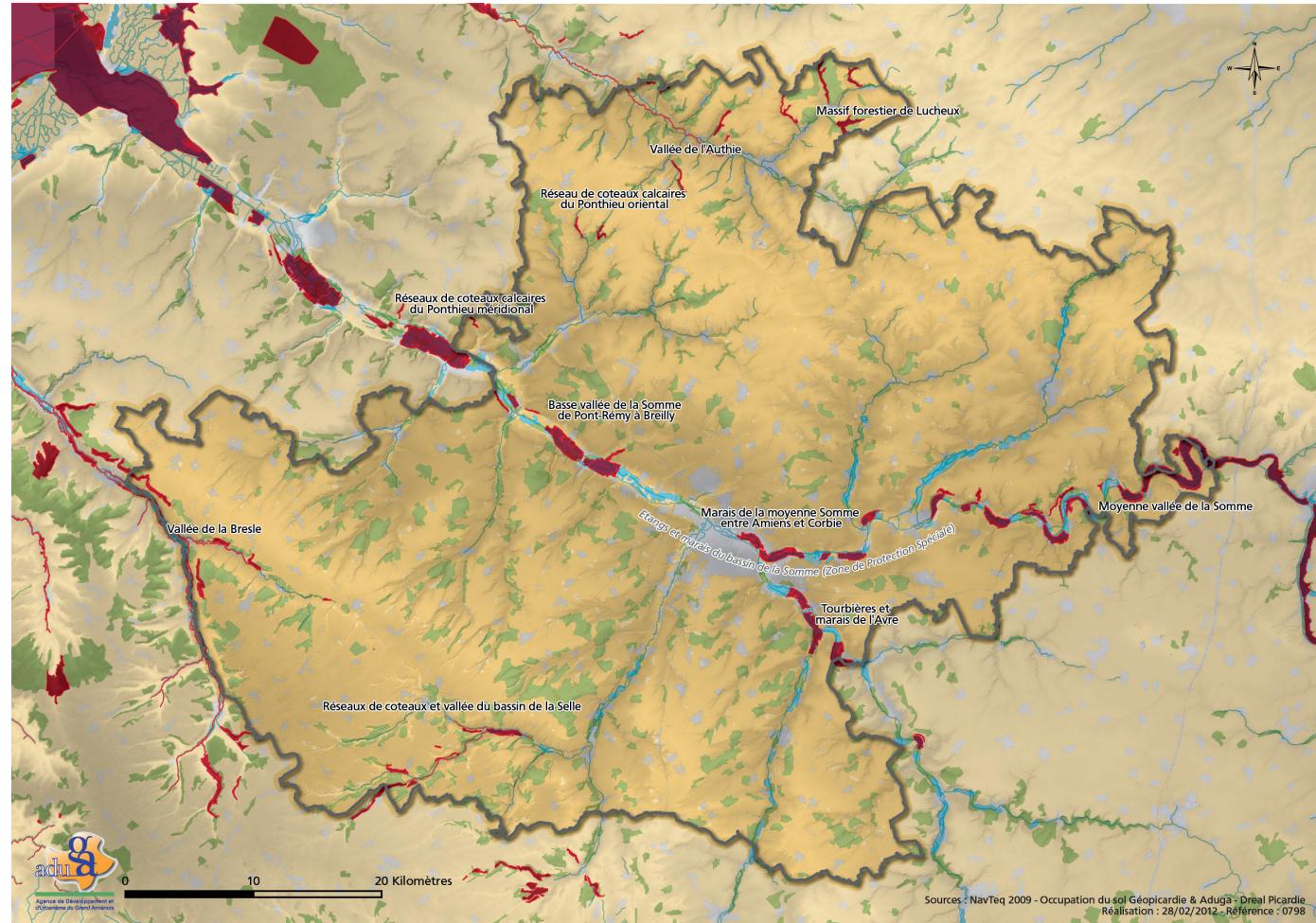
Le SCOT prévoit la production de 1 000 nouveaux logements dans la communauté de communes à l'horizon 2030, un volume de constructions assez nettement supérieur à celui bâti ces dernières années. Les principes contenus dans le document amèneront à implanter prioritairement ces nouveaux logements dans les pôles. Toutes ces communes sont implantées en vallée de la Somme, en bas de versant, leur zone bâtie étant plus ou moins en contact avec le fond de vallée porteur d'enjeux forts en matière de zones humides et de biodiversité.

Or plusieurs stations d'épuration de ce secteur causent des problèmes de pollution de l'eau par temps de pluie, qui sont surtout liés au fait que les eaux pluviales arrivent à ces stations. Une augmentation des effluents traités dans ces stations pourrait augmenter la pollution de l'eau de ce secteur si le dimensionnement et le fonctionnement de ces stations n'est pas amélioré ; en outre, l'imperméabilisation liée au développement résidentiel pourrait aggraver ce problème.

Pour éviter cette altération potentielle des sites Natura 2000 liée à la mise en œuvre du projet, le DCO prescrit la réalisation effective des programmes de mise aux normes des stations d'épuration correspondantes avant toute ouverture à l'urbanisation dans les communes concernées.

Sites Natura 2000	Type	Incidence	Nature des incidences	Habitats (prioritaires) et espèces susceptibles d'être affectés	Code Natura 2000 de l'habitat ou de l'espèce
Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly (1) Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie (2)	Zones spéciales de conservation	x	Pollution de l'eau	Tourbières boisées	91D0
				Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0
				Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales, des Littorelletea uniflorae	3130
				Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées (1)	3140
				Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
				Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260
				Prairies à Molinies sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
				Tourbières de transition et tremblantes	7140
				Tourbières basses alcalines	7230
				Vertigo de Des Moulins (1)	1016
				Cordulie à corps fin (2)	1041
				Triton crêté	1166
Étangs et marais du bassin de la Somme	Zone de protection spéciale	x	Pollution de l'eau	Blongios nain	A022
				Busard des roseaux	A081
				Marouette ponctuée	A119
				Martin-pêcheur d'Europe	A229
Moyenne vallée de la Somme	Zone spéciale de conservation	-			
Tourbières et marais de l'Avre	Zone spéciale de conservation	-			
Massif forestier de Lucheux	Zone spéciale de conservation	-			
Vallée de l'Authie	Zone spéciale de conservation	-			
Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental	Zone spéciale de conservation	-			
Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional	Zone spéciale de conservation	-			
Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle	Zone spéciale de conservation	-			
Vallée de la Bresle	Zone spéciale de conservation	-			

> Les zones Natura 2000



4.3 Incidences prévisibles du SCOT sur le cadre de vie et le patrimoine

Rappel des perspectives d'évolution

- Uniformisation des paysages à l'échelle du pays par la perte des spécificités des différentes entités paysagères
- Disparition progressive de la silhouette "de bosquet" caractéristique des villages de plateaux
- Amélioration de la qualité des paysages agricoles
- Effacement des éléments caractéristiques des cœurs de villages
- Ralentissement du développement des extensions des villes sur les versants
- Disparition du bâti rural traditionnel et du patrimoine industriel

Mesures du SCOT

- Objectif de préservation de la diversité et de la qualité des paysages
- Protection des éléments de végétation qui ceinturent les villages-bosquets
- Intégration paysagère des extensions urbaines sur les versants
- Préservation des cônes de vue
- Traitement paysager des zones d'activités situées en entrées de villes
- Diversification des formes urbaines et développement de nouvelles typologies de logements
- Respect de l'alignement du bâti et de l'adaptation à la pente dans les centres remarquables

Analyse des incidences

Pour ce qui est de l'intégration paysagère des zones bâties, la priorité donnée à la densification et au renouvellement pour l'implantation des nouvelles constructions, à la compacité des développements en continuité avec les trames historiques des communes et la protection de la végétation arborée qui ceinture les villages devraient contribuer à préserver l'intégration paysagère des villages. L'altération de la silhouette des villages bosquets les mieux conservés devrait être limitée par l'intégration paysagère des extensions, celles-ci étant limitées aux communes disposant d'un plan local d'urbanisme. Sur les versants des vallées, l'impact visuel des extensions urbaines devrait aussi être atténué par leur intégration paysagère systématique.

La mise en œuvre du SCOT permettrait aussi d'éviter l'urbanisation continue de certaines portions de vallées en maintenant des coupures d'urbanisation entre les villes et villages.

Le traitement paysager systématique des limites des zones d'activités implantées en périphérie des villes d'une part, la définition de règles limitant l'implantation de panneaux publicitaires et améliorant la qualité d'ensemble de cette signalétique dans ces espaces d'activités d'autre part, devraient atténuer la brutalité de ces limites et améliorer la qualité de la transition que ces zones assurent entre l'espace agricole et les espaces habités.

Le repérage, dans les démarches communales, des cônes de vue et la prise en compte de l'impact visuel des constructions qui s'y trouvent ou s'y implantent devraient contribuer à préserver la qualité de certains paysages remarquables du pays, en particulier ceux visibles depuis les belvédères de la vallée de la Somme.

La prise en compte, dans les PLU et dans les communes qui n'en sont pas pourvues, des prescriptions ou recommandations en matière d'adaptation du bâti à la pente et d'alignement des maisons dans les cœurs de vill(ag)es, contribuera(it) à pérenniser les caractéristiques identitaires des villes et villages.

4.4 Incidences prévisibles du SCOT sur les émissions de gaz à effet de serre (le réchauffement climatique) et la qualité de l'air

Rappel des perspectives d'évolution

- Stabilisation des émissions de gaz à effet de serre dues aux transports
- Réduction des émissions dues à l'agriculture
- Réduction des émissions liées aux bâtiments résidentiels et tertiaires
- Permanence de la pollution à l'ozone
- Réduction de la pollution par les particules fines

Mesures du SCOT

- Production de 32 000 logements d'ici à 2030
- Majorité du développement résidentiel dans les pôles
- Intensification de la réhabilitation du parc de logements anciens
- Accroissement de l'utilisation du bois comme source de chauffage
- Localisation de l'habitat en priorité près des gares
- Maintien et renforcement de la présence de commerces dans les centres des villes
- Développement des modes de transport alternatifs à la voiture

Analyse des incidences

Le schéma comporte à la fois des éléments de projet qui entraîneraient des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires et des dispositions qui éviteraient des émissions.

> Incidences négatives

La production de nombreux logements d'ici à 2030 apparaît comme le principal objectif du SCOT qui induirait une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Le PADD fixe comme objectif la production d'environ 32 000 logements entre 2013 et 2030, pour répondre aux besoins de la population en place et de la population supplémentaire que le pays ambitionne d'attirer. Outre les émissions de gaz à effet de serre qu'induit la construction en elle-même, l'atteinte de cet objectif se traduirait par des émissions annuelles nouvelles dues au fonctionnement de ces logements, même si la consommation des nouveaux logements est de moins en moins élevée au fur et mesure de l'adoption de réglementations thermiques plus exigeantes.

Ces émissions annuelles ont été estimées, pour 2020 et pour 2030, en prenant un certain nombre d'hypothèses (d'évolution de la taille des logements, de la part de renouvellement, de sources d'énergie) et en considérant les nouvelles réglementations thermiques et les délais prévisibles de leur application. Ainsi ces émissions supplémentaires devraient être de l'ordre de 20 000 à 25 000 teqCO₂ par an, ce qui représente environ 1 % des émissions actuelles totales du pays (5 à 6 % des émissions liées à l'habitat)¹.

Quelques autres objectifs affichés par le SCOT entraîneraient une augmentation des émissions : le développement des activités logistiques et du trafic aérien à l'aéroport Albert-Picardie et à l'aérodrome de Glisy induiraient également des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires, qu'il n'est cependant pas possible d'évaluer à ce stade.

> Incidences positives

De nombreuses dispositions du SCOT devraient entraîner une diminution des émissions, notamment :

- les nombreuses mesures visant d'une part à diminuer les besoins de déplacements, d'autre part à substituer d'autres modes à l'usage individuel de la voiture ;
- l'incitation à la réhabilitation de l'habitat ancien et au développement de modes de chauffage peu ou pas émetteurs de gaz à effet de serre.

¹Source : ENVIROCONSULT, ASCONIT CONSULTANTS. Prise en compte de la dimension "énergie/climat" dans le SCOT du pays du Grand Amiénois. Phase 3. Analyse prospective de l'évolution du territoire en matière de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre. Modélisation Résidentiel et transport. Aduga. ADEME/Région Picardie. 28 p. Mai 2011.

La réhabilitation thermique complète de 30 % du parc de logements anciens diminuerait les émissions de gaz à effet de serre de près de 100 000 teqCO₂ par an, soit plus de 20 % des émissions liées à l'habitat ; la substitution du charbon et de 15 % du fioul par du bois comme source de chauffage des logements permettrait d'éviter l'émission d'environ 60 000 teqCO₂ de gaz à effet de serre².

La localisation d'un maximum d'emplois près des lieux de vie des actifs, le maintien d'un tissu économique, commercial et artisanal local, la prise en compte du potentiel de desserte en transports collectifs dans les choix d'organisation du territoire, l'adaptation de l'offre de transports publics aux grands flux de déplacements et aux projets importants situés en zone urbanisée, le développement de la complémentarité entre les offres de transports publics et l'amélioration de l'intermodalité aux portes d'Amiens, la mise en place d'une liaison en transports collectifs attractive entre Amiens et Doullens, la réalisation de la liaison ferroviaire Picardie-Roissy contribueraient à la limitation des déplacements routiers individuels et donc des émissions de gaz à effet de serre dues aux transports.

Le SCOT contient en particulier de nombreuses dispositions visant à rapprocher les lieux d'habitat, d'emploi et les services afin de limiter la circulation automobile et les émissions qui vont avec :

- concentration du développement résidentiel dans les pôles équipés en emplois, services et transports collectifs ;
- au sein des pôles, concentration de l'habitat dans les secteurs urbains proches des accès aux transports collectifs ;
- localisation des équipements et services au plus près des besoins de la population.

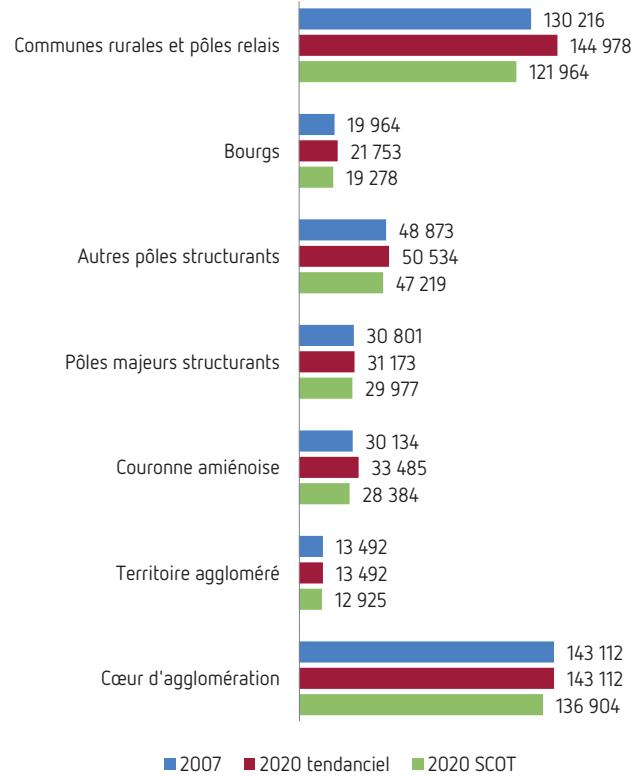
En se traduisant, pour une partie des habitants, par une plus grande proximité entre le lieu de résidence et leurs diverses destinations, ces dispositions entraîneraient d'une part une diminution du nombre de déplacements motorisés (par un recours plus fréquent à la marche ou au vélo), d'autre part une réduction des distances parcourues et donc des temps de parcours en véhicules motorisés.

Les émissions de gaz à effet de serre potentiellement évitées par la mise en œuvre de ces dispositions ont été quantifiées pour les différents types de communes du Grand Amiénois, à partir d'hypothèses chiffrées de report modal et de réduction de distances moyennes parcourues en voiture notamment ; le résultat de cette estimation figure dans le graphique suivant :

²Source : ENVIROCONSULT, ASCONIT CONSULTANTS. Prise en compte de la dimension "énergie/climat" dans le SCOT du pays du Grand Amiénois. Phase 3. Analyse prospective de l'évolution du territoire en matière de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre. 1. Présentation des ratios. Aduga. ADEME/Région Picardie. 26 p. Mars 2010.

Émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements des habitants, en 2007 et en 2020, selon leur lieu de résidence (en teqCO₂/an)

Source : tableau de bord régional "énergie-climat"
ADEME/Région Picardie,
données rectifiées avec les résultats de l'EDGT



332

Ainsi à l'échelle du Grand Amiénois, la mise en œuvre des dispositions du SCOT visant à l'évolution des modes de déplacement de la population pourrait permettre d'éviter, à l'horizon 2020, l'émission de plus de 30 000 teqCO₂ de gaz à effet de serre par an, soit près de 8 % des émissions prévisibles en l'absence de ces mesures pour le transport des personnes.

La limitation de la circulation automobile contribuerait aussi à réduire la pollution de l'air, notamment par les particules fines.

4.5 Incidences prévisibles du SCOT sur la qualité de l'eau

Rappel des perspectives d'évolution

- Amélioration à long terme de la qualité des nappes phréatiques vis-à-vis des nitrates et des pesticides
- Réduction progressive de la pression polluante des eaux usées
- Réduction progressive de la pression polluante de l'agriculture

Mesures du SCOT

- Majorité du développement résidentiel dans les pôles
- Incitation à la mise à niveau des stations d'épuration et à la réalisation d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) contribuant à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement individuels
- Limitation de l'imperméabilisation et favorisation de l'infiltration de l'eau de pluie
- Maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales par la préservation et la recréation de dispositifs de retenue

Analyse des incidences

En matière de lutte contre la pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau, le SCOT invite les collectivités compétentes concernées à mettre aux normes les stations d'épuration qui ne fonctionnent pas de façon optimale. Parallèlement, la localisation prioritaire des nouveaux logements dans les pôles structurants du Grand Amiénois entraînerait une augmentation plus ou moins importante des volumes d'eaux usées à traiter par les stations d'épuration des communes concernées. Si dans de nombreux cas, les équipements en question ont un fonctionnement satisfaisant et disposent d'une capacité qui permettra de traiter les volumes d'eaux usées supplémentaires, certaines stations d'épuration présentent des dysfonctionnements entraînant des pollutions du milieu récepteur, notamment par temps de pluie. Sans une résorption préalable de ces dysfonctionnements, un renforcement de la population de ces pôles entraînerait une pression de pollution supplémentaire des milieux récepteurs qui sont, selon les cas, le sous-sol ou des cours d'eau.

La mise en œuvre par les collectivités d'OPAH comportant un volet relatif à l'assainissement non collectif contribuerait à accroître la remise à niveau du parc de dispositifs d'assainissement individuel.

Les dispositions prises en matière de gestion des eaux pluviales (limitation de l'imperméabilisation, infiltration, maîtrise des ruissellements) devraient quant à elles contribuer à réduire la pollution des eaux par des polluants entraînés par les écoulements.

4.6 Incidences prévisibles du SCOT sur les ressources naturelles

Rappel des perspectives d'évolution

- Disponibilité quantitative à long terme de la ressource en eau
- Augmentation de la vulnérabilité des captages d'eau potable à la sécheresse et aux pollutions

Mesures du SCOT

- Production de 32 000 logements d'ici à 2030
- Promotion des écotechnologies et de l'utilisation de matériaux d'origine agricole
- Conditionnement de l'urbanisation à la garantie de l'alimentation en eau potable
- Intensification de la réhabilitation thermique du parc de logements anciens
- Développement des modes de transport alternatifs à la voiture
- Développement de la production locale d'énergie renouvelable
- Favorisation de l'utilisation d'énergie d'origine renouvelable dans l'habitat

Analyse des incidences

La construction de logements entraînera la consommation de ressources naturelles, notamment de matériaux alluvionnaires : la production de 32 000 logements nécessiterait l'utilisation de plus de 5 millions de tonnes de granulats³ ; le développement de la production et de l'utilisation de matériaux issus du végétal permettrait de réduire la consommation de cette ressource géologique non renouvelable.

Une fois construits et même si une partie des logements sera à énergie positive, les logements consommeront de l'énergie dont une partie restera d'origine fossile ; la consommation d'énergie de ces logements neufs est estimée à près de 10 000 tonnes équivalent pétrole (tep) par an en 2020 et 10 000 à 15 000 tep annuelles en 2030⁴. L'augmentation de la population et la localisation de la population supplémentaire dans les pôles induirait aussi une pression de prélèvements supérieure sur les captages d'eau potable alimentant ces communes.

La réhabilitation thermique du parc de bâtiments anciens et la maîtrise de l'utilisation de la voiture pour les déplacements permettraient de limiter la consommation des ressources énergétiques d'origine fossile. La mise en œuvre des dispositions visant à favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables locales permettraient d'accroître l'exploitation de ces ressources locales.

³Source : UNICEM Picardie

⁴Source : ENVIROCONSULT, ASCONIT CONSULTANTS. Prise en compte de la dimension "énergie/climat" dans le SCOT du pays du Grand Amiénois. Phase 3. Analyse prospective de l'évolution du territoire en matière de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre. Modélisation Résidentiel et transport. Aduga. ADEME/Région Picardie. 28 p. Mai 2011.

4.7 Incidences prévisibles du SCOT sur les risques

Rappel des perspectives d'évolution

- Permanence du risque d'inondation par débordements de cours d'eau
- Persistance du risque d'inondations dues à des ruissellements excessifs
- Persistance des risques technologiques
- Permanence du risque de mouvements de terrain

Mesures du SCOT

- Production de 32 000 logements
- Prise en compte du risque d'inondations dans les documents d'urbanisme
- Limitation et gestion des ruissellements d'eau pluviale
- Prise en compte du risque mouvement de terrain dans les documents d'urbanisme
- Prise en compte des risques technologiques dans les documents d'urbanisme

Analyse des incidences

Le développement et l'aménagement du pays entraîneront inévitablement l'imperméabilisation de nouveaux espaces ; en particulier, le développement de l'habitat devrait s'accompagner de l'aménagement de nouveaux espaces de voiries et de stationnement qui constitueront une source potentielle de ruissellements supplémentaires.

Le SCOT contient cependant des dispositions (visant à limiter l'imperméabilisation, à favoriser l'infiltration, à protéger et aménager des éléments de ralentissement ou de rétention des eaux) qui devraient concourir à réduire les ruissellements et donc à diminuer l'ampleur voire la fréquence des ruissellements dans certains secteurs du pays.

Pour ce qui est des débordements des cours d'eau, les dispositions prises et s'appliquant aux documents d'urbanisme communaux devraient éviter d'accroître la vulnérabilité et permettre de limiter voire de réduire la vulnérabilité des constructions en fonds de vallées humides.

5. Synthèse : incidences notables du SCOT

Le SCOT est un document de cadrage pour les démarches intercommunales et communales. Il comprend un projet d'aménagement et de développement durables qui fixe des objectifs dans de nombreux domaines (aménagement, urbanisme, etc.).

Le document opérationnel du SCOT est le document d'orientation et d'objectifs. Par sa nature, le DOO a vocation à imprégner diverses démarches de planification et de projet mises en place par les communautés de communes et d'agglomération (programmes locaux de l'habitat, plan de déplacements urbains, projets de territoire, plans locaux d'urbanisme intercommunaux) ou les communes (documents d'urbanisme communaux en particulier : plans locaux d'urbanisme, PLU pluricommunaux et cartes communales).

Aussi c'est dans les domaines entrant dans le champ de compétences des collectivités et plus particulièrement dans les domaines couverts par le DOO que les incidences du SCOT peuvent être les plus notables.

La mise en œuvre des orientations du schéma qui trouvent leur traduction dans les documents communaux, à travers la nature, la localisation et les caractéristiques des aménagements notamment, constitue le levier principal pour répondre aux enjeux environnementaux du territoire.

Ainsi, la mise en œuvre du document dans les démarches communales et intercommunales devrait avoir particulièrement une incidence en matière :

- de consommation d'espaces agricoles ;
- de diversité et de qualité des paysages.

En matière de consommation d'espaces agricoles, le SCOT, en imposant aux communes des modes de construire, via leur traduction dans les documents d'urbanisme, va fortement limiter la consommation de foncier générée par le développement de l'habitat, constatée aux cours de la dernière décennie et qui se poursuit et devrait se poursuivre en l'absence de SCOT. La mise en œuvre du schéma devrait ainsi permettre d'éviter l'urbanisation d'au moins un tiers des surfaces qui auraient été urbanisées pour le développement résidentiel et économique du pays en l'absence de SCOT.

En matière de paysages, les évolutions progressives et discrètes, mais négatives, constatées dans le pays sont en grande partie dues aux extensions urbaines en périphérie des zones bâties et à la dégradation des limites entre les espaces urbanisés et le territoire agricole et naturel. Sur ce sujet également, les dispositions du schéma devraient permettre d'inverser les tendances d'évolution évoquées et de limiter fortement la perte des caractères identitaires du Grand Amiénois.

Il faut noter cependant que les effets du SCOT sont en grande partie conditionnés à l'élaboration de documents d'urbanisme (PLU ou carte communale), ce qui pourrait limiter les incidences positives de ces mesures, en ne permettant pas d'infléchir les évolutions négatives qui se produisent dans les communes dont l'urbanisme relève exclusivement du règlement national (RNU).

Dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique, le SCOT devrait contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Bien qu'il fixe au territoire un objectif d'augmentation du nombre de résidences principales, il aura principalement pour effet de maîtriser les émissions liées aux déplacements de la population, par la limitation des besoins de déplacements des habitants supplémentaires et l'offre de conditions plus attractives pour l'utilisation des transports en commun ou du vélo. Ces mesures pourraient permettre d'éviter l'émission de quelques dizaines de milliers de tonnes équivalent CO₂ de gaz à effet de serre par an, ce qui représente cependant moins de 5 % des émissions totales du pays.



6. Mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences négatives du SCOT

Le SCOT devrait avoir essentiellement des incidences positives sur l'environnement. Les incidences négatives potentielles de la mise en œuvre du schéma portent principalement sur les conséquences prévisibles de la construction de logements et leur implantation en priorité dans certaines parties du territoire.

La localisation prioritaire du développement résidentiel dans les pôles du pays pourrait entraîner une augmentation de la pression humaine sur les milieux naturels remarquables des vallées de la Somme, de l'Ancre, de l'Avre et de la Noye, et plus généralement sur la qualité de l'eau lorsque l'assainissement des eaux usées de ces communes n'est pas assuré de façon optimale. Pour éviter une aggravation de la qualité des eaux souterraines et superficielles et une dégradation des richesses écologiques des cœurs de nature de fonds de vallées, en particulier des zones tourbeuses intégrées au réseau Natura 2000, l'ouverture de zones à l'urbanisation dans les pôles structurants et les pôles relais est conditionnée au respect, par les stations d'épuration traitant leurs eaux usées et/ou pluviales, des normes européennes, nationales et/ou spécifiques qui les concernent.

Afin d'éviter les incidences négatives de la mise en œuvre du développement résidentiel sur les éléments constitutifs de la trame verte et bleue (cœurs de nature, continuités écologiques), le schéma envisage la possibilité de reporter sur les communes proches une partie du développement résidentiel affecté aux pôles dont l'environnement naturel est particulièrement sensible.

Une des incidences de la mise en œuvre du schéma serait la consommation d'espaces agricoles nécessaire à la production de 32 000 logements d'ici à 2030. Pour réduire cette surface à urbaniser, le SCOT demande aux communes et intercommunalités de localiser ces constructions en priorité sur des terrains déjà urbanisés (friches industrielles ou urbaines, bâtiments inutilisés, etc.), d'optimiser la ressource foncière en plafonnant la taille moyenne des terrains à bâtir à vocation d'habitat individuel et plus généralement d'accroître la densité des secteurs d'habitat.

Pour réduire la consommation de matériaux non renouvelables nécessaires à la construction des logements, le pays encourage le développement de l'utilisation de matériaux d'origine agricole locale, en s'appuyant sur les expérimentations en cours et sur l'expertise locale du CODEM Picardie⁵.

La construction et le fonctionnement de ces nouveaux logements entraîneraient en outre de nouvelles consommations d'énergie et de nouvelles émissions de gaz à effet de serre (estimées à environ 25 000 t_{eq}CO₂ par an à terme, soit environ 1 % des émissions actuelles du pays). Parallèlement, le SCOT demande aux communes et intercommunalités de favoriser le recours aux énergies renouvelables et aux réseaux de chaleur notamment via leurs documents d'urbanisme, ce qui contribuerait à limiter d'une part la consommation de ressources énergétiques fossiles, d'autre part l'incidence climatique de la production de 32 000 logements.

Enfin, le SCOT comporte de nombreuses autres dispositions visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire ; c'est le cas en particulier de l'incitation à la réhabilitation thermique de l'habitat ancien, dont une mise en œuvre ambitieuse permettrait de compenser les émissions dues à l'habitat nouveau.

⁵Le CODEM (Construction durable et éco-matériaux) Picardie est un centre de connaissances, de ressources et de transfert dédié à la construction durable et aux éco-matériaux et implanté dans l'agglomération amiénoise.



Coisy, Bocage-Hallue © Aduga

Partie 5



LES INDICATEURS DE SUIVI
ET D'ÉVALUATION

> INTRODUCTION

Cette dernière partie du rapport de présentation présente les indicateurs de suivi qui permettront de procéder à une analyse des résultats de l'application du SCOT, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale et ce, a minima 6 ans après l'approbation du document ainsi que tout au long de la mise en œuvre du SCOT.

Renseigner ces indicateurs doit permettre d'assurer un suivi en continu de l'évolution du Grand Amiénois et des mesures contenues dans le SCOT, en pointant les changements positifs observés comme les réajustements nécessaires à apporter pour atteindre les objectifs que s'est fixé le territoire.

Au-delà de présenter les différents indicateurs que le pays propose de mettre en œuvre pour ce faire, un croisement avec les objectifs du DOO est proposé.

La première étape préparatoire à l'évaluation du SCOT consistera à élaborer l'état initial. Il s'agira de disposer d'une connaissance des indicateurs au temps « zéro » du SCOT, c'est-à-dire avant sa mise en œuvre effective. Ce travail sera réalisé par l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois à partir notamment des éléments contenus dans le rapport de présentation et avec les contributions des partenaires. Conscient que la mise en place d'un dispositif de suivi est une étape-clé dans la démarche évaluative du SCOT du Grand Amiénois, le pays souhaite également mettre en place à court terme une instance de partage et d'échanges sur les enseignements à tirer de la mise en œuvre du SCOT. L'instauration d'une rencontre annuelle dédiée regroupant les élus du pays consacrerait l'avènement d'une nouvelle étape, celle du suivi des effets du SCOT.

Indicateurs de suivi et d'évaluation du SCOT

Thèmes	Champs des indicateurs	Définition des indicateurs	OBJECTIF A : Adopter une consommation foncière raisonnée	OBJECTIF B : Faciliter la réalisation des parcours résidentiels	OBJECTIF C : Organiser un développement équilibré	OBJECTIF D : Doter le Grand Amiénois d'un réseau d'équipements et de services structurants	OBJECTIF E : Améliorer l'équipement commercial	OBJECTIF F : Développer l'offre et l'usage des transports collectifs et alternatifs	OBJECTIF G : Préserver et valoriser les richesses naturelles et la biodiversité	OBJECTIF H : Conforter le potentiel agricole du Grand Amiénois	OBJECTIF I : Maintenir la qualité des paysages et du cadre de vie	OBJECTIF J : Valoriser et gérer les ressources du territoire	OBJECTIF K : Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques et nuisances	Échelles	Sources	
Consommation foncière	Mode d'urbanisation	Évolution des surfaces urbanisées												communes - EPCI - typologie SCOT	MOS (CR Picardie - Aduga)	
		Nombre d'ha à vocation agricole urbanisés												communes	Communes	
		Nombre d'ha à vocation naturelle urbanisés												communes - sites stratégiques	Aduga	
	Patrimoine naturel	Mobilisation des DPU dans les secteurs stratégiques													communes	Communes - EPCI
		Part de renouvellement urbain													cours d'eau	Agences de l'eau
		Friches réhabilitées													communes	Aduga
Patrimoine naturel	Nombre / superficie de cœurs de nature protégés de l'urbanisation par les documents d'urbanisme													communes	Schéma de cohérence écologique (État - Région)	
	Qualité écologique des cours d'eau													communes	Aduga	
	Nombre de projets susceptibles d'impacter les continuités écologiques identifiées													communes	Schéma de cohérence écologique (État - Région)	
Linéaire de vallées dégradé par les habitats légers de loisirs													communes	Aduga		
Politique de l'habitat	Suivi de la démographie des territoires	Variation de population par période intercensitaire												communes - EPCI - typologie SCOT	Insee RP Sitadel Observatoire foncier (Aduga), DREAL (EPTB) Observatoire foncier (Aduga) Sitadel (DREAL) EPCI ANAH / DREAL Insee RP Filocom (DREAL) RPLS (DREAL), Filocom (DREAL), Insee RP	
		Nombre de logements commencés														
	Construction neuve de logements	Nombre de logements construits dans les lieux à privilégier (pôles, gares...)														
		Taille moyenne des terrains à usage d'habitat individuel pur														
		Densités brutes dans les opérations de logement notamment dans les secteurs stratégiques														
		Part des logements individuels dans l'offre nouvelle de logements														
		Nombre d'OPAH mises en place dans le Grand Amiénois														
	Politiques locales de l'habitat	Nombre de logements ayant bénéficié des aides de l'ANAH														
		Taux de vacance et son évolution														
		Nombre de logements privés potentiellement indignes														
		Nombre de logements sociaux produits														
		Évolution du taux de logements sociaux														
Développement économique et équipements et services	Foncier à vocation économique	Foncier consommé pour de l'activité économique en extension urbaine												communes - EPCI - typologie SCOT	MOS (CR Picardie - Aduga) Observatoire des zones d'activités (Aduga)	
		Suivi de l'offre foncière et immobilière à vocation métropolitaine														
	Localisation des commerces	Suivi de l'offre foncière à vocation interterritoriale													Grand Amiénois	Insee Sirene CDAC Permis de construire
		Suivi de l'offre foncière de proximité														
	Aménagement qualitatif	Suivi de la localisation des commerces répondant aux besoins quotidiens et hebdomadaires													Grand Amiénois	Aduga
		Suivi des implantations des grands équipements (enseignes > 1 000 m² de surf. vente) et de leur localisation														
Répartition de l'emploi et des établissements	Suivi des extensions des équipements commerciaux, soit > 1 000 m² de surf. vente, soit qui par leur extension seraient à terme > 1 000 m² de surf. vente												Grand Amiénois	Aduga		
Activités agricoles	Part des développements des + de 1 000 m² en zone périphérique / en renouvellement urbain												communes - EPCI - typologie SCOT	Insee Sirene		
Localisation des équipements et services	Dispositifs de requalification des espaces commerciaux (FISAC, droit de préemption, etc.)												Grand Amiénois	MOS - Recensement agricole		
	Opérations de requalification des sites d'activités existants												communes - EPCI - typologie SCOT	Communes - EPCI - CG80 - CR Picardie Insee (Base permanente des équipements)		
	Part des emplois et des établissements dans les zones d'activités et dans le tissu urbanisé mixte												Grand Amiénois	MOS - Recensement agricole		
	Nombre d'emplois par fonction (présentielle / productive)												communes - EPCI - typologie SCOT	Insee Sirene		
	Évolution de la surface agricole utile												Grand Amiénois	MOS - Recensement agricole		
	Évolution du nombre d'exploitants et d'exploitations												communes - EPCI - typologie SCOT	Communes - EPCI - CG80 - CR Picardie Insee (Base permanente des équipements)		
	Nombre d'équipements et niveau de services dans les polarités du Grand Amiénois												communes - EPCI - typologie SCOT	Communes - EPCI - CG80 - CR Picardie Insee (Base permanente des équipements)		

indicateurs d'effets
 indicateurs de mise en œuvre
 contribution à l'évaluation de l'objectif

Indicateurs de suivi et d'évaluation du SCOT

Thèmes	Champs des indicateurs	Définition des indicateurs	OBJECTIF A : Adopter une consommation foncière raisonnée	OBJECTIF B : Faciliter la réalisation des parcours résidentiels	OBJECTIF C : Organiser un développement économique équilibré	OBJECTIF D : Doter le Grand Amiénois d'un réseau d'équipements et de services structurants	OBJECTIF E : Améliorer l'équipement commercial	OBJECTIF F : Développer l'offre et l'usage des transports collectifs et alternatifs	OBJECTIF G : Préserver et valoriser les richesses naturelles et la biodiversité	OBJECTIF H : Conforter le potentiel agricole du Grand Amiénois	OBJECTIF I : Maintenir la qualité des paysages et du cadre de vie	OBJECTIF J : Valoriser et gérer les ressources du territoire	OBJECTIF K : Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques et nuisances	Échelles	Sources
Déplacements - transport	Politiques de transport en commun	Nombre de passages de TER ou cars par jour dans les pôles et meilleur temps de parcours pour se rendre à Amiens												communes - EPCI - typologie SCOT	CR Picardie - CG80
		Fréquentation des gares des pôles structurants													SNCF
		Nombre et longueur de lignes de transport en commun en site propre dans l'agglomération													CA Amiens Métropole
		Fréquentation du réseau de transport urbain													
		Localisation des pôles d'échanges													
		Initiatives offrant une alternative à la voiture solo													Aduga, communes, EPCI
		Aires de covoiturage mises en place													
Existence de plate-forme(s) d'information multimodale(s)													communes	Aduga et AOT quand il en existe	
Évolution du trafic sur les principales radiales autour des principaux pôles													communes	DDTM, EPCI, communes	
Risques et pollutions	Eau	Part de la population desservie par un captage d'eau potable sûr												communes - typologie SCOT - GA	ARS
		Taux de nitrates / de pesticides dans les nappes phréatiques												bassin versant	Agence de l'eau
	Énergie et pollution des sols et de l'air	Consommation d'énergie (totale / pour les transports / pour l'habitat / par habitant)												communes - typologie SCOT - GA	ADEME
		Part de la production locale d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie													Atmo Picardie
	Risques naturels et technologiques	Émissions de gaz à effet de serre (totales / par l'habitat / par le déplacement des personnes)													État, DREAL
		Teneur de l'air en particules fines													Aduga
		Évolution du nombre de sites et sols pollués													DDTM, INSEE RP
		Localisation des sites concernés par des risques de crues et d'inondations, populations résidentes exposées aux risques													DREAL
		Inondation par ruissellement : fréquence des ruissellements, populations résidentes exposées													
		Installations classées pour la protection de l'environnement													
Localisation des voies de transport de matières dangereuses															
Populations résidentes exposées															

344

Observations transversales des modalités de mise en œuvre :

	Champs	Source
Outils de planification engagement des démarches compatibilité a minima avec les prescriptions du SCOT	Projets de territoire	EPCI
	Schéma de secteurs	regroupement communal- EPCI
	PLU, PLUi et cartes communales	communes - EPCI
	PLH	EPCI
	PDU	EPCI

-  indicateurs d'effets
-  indicateurs de mise en œuvre
-  contribution à l'évaluation de l'objectif



établissement public pour le développement durable et solidaire du Grand Amiénois

est accompagné par



ingénierie d'intérêt public pour un aménagement soutenable du Grand Amiénois

Ont contribué à l'élaboration du SCOT du Grand Amiénois :

- les élus de la commission SCOT, sous la présidence de Jean NOYELLE, maire de Glisy et vice-président d'Amiens Métropole
- les membres du comité de relecture : Jean NOYELLE (Amiens Métropole), Jean-Jacques STOTER (Sud-Ouest amiénois), Claude DEFLESSELLE (Bocage-Hallue), Christian ALIX (Val de Somme), Bernard LEPERS (Ouest Amiens), François COSSERAT (Amiens Métropole), Jean-Michel MAGNIER (Bernavillois), Michel VILLAIN (Val de Nièvre et environs), Marc DEWAELE (Sud-Ouest amiénois)
- les équipes techniques du pays et de l'Aduga : Jean-Charles ALLIX / Frédéric BLIN / Nicolas DELBOUILLE / Étienne DEMANGEON (2005-2010) / Alexandre DENIAUD (2006-2009) / Agnès DESCAMPS / Stéphanie DUFFOURG / Alexis FAUCHEUX (2010-2011) / Virginie FORMENTEL-DIEU (2006-2009) / Marion GOBIN / Jérôme GRANGE / Pierre HOLVOET / Séverine KIWIOR / Christophe LAMPSON / Arnaud LAURE / Cécile LE CAM / Audrey MACACLIN / Catherine MARTIN / Francisco MIGUENS (2012) / Céline OUDARD-LAIZEAU (2006-2012) / Louise REMOND (2012) / Christian ROECK (2007-2008) / Nicolas ROCHARD / Sylvain ROCHE (2010-2012) / Caroline SANNIER

Le syndicat mixte du pays du Grand Amiénois remercie l'ensemble de ses partenaires institutionnels.

ACHEUX-EN-AMIÉNOIS
AGENVILLE
AILLY-SUR-NOYE
AILLY-SUR-SOMME
AIRAINES
ALBERT
ALLONVILLE
AMIENS
ANDAINVILLE
ARGÈUVES
ARGUEL
ARQUÈVES
AUBIGNY
AUBVILLERS
AUCHONVILLERS
AUMATRE
AUMONT
AUTHEUX
AUTHIE
AUTHIEULE
AUTHUILE
AVELESGES
AVELUY
AVESNES-CHAUSSOY
BACOUËL-SUR-SELLE
BAIZIEUX
BARLY
BAVELINCOURT
BAYENCOURT
BAZENTIN
BÉALCOURT
BEAUCAMPS-LE-JEUNE
BEAUCAMPS-LE-VIEUX
BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE
BEAUMETZ
BEAUMONT-HAMEL
BEAUQUESNE
BEAUVAL
BÉCORDEL-BÉCOURT
BÉHENCOURT
BELLEUSE
BELLOY-SAINT-LÉONARD
BELLOY-SUR-SOMME
BERGICOURT
BERMESNIL
BERNATRE
BERNAVILLE
BERNEUIL
BERTANGLES
BERTEAUCOURT-LES-DAMES
BERTRANCOURT
BETTEMBOS
BETTENCOURT-SAINT-OUEN
BLANGY-SOUS-POIX
BLANGY-TRONVILLE
BOISBERGUES
BONNAY
BONNEVILLE
BOUCHON
BOUGAINVILLE
BOUQUEMAISON
BOURDON
BOUZINCOURT
BOVELLES
BOVES
BRASSY
BRAY-SUR-SOMME

BREILLY
BRESLE
BRÉVILLERS
BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT
BROCOURT
BUIRE-SUR-L'ANCRE
BUS-LES-ARTOIS
BUSSY-LES-DAOURS
BUSSY-LES-POIX
CACHY
CAGNY
CAMON
CAMPS-EN-AMIÉNOIS
CANAPLES
CANDAS
CANNESSIÈRES
CAPPY
CARDONNETTE
CAULIÈRES
CAVILLON
CERISY
CERISY-BULEUX
CHAUSSOY-ÉPAGNY
CHIPILLY
CHIRMONT
CHUIGNOLLES
CLAIRY-SAULCHOIX
COIGNEUX
COISY
COLINCAMPS
CONTALMAISON
CONTAY
CONTEVILLE
CONTRE
CONTY
CORBIE
COTTENCHY
COULLEMELLE
COURCELETTE
COURCELLES-AU-BOIS
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT
COURCELLES-SOUS-THOIX
CREUSE
CROIXRAULT
CROUY-SAINT-PIERRE
DAOURS
DERNANCOURT
DOMART-EN-PONTHIEU
DOMMARTIN
DOMESMONT
DOMLÉGER-LONGVILLERS
DOULLENS
DREUIL-LES-AMIENS
DROMESNIL
DURY
ÉCLUSIER-VAUX
ENGLEBELMER
ÉPAUMESNIL
ÉPÉCAMPS
ÉPLESSIER
ÉQUENNES-ÉRAMECOURT
ESCLAINVILLERS
ESSERTAUX
ESTRÈES-SUR-NOYE
ÉTINEHEM
ÉTRÉJUST
FAMECHON
FERRIÈRES

FIEFFES-MONTRELET
FIENVILLERS
FLERS-SUR-NOYE
FLESSELLES
FLEURY
FLIXECOURT
FLUY
FOLLEVILLE
FONTAINE-LE-SEC
FORCEVILLE
FORCEVILLE-EN-VIMEU
FOSSEMANANT
FOUCAUCOURT-HORS-NESLE
FOUENCAMPS
FOUILLOY
FOURCIGNY
FOURDRINOY
FRAMICOURT
FRANQUEVILLE
FRANSU
FRANSURES
FRANVILLERS
FRÉCHENCOURT
FRÉMONTIERS
FRESNES-TILLOLOY
FRESNEVILLE
FRESNOY-ANDAINVILLE
FRESNOY-AU-VAL
FRETTECUISSIE
FRICAMPS
FRICOURT
FRISE
FROHEN-SUR-AUTHIE
GAUVILLE
GENTELLES
GÉZAINCOURT
GLISY
GORGES
GRANDCOURT
GRATTEPANCHE
GRIVESNES
GROUCHES-LUCHUEL
GUIGNEMICOURT
GUIZANCOURT
GUYENCOURT-SUR-NOYE
HALLIVILLERS
HALLOY-LES-PERNOIS
HAMELET
HANGEST-SUR-SOMME

HARPONVILLE
HAVERNAS
HÉBÉCOURT
HÉDAUVILLE
HEILLY
HEM-HARDINVAL
HÉNENCOURT
HÉRISSART
HESCAMPS
HEUCOURT-CROQUOISON
HEUZECOURT
HIERMONT
HORNOY-LE-BOURG
HUMBERCOURT
INVAL-BOIRON
IRLES
JUMEL
LACHAPELLE
LA CHAUSSÉE-TIRANCOURT
LA FALOISE
LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN
LAHOUSOYE
LALEU
LAMARONDE
LAMOTTE-
BREBIÈRE
LAMOTTE-WARFUSÉE
LANCHES-SAINT-HILAIRE
LA NEUVILLE-LES-BRAY
LA VICOGNE
LAVIÉVILLE
LA WARDE-MAUGER L'HORTOY
LÉALVILLERS
LE BOSQUEL
LE HAMEL

LE MAZIS
LE MEILLARD
LE MESGE
LE QUESNE
L'ÉTOILE
LE TRANSLAY
LIGNIÈRES-CHATELAIN
LIGNIÈRES-EN-VIMEU
LIOMER
LÉUILLY
LONGUEAU
LONGUEVILLE
LOUVENCOURT
LOUVRECHY
LUCHEUX
MAILLY-MAILLET
MAILLY-RAINEVAL
MAIZICOURT
MAMETZ

